

Rapports de majorité et de minorités de la commission des finances chargée d'examiner le rapport du Conseil administratif à l'appui du projet de budget de la Ville de Genève pour l'exercice 2009.

A. Rapport général et rapport de majorité de M^{me} Frédérique Perler-Isaaz.

Sommaire	<i>Page</i>
1. Généralités	1
2. Composition de la commission des finances	3
3. Président-e-s et rapporteur-euse-s des commissions spécialisées	3
4. Calendrier des travaux de la commission des finances	4
Travaux de la commission des finances	5
5. Présentation des objectifs budgétaires du Conseil administratif pour l'année 2009	5
6. Présentation générale du projet de budget 2009	28
7. Audition par la commission des finances des magistrat-e-s, des président-e-s ainsi que des rapporteur-euse-s des commissions spécialisées	39
8. Modifications apportées par le Conseil administratif au projet de budget 2009	40
9. Récapitulatif des amendements votés par la commission des finances au projet de budget 2009	65
10. Prises de position des groupes et votes sur les projets d'arrêtés	93
11. Rapports des commissions spécialisées sur le projet de budget 2009 et leurs annexes respectives (Autorités, p. 100; Conseil municipal, p. 128; finances et logement, p. 143; constructions et aménagement, p. 180; culture, p. 225; sécurité, p. 296; environnement urbain, p. 323; informatique, p. 342; social et jeunesse, p. 350; sports, p. 357)	100

1. Généralités

La commission des finances s'est réunie à huit reprises, sous la présidence de M. Christian Zaugg, pour traiter de la proposition PR-635¹ (23 et 30 septembre, 7, 8, 28 et 29 octobre, 11 et 12 novembre 2008).

¹ Les notes de séances ont été prises par M^{me} Paulina Castillo.

Elle s'est par ailleurs réunie les 19 mars, 27 mai et 3 juin 2008, sous la présidence de M. Jean-Marc Froidevaux, pour traiter des priorités et objectifs du Conseil administratif pour le projet de budget 2009¹.

Le 3 septembre 2008, le Conseil administratif in corpore, accompagné de M^{me} Biljana Kostadinov, adjointe de direction au département des finances et du logement, de MM. Jacques Moret, directeur général de l'administration, Philippe Aegerter, directeur du département des finances et du logement, et Aimé Mariaux, chef du Service de la comptabilité générale et du budget, a présenté les grandes lignes du projet de budget 2009 à la commission des finances. Cette séance était suivie par la traditionnelle conférence de presse donnée par le Conseil administratif.

C'est lors de la séance plénière du 16 septembre 2008 que le Conseil municipal a renvoyé le projet de budget 2009 à la commission des finances et aux cinq commissions spécialisées pour l'étude de cet objet.

Le vote final de la commission des finances s'est déroulé le 12 novembre 2008.

L'analyse du projet de budget 2009 (proposition PR-635) s'inscrit à la suite de l'examen attentif par la commission des finances du document présenté par le Conseil administratif et intitulé «Orientation générale, priorités et objectifs – Genève durable» (voir ch. 6).

Le projet de budget pour l'exercice 2009 déposé au Conseil municipal comprend deux documents: le rapport du Conseil administratif à l'appui du projet de budget 2009 et le projet de budget 2009, auxquels s'ajoute le 27^e budget financier quadriennal de la Ville de Genève, couvrant les années 2009 à 2012 (27^e BFQ). Dans l'idéal, le plan financier d'investissement (PFI) devrait être déposé en même temps que le projet de budget pour être étudié parallèlement à l'analyse du budget. Le 4^e PFI, pour les années 2009-2020, a été présenté tardivement devant le Conseil municipal, lors de la séance plénière du 14 octobre 2008. De ce fait, il n'a pas été traité en même temps que le projet de budget.

Fait nouveau cette année, le bureau du Conseil municipal a décidé de se saisir de l'étude du budget pour ce qui concerne le Conseil municipal et le Secrétariat du Conseil municipal. Le rapport idoine du bureau se trouve à la suite du rapport sur le département Autorités.

Enfin, la rapporteuse générale tient à remercier ici chaleureusement, pour leur grande disponibilité, l'ensemble du Conseil administratif, les président-e-s, commissaires, magistrat-e-s, ainsi que les collaborateur-trice-s de la Ville qui ont contribué ou collaboré à ce rapport général.

¹ Les notes de séances ont été prises par M^{mes} Zeinab Diallo et Paulina Castillo.

2. Composition de la commission des finances

Président:	M. Christian Zaugg (AGT)
A gauche toute! (AGT):	M ^{me} Hélène Ecuyer M. Christian Zaugg
Parti démocrate-chrétien (DC):	M ^{me} Nelly Hartlieb M. Robert Pattaroni
Parti libéral (L):	M. Alexandre Chevalier M. Jean-Marc Froidevaux
Parti radical (R):	M. Olivier Fiumelli
Parti socialiste (S):	M. Gérard Deshusses M ^{me} Annina Pfund M ^{me} Nicole Valiquer Greuccio
Union démocratique du centre (UDC):	M ^{me} Catherine Buchet-Harder M. Jacques Hämmerli
Les Verts (Ve):	M. Mathias Buschbeck M ^{me} Frédérique Perler-Isaaz M. Alexandre Wisard

3. Président-e-s et rapporteur-e-s des commissions spécialisées et répartition générale des rapports¹

<i>Département ou domaine</i>	<i>Commission spécialisée</i>
<i>Conseiller-ère administratif-ve titulaire</i>	<i>Président-e et rapporteur-euse</i>
Autorités	Commission des finances
M. Manuel Tornare, maire	M. Christian Zaugg (AGT) M ^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve)
– Bureau du Conseil municipal	Bureau du Conseil municipal
M. Thierry Piguet (S), président	M ^{me} Anne Moratti Jung (Ve)
Département des finances et du logement	Commission des finances
M ^{me} Sandrine Salerno	M. Christian Zaugg (AGT) M ^{me} Hélène Ecuyer (AGT)
Département des constructions et de l'aménagement	Commission des travaux
M. Rémy Pagani	M ^{me} Linda de Coulon (L) M. Alpha Dramé (Ve)
Département de la culture	Commission des arts et de la culture
M. Patrice Mugny	M ^{me} Anne Carron-Cescato (DC) M ^{me} Christiane Olivier (S)

¹ En raison de la nouvelle configuration des départements depuis la législature 2007-2011, certaines commissions ont étudié un même département pour un domaine spécifique.

**Département de l'environnement
urbain et de la sécurité**

M. Pierre Maudet

**Commission des sports
et de la sécurité**

M. Jean-Louis Fazio (S)

M. Christophe Buemi (S)

**Commission de l'informatique
et de la communication**

M. Alain de Kalbermatten (DC)

M^{me} Hélène Ecuyer (AGT)

Commission des travaux*

M^{me} Linda de Coulon (L)

M. Alpha Dramé (Ve)

**Département de la cohésion sociale,
de la jeunesse et des sports**

M. Manuel Tornare, maire

Commission sociale et de la jeunesse

M^{me} Martine Sumi (S)

M^{me} Maria Casares (AGT)

**Commission des sports
et de la sécurité**

M. Jean-Louis Fazio (S)

M^{me} Odette Saez (DC)

4. Calendrier des travaux de la commission des finances

- | | |
|--|---|
| 19 mars, 21 mai et 3 juin 2008 | Présentation par le Conseil administratif des objectifs budgétaires 2009 devant la commission des finances. |
| 3 septembre 2008 | Présentation générale du projet de budget par le Conseil administratif accompagné des collaborateurs et collaboratrices de M ^{me} Salerno devant la commission des finances. |
| 16 septembre 2008
Conseil municipal | Renvoi du projet de budget 2009 à la commission des finances et aux commissions spécialisées. |
| 23 septembre 2008 | Désignation de la rapporteuse générale (confirmation du 19 mars 2008). |
| 23 septembre 2008 | Audition de M ^{me} Sandrine Salerno et de ses services pour le département des finances et du logement. |
| 30 septembre 2008 | Audition de M. Manuel Tornare, maire, et de ses services pour le département Autorités. |

* Service logistique et manifestations (LOM) et Voirie – Ville propre (VOI).

7 octobre 2008	Audition de M. Rémy Pagani et de ses services pour le département des constructions et de l'aménagement.
8 octobre 2008	Audition de M. Manuel Tornare, maire, et de ses services pour le département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports.
28 octobre 2008	Audition de M. Pierre Maudet et de ses services pour le département de l'environnement urbain et de la sécurité.
29 octobre 2008	Audition de M. Patrice Mugny et de ses services pour le département de la culture.
11 novembre 2008	Audition du bureau du Conseil municipal et du Secrétariat du Conseil municipal. Audition du Conseil administratif pour recevoir les modifications apportées au projet de budget 2009 déposé et examen de ces dernières par la commission.
12 novembre 2008	Discussion générale, vote des amendements, vote des arrêtés finaux du projet de budget 2009 et prises de position des différents groupes politiques.
Samedi 6 décembre 2008	Séances plénières du Conseil municipal consacrées au vote du budget 2009.

Travaux de la commission des finances

5. Présentation des priorités et objectifs du Conseil administratif pour l'année 2009

Séance du 19 mars 2008

Audition du Conseil administratif

Traditionnellement, la commission des finances reçoit l'ensemble du Conseil administratif afin de l'entendre sur les orientations générales et les objectifs généraux qu'il entend mener pour l'année suivante.

Le président accueille et cède la parole aux magistrats et à la magistrate, afin qu'ils s'expriment sur leurs orientations politiques pour l'année qui va suivre, à partir du document élaboré à cet effet.

Projet de budget 2009, Orientation générale, priorités et objectifs – Genève durable¹

En tant que maire, M. Mugny fait une brève introduction. Il souligne que le Conseil administratif est dans le délai souhaité par la commission des finances pour présenter les orientations politiques.

Le Conseil administratif propose trois objectifs: la culture alternative, la petite enfance, Genève ville propre. Un quatrième objectif, lié aux ressources humaines, est mis quelque peu en retrait, car le Conseil administratif n'était pas sûr de pouvoir l'atteindre, bien qu'il ait autant d'importance que les autres.

Le premier objectif a trait à la culture alternative et répond au souhait de beaucoup de personnes au sein du Conseil municipal. Le Conseil administratif a souhaité donner un coup de pouce à la culture alternative, à savoir: le théâtre, la danse et la musique, mais aussi dans le domaine du livre et des écrivains où l'on accuse un certain retard. Une nouvelle rubrique apparaît suite au constat, durant ces dernières années, qu'il y avait des formes artistiques qui n'émergeaient plus du théâtre, de la danse ou de l'art contemporain, mais se trouvaient à cheval entre plusieurs formes artistiques. Cela posant des difficultés de gestion, le Conseil administratif propose la création d'un fonds qui s'élèverait à 500 000 francs et qui serait destiné à ces formes artistiques particulières.

L'objectif suivant concerne la petite enfance. Cette dernière reste une priorité et il s'agit de poursuivre le travail déjà entrepris jusqu'ici.

S'ensuit le projet Genève ville propre que M. Maudet présentera plus en détail. Le Conseil administratif a estimé qu'un effort particulier devait être entrepris sur cette question, car les incivilités, la perception que la ville n'est pas aussi propre qu'elle devrait l'être, participent au sentiment d'insécurité éprouvé par la population. Par conséquent, il s'avère nécessaire de travailler sur ce point-là pour rassurer les gens.

Le quatrième objectif pose la question des ressources humaines pour laquelle un gros projet a été élaboré, que M^{me} Salerno développera plus tard. Il s'agit d'une intention très forte du Conseil administratif à voir sur deux ans, car ce projet demande du temps pour sa réalisation complète. Le Conseil administratif préfère donc rester prudent sur ce point.

Le maire cède ensuite la parole à M^{me} Salerno.

En préambule, M^{me} Salerno tient à rappeler que l'objectif de ce document est de permettre une première discussion générale sur des objectifs politiques et qu'il ne permet donc pas d'aller dans le détail. La volonté du Conseil administratif

¹ Ce document est disponible sur l'IntraCM.

était donc bien d'avoir à disposition un document assez bref tenant sur quelques pages.

Elle poursuit en expliquant que la présentation sur la ville durable a pour but de tisser des liens entre les différents départements. Leur choix s'est porté sur la durabilité comme axe de réflexion pour l'ensemble des départements.

Questions de la commission

Présentation générale

Un commissaire apprécie la concision du document par rapport aux priorités posées, mais il regrette qu'il n'évoque pas suffisamment les problèmes liés au logement et à la mobilité.

M^{me} Salerno indique que l'action du Conseil administratif sur le logement se déroulera en grande partie durant l'année 2008. C'est pour cette raison que le logement ne fait pas vraiment partie des axes principaux pour l'année 2009.

Une commissaire souhaite saluer, au nom du groupe socialiste, le travail effectué par les magistrats et espère que cela continuera ainsi.

Il en va de même pour un autre commissaire qui s'exprime au nom du groupe de l'Union démocratique du centre. Il remercie le Conseil administratif pour ce document qui est une orientation générale. Il précise, cependant, que son groupe ne peut adhérer au discours sous-tendu par ce document. Il déplore que la vision du Conseil administratif s'attache essentiellement à une catégorie de la population, laquelle semble tout attendre de la collectivité, et il rappelle que les conseillers administratifs ont été élus pour s'occuper de l'ensemble de la communauté genevoise.

Il regrette également qu'il n'y ait pas un mot sur le financement dans ce document, car seul un Etat fort est capable de financer des redistributions. Ce document parle de tissu économique social, d'économie sociale et solidaire; il aimerait bien savoir de quoi il s'agit. Il ajoute que l'on parle sans cesse des droits des gens et se demande ce qu'il en est de leurs devoirs. Pour terminer, il demande pourquoi créer une démocratie participative alors que, dans notre système institutionnel, il existe le référendum municipal et, surtout, un droit d'initiative municipale.

A ces remarques, M. Mugny précise que ce document reflète l'opinion de la majorité. Pour ce qui concerne les droits et les devoirs, il rappelle que cela fait partie intégrante du discours de législation du Conseil administratif. Ce discours reflète leur vision du monde et le budget n'est qu'un des éléments de ce reflet.

Au sujet du concept de durabilité, il est demandé si d'autres critères ou indicateurs que ceux cités sont prévus (densification, requalification des centres, etc.).

M^{me} Salerno explique que les critères mentionnés se rapportent à l'idée d'urbanisation contemporaine. C'est la raison pour laquelle ils sont mentionnés, car ce sont des notions sur lesquelles travaille, notamment, le département des constructions et de l'aménagement. D'une manière plus générale, ces notions peuvent se décliner, suivant les départements, par d'autres axes tout aussi importants, par exemple le social.

Pour étayer son propos, elle se réfère au débat du dernier Conseil municipal sur une motion des Verts¹ qui disait qu'en matière de développement durable il s'agit de définir des critères avec des objectifs clairs pour pouvoir quantifier l'avancement des projets de la Ville. C'est un travail qui débutera vers le mois d'avril.

Une commissaire souhaite savoir à quel moment, entre la présentation et le vote du budget, la commission des finances pourra donner son avis sur les priorités du Conseil administratif.

Une autre s'enquiert de savoir à quel moment l'ensemble des conseillers et conseillères municipaux pourront prendre connaissance des orientations politiques du Conseil administratif. Ce document est accessible sur l'IntraCM.

Le document a été reçu en primeur par la commission des finances, mais pourra être consulté sur l'IntraCM dès le lendemain. M^{me} Salerno confirme qu'il n'est présenté qu'à la commission des finances.

Un commissaire souhaite revenir sur l'absence d'indication du mode de financement. En effet, il souhaiterait savoir d'où proviennent les ressources qui permettront d'ouvrir tous les nouveaux chantiers que le Conseil administratif propose.

M^{me} Salerno ne peut articuler de chiffres, mais elle mentionne que, à la page 4 du document, une phrase précise que «la Ville doit continuer à mener une politique budgétaire rigoureuse afin de rembourser une partie de la dette et de retrouver ainsi une véritable autonomie en matière d'investissement».

Dans le prolongement de cette question, il est demandé ce que ces chantiers représentent, de manière globale, en termes de coûts de fonctionnement supplémentaires.

M. Mugny indique que, par rapport à l'élaboration du budget, le Conseil administratif est dans une phase où l'avenir n'est pas connu de manière extrêmement précise. Les chiffres viendront petit à petit en cours d'année. C'est ensuite seulement qu'il sera question d'arbitrage. Il s'imagine que, si l'on devait se retrouver comme en 2003 avec 30 millions à résorber dans le budget, il faudra alors renoncer à toutes les priorités faute de pouvoir les réaliser.

¹ M-754 «Agenda 21: pour une politique publique ambitieuse, quantifiable et mesurable».

C'est donc avec les éléments qui seront communiqués en cours d'année par le Canton au Conseil administratif que ce dernier pourra évaluer la réalisation de ces différents projets. C'est à ce stade qu'interviendront les différents arbitrages du Conseil administratif et de la commission des finances, à savoir les discussions pour déterminer si l'on préfère privilégier tel projet plutôt que tel autre. Il n'est pas possible d'articuler des chiffres, même estimés, maintenant.

Cela étant, il ne parvient pas à comprendre pourquoi la commission des finances réclame aujourd'hui des objectifs chiffrés alors que, à l'époque, elle disait ne pas en vouloir. Il estime que le Conseil administratif ne fait que répondre à la demande des conseillers et conseillères municipaux.

Ce à quoi le même commissaire pense avoir été mal compris, car il n'a pas demandé de chiffres, mais simplement la provenance du financement nécessaire pour les nouveaux projets.

Département des finances et du logement

Pour ce département, la «ville durable» se déclinera à travers trois axes: une gestion exemplaire des ressources de l'administration, la mise en œuvre d'une politique de solidarité et de lutte contre les inégalités sociales, la consolidation et la promotion du tissu économique local.

Gestion exemplaire des ressources

Un commissaire souhaite intervenir sur l'aspect «rénovation». Il fait partie d'une association qui s'inquiète de la politique cantonale qui semble s'esquisser. Par exemple, des rumeurs circulent concernant la suppression de la Commission des monuments, de la nature et des sites, ou encore des menaces planent sur un certain nombre d'immeubles historiques qui ne sont pas aux normes. Du côté du Conseil d'Etat, on considère que ces immeubles posent des problèmes de coûts pour être adaptés aux différentes normes énergétique, etc. Cette question est d'importance et il aimerait connaître le point de vue du Conseil administratif à ce sujet.

A la question sur ce qu'est une stratégie alternative, M^{me} Salerno expose qu'il s'agit de la capacité de ne pas compter uniquement sur les ressources de la Ville de Genève. Elle rappelle que, aux comptes 2007, l'investissement de la Ville en matière de rénovation et de patrimoine financier était plutôt faible, puisqu'il représentait 7,3 millions. A ce rythme-là, la Ville n'aura pas fini de rénover son patrimoine avant plusieurs décennies et on peut imaginer, par exemple, un partenariat avec une coopérative, et elle remarque que, bien souvent, les constructions et rénovations sont plus rapides lorsque la Ville ne s'en charge pas.

Il est demandé si l'objectif 2009 vise l'élaboration de stratégies alternatives ou bien s'il s'agit de mettre en œuvre des stratégies alternatives claires durant l'année 2009.

M^{me} Salerno souhaite répondre en partie à la question, bien qu'elle concerne surtout le département des constructions et de l'aménagement.

La question est pertinente, puisque le Conseil administratif en sera saisi. La Ville ayant investi 7,3 millions dans le patrimoine financier, en tant que gestionnaire de la Gérance immobilière municipale (GIM) et du patrimoine financier, elle estime que cela n'est pas tenable et que l'on ne peut continuer de la sorte. Aussi, elle proposera des stratégies, en collaboration avec M. Pagani.

Une commissaire demande ce que l'on entend par «gestion des ressources naturelles» et souhaite également savoir à quoi il est fait référence avec «se doter pour 2009 d'outils de gestion élaborés».

M^{me} Salerno fait référence à une demande du Conseil municipal d'avoir une politique plus volontariste et déterminée en matière de développement durable, avec la fixation d'objectifs, et de développer des systèmes de gestion environnementale.

Ces systèmes permettent d'avoir une vision sur le budget. Dans cette optique, elle souhaite notamment développer l'idée d'avoir, à partir de l'année 2010 et pour autant que des moyens lui soient concédés, un budget plus complet qui mesurerait aussi l'impact sur les ressources humaines de certaines des politiques déployées.

En effet, lorsque l'on aménage, on touche aussi à la qualité de l'environnement. Et, quand on formule des objectifs avec un plan d'action dans le domaine du développement durable, il est nécessaire d'élaborer des indicateurs pour quantifier cela. Ces indicateurs permettront de voir les impacts induits par les activités de notre collectivité publique sur nos réserves naturelles.

L'idée, c'est de pouvoir mesurer les impacts dans le cadre d'un budget qui serait un écobudget plus complet. En plus de mesurer les ressources financières qu'on va mettre pour une politique x ou y et les moyens humains qu'on va y allouer, l'idée est aussi de pouvoir mesurer l'impact des décisions politiques sur l'environnement.

Politique de solidarité et de lutte contre les inégalités sociales

Au sujet des différentes motions déposées visant à remettre le plus possible des concierges et des gérants dans les immeubles de la Ville, la magistrate rappelle qu'une motion¹ est à l'étude à la commission du logement; on connaîtra

¹ M-704 «Un concierge par immeuble de la GIM!»

donc ultérieurement les résultats des discussions ainsi que les ressources qui y seront peut-être allouées mais, concrètement, elle n'a pas les moyens de réaliser cette invite. Elle précise, en outre, que la GIM a elle aussi souffert du *personal stop*.

Consolidation du tissu économique social

A la demande de préciser ce qu'est une économie sociale et solidaire, M^{me} Salerno explique qu'il s'agit de la dénomination regroupant toutes les activités qui n'ont pas pour but de générer des profits pour l'entreprise, mais dont les bénéficiaires sont réinjectés dans l'entreprise même. Elle cite, à titre d'exemples, l'Orangerie, l'Association Réalise, la Fondation Pro, qui sont des entreprises faisant partie de l'économie sociale et solidaire.

Depuis deux ans, il existe une Chambre de l'économie sociale et solidaire qui réunit toutes ces entreprises, coopératives ou autres, et qui se nomme Association pour la promotion de l'économie sociale et solidaire (APRES). L'idée est que la Ville de Genève puisse aussi promouvoir cette économie, qui est complémentaire à l'économie capitaliste que l'on connaît.

Que faut-il comprendre par «développer un réseau d'incubateurs dans les zones industrielles et artisanales» et quels sont les liens avec la Fondetec¹?

M^{me} Salerno rappelle tout d'abord qu'il existe encore des zones artisanales comme celle du Vélodrome et des zones industrielles à l'exemple de celle de Châtelaine. Elle met cette question en parallèle avec la question précédente concernant l'économie sociale et solidaire. De son point de vue, la Ville devrait inciter au partenariat entre l'économie traditionnelle et l'économie sociale et solidaire. C'est pourquoi elle a proposé à la Fondetec un projet de pépinière d'entreprises pour la Ville Genève basé sur ces deux pôles de l'économie.

S'agissant de «l'extension des compétences de l'unité Agenda 21 à la promotion économique», une commissaire demande si la commission des finances recevra prochainement un document sur la réorganisation de cette unité.

M^{me} Salerno n'est pas vraiment en train de réorganiser l'unité, puisqu'il n'y a que trois personnes qui y travaillent. En revanche, ils ont entamé une discussion politique sur les objectifs et les moyens qu'ils veulent se donner. Elle mentionne que le poste de chargée de l'action pour l'égalité qu'elle a créé est rattaché à l'unité Agenda 21, et qu'elle a encore un poste disponible dans cette unité. De plus, il serait judicieux d'affecter ce poste-là à tout ce qui a trait à la promotion économique au sens large, ce qui comprend également le partenariat avec les artisans-commerçants, car l'Agenda 21 c'est aussi le pôle économique.

¹ Fondation communale pour le développement des emplois et du tissu économique en ville de Genève.

Par rapport à toute une série de droits énumérés (droit à l'égalité, au logement, au travail, de vivre dans un environnement sain), un commissaire demande si la population a d'autres devoirs que celui de payer des impôts.

Effectivement, les citoyens et les citoyennes ont d'autres devoirs car, s'ils ont droit à une prestation, ils ont également les devoirs liés à cette prestation.

Lors de l'entrée en matière sur le projet de budget 2008, le Conseil administratif avait prévenu que le blocage du nombre de postes de travail atteignait désormais ses limites. Cette commissaire s'attendait à trouver des demandes de postes dans les pages de ce document, mais n'en a vu que des indices dans le département de M. Maudet.

Les demandes de postes dépendent des arbitrages effectués par le Conseil administratif. M^{me} Salerno souligne que son département est celui qui a le plus tardé à déposer des demandes de postes, car celles-ci ont été en partie élaborées par la présidence et la direction du département.

Pour terminer ce chapitre, une commissaire félicite la magistrate par rapport à sa politique de solidarité, en particulier s'agissant du logement.

Séance du 27 mai 2008

Département des constructions et de l'aménagement

Avec comme fil conducteur la «Qualité de vie: qualité de ville», la mise en œuvre d'une politique de la «ville durable» se décline en quatre axes: l'habitat, l'espace public, l'environnement et la planification prospective.

L'habitat

Pour commencer, M. Pagani indique que l'idée est d'insuffler une politique active de construction et de rénovation dans le domaine du logement.

Il rappelle que, à son entrée en fonction dans ce département, il a commencé par travailler sur les zones de développement. Il s'est aperçu que, durant ces dix dernières années, les ventes de terrains se répartissaient à raison de 60% de gré à gré, 20% par les collectivités publiques et 20% par les promoteurs privés.

La capacité constructive est de 5000 logements, dont 1800 par le biais des plans localisés de quartier (PLQ), ce qui correspond à 60% de logements sociaux. Il a demandé au Service d'urbanisme de faire un bilan, puis au Conseil administratif d'accorder des postes pour développer des projets de construction à l'interne, cela afin de mettre en œuvre à la fois une politique active de recherche foncière et une politique de gestion pour ce qui appartient déjà à la Ville.

La Ville a donc de bonnes capacités constructibles. Le Conseil administratif a d'ores et déjà prévu d'accorder un demi-poste supplémentaire pour effectuer de la prospection foncière et de la valorisation.

Il projette également de mettre en place une structure à l'intérieur du service qui soit en relation permanente avec la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social, en vue d'élaborer des projets ensemble, car cette dernière ne souhaite pas se professionnaliser en raison des coûts que cela engendrerait. Il y a donc de grands projets en perspective, comme sur le site d'Artamis ou à la gare des Eaux-Vives.

Dans la troisième zone de développement, un partenariat public-privé est déjà validé par une convention pour une opération qui comportera près de 60% de logements sociaux à la route de Chêne, près de la nouvelle synagogue.

Des promoteurs s'associent également à la construction de logements HBM subventionnés par l'Etat de Genève, comme à la rue Chandieu, et la Ville a un projet semblable à côté du collège Rousseau.

Une autre volonté du magistrat, c'est de préserver le patrimoine construit par le biais de la rénovation. Il a fait établir un bilan des états locatifs, et il constate qu'il est moins catastrophique que certains le prétendent. En revanche, certains grands ensembles d'immeubles doivent impérativement être rénovés, comme à la Cité-Jonction et aux Minoteries. Il prévoit également des opérations dites «de rocadés» où il s'agit d'échanges d'appartements plus adaptés aux locataires. On a procédé ainsi au Lignon et, sur quatre allées, une allée a pu être récupérée.

Sachant qu'une partie des caisses de pension investissent dans la pierre, et suite au constat fait par la Caisse de prévoyance du personnel enseignant de l'instruction publique et des fonctionnaires de l'administration du Canton de Genève (CIA) sur la raréfaction des terrains constructibles à Genève, la Ville serait-elle prête à travailler avec ces investisseurs institutionnels?

M. Pagani répond par l'affirmative en donnant l'exemple d'Artamis.

L'espace public

En ce qui concerne les espaces publics, les actions de requalification menées jusqu'ici par ses prédécesseurs seront poursuivies.

Avec l'aide de M. Maudet, M. Pagani a réussi, cette année, à débloquer le projet de la place Longemalle par un accord trouvé avec l'Association des scootéristes et dont le recours a été retiré en échange de 60 places de stationnement. L'autorisation de construire est en passe d'être déposée.

Ce projet de réalisation de la place Longemalle consiste en une prolongation de la zone piétonne depuis la place du Molard.

Concernant la rade, il a tenté de trouver un projet de compromis. Les travaux devraient débuter en octobre pour que les bancs de glace au bord de l'eau soient opérationnels pour la population dès l'été prochain. Parallèlement, il tente de trouver des bancs de glace qui comportent les aménagements de toilettes et de billetterie. Pour terminer sur la question de l'aménagement de la rade, il précise que le Conseil municipal devra également valider, avant la fin de l'année, l'aménagement de la piste cyclable à double sens.

Qu'est-il prévu dans les quartiers, en matière d'espace public pour l'année 2009?

Des contrats de quartier sont en train d'être établis, comme aux Grottes, à Saint-Gervais ou aux Pâquis, de manière que l'ensemble des aménagements dans ces quartiers soit effectué avec l'accord des habitants.

Le groupe socialiste rappelle avoir procédé à un recensement de tous les projets votés par le Conseil municipal qui n'avaient finalement pas été concrétisés. Il avait alors demandé, par la voie d'une motion, ce qu'il advenait de chacun de ces projets. Le magistrat pourrait s'inspirer de cette motion lors de la mise en œuvre de sa politique active. On observe que Genève s'enorgueillit de la place du Molard, mais on peut faire bien plus en termes d'aménagement de l'espace public.

Sur les zones de développement, l'ex-Département de l'aménagement et du logement de l'Etat a cherché à mettre en œuvre les PLQ en force avec l'Association des promoteurs-constructeurs. Une commissaire aimerait donc savoir si les actions qui sont menées dans le cadre du partenariat public-privé comprennent une interaction avec cette même association.

M. Pagani confirme être actuellement en lien avec l'Association des promoteurs-constructeurs pour développer un projet. Il ne cache pas que la nouvelle loi qui vient d'être déposée, visant à la simplification des PLQ, déstabilise fortement des processus qui réclament une très grande stabilité. Il prendra son bâton de pèlerin pour faire en sorte que tous ces projets soient débloqués, comme dans le quartier de Frontenex ou celui de la Servette.

L'environnement

Au niveau de l'environnement, un gros effort sera fourni pour tendre à l'objectif «100% renouvelable en 2050». La Ville aura été exemplaire jusqu'à présent par la réduction de 30% de sa consommation de mazout. C'est important du point de vue de l'avenir de la planète, mais aussi sur le plan des normes OPAir

et OPBruit¹. M. Pagani rappelle que, en 2016, la Confédération taxera les cantons qui ne se seront pas adaptés à ces normes.

Par rapport aux investissements, un commissaire constate que depuis plusieurs années la Ville n'arrive pas à dépenser le budget des investissements. Est-il prévu d'accélérer le rythme des rénovations ces prochaines années, ce qui permettrait de réaliser des économies d'énergie considérables?

M. Pagani confirme que le rythme des rénovations sera poursuivi. D'ailleurs, une étude a été effectuée pour déterminer où l'on pouvait économiser le plus en termes d'énergie. Les objets les plus importants qui sont ressortis de cette étude sont les Minoteries, la Cité-Jonction et la patinoire des Vernets.

Il est vrai que les investissements sont budgétés à hauteur d'environ 95 millions chaque année alors que, en réalité, on atteint à peine 77 millions d'investissements. La raison en est extrêmement simple: il y a une multitude de projets, études et chantiers qui ne représentent pas de gros investissements. Avec les investissements très importants qui sont projetés, comme la décontamination du site d'Artamis qui représente 24 millions ou la proposition pour les aménagements liés au TCOB² qui représente 58 millions, la courbe aura clairement tendance à remonter. Par expérience, les services prédisent qu'il y aura, ces prochaines années, de 120 à 140 millions qui seront investis et qui compenseront les années à 77 millions. C'est la raison pour laquelle il s'oppose à revoir le budget d'investissement.

La planification prospective

Le plan directeur communal regroupe tous les points exposés précédemment.

Il prévoit que tout cela soit validé par le Conseil municipal sous la forme d'une résolution, laquelle engagera la municipalité Ville de Genève envers l'Etat et réciproquement.

Ainsi, par exemple, le plan lumière sera intégré au plan directeur et vaudra force de loi pour mettre en œuvre une collaboration avec les Services industriels de Genève. Ce plan directeur communal sera une sorte de colonne vertébrale de l'ensemble de l'action qu'il entend mener et, s'il est également validé par les autorités cantonales, le magistrat a bon espoir que cela mettra fin aux tracasseries habituelles lors des demandes d'autorisations de construire.

Qu'en est-il de l'aménagement de la plaine de Plainpalais, dont le vote avait été enlevé à la hussarde par la législature précédente?

¹ Ordonnances (fédérales) sur la protection de l'air et sur la protection contre le bruit.

² Tram Cornavin-Onex-Bernex

M. Pagani affirme être un homme d'institution. Cet objet a été voté. Après les manifestations de l'Euro 2008, la plaine sera assainie en vue de réaliser le projet.

Suite de la séance du 19 mars 2008 **Département de la culture**

Les objectifs politiques de ce département se concentreront autour de quatre axes prioritaires: le renforcement de l'aide à la création pluridisciplinaire, aux compagnies indépendantes et à l'édition genevoise, la consolidation de l'aide à l'Orchestre de la Suisse romande (OSR), la réintroduction du fonds d'acquisition des Musées d'art et d'histoire, le lancement du projet Rousseau 2012.

Questions de la commission

Concernant le Fonds général pour la musique, il est précisé qu'«il est temps de le reconnaître en lui apportant un plus large soutien public». Une commissaire n'arrive pas à imaginer comment on pourrait influencer sur un soutien du public.

Ce dont il est question ici, c'est le soutien financier de la collectivité publique et non pas le soutien du public.

Il est demandé à qui seraient attribués les fonds pour les manifestations pluridisciplinaires. De plus, quels sont les critères d'attribution pour tous les fonds généraux?

Les critères d'attribution de tous les fonds généraux figurent sur le site internet. Pour les nouveaux fonds, des critères seront définis pour procéder aux attributions.

A la question de savoir si la mission de la Ville est de soutenir les maisons d'édition genevoises, M. Mugny répond par l'affirmative, en précisant que cela a toujours été une mission de la Ville. Il explique que cette aide à l'édition genevoise ne soutient pas l'écrivain directement, mais le fait qu'il soit publié. En effet, la publication d'un ouvrage revient très cher, ce qui influence le prix de vente du livre; le principe de la subvention vise à faire baisser le coût lié à la publication du livre.

La consolidation de l'aide à l'OSR¹

Un commissaire tient à remercier M. Mugny pour la clarté du document. Il souhaite néanmoins s'exprimer sur la consolidation de l'aide à l'OSR. Il est d'avis que le privé devrait davantage s'investir dans cet orchestre, car il s'agit d'une fon-

¹ Orchestre de la Suisse romande.

dation de droit privé. Il ajoute que, lorsqu'on fait allusion à la prestation de l'OSR pour le Grand Théâtre, y renoncer reviendrait à supprimer 50% de son activité.

Il trouve courageux et nécessaire d'avoir réintroduit le fonds d'acquisition des Musées d'art et d'histoire. Pour ce qui est de l'équilibre entre la culture institutionnelle et la culture alternative, il estime que cet équilibre n'est pas respecté.

M. Mugny tient à préciser qu'il défend aussi bien le Grand Théâtre que l'OSR. Il rappelle que, pour l'OSR, 8 millions proviennent du privé, ce qui n'est pas négligeable puisque cela représente presque un tiers de son fonctionnement. De plus, c'est une des rares institutions qui emploie 114 artistes rémunérés correctement.

Il estime que les grandes subventions devraient être indexées chaque année. Actuellement, une convention est en cours de négociation avec l'Etat pour que ce dernier ajoute 1 million de plus pour l'année 2010. Il espère que l'OSR pourra s'en sortir sur quatre ans avec l'augmentation de la subvention de la Ville qui sera de l'ordre de 1 million.

Ce à quoi le même commissaire déclare que la Confédération pourrait participer un peu plus.

Un commissaire remarque que, ce qui est souhaité, c'est une augmentation générale des subventions, mais qu'il n'y a pas de stratégie claire pour les différents fonds qui sont proposés. Concernant le fonds général pour les salaires, il demande pourquoi celui-ci est affecté à payer uniquement des salaires.

A l'évidence, son département fait son travail, à savoir adapter les subventions. Cependant, il partage la réflexion sur le fait que certaines subventions sont superflues et qu'elles pourraient être supprimées. Mais son expérience lui montre que le Conseil municipal n'est pas prêt au changement, puisque toutes ses tentatives de suppressions ont échoué jusqu'ici.

Actuellement, les fonds généraux distribués ne contiennent que des salaires. Ces fonds n'ayant pas été augmentés ces dernières années, et ce malgré la masse importante des demandes, il cherche à maintenir le niveau des salaires pour qu'ils restent décents.

A la question sur ce qu'entend faire le magistrat pour soutenir la culture alternative et ce qu'il en est de l'aspect festif (soirées DJ, etc.), M. Mugny répond que, actuellement, indépendamment des fonds généraux, déjà un tiers des fonds pour le théâtre vont à la culture alternative. Globalement, lorsqu'on parle de culture alternative, on pense à l'Usine, à la Parfumerie, etc. Ces lieux sont déjà subventionnés, indépendamment des subventions ponctuelles versées pour des troupes de théâtre qui montent. A côté de cela, il subventionne également des prestations particulières.

Pour la partie festive, il verse des prestations de type artistique, donc pour des groupes ou des moments particuliers avec des créations artistiques.

La commissaire précise sa pensée, laquelle s'orientait plus sur les espaces et les lieux mis à disposition pour la création, en citant l'exemple d'Artamis.

Pour créer des lieux, la seule proposition concrète reçue est la création d'un énorme bâtiment dans lequel seraient aménagés des studios de musique en sous-sol et, dans les étages, des studios de danse, d'art plastique et autres. Il y aurait un droit d'occupation par commune en fonction de ce que chacune aurait investi dans l'affaire.

La réintroduction du fonds d'acquisition des Musées d'art et d'histoire

S'agissant de la réintroduction de ce fonds d'acquisition, n'y a-t-il pas une adéquation à trouver entre l'augmentation du fonds d'objets d'art et la possibilité de les rendre accessibles au public dans des locaux sains sur le plan de la sécurité des bâtiments?

La présentation des œuvres se fait généralement dans les musées, malgré la série noire qui les touche. L'esprit de l'agrandissement du Musée d'art et d'histoire va dans le sens de permettre une plus grande accessibilité du public aux œuvres nouvellement acquises.

Il est demandé si le fonds d'acquisition doit être une priorité pour 2009, sachant que de nombreux musées n'ont plus d'espaces pour accueillir de nouveaux objets.

Plusieurs collections sont incomplètes du fait que, à un moment donné, il n'y a plus eu d'acquisitions. M. Mugny trouve cela regrettable car, ensuite, il n'est plus possible de compléter ces collections, puisque certains objets acquis par des privés ne sont plus remis sur le marché. Il pense que c'est important pour les générations à venir; en ce sens, la Ville détient une responsabilité vis-à-vis du patrimoine à transmettre. Il estime que, si cette possibilité d'acquérir des objets devait être retirée, il sera créé une rupture des acquisitions d'œuvres encore en circulation sur le marché.

Le lancement du projet Rousseau 2012

Concernant le projet Rousseau 2012, il est demandé à quel moment le Conseil municipal en prendra connaissance et comment celui-ci sera financé.

Ce projet sera présenté lorsque l'ensemble des propositions seront arrivées et que la sélection des projets aura été effectuée. Dès que le projet retenu aura été sélectionné, une proposition sera déposée, en 2009, comportant un projet précis avec son financement.

Le financement des premières manifestations évoqué dans le document correspond à 50 000 francs, qui sont une sorte d'avance pour que les intéressés puissent s'engager dans un processus.

En revanche, le budget global qui sera présenté concernera l'ensemble des opérations qui démarreront en 2010 et il sera assez élevé. M. Mugny pense arriver en 2009 avec un projet précis et une demande de financement tout à fait concrète, avec le détail de chacune des dépenses.

Département de l'environnement urbain et de la sécurité

Avec comme fil conducteur «Valoriser l'espace public comme un bien commun», l'effort sera mis sur la campagne Genève ville propre, la réorganisation des forces et la réorientation des missions au sein des services, principalement dans le domaine de la sécurité.

Questions de la commission Sécurité

Dans le paragraphe traitant de la sécurité, il est demandé de préciser comment est prévue la mise en œuvre concrète de nombreux règlements nouveaux.

M. Maudet expose avoir découvert, à son arrivée dans ce département, un certain flou juridique en matière de sécurité, ainsi que des pratiques qui n'étaient pas basées sur le principe de l'égalité de traitement.

Il estime qu'un certain nombre de règles claires doivent être accessibles à tous sur internet, notamment dans les domaines de l'usage accru du domaine public, de son utilisation et des gratuités qui lui sont liées ainsi que dans la réglementation des marchés.

Il s'agit donc de procéder à une catégorisation des différents usages du domaine public. Pour ce faire, plusieurs directives doivent être mises à jour et il souligne qu'il s'agit d'une question qui est réglée par la législation cantonale, mais qui laisse une certaine marge de manœuvre pour la municipalité. Il précise que la réflexion est déjà entamée et qu'elle a même abouti pour certains règlements, mais 2009 sera vraiment l'année de mise en œuvre.

Il y a en effet quantité de pratiques qui ont été développées jusqu'ici, qui sont parfois d'une lisibilité assez douteuse; d'autres ont changé ou sont en train de changer. M. Maudet remarque qu'il y a un temps d'adaptation nécessaire. Donc, lorsqu'on parle ici de mise en œuvre, il s'agit de l'entrée en vigueur.

Au chapitre de la sécurité, M. Maudet ajoute que la Ville de Genève est tributaire de la discussion qui a débuté ces derniers jours au Grand Conseil traitant du

projet de loi sur les agents de sécurité municipaux (ASM); ce sont les députés qui en donneront l'orientation définitive. Dans cette affaire, la Ville est également tributaire des autres communes. La Ville a donc des intentions de réorganisation en la matière, mais elle n'est pas certaine de pouvoir atteindre ces objectifs en 2009; cela se fera plutôt en 2010.

A la question de savoir si le Conseil administratif a des propositions concrètes concernant le redéploiement du personnel, M. Maudet explique que, sous réserve de l'appréciation de ses collègues, une partie des agents municipaux (AM) pourrait être redéployée sur le contrôle du domaine public au sens large. Il entend par là, en particulier, le contrôle des marchés pour lesquels on délègue aujourd'hui des ASM formés pour une palette assez large d'activités comme l'flotage, la prévention, etc., activités qui, finalement, se restreignent à des compétences relativement étroites de perception de redevances pour les marchés ou l'attribution des emplacements et pour lesquelles, en réalité, il n'y a pas besoin de personnes aussi qualifiées.

Il y a également le contrôle du domaine public qui a fait passablement défaut ces dernières années. Ce domaine comprend le contrôle des enseignes, des procédés de réclame, des terrasses, tout ce qui d'une certaine manière est de la compétence municipale et qui ne doit pas seulement faire l'objet de règlements et de décisions, mais également de contrôles et éventuellement de perceptions.

Tout en prenant acte de cette politique pour le domaine public, un commissaire s'interroge, car le domaine public englobe aussi les rues, les zones bleues de stationnement, etc. Il est clair que, jusqu'ici, et pour quelques mois encore, tant le Conseil administratif que le Conseil municipal peuvent intervenir pour discuter du stationnement, demander que des mesures soient prises. Mais qu'en sera-t-il demain, lorsque la gestion sera externalisée auprès de la Fondation des parkings?

Le droit de regard de la municipalité sera, d'après lui, complètement effacé, puisque la communication sera d'une certaine manière beaucoup plus lointaine. Il souhaite savoir comment le Conseil administratif envisage, dans cette situation, le droit de regard du Conseil municipal, ses possibilités d'intervention et l'éventuelle obligation de s'adresser à la Fondation des parkings.

M. Maudet déclare ne pas être le bon interlocuteur, car c'est M. Pagani qui est chargé de la gestion du contrôle des stationnements et du dispositif de stationnement. Il explique que, pour ce qui est de l'intervention en amont du Conseil municipal, celle-ci est de toute façon limitée puisque la gestion et le contrôle du stationnement sont réglementés par le Canton, ce qui ne laisse guère de choix à la municipalité.

Il ajoute que la Ville est par ailleurs déjà habituée à traiter avec des organes externes. En cédant des compétences de gestion à la Fondation des parkings, il restera toujours la possibilité d'intervenir à travers des contrats de prestations ou par des séances régulières afin de réajuster le tir en matière d'effort sur certains quartiers.

Cependant, il a été dit qu'une partie des agents municipaux seraient intégrés dans les services du domaine public; mais qu'en est-il des 20 qui ne le seront pas?

M. Maudet ne peut pas se prononcer plus précisément sur ce sujet et ne répondra que dans le cadre du processus budgétaire. Toutefois, il est possible qu'une partie des agents municipaux soit affectée à d'autres tâches, ailleurs dans l'administration, en vertu de l'accord qui lie le Conseil administratif avec la fonction publique et qui prévoit que, s'il y a externalisation d'une tâche, les personnes restent dans le giron municipal et sont affectées à d'autres tâches.

Il y a d'ailleurs un processus très ouvert qui se déroule avec les différents partenaires sociaux concernés quant à la palette d'activités et des besoins dans les différents départements. Il ajoute qu'il ne doute pas que ce processus sera mené à bien d'ici au mois de juin et qu'il aura un impact sur le budget. Ainsi, la question pourra lui être reposée au mois de septembre.

Tout en remerciant M. Maudet de vouloir mettre de l'ordre dans les règlements et surtout dans la gestion du domaine public et les gratuités, une commissaire demande si les nouveaux règlements, qui seront soit nouveaux, soit mis à jour, seront examinés par le Conseil municipal ou si ce sera simplement des dispositions émises par le Conseil administratif.

Pour l'essentiel, ces dispositions seront émises par le Conseil administratif, et M. Maudet ajoute que son vœu de vouloir mettre de l'ordre consiste aussi à y mettre de la transparence.

Dans cette optique, les textes seront mis à la disposition de la commission des finances de manière proactive pour qu'elle puisse poser des questions.

La même commissaire demande si la disparition des agents municipaux est un fait accompli sur lequel le Conseil administratif ne reviendra pas, même si cela sous-entend une disparition des revenus liés à ces agents.

Il y a une décision de principe du Conseil administratif, lequel a la compétence de l'organisation de l'administration. Il ne renonce pas à la tâche, mais renonce à la manière dont elle est organisée et accomplie. M. Maudet précise devoir produire, d'ici au mois de juin, un rapport au Conseil administratif qui montrera en quoi la perte financière pourrait être limitée, voire compensée. Les AM rapportent environ 2,4 millions, et ce montant diminue chaque année; il explique cela par le fait que la population est plus disciplinée.

Systèmes d'information et de communication

A une question ayant trait à la très probable demande de postes supplémentaires pour ce service, alors qu'il est mentionné plus haut que l'exercice budgétaire sera fortement marqué par une réallocation des moyens, une réorganisation des forces et une réorientation des missions au sein des services, il est souhaité de plus amples explications.

M. Maudet explique qu'il y a deux grands secteurs dans son département qui sont la sécurité et la salubrité, et un secteur très important pour l'administration, mais petit en termes de personnel, qui est la Direction des systèmes d'information et de communication (DSIC). Ce service a souffert du *personal stop* par le fait que les besoins ont augmenté. Et c'est dans ce service qu'on part sur une augmentation logique de postes.

Les aspects de réallocation de moyens et de réorganisation des forces touchent essentiellement le domaine de la sécurité et, dans une moindre mesure, le domaine de la salubrité. M. Maudet pense que, avant de gonfler des effectifs ou de partir sur des perspectives qui ne sont pas les siennes, il peut réallouer les moyens de manière plus intelligente.

Un commissaire félicite le magistrat pour l'adoption d'un portail commun avec l'Etat et il trouve que c'est la bonne direction à prendre. Sa question porte sur l'environnement urbain où il est question de déchets et de comportements nouveaux. Par rapport à la loi interdisant la fumée dans les lieux publics, est-il envisagé des solutions pour les personnes qui vont fumer sur la voie publique?

Un groupe de travail est en train de réfléchir à cette question. La raison pour laquelle ce thème ne figure pas dans le texte est simplement consécutive à un souci de démocratie, la votation populaire n'ayant pas encore eu lieu au moment de l'élaboration des objectifs contenus dans le document.

Il faut savoir que, en matière d'environnement urbain, la réflexion procède sur deux angles qui sont les déchets et les comportements. Il sait que la loi sur la fumée entraînera des désagréments et que le Conseil administratif va devoir prendre des mesures, mais il est déterminé. S'il parle de responsabilisation, c'est parce que l'intention n'est pas de mettre des cendriers partout.

Cependant, il est en discussion avec les cafetiers-restaurateurs pour que ces derniers fournissent, en contrepartie d'un assouplissement du règlement sur les terrasses, leurs propres cendriers qui seront à disposition aussi bien pour leur clientèle que pour les passants.

Cette mesure éviterait également les problèmes de vandalisme, comme cela a été le cas à Carouge, puisque les cendriers seraient rentrés à la fermeture des établissements. De plus, les cafetiers-restaurateurs se chargeraient de la manutention.

L'autre aspect sur lequel il travaille actuellement concerne les lieux d'attente tels que les abribus ou les espaces d'attente de l'administration pour lesquels des cendriers devront être installés et il conclut qu'il y a une réelle prise en compte de cette problématique.

Une commissaire regrette que, lors de l'installation des nouvelles poubelles sur le trajet du tram TCMC¹, il n'ait pas été prévu des poubelles à tri des déchets. Elle donne l'exemple de Zurich qui prévoit un tel système.

M. Maudet réfute qu'à Zurich il y ait un tel système de tri sur la voie publique. Il n'y a tout au plus que quelques endroits qui en sont pourvus. Pour ce qui est du tri des papiers, plusieurs poubelles ont été installées à cet effet sur la ligne du TCMC mais, pour l'instant, l'expérience n'est pas concluante.

D'une manière générale, toutes les expériences de tri sur le domaine public menées en Europe sont des échecs. De plus, il y a une approche du Conseil administratif qui est de dire qu'on n'a pas un domaine public extensible à l'infini, que l'on ne peut pas y installer des ribambelles de poubelles (pour l'alu, pour le verre, etc.) et que, aujourd'hui, cela ne se justifie pas. Le Conseil administratif n'entend pas aller dans ce sens, à l'exception du papier journal qui pose réellement problème, surtout depuis l'apparition des journaux gratuits.

Par rapport aux sacs utilisés actuellement, il informe la commission que ceux-ci sont trois fois moins chers et qu'ils accueillent trois fois plus de détritiques que les poubelles proposées par son prédécesseur.

Une commissaire s'étonne de la politique d'Agenda 21 menée concernant les poubelles. Elle pense, en effet, que cela revient plus cher de mettre les déchets dans des sacs en plastique que dans des poubelles que l'on pourrait vider directement. Elle demande si l'installation de ces nouvelles poubelles sera généralisée.

M. Maudet souhaiterait pouvoir revenir ultérieurement devant la commission pour s'exprimer plus en détail sur ce sujet. Néanmoins, il explique brièvement qu'il est plus pratique de relever les déchets de cette manière. En effet, ceux-ci peuvent être relevés dans le cadre d'un ramassage ordinaire au lieu de déployer un ramassage spécial pour vider les poubelles sans sac que sont les poubelles orange et grillagées.

Sur l'installation de ces nouvelles poubelles, M. Maudet indique que l'évaluation se terminera en juin, après six mois de test. En fonction des résultats, pour le moment très positifs, il pourrait être décidé de généraliser ce type de poubelles sur les grandes pénétrantes et sur les lignes de tram car, sur ces zones, on s'est rendu compte que les poubelles de 35 litres ne sont plus adaptées.

¹ Tram Cornavin-Meyrin-CERN.

Quant au contenu de l'évaluation de ces tests, M. Maudet précise qu'absolument tout est évalué, les actes de vandalisme, la maintenance, etc.

Le président indique avoir pris note de la proposition de M. Maudet et que la commission l'entendra volontiers ultérieurement pour un exposé plus détaillé sur la politique menée à propos des déchets.

Séance du 3 juin 2008

Département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports

Pour ce département, les efforts se concentreront sur le développement et le renforcement de politiques publiques transversales, axées sur les enjeux principaux de son domaine d'intervention autour de cinq priorités, dont l'objectif principal est de favoriser le lien social et l'intégration.

Pour cette présentation, M. Manuel Tornare s'est entouré de ses collaborateurs et collaboratrices¹.

Après les présentations d'usage, le président cède la parole à M. Manuel Tornare, nouveau maire en fonction depuis le 1^{er} juin.

M. Tornare tient à saluer la présence de M^{me} Simone Irminger, qui deviendra directrice adjointe du département à partir du 1^{er} juillet 2008, et celle de M. Daniel Oertli, qui sera le chef du Service des espaces verts et de l'environnement dès le 2 juin prochain.

Concernant les orientations politiques, il déclare que le Conseil administratif a suivi les injonctions du Conseil municipal, soit de remettre au mois de mars les objectifs non chiffrés des cinq départements pour l'année suivante. Son département continue de donner une grande priorité à la petite enfance avec l'aval du Conseil administratif. Il a aussi répondu à la motion du Parti démocrate-chrétien concernant les mamans de jour. Il attend toujours les réponses du Conseil d'Etat concernant les obligations légales qui sont liées à ce sujet. Il pense que les commissaires ont pris connaissance des objectifs du département et se montre disposé à répondre aux questions des commissaires.

Questions de la commission

Qu'entend-on par «financement accru de projets sur appels spécifiques»?

M. Kanaan explique que cela relève de la gestion des subventions. Sur des projets ponctuels, il est envisagé de faire des appels à projets sur des thèmes dans plusieurs domaines, dont le sport. La priorité ira aux projets qui se soucient de

¹ Lesquel-le-s étaient invité-e-s pour l'audition du département sur les comptes 2007 en deuxième partie de séance.

l'intégration et/ou de la prévention. Si les clubs intègrent ces dimensions dans leurs projets, cela leur permettrait de bénéficier d'un supplément de subvention.

De plus amples précisions sont demandées sur ce qui va être entrepris en 2009, au sujet des contrats de quartier.

M. Tornare explique qu'il y a une année il s'est rendu à Bruxelles avec une délégation pour voir ce qui s'y faisait sur les contrats de quartier que le bourgmestre avait mis en place. Cela permet à la population de s'exprimer de manière concrète. Ensuite, les données recueillies sont intégrées dans les différents quartiers et des réponses cohérentes sont proposées, en veillant à mettre en application les demandes des habitants. Ils ont été séduits par ce concept. Ainsi, en 2009, la Ville lancera un contrat de quartier aux Grottes.

Politique de la jeunesse

S'agissant de la politique de la jeunesse, il est demandé si d'autres types d'actions seront prévues, tels qu'une collaboration avec le Département de l'instruction publique (DIP).

M. Tornare confirme qu'il y a beaucoup d'interactions avec le DIP. Le plan jeunesse a été soumis à un examen approfondi de la part du Conseil administratif, pour lequel plusieurs départements sont concernés. D'ici à la fin du mois d'octobre, il se positionnera sur ce plan jeunesse.

A la lecture du document, on comprend que la nouvelle politique en matière de chômage sera surtout menée par le département des finances et du logement. Dans quelle mesure le département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports produira-t-il également un effort et sous quelle forme? Cela se fera-t-il en coordination avec le département susmentionné?

Le plan jeunesse présenté au Conseil administratif comprend également ce volet. M^{me} Salerno a demandé un délai pour pouvoir donner ses réponses, puisque c'est elle qui est chargée de la politique en matière de lutte contre le chômage. M. Tornare sait que des réflexions très fines sont menées dans ce sens dans ce département et que les dispositions viendront dès cet automne.

M. Kanaan indique que l'Etat s'occupe des jeunes encore en formation ou qui sont dans une filière emploi-chômage, et la Ville s'occupe des jeunes qui sont en dehors de ces filières ou qui sont sortis du système depuis plusieurs années. La Ville tente de leur remettre le pied à l'étrier par des mesures de bas seuil (une semaine, puis un mois, puis six mois de stage), car il faut vraiment les prendre par la main pour qu'ils puissent réintégrer des filières classiques de formation.

M. Deuel précise que l'idée est de réintégrer ces jeunes avant qu'ils ne recourent au chômage ou à l'assistance publique. Actuellement, à Genève, on compte

entre 1200 et 1500 jeunes qui sont désinsérés des filières classiques de formation. Le département attend encore des réponses aux questions du financement, et est prêt à passer à l'action.

Politique de la famille

Le magistrat a relevé que la petite enfance restait une priorité du département. N'y a-t-il pas un paradoxe à poursuivre une politique de développement de l'offre par la création de nouvelles places d'accueil alors qu'il est difficile de recruter le personnel qualifié, nécessaire à l'ouverture d'une nouvelle institution? De plus, il se trouve que bon nombre de personnes qui souhaitent se former dans ce domaine ne trouvent pas de place à l'école de Genève, laquelle n'arrive pas à répondre à la demande.

M. Tornare reconnaît qu'il y a pas mal de difficultés dans ce domaine. Un nouveau certificat fédéral de capacité (CFC) sera mis en place, ce qui permettra de résorber une partie du problème. Il s'agit de ne pas créer une concurrence entre les différents métiers liés à la petite enfance. Cela dit, il a écrit à maintes reprises au Canton pour que les effectifs soient augmentés, puisque dans ce créneau le chômage est inexistant. Le Conseil d'Etat a doublé le nombre d'élèves; mais, pour sa part, M. Tornare aurait souhaité qu'il soit triplé voir quadruplé. Il ne comprend pas pourquoi le Conseil d'Etat, qui tient un discours très offensif de lutte contre le chômage, ne porte pas davantage ses efforts sur ce créneau.

Ce CFC aura-t-il pour effet d'assouplir les normes d'encadrement en vigueur?

Les normes ne seront pas assouplies. Lors du dernier comité de l'Association des communes genevoises, il a été dit, contrairement à ce que l'on croit, que ces normes ne sont pas contraignantes. Néanmoins, M. Tornare aurait souhaité que l'on puisse les assouplir afin de permettre d'augmenter le nombre d'enfants susceptibles d'être accueillis dans les structures de la petite enfance. A l'heure actuelle, 10 enfants peuvent être accueillis dans une crèche genevoise pour 15 enfants dans la communauté européenne.

Que recouvrent les travaux préparatoires par rapport au réseau d'aide à la parentalité.

Il y a quelque temps, M. Tornare a demandé qu'il y ait une réflexion interservices concernant l'aide à la parentalité.

M^{me} Irmingier explique que ce groupe de travail a, dans un premier temps, établi ce dont disposait chaque service comme réseau à la disposition des parents. On s'est rendu compte que ces réseaux étaient extrêmement denses, mais qu'ils manquaient d'objectifs communs.

Une idée d'action de ce groupe est de prévoir de la formation-information pour que l'ensemble des personnes qui sont en contact avec les familles aient une vue d'ensemble du réseau et soient à même d'orienter les familles en fonction de leurs problèmes. Ce travail ne jouit pas encore d'une grande visibilité, à l'exception de la carte «Zig zag zoom» qui recense toute l'offre qui s'adresse aux familles de Genève.

Politique sociale

Des précisions sont demandées sur la réforme de l'aide sociale municipale.

M. Tornare entretient les contacts avec M. François Longchamp et ses collaborateurs. Cela dit, l'étude de la validité de l'initiative IN-1 d'A gauche toute! a été renvoyée à la commission du règlement. Certains disent qu'on aurait pu faire plus vite et prendre des décisions, lui estime qu'on est lié à des contingences juridiques et politiques en la matière. Le Canton est pressé, mais il rappelle que la logique cantonale n'est pas forcément la logique communale. Il attend de voir également quelle sera sa marge de manœuvre par rapport aux prestations municipales avant de les supprimer définitivement.

Si l'initiative d'A gauche toute! est validée et passe devant le peuple avec une majorité confortable, il faudra se poser la question de savoir si la volonté est que la Ville subventionne l'Etat. Il ne pense pas que ce soit le but d'A gauche toute! Des solutions sont recherchées notamment avec l'Avivo, Pro Senectute, le Centre social protestant et Caritas, et cela se passe très bien.

Politique sportive

Concernant le sport, il est demandé si le déploiement du sport urbain inclut les demandes du Conseil municipal comme le skate-park et si d'autres demandes, en particulier celle relative aux sportifs d'élite, seront mises en œuvre en 2009.

Ces deux points ont été inclus en partie dans le plan jeunesse et en partie dans le plan financier d'investissement. M. Tornare compte faire en sorte que certains projets, dans le domaine des sports, soient avancés dans le temps. Il ajoute avoir eu une séance de travail avec M. Beer où la question du sport-études était à l'ordre du jour. Il a été décidé de créer un groupe de travail intégrant le département de M. Mark Muller, le DIP et la Ville de Genève.

Que recouvrent les termes de «sports urbains»? Cela se limite-t-il au skate et au roller ou s'étend-il à d'autres sports qui peuvent se pratiquer dans la rue comme le basket ou le foot?

Le département encourage tous les sports. Dans le quartier des Eaux-Vives, on est en train d'installer des engins sportifs pour que la population puisse les utiliser de manière spontanée et s'adonner à certains sports.

Un commissaire voudrait savoir si la piste de ski sur la Treille, aménagée en décembre dernier, sera reconduite en 2009, car son bilan énergétique laisse totalement à désirer.

M. Tornare indique qu'elle ne se refera pas à la Treille, car il y a eu une cohabitation difficile, mais probablement au parc des Eaux-Vives, et il tentera d'être le plus écologique possible.

M. Kanaan ajoute que le département est très soucieux du développement durable dans son ensemble, y compris dans son pilier social. Le nombre d'enfants qui ont profité de cette manifestation contrebalance le fait qu'elle n'était pas parfaite d'un point de vue écologique.

6. Présentation générale du projet de budget 2009 déposé

Les lecteur-trice-s trouveront ici un bref résumé de la présentation du projet de budget 2009 par le Conseil administratif le 3 septembre 2008¹. A la suite de cette présentation, quelques questions posées par la commission des finances ont appelé des réponses écrites. Elles figurent en annexes 1, 2 et 3, de même que le document «Situation des crédits d'investissement 2008», remis en sus de la plaquette de présentation du projet de budget 2009².

Brièvement, et dans les grandes lignes, le projet de budget 2009 déposé par le Conseil administratif est placé sous le signe de «Genève durable» avec les priorités suivantes:

- la petite enfance;
- la culture alternative;
- Genève ville propre;
- la gestion exemplaire des ressources humaines.

Ce projet de budget a été annoncé comme étant équilibré, avec un excédent de revenus de quelque 200 000 francs et ce malgré le transfert de charges de l'Etat aux communes.

L'impact du régime de transfert de charges, qui se poursuivra jusqu'au 31 décembre 2009, aura un effet de 22,6 millions sur le budget 2009³. Pour rappel, les impacts sont respectivement de 19,8 millions et 21,9 millions sur les comptes 2006 et 2007.

¹ Pour rappel, cette séance (sans procès-verbal) consacrée à la présentation du projet de budget précède immédiatement la présentation faite à la presse.

² Largement diffusée et disponible sur l'IntraCM

³ Hausse des frais de perception des centimes additionnels: 10,5 millions; participation à la compensation aux communes frontalières: 8,2 millions; augmentation participation au GIAP: 1,4 million et suppression de la rétrocession de l'impôt sur les gains immobiliers: -2,5 millions.

Un nouveau projet de loi du Conseil d'Etat sur la péréquation cantonale est en préparation.

Les revenus nets se situent à 1067,7 millions (dont 65,6% provient des impôts) et sont à peu près stables par rapport à 2008 (1071,5 millions).

Les charges nettes sont en augmentation à 1067,5 millions (PB 2008: 1039,6 millions).

On notera une baisse des rentrées fiscales de 10,5 millions provenant surtout des personnes morales. Cette baisse pourrait être corrigée en fonction des prévisions de l'Etat de Genève, car il n'y a toujours pas d'informations sur les rentrées fiscales durant l'année en cours.

La taxe professionnelle est en progression de 4 millions pour atteindre 106,2 millions.

Quant aux revenus des biens, les revenus extraordinaires de 2006 et 2007 ne se reproduiront pas en 2008 et 2009.

La Gérance immobilière municipale et les rentes foncières laissent présager des revenus de l'ordre de 3,2 millions supplémentaires.

Revenus divers: estimation des amendes en diminution de 2 millions, pour se situer à 15,3 millions, et hausse de 1 million liée aux interventions du SIS.

A noter que la subvention cantonale pour l'entretien des routes, prévue par la Lroutes, n'est pas budgétée et totalise 11,8 millions aux comptes 2007. Toutefois, on notera la reprise des discussions avec l'Etat.

Les charges de fonctionnement sont en augmentation de 20,1 millions¹.

La hausse des dépenses s'explique essentiellement par une augmentation de 12 millions des charges de personnel liées aux mécanismes salariaux² (hors annuités extraordinaires, toujours gelées) et des subventions publiques à raison de 9,6 millions.

La création de 40,5 nouveaux postes, répartis dans les différents départements, signifie la fin de la politique du *personnal stop*, cette dernière ayant atteint ses limites, comme déjà annoncé par le Conseil administratif lors de la présentation des comptes 2007.

L'exécutif justifie ces nouveaux postes – en partie – pour se mettre en conformité avec les obligations légales qui ne sont actuellement pas respectées.

¹ Ce montant tient compte du transfert de charges de l'Etat aux communes.

² Mécanismes salariaux: 5,4 millions; créations postes: 5 millions; mobilité du personnel: 0,5 million; mise en œuvre 5^e révision AI: 0,5 million; révision classification des bibliothécaires: 0,4 million; amélioration processus de recrutement: 0,1 million; augmentation du nombre d'apprentis: 0,1 million.

Les charges du personnel représentent ainsi 418,3 millions, soit 39,2% du budget

L'augmentation des subventions publiques se décline selon les priorités annoncées par le Conseil administratif, soit 4,8 millions pour la petite enfance (au total 73,6 millions), 1,8 million pour le soutien à l'édition et aux compagnies indépendantes, 1 millions pour l'OSR, et 1,6 million de subventions en nature (domaine public).

Les subventions représentent 230,8 millions, soit 23% du budget¹.

Le chapitre 31 «Biens, services et marchandises» est en hausse de 4,5 millions².

Les intérêts passifs se situent à 61,8 millions grâce aux effets du désendettement (65,8 au PB 2008), soit 6% du budget.

Les amortissements se situent à 68,7 millions et sont en hausse.

L'enveloppe des investissements se situe au même niveau qu'en 2008 soit 95 millions avec un autofinancement de 72,5% et donc une insuffisance de financement qui se situe à 26,1 millions, ce qui signifie une augmentation de la dette.

Pour terminer ce tour d'horizon, il faut relever le remboursement de la dette à hauteur de 140 millions, ramenant cette dernière à 1,7 milliard à la fin de 2009. A noter qu'on admet, selon les théories, un ratio d'endettement correspondant à une année de fonctionnement.

En ce qui concerne le thème de «Genève durable», qu'en est-il précisément et comment peut-on le repérer dans ce budget?

Il est répondu par M^{me} Salerno et M. Pagani que cela ne peut s'inscrire sur un budget d'une année. Les politiques de transports et de la mobilité douce sont des objectifs qui s'inscrivent dans la durée.

Ainsi, la réflexion doit être générale et transversale. Le Conseil administratif a revu, par exemple, sa stratégie de rénovations du patrimoine et un document élaboré par le Laboratoire d'économie appliquée est attendu. Il sera présenté à la commission Agenda 21.

Les réponses aux autres questions figurent en annexe.

¹ Soit 192,5 millions subventions monétaires (83,4%) et 38,3 millions de gratuits (17%).

² Tenant compte du budget lié à l'énergie (2,9 millions), à l'achat de carburant (0,5 million) et à l'entretien des bâtiments et contrats de conciergerie (1,1 million).

QUESTION POSEE PAR LA
COMMISSION DES FINANCES CONCERNANT
LE PROJET DE BUDGET 2009 DEPOSE

Département : -----
Service : -----
Page: -----
Rubrique : Taux moyen de la dette

Question :

Le coût moyen de la dette de la Ville de Genève sur ces dernières années est demandé ainsi qu'une comparaison avec les autres villes suisses.

Réponse :

En préambule, il est à préciser que le taux moyen de la dette est une information qui figure chaque année dans les comptes publiés sur la page consacrée à la dette.

Le taux moyen de la dette (avec les frais d'emprunts) s'élève à :

- 3.42% pour 2007
- 3.59% pour 2006
- 3.66% pour 2005
- 3.93% pour 2004.

S'agissant des données relatives aux autres villes suisses, le Département des finances et du logement ne les dispose pas et n'a pas connaissance d'une publication qui les indiquerait.

QUESTION POSEE PAR LA
COMMISSION DES FINANCES CONCERNANT
LE PROJET DE BUDGET 2009 DEPOSE

Département : Tous
Service : -----
Page : -----
Rubrique : Nouveaux postes créés

Question :

La catégorie de l'échelle des traitements est demandée pour chacun des 40.5 nouveaux postes créés au PB 2009 déposé.

Réponse :

En réponse à cette question, il convient de se référer au document annexé.

Demandes de nouveaux postes au projet de budget 2009

		Autorités		CHF	Classes Min Max
A0010000	Service de la Direction générale	0.5	Adjoint-e scientifique	64'823	13 15
A0020002	Secrétariat du conseil administratif	1	Collaborateur/trice administrative	113'424	7 9
A0020005	Archives	1	Collaborateur/trice scientifique	115'563	11 13
A0030000	Service juridique	0.5	Assistant-e de direction	51'556	9 11
Total nombre de nouveaux postes demandés				345'366	
Finances et logement					
10050100	GIM-comptes de régie	1	Coordinateur/trice informatique	129'596	13 15
10050100	GIM-comptes de régie	2	Collaborateur/trice-s administratifs-es	185'536	7 9
10070100	Achats et Impressions CHAI	1	Polygraphe	98'348	8 10
13000000	Direction des ressources humaines	0.5	Chargé-e de relations humaines	57'806	11 13
13000000	Direction des ressources humaines	4	Ingénieur-e-s de sécurité	518'383	13 15
13000000	Direction des ressources humaines	1	Conseiller-ère en réadaptation	115'563	11 13
13000000	Direction des ressources humaines	1	Employé-e administrative	84'422	5 7
13000000	Direction des ressources humaines	1	Collaborateur/trice scientifique	115'563	11 13
13000000	Direction des ressources humaines	1	Collaborateur/trice formation	98'348	8 10
13000000	Direction des ressources humaines	1	Gestionnaire budget	109'892	10 12
Total nombre de nouveaux postes demandés				1'513'457	
Constructions et aménagement					
20010000	Dir. des constructions et de l'aménagement	1	Contrôleur/euse de gestion	145'030	15 17
20010002	Information et communication	0.5	Responsable de la communication	64'823	13 15
20010003	Opérations foncières	0.5	Responsable d'opération	64'823	13 15
24010001	Architecture	2	Architectes	259'192	13 15
24020000	Bâtiments	1	Architecte	129'596	13 15
24020000	Bâtiments	1	Ingénieur-e informaticien-ne	129'596	13 15
24030000	Energie	0.5	Ingénieur-e	64'823	13 15
Total nombre de nouveaux postes demandés				857'883	

Demandes de nouveaux postes au projet de budget 2009

	Culture	CHF
310600000	Administration du service SAAC	129'597 13 15
310600000	Administration du service SAAC	57'804 11 13
330200000	Bibliothèque de Genève	154'846 16 18
Total nombre de nouveaux postes demandés		342'247
Environnement urbain et sécurité		
400352000	Sapeurs sapeurs - SIS	318'735 7 9
400800000	Dir. des systèmes d'information et commun.	219'784 10 12
400800000	Dir. des systèmes d'information et commun.	129'586 13 15
400800000	Dir. des systèmes d'information et commun.	518'384 13 15
400800000	Dir. des systèmes d'information et commun.	129'586 13 15
400800000	Dir. des systèmes d'information et commun.	464'538 16 18
400800000	Dir. des systèmes d'information et commun.	154'846 16 18
Total nombre de nouveaux postes demandés		1'935'479
Total général		4'994'432

QUESTION POSEE PAR LA
COMMISSION DES FINANCES CONCERNANT
LE PROJET DE BUDGET 2009 DEPOSE

Département : Cohésion sociale, jeunesse et sports
Service : Délégation à la petite enfance
Page: -----
Rubrique : 365 « subventions à des institutions privées »

Question :

La composition de l'augmentation de la subvention accordée à la petite enfance.

Réponse :

La subvention accordée à la petite enfance progresse de CHF 4'815'000.- entre le budget 2008 et le projet de budget 2009. Cette augmentation se décompose comme suit :

- 2'565'000.- pour l'application des mécanismes salariaux et l'indexation de 1.5%
- 2'250'000.- pour la création de nouvelles places de crèche.



Patrick Chauveau /dpe/ville-ge

03.09.2008 14:56

A Manuel Tomare/ca/ville-ge@ville-ge, Biljana
Kostadinov/dfl/ville-ge@ville-ge

cc

ccc

Objet Projet de budget 2009

Madame, Monsieur,

De retour à ma place de travail, je suis en mesure de revenir sur notre précédente conversation téléphonique à propos du projet de budget 2009 de la petite enfance et vous confirme que, contrairement au chiffre que j'ai avancé, l'application des mécanismes salariaux, y compris un taux d'indexation de 1.5%, induit une augmentation des charges de CHF 2'560'000.-.

Tout en étant désolé de l'information erronée précédemment transmise, je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, mes meilleures salutations.

Patrick Chauveau

SITUATION DES CREDITS D'INVESTISSEMENT 2008

<u>A. DEPENSES 2008 (au 30 juin)</u>	CHF	
	Montant net crédit voté	Dép. nettes et engag. 2008
Budget 2008		95'000'000
TOTAL dépenses 2008		30'155'227
<u>Logements</u>	23'608'200	2'081'710
Sellon J.-J. DE 3, rue	3'608'200	981'710
Fondation VGE, logements sociaux	20'000'000	1'100'000
<u>Ecoles</u>	38'294'600	12'640
Camille-Martin, rue	38'294'600	12'640
<u>Culture et loisirs</u>	20'764'799	3'049'945
Neuve 3, place, Gd Théâtre	6'404'000	745'423
Général-Dufour 14, rue, Victoria Hall	8'060'000	454'466
Neuve, place - Musée Rath	4'821'799	892'556
BMU, système d'information, fournit.et prestations	1'479'000	957'500
<u>Sports</u>	8'242'000	1'601'120
Vessy 6, route, tennis club Drizia-Miremont	1'492'000	1'376'922
Hans-Wilsdorf 4, patinoire intér.Vernets	6'750'000	224'198
<u>Social</u>	8'400'000	59'848
Petite enfance	8'400'000	59'848
<u>Sécurité publique</u>	5'095'000	1'181'003
SIS véhicules lourds	5'095'000	1'181'003
<u>Hygiène et salubrité publique</u>	18'806'392	3'773'066
L.-Benjamin-Dizerens,J.-L.-Masbou,J.-G.-Dancet, rues	1'716'100	799'567
Cornavin-Meyrin-CERN ligne de tramway	13'363'000	983'865
Saint-Georges, crématoire	2'835'000	1'096'987
Conteneurs récupération du verre et du PET	892'292	892'647
<u>Aménagement du domaine privé</u>	20'813'300	881'849
Saint-Jean, falaises	2'116'600	764'767
Plainpalais, plaine de	12'321'700	11'171
Chaumettes, parc	6'375'000	105'911

	Montant net crédit voté	Dép. nettes et engagé. 2008
<u>Aménagement du domaine public</u>	114'660'864	4'604'587
Nations, place	8'721'000	183'271
Petit-Saconnex, quartier	2'448'000	813'743
Diverses voies publiques	5'882'950	113'589
Ligne de tramway 13 (section Sécheron)	25'358'550	19'262
Navigation, place, Môle, rue, Pâquis, rue	19'795'000	24'242
Cluse, boulevard	13'907'364	498'272
Cornavin-Meyrin-CERN ligne de tramway	17'864'000	806'608
Cornavin-Meyrin-CERN ligne de tramway	10'646'000	455'277
Machine, pont de la	10'038'000	1'690'324
<u>Administration générale</u>	16'648'057	4'242'612
Progiel financier	8'712'000	270'455
PIQ 2004	3'938'270	627'222
PIQ DSI, 11ème	3'997'787	3'344'935
<u>Divers</u>		8'666'847

N.B. Les crédits votés avant 2008, sans dépenses en 2008, ne sont pas inclus ici.

**B. PRINCIPAUX CREDITS DEPOSES AU CONSEIL
MUNICIPAL EN 2008 (à ce jour)**

	Déposés au CM en 2008
<u>Culture et loisirs</u>	11'294'300
Malagnou 1, route de, réfection MHN PR-604	11'294'300
<u>Social</u>	16'663'000
Blanc/France, av., périmètre dit "Foyer de Sécheron" PR-636	16'663'000
<u>Hygiène et salubrité publique</u>	28'299'000
Coulouvrenière, ancienne usine à gaz PR-625	28'299'000
<u>Aménagement du domaine public</u>	58'896'000
Nouvelle ligne de tramway Cornavin-Onex-Bernex PR-623/624	58'896'000

7. Audition par la commission des finances des conseiller-ère-s administratif-ve-s, des président-e-s et des rapporteur-euse-s des commissions spécialisées

Conformément à la procédure budgétaire, les commissions spécialisées communiquent à la commission des finances leurs analyses respectives concernant l'examen du projet de budget déposé.

Par la suite, il est procédé aux auditions des conseiller-ère-s administratif-ve-s par la commission des finances, en présence du président ou de la présidente et du rapporteur ou de la rapporteuse de la commission spécialisée.

Le contenu de ces auditions figure dans chaque rapport spécialisé au point 11.

Pour mémoire, les rapporteur-euse-s des commissions spécialisées, ainsi que les domaines traités sont mentionnés au point 3 du rapport général. De même, toutes les dates des auditions du Conseil administratif sont indiquées dans le calendrier des travaux de la commission au point 4 du rapport général.

8. Modifications apportées par le Conseil administratif au projet de budget 2009 (projet de budget rectifié et nouveaux postes)

L'audition du Conseil administratif au sujet des modifications budgétaires s'est tenue le 11 novembre 2008, accompagné de M^{me} Biljana Kostadinov, adjointe de direction au département des finances et du logement, de MM. Philippe Aegerter, directeur du département des finances et du logement, Boris Drahusak, codirecteur du département de la culture, Jean-François Rohrbasser, chef de service pour l'ensemble des responsables artistiques

M^{me} Sandrine Salerno, magistrate chargée du département des finances et du logement, a assisté à toute la séance, les autres magistrats se sont ensuite succédé pour traiter de leurs départements respectifs, à l'exception de M. Manuel Tornare, maire, excusé.

N.d.l.r.: La commission des finances a reçu deux documents dénommés «Projet de budget rectifié». L'un reprend le projet de budget ligne par ligne après avoir intégré les modifications du Conseil administratif, l'autre est un document plus visuel, qui met en évidence le détail des modifications du Conseil administratif apportées au projet de budget en chiffrant les modifications entre le projet de budget 2009 déposé et le projet de budget 2009 rectifié¹. C'est sur la base de ce document que les commissaires poseront leurs questions.

Département des finances et du logement²

En préambule, M^{me} Salerno se propose de récapituler les informations contenues dans la plaquette «Projet de budget rectifié» transmise à l'ensemble de la commission il y a quelques jours.

Elle fait observer que le résultat du projet de budget rectifié présente un excédent de revenus pour le compte de fonctionnement de 211 422 francs. L'insuffisance de financement s'élève à 26,08 millions de francs pour 95 millions d'investissement. Elle remarque que l'on se retrouve dans le même ordre d'idée que le projet de budget déposé en juillet 2008.

Les estimations fiscales ont été revues, en tenant compte des incertitudes liées à l'impact de la crise financière et de celles liées à l'instabilité des marchés financiers. Cela a eu des conséquences, au niveau cantonal et communal, sur les estimations des impôts des personnes physiques et morales, ainsi que sur la taxe professionnelle.

¹ Disponible sur IntraCM.

² M^{me} Salerno répondra aux éventuelles questions portant sur le département Autorités et le département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports.

Dans ce projet de budget rectifié, le Conseil administratif a refait toutes les interfaces liées au personnel, avec des renseignements plus précis quant aux masses salariales. Il a intégré les décisions qui ont été prises par ce même Conseil.

Aussi, pour le département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sport, le magistrat a revu les équilibres au sein de son département. Cela n'entame pas la masse financière qui était à sa disposition, mais modifie les arbitrages effectués précédemment. Il s'agit donc d'arbitrages d'ordre politique et de décisions d'ordre financier et technique.

Estimations fiscales

Le Département cantonal des finances a fait parvenir ses estimations à la fin du mois de septembre. Elles ont été revues à la baisse et émises avec une prudence plus marquée qu'en juin dernier.

La Ville de Genève s'est donc basée sur un scénario identique à celui de l'année 2002 (une période assez rude liée aux événements du 11 septembre 2001), année où il y avait eu de fortes baisses des rentrées fiscales.

Aujourd'hui déjà, on observe un ralentissement pour le dernier trimestre de l'année 2008 de l'impôt à la source.

Cela présage, pour les prochaines années, une difficulté plus forte pour le Conseil administratif à présenter des projets de budgets équilibrés au compte de fonctionnement.

Une autre différence importante, par rapport au projet de budget déposé, c'est la prise en compte des effets de base de l'imposition, ce qui ajoute 23 millions de rentrées fiscales supplémentaires.

Enfin, les effets du projet de loi fiscale sur l'imposition des familles avaient été intégrés pour 2009, avec un impact de 18 millions pour la Ville de Genève en prévision de son entrée en vigueur. Mais le Conseil administratif sait que ce ne sera plus le cas.

Actuellement, le conseiller d'Etat chargé de ce dossier est en train de revoir à la hausse ce soutien aux familles, dont le montant n'est pas encore arrêté mais dépasserait 150 millions pour le Canton. Cette mesure entrera probablement en vigueur en 2010.

Donc, sur le volet fiscal, la prise en compte des effets de base selon les estimations du Département cantonal des finances est supérieur à hauteur de 23 millions (répartition: 12,2 millions pour les personnes physiques et 10,8 millions pour

les personnes morales) et le fait d’avoir supprimé 18 millions de charges dues à l’effet de l’imposition des familles font que, avec ces modifications, on se retrouve dans un équilibre financier qui ressemble à celui du projet de budget déposé, aussi bien pour le compte de fonctionnement que pour l’insuffisance de financement des investissements.

M^{me} Salerno détaille ensuite les charges ayant un impact sur le résultat.

Charges du personnel

Dans le projet de budget 2009, le Conseil administratif avait maintenu le gel des annuités extraordinaires. Dans le projet de budget rectifié, il a réactivé ce système, mais en partie seulement.

En effet, le Conseil administratif a la volonté de négocier un nouveau statut du personnel avec une nouvelle grille de traitement salarial. Il avance dans ce processus, mais à un rythme qui n’est pas assez soutenu.

Le Conseil administratif a donc proposé aux partenaires sociaux d’achever les négociations sur le statut du personnel au plus tard à la fin de l’année 2008, de manière à le livrer au début de l’année 2009 au Conseil municipal.

La commission des finances devrait examiner cet objet dans le courant de 2009, si bien que le nouveau statut pourrait entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2010.

C’est la raison pour laquelle le Conseil administratif accepte, une dernière fois, d’appliquer le système des annuités extraordinaires, en le conditionnant à l’aboutissement des discussions sur le nouveau statut.

Le Conseil administratif propose donc, dans le projet de budget rectifié, qu’une demi-annuité extraordinaire soit versée. Le montant des annuités versées aux ayants droit s’élèverait à environ 4,1 millions. Le nouveau statut devant entrer en vigueur en 2010, les 50% restants seront inscrits au projet de budget 2010.

Il y a, par ailleurs, les annuités extraordinaires dues au personnel du Service d’incendie et de secours (SIS).

Dans le statut du SIS, l’employeur est tenu de verser les annuités extraordinaires, contrairement au règlement s’appliquant au reste de l’administration. Cela a un coût supplémentaire d’environ 567 000 francs.

Le but est d’avoir un seul et même statut pour toute la fonction publique.

Une autre modification portant sur le personnel est la réévaluation de fonction opérée pour les concierges d’immeubles dans les classes de fonction 5-7. Le coût supplémentaire engendré se monte à un demi-million.

Les économies

Des économies ont été réalisées dans le domaine des contrats de nettoyage et dans celui des assurances pour un montant de 1 million.

M^{me} Salerno est tout à fait disposée à venir en discuter plus longuement avec la commission des finances, avec M^{me} Alimi, cheffe de la Centrale municipale d'achat et d'impression (CMAI).

Questions et réponses de la commission

Un commissaire aimerait connaître précisément les montants communiqués par le Département cantonal des finances. Une réponse écrite sera donnée (voir annexe 3).

De même, le Conseil administratif s'est basé sur le scénario 2001-2002 et a appliqué les taux de croissance de ce moment-là. Une réponse écrite plus développée que celle donnée en préambule sera fournie (voir annexe 3).

A combien se montent les économies sur les contrats de nettoyage?

Les dernières économies se montent à 242 000 francs, mais il avait déjà été enregistré une économie globale de 0,5 million.

Un commissaire aimerait être assuré que ces économies n'ont pas été faites au détriment des conditions de travail des employés, car il y a des rumeurs récurrentes à ce sujet. Ce à quoi M^{me} Salerno répond clairement par la négative (voir annexe 4).

Une commissaire observe que, dans le projet de budget modifié, il y a environ 8 millions de revenus supplémentaires. Or, si le conseiller d'Etat responsable des finances annonce des prévisions fiscales en baisse d'environ 115 millions pour 2009, la Ville devrait subir en toute logique et proportionnellement une baisse de ses rentrées fiscales, et cela doit avoir des répercussions sur les finances de la Ville. Aussi, pourquoi le budget de l'Etat serait-il diminué et pas celui de la Ville?

M^{me} Salerno répond que le budget de la Ville est équilibré principalement à cause de la prise en compte des effets de base (23 millions) et le fait que soient sortis des charges les 18 millions qui avaient été intégrés pour le projet de loi sur l'imposition des familles. Ces deux mesures pesaient 43 millions, d'où l'équilibre budgétaire actuel.

Un commissaire note qu'il s'agit également d'une question de temporalité décidée par les deux collectivités. Ainsi, la Ville se base sur les estimations précédentes à celles de l'Etat, lequel dépose son projet de budget beaucoup plus tard que la Ville.

A la question de savoir si les effets de base n'ont pas les mêmes impacts sur les finances cantonales, M^{me} Salerno répond par l'affirmative, mais il y a certainement d'autres paramètres qui ont joué pour le Canton et qu'elle ignore.

Un commissaire regrette le fait que le Canton et la Ville ne présentent pas leurs budgets respectifs au même moment. Par ailleurs, il a compris, dans les propos de la magistrate, que le Conseil d'Etat n'avait pas encore de position définitive sur le soutien qu'il accorderait aux familles.

M^{me} Salerno pense que le montant du soutien sera plus important que celui initialement annoncé par l'Etat.

Page 4

Un commissaire demande des précisions concernant les modifications liées aux cartes journalières CFF, car il constate que l'augmentation des recettes s'élève à 84 000 francs pour une charge supplémentaire de 34 500 francs et pour une offre de sept cartes supplémentaires seulement. C'est donc une opération rentable.

M^{me} Kostadinov fournira les détails par écrit (voir annexe 5).

Page 5

Des explications sont demandées concernant la création d'un poste d'administrateur-trice au Fonds chômage, et sur les jetons de présence prévus pour ce fonds.

M^{me} Salerno rappelle qu'elle a prévu de faire une présentation très complète de ce Fonds chômage le 2 décembre prochain.

S'agissant des jetons de présence, elle indique qu'il existera une commission composée de personnes réputées pour leurs compétences et qui préavisent sur les projets. Il convient de les défrayer et cela est prévu sur les mêmes tarifs appliqués pour les commissions extraparlimentaires. La commission se réunira trois à quatre fois par année et elle sera composée d'une dizaine de personnes.

Page 6

Un commissaire fait référence à la refacturation de charges liées à l'association Rehma. (*N.d.l.r.: Sise au 25, rue du Stand, et qui tient lieu de cafétéria pour le personnel.*) Etant donné qu'il s'agit de subventions non monétaires, va-t-on vraiment leur facturer quelque chose?

M. Aegerter explique qu'il est en discussion avec l'animatrice de cette association pour mettre à plat la situation et voir si l'opération est viable pour soit pérenniser cette expérience dans ces murs, soit ailleurs, par exemple une buvette.

Pour être clair, l'affaire ne tourne pas et souffre d'un déficit important sans même tenir compte du loyer, de l'électricité, du nettoyage, etc.

Dès lors que ce n'est pas une cantine d'entreprise, il ne voit pas comment cela peut fonctionner. Actuellement, c'est une personne du comité de l'association qui finance le déficit de ce projet, soit environ 60 000 francs.

Page 26

Il est demandé qui seront les malheureuses victimes de la diminution de subvention, pour encourager l'organisation de camps et stages de formation.

M^{me} Salerno propose de fournir une réponse écrite (voir annexe 6).

Des explications sont demandées sur l'augmentation des subventions dans le domaine sportif.

M^{me} Salerno indique que M. Tornare viendra présenter sa politique sportive au Conseil administratif en janvier prochain et, si les réformes dans ce domaine sont avalisées par le Conseil administratif, une proposition sera déposée.

Un commissaire demande une explication concernant l'augmentation d'un demi-poste dans le département de M. Tornare. M^{me} Salerno transmettra la question au magistrat.

Département des constructions et de l'aménagement

M. Pagani propose de passer directement aux questions.

Page 8

Pourquoi une modification de la cotisation à l'AEnEc dans le cadre de la demande d'exemption de la taxe CO₂ au groupe 319?

M. Pagani explique qu'il s'agit d'un ajustement de l'exemption, qui se traduit par une augmentation de 25 000 francs de la cotisation. En fait, la Confédération a édicté des normes pour taxer les entreprises, et la Ville de Genève a demandé à être exonérée. Le budget a dû être modifié en fonction de l'augmentation de la cotisation.

Quelle est la raison de l'augmentation du groupe 314, ajustement à la hausse de l'entretien de l'éclairage public?

Le budget du plan lumière était insuffisant pour l'entretien. Il s'agit d'une mise aux normes du plan lumière correspondant à un rattrapage d'entretien des lampadaires du quartier des Eaux-Vives et des Grottes.

Département de la culture

Les projets pluridisciplinaires

M. Mugny vient donner quelques informations supplémentaires qui lui ont été demandées par les chef-fe-s de groupe, notamment concernant la somme proposée pour les projets pluridisciplinaires.

Cette somme de 500 000 francs ne tombe pas du ciel. Il distribue une liste de tous les projets pluridisciplinaires avec les sommes proposées pour chacun (voir annexe 7) qui sont actuellement en cours d'étude au département. Il ajoute que cette liste a été établie très rapidement et pourrait être sujette à de petites variations. Ce sont donc typiquement des projets qui regroupent des expressions artistiques multiples.

Transfert du Centre pour l'image contemporaine (CIC) au Centre d'art contemporain (CAC)

Tous les éléments qui suivent n'ont aucune incidence budgétaire, puisque ce sont des transferts à l'intérieur du budget du département.

Un montant de 770 500 francs ira du CIC (Saint-Gervais) au CAC (subvention CAC) pour perpétuer la «Biennale de l'image» et «Version», et créer trois postes.

Ainsi, 320 485 francs iront au FMAC qui se répartissent dans différents groupes de comptes¹. Il y a la création d'un poste de conservateur à 80% et d'un autre poste de collaborateur administratif à 60 ou 70%, besoin pour répertorier le fonds «Iten» (la collection) et le rendre accessible au public. Cela représente un travail considérable. Il est ainsi créé deux postes, car les règles budgétaires de construction des postes imposent de créer que des postes à 50% ou à 100%².

Il précise que les personnes qui seront engagées sont révocables durant la période d'essai, au même titre que si elles travaillaient dans le secteur privé, et il réprecise qu'il n'y aura plus de progression salariale pour ces personnes, mais leur pouvoir d'achat sera maintenu. Il n'y a donc pas de perte de salaire.

La convention de ce transfert sera signée entre la Fondation de Saint-Gervais, le Centre d'art contemporain et la Ville de Genève. De ce fait, elle sera soumise au Conseil municipal et sera disponible sur internet.

Auparavant, la somme de 830 000 francs attribué à la fondation FAMC permettait à la fois la gestion du Bâtiment d'art contemporain (BAC) et la réalisation

¹ Groupe 30 et les groupes 310, 313, 318 et 319.

² Les différences de classification rajoutent de la complexité au transfert.

d'un certain nombre d'expositions communes qui se déroulaient à l'intérieur du BAC.

Dorénavant, l'idée est de laisser une somme d'argent pour les fluides (électricité, chauffage, etc.) et de transférer 540 000 francs qui seront complétés par une somme de 40 000 provenant de la réaffectation de la subvention anciennement allouée à Attitudes (soit 50 000 francs, les 10 000 francs restants iront à Stargazer). Le magistrat rappelle que toutes ces modifications ont été validées par le Conseil administratif et quelles sont neutres sur le plan budgétaire (voir détail des transferts en annexe 2).

Grand Théâtre

Concernant le Grand Théâtre, M^{me} Bertani, présidente du conseil de la Fondation du Grand Théâtre, reçoit 100 000 francs par année d'indemnités, le temps de régler l'ensemble des problèmes. Quand ce travail d'envergure sera terminé, ce montant sera rediscuté.

Certain-e-s conseiller-ère-s municipa-les-ux considèrent que ce montant devrait figurer sous la rubrique du Grand Théâtre. Le Conseil administratif propose donc un transfert, car il admet que, sur le plan comptable, c'est plus juste.

Cependant, M. Mugny rend attentif sur le fait qu'il ne faudra pas, ensuite, dire que la subvention du Grand Théâtre a encore augmenté.

Demande de nouveaux postes

Le magistrat explique que, sur les 7,5 postes inscrits au budget, un seul poste est en réalité créé et financé par le nouveau budget, c'est celui de conservatrice à la Bibliothèque de Genève.

Un poste et demi de coordinateur-trice de manifestations et d'assistant-e est compensé par de l'argent versé depuis des années à la FASE pour payer des animateurs dans le cadre de la manifestation «La ville est à vous».

Quant aux trois postes du Grand Théâtre, il s'agit de municipaliser (en diminution de la subvention) un certain nombre de postes de cette institution, et cela correspond à la volonté du Conseil municipal. Il reste encore six postes à municipaliser.

Pour les deux postes attribués au Fonds municipal d'art contemporain, ils s'inscrivent dans le cadre du transfert de Saint-Gervais comme déjà expliqué plus avant.

Le magistrat en a terminé avec les modifications budgétaires de son département.

Questions et réponses de la commission

Projet de budget 2009 rectifié (plaquette remise à la commission des finances)

Page 9

Concernant le FMAC, un commissaire propose, pour plus de clarté, de remplacer l'intitulé «création de deux postes» qui prête à confusion par «augmentation de la rubrique personnel suite au transfert partiel».

M. Drahusak précise que ce document a une vocation comptable et pense, en effet, qu'on pourrait préciser à l'avenir que les postes sont compensés à l'intérieur du budget du département.

A ce sujet, M^{me} Salerno renvoie au tableau de demandes de nouveaux postes, à la page 38, où l'on identifie clairement ces deux postes destinés au FMAC. Elle précise, néanmoins, que ce sont de vrais postes supplémentaires au sein de l'administration, même s'ils sont compensés (*n.d.l.r.: par le transfert partiel de la subvention Fondation Saint-Gervais*).

Pour sa part, M. Mugny déclare que, lorsque le travail de répertoire de la collection aura été achevé, d'ici à trois ans, il y aura un poste qui sera devenu inutile et il s'engage à glisser cette personne sur un autre poste, ailleurs dans l'administration. Ce qui est prévu ici peut être expliqué, mais ne peut s'inscrire dans un budget.

Une commissaire mentionne qu'une question portant sur le groupe 311, affecté aux achats d'œuvres artistiques, a été posée à la commission des arts et de la culture. Le magistrat pourrait-il répéter sa réponse, pour que chacun-e soit au clair sur cette question?

Certains conseiller-ère-s municipa-les-ux ont pensé que ces 250 000 francs étaient une cassette dévolue au magistrat pour l'acquisition d'œuvres d'art. M. Mugny confirme qu'il n'a aucune compétence pour acheter une œuvre d'art et qu'il n'a aucune influence sur l'utilisation de ce fonds. Il y a quelques années, dans une période financière difficile, on a retiré aux Musées d'art et d'histoire (MAH) un montant de 500 000 francs destiné à l'acquisition d'œuvres. La proposition qui est faite est de rétablir la moitié de cette somme aux musées, étant entendu que chaque proposition faite par le directeur du musée doit être validée par le Conseil administratif et, s'il n'y a pas d'opportunité une année, ces 250 000 francs seront inutilisés.

M. Drahusak explique que cette ligne a été rattachée à la direction du département pour pouvoir faire des arbitrages entre les musées.

Il avait été également proposé de créer une ligne de 40 000 francs pour les corps de musique et chorales. Cela a-t-il été entendu?

M. Mugny n'en garde pas le souvenir, mais il souligne qu'il existe déjà un fonds pour les chorales qui sert à payer les orchestres qui les accompagnent. Ce fonds se charge de distribuer cette somme, de plusieurs centaines de milliers de francs, entre les différentes entités. Pour l'instant, aucun amendement de la commission spécialisée n'a été intégré, en attendant les arbitrages de la commission des finances.

Des précisions sont demandées sur la prestation effectuée, via une association, et compensée par une diminution de salaire des jeunes durant l'été. Qu'est-ce que cela signifie?

M. Drahusak explique que, dans le budget de la Ville, il y a une enveloppe prévue pour le financement des jobs d'été, et c'est la Direction des ressources humaines qui partage l'enveloppe en fonction des départements.

Ils ont tenté une expérience, conjointement avec la Délégation à la jeunesse, d'employer des jeunes du quartier des Pâquis à la bibliothèque du même quartier durant l'été. Elle s'est avérée concluante, notamment parce que cela diminuait les déprédations. Cette expérience positive va se pérenniser sur plusieurs bibliothèques (Servette et Saint-Jean).

Or, avec le fonctionnement des jobs d'été, où actuellement les jeunes inscrits sont tirés au sort, il ne peut garantir à la Bibliothèque des Pâquis que les jeunes employés seront bien du quartier. Ainsi, la proposition est de soustraire 15 000 francs sur la quote-part jobs d'été du département pour employer des jeunes qui sont vraiment du quartier. C'est donc en diminution de la masse salariale du département consacrée aux jobs d'été.

Un commissaire demande à quoi est dû le fait qu'on ne puisse créer que des postes à temps plein et des demi-postes en Ville de Genève, car cela limite de potentielles économies sur la masse salariale.

M^{me} Salerno explique que cela est dû aux paramétrages du logiciel SAP. Par exemple, si le besoin est la création d'un poste à 60%, la demande portera nécessairement pour un poste à 100%. Il y aura, de fait, un reliquat de 40%. Si deux postes à 60% sont créés, en additionnant les reliquats de 40%, on obtient un poste à 80%. On peut ainsi créer, en additionnant des reliquats, des postes à plein temps puisqu'on dispose de la masse financière.

Le même commissaire comprend que, pour augmenter un taux d'activité de 50% à 60%, des pourcentages-reliquats peuvent être utilisés.

M^{me} Salerno explique que des personnes peuvent travailler à des pourcentages variables. Si elle a une collaboratrice qui souhaite passer de 50 à 60%, elle peut l'accepter si elle a du disponible financier. Mais, si cette même collaboratrice souhaite augmenter son temps de travail de manière pérenne, elle doit soumettre

cette proposition au Conseil administratif pour que ses collègues entérinent cette décision.

Aussi, il est demandé si, dans le cas du FMAC, le besoin serait d'un 140% plutôt que d'un 200% et pour quelle raison on ne crée pas un seul poste à 100% et les 40% seraient pourvus avec des reliquats.

M. Drahusak répond qu'il préfère avoir les deux postes pour être certain d'avoir une adéquation entre le volume de la collection et le temps de travail nécessaire pour la traiter.

Il est relevé qu'un montant de 69 000 francs est mentionné par une subvention d'investissement pour l'achat d'un projecteur destiné à Fonction: cinéma. En combien d'années sera-t-il amorti?

M^{me} Kostadinov explique que cela correspond à l'amortissement total du montant sur l'année.

S'agissant des emplois temporaires cantonaux (ETC), un commissaire observe une augmentation de près de 0,5 million entre le projet déposé et le projet rectifié.

M. Drahusak répond que cela concerne l'accord passé avec l'Etat sur les emplois de solidarité pour des métiers liés à la surveillance. L'Etat paie 65% et la Ville 35% des salaires. Cela correspond à la quote-part initialement prévue. Il relève qu'il ne s'agit plus d'ETC mais d'emplois avec le statut d'emplois solidaires.

Modifications des subventions (pages jaunes)

Page 25

Il est remarqué une erreur de dénomination; il s'agit de la *Société J.-J. Rousseau* en lieu et place de l'*Institut J.-J. Rousseau*.

Concernant l'indexation de subvention à l'exploitation du Grand Théâtre, pour quelle raison est-elle mentionnée au projet de budget rectifié et non au projet de budget déposé?

M. Drahusak explique qu'il s'agit d'un réajustement entre la fin de la saison lyrique et le début de la nouvelle.

A la demande de précisions sur la nouvelle subvention à Stargazer, M. Mugny explique qu'il s'agit d'une association qui fait le même travail que Attitudes et, comme cette association débute, il propose de faire un essai avec 10 000 francs de subvention. Le magistrat répondra par écrit pour indiquer le lieu où se situe cette association (voir annexe 1 – rue Ernest-Pictet).

Département de l'environnement urbain et de la sécurité

M. Maudet a demandé à être reçu par la commission pour communiquer un élément qui pourrait avoir un impact sur le budget à l'avenir.

En effet, il y a dix jours, la commission judiciaire du Grand Conseil a délibéré sur le projet de loi sur les agents de sécurité municipaux (ASM) qui s'appelle maintenant projet de loi (PL) sur la police municipale. Cette loi a passablement été remaniée en commission et est encore à voter par le plénum du Grand Conseil.

En premier lieu, ce PL, voté tel quel en commission, ajoute toute une série de nouvelles prérogatives, dont celle d'exécuter les mandats de conduite de l'Office des poursuites et faillites par les ASM alors que cette tâche est actuellement assumée par la gendarmerie. Il y voit un problème de cohérence et ne comprend pas le lien avec les tâches de proximité et d'ilotage assurées par les ASM de la Ville de Genève. Il a encore de la peine à évaluer l'impact de ce changement sur les effectifs de la Ville du fait qu'il est difficile de quantifier cette tâche assumée par les gendarmes.

Un autre aspect tient au fait que les député-e-s ont rajouté un article sur le produit des amendes. M. Maudet donne lecture de l'article en question qui prévoit, en substance, que, lorsque le produit des amendes atteint un montant de 5 millions, les communes doivent verser 75% du produit des amendes à l'Etat, 25% restant aux communes.

De son point de vue, cet article a clairement une vocation confiscatoire et contrevient à l'autonomie des communes, ce d'autant plus que la Ville de Genève est la seule commune à réaliser un montant de 15 millions concernant les amendes.

Concrètement, si la loi s'applique, cela signifie que la Ville passera de 15 millions à 7,5 millions de revenus sur les amendes et que, à partir de ce montant, les fonctionnaires de la Ville travailleront gratuitement pour l'Etat.

Il estime que l'objectif visé par cet article est très clairement que la Ville arrête d'effectuer cette prestation et la Ville va évidemment se battre avec l'Association des communes genevoises. Pour l'heure, M. Maudet va suspendre les négociations, qui étaient à bout touchant, avec la Fondation des parkings et rendre la délégation à l'Etat. Cela pose la question de savoir qui doit effectuer cette prestation et au bénéfice de qui.

Cela peut avoir un impact sur le budget 2009, mais le Conseil administratif n'a rien modifié sur le projet de budget.

Pour aller plus loin dans la transparence, une commissaire demande à connaître la position des partis lors du vote en commission. Par ailleurs, elle demande si

les syndicats ont été informés dans le cadre de la négociation avec la Fondation des parkings.

M. Maudet n'est pas habilité pour répondre à la première question, les votes étant confidentiels. Il conviendra de consulter le rapport de la commission au moment de sa parution, et il croit savoir qu'il y aura un rapport de minorité.

Quant à la deuxième question, il a informé en primeur le Conseil administratif, puis la présente commission et, le lendemain, il informera les agents municipaux que le processus est momentanément stoppé en leur expliquant quelles sont les implications pour eux et quelles perspectives leurs seront offertes.

A une question sur l'application stricte de la loi, compte tenu du fait que la Ville travaillera gratuitement pour l'Etat, M. Maudet explique que le coût des AM revient à 7 millions par année. On peut en déduire que, à partir du mois de mai, les AM travailleront à 75% pour l'Etat, alors que, à la base, c'est une compétence que l'Etat délègue aux communes. D'où un effet pervers, car c'est donner une compétence et la faire exécuter en faveur de l'Etat.

Il est demandé si, au regard de cette loi, on ne pourrait pas adopter une autre logique, à savoir que ce soit la fondation qui encaisse.

Cela ne gênerait pas M. Maudet, mais c'est l'Etat qui doit régler cette question. Lui-même a toujours plaidé pour qu'on gagne en lisibilité dans le contrôle du stationnement. Il a toujours été dit qu'il n'était pas sain que, dans le canton, il y ait cinq ou six corps de polices différents qui puissent infliger des amendes. Si cette prestation peut être assurée par un seul corps et qu'il le fait bien, il importe peu que ce soit l'Etat ou la Ville, pourvu que chacun s'y retrouve financièrement et que cela ne coûte pas.

Dans l'hypothèse où cet article de loi est voté, que se passera-t-il concrètement pour les 60 AM qui étaient censés changer de poste; resteront-ils au Contrôle du stationnement?

Cette question sera débattue au Conseil administratif, à savoir si les AM seront maintenus au contrôle du stationnement, tout en acceptant que, à partir du mois de mai, la Ville sponsorise l'Etat, ou s'ils seront tout de même transférés dans les fonctions prévues, la Ville se dégageant à ce moment-là du contrôle du stationnement lié au dépassement du temps sur les cases, sachant qu'elle gardera toujours le contrôle du stationnement pour les infractions les plus graves.

Revenant sur l'Office des poursuites et faillites, un commissaire estime que cette nouvelle tâche ne doit pas être gratuite, puisque la commune va effectuer une prestation qui incombe à l'Etat. Le projet de loi devrait prévoir un dédommagement.

M. Maudet partage cette analyse; il ne donnera pas l'ordre d'exécuter cette prestation s'il n'existe pas de contrepartie financière, c'est très clair, mais il ne veut pas croire que cet article sera voté par le Grand Conseil. Cependant, il observe qu'il y a des éléments très positifs contenus dans cette nouvelle loi.

A la question de savoir si cette nouvelle prestation impliquera une révision du cahier des charges des ASM, M. Maudet répond par la négative, car le cahier des charges est assez large et le mandat n'engendre pas des mesures de contrainte. Mais tout cela est encore à évaluer.

Examen du projet de budget rectifié

Page 29

A une demande d'explication sur le 1,5 poste en moins, M. Maudet pense qu'il s'agit de transferts. M^{me} Kostadinov ajoute que toutes les explications sont contenues à la page 40 du document, soit 0,5 poste transféré dans le département de M. Tornare et un poste à la GIM. M^{me} Salerno souligne que, lorsqu'on parle de transferts, il faut bien comprendre qu'il s'agit de personnes qui sont déjà engagées.

Page 30

Au sujet des demandes de postes prévus à la DSIC, il est souhaité que le magistrat puisse mettre en avant les missions principales de ces nouveaux postes afin de pouvoir déterminer lesquels sont prioritaires par rapport à d'autres. M. Favre avait indiqué la superposition de missions nouvelles. De plus, le magistrat pense-t-il pouvoir recruter l'ensemble de ce personnel, sachant que les informaticiens sont très recherchés sur le marché?

M. Maudet estime que tous les postes demandés sont importants. Ces 12 postes recouvrent trois secteurs de manière équilibrée: le développement, l'exploitation et la microtechnique. Il est donc impossible de déterminer lesquels sont prioritaires. En revanche, le poste de responsable de la sécurité pourrait être le plus nécessaire, au vu des risques informatiques. Ce poste sera probablement le poste le plus difficile à pourvoir, compte tenu du peu d'attractivité des salaires dans la fonction publique et du fait que le marché est assez tendu pour ce type de profil. C'est le poste prioritaire au vu des besoins d'évaluation permanente en matière de sécurité informatique.

S'agissant du recrutement, il espère pouvoir engager toutes ces personnes dans le courant de l'année, quand bien même ce n'est pas simple de gérer l'arrivée progressive de 12 collaborateur-trice-s de plus dans une équipe de 57 personnes.

Il y a l'espace disponible, des compétences et des cahiers des charges très bien établis. En revanche, il y a les limites que pose la grille salariale de la Ville. Cependant, M. Favre pense pouvoir y arriver pour la fin de l'année.

Une commissaire socialiste traduit les préoccupations de son groupe. Durant les auditions, on a beaucoup insisté sur les prestations fournies au département de la culture et elle cite l'exemple du travail de numérisation des œuvres. Ce travail requiert-il un profil d'informaticien ou simplement des compétences informatiques?

M. Maudet rappelle que M. Favre a relevé que la Ville se situe, par rapport aux autres collectivités ou entreprises, sur le seuil inférieur en termes de pourcentage d'encadrement informatique. Le service profite déjà des compétences informatiques de collaborateur-trice-s qui se sont formés dans les différents départements, par exemple les bibliothécaires. Maintenant, il faut des personnes qui pensent les programmes et les mettent en œuvre.

QUESTION POSEE PAR LA
COMMISSION DES FINANCES CONCERNANT
LE PROJET DE BUDGET 2009 RECTIFIE

Département :	Département de la culture
Service :	Fonds municipal d'art contemporain
Page:	Page 25 Plaquette « projet de budget rectifié »
Rubrique :	365 Subventions à des institutions privées

Question :

La nouvelle adresse de l'association Stargazer est demandée.

Réponse:

Logée anciennement sur le site d'Artamis, l'association Stargazer a trouvé des locaux dans le bâtiment mis à disposition par l'Etat, rue Ernest-Pictet.

QUESTION POSEE PAR LA
COMMISSION DES FINANCES CONCERNANT
LE PROJET DE BUDGET 2009 RECTIFIE

Département : Département de la culture
Service : -----
Page : Pages 9 et 25 Plaquette « projet de budget rectifié »
Rubrique : -----

Question :

L'explication des compensations effectuées au sein du Département de la culture dans le cadre de la diminution de la subvention de la Fondation Saint-Gervais et de la Fondation d'art moderne et contemporain est demandée.

Réponse:

En réponse sont communiqués les chiffres détaillés des transferts de rubriques aboutissant à une opération neutre au PB 2009 pour ces deux éléments.

-	-1'090'985.00	<= CIC - St-Gervais
+	254'818.00	=> Postes FMAC
+	65'552.00	=> Chap. 31 FMAC
+	770'500.00	=> CAC
=	-115.00	Différentiel St-Gervais
-	-580'000.00	<= FAMC
+	560'000.00	=> Projets d'expo. BAC
+	20'000.00	=> Mandat d'entretien des collections FMAC
-	-50'000.00	<= Attitudes
+	10'000.00	=> Stargazer
+	40'000.00	=> Projets d'expo. BAC
=	0.00	Différentiel FAMC

QUESTION POSEE PAR LA
COMMISSION DES FINANCES CONCERNANT
LE PROJET DE BUDGET 2009 RECTIFIE

Département : Département des finances et du logement
Service : -----
Page: Pages 5 Plaquette « projet de budget rectifié »
Rubrique : Prévisions fiscales

Question :

Une explication complémentaire sur les prévisions fiscales de la Ville est demandée.

Réponse:

En réponse, une note complémentaire est transmise.

Estimations fiscales de la Ville de Genève au PB 2009 rectifié

Les événements de ces trois derniers mois, avec plusieurs faillites retentissantes et de nombreux sauvetages étatiques d'établissements bancaires en difficultés, laissent planer de nombreux doutes sur la vigueur de l'économie sur ces prochains trimestres. Le crédit interbancaire s'est complètement bloqué et les bourses connaissent de très importantes baisses. Nous assistons actuellement à une liquidation généralisée de tous les actifs financiers, y compris les traditionnelles valeurs refuges comme l'or.

Dans ce contexte, il est à craindre une réduction massive des investissements et, pour le moins, un tassement substantiel de la consommation privée, principal moteur de la croissance. Les entreprises réduisent la voilure partout où elles le peuvent. Les perspectives de croissance sont de moins en moins optimistes chaque jour. Le scénario anticipant une phase récessive, d'une durée plus que transitoire, est de plus en plus probable.

Compte tenu de ces perspectives et de la forte exposition des rentrées fiscales au secteur de la finance, le Conseil administratif a décidé de prendre en compte un scénario de prévisions fiscales à la fois basés sur les éléments communiqués par le Département cantonal des finances (DF) (effets de base, rabais d'impôts) et de tenir compte, pour l'élaboration des prévisions des rentrées fiscales 2009, des taux de croissance similaires à ceux effectivement constatés entre 2001 et 2002 en ce qui concerne l'imposition des personnes physiques au barème ordinaire et l'imposition des personnes morales.

En effet, la situation actuelle présente de nombreuses similitudes avec la crise boursière de 2000-2001. Le domaine du crédit se contraint de manière au moins aussi importante qu'en 2001 après les attentats du 11 septembre. Le secteur bancaire et les entreprises exportatrices avaient alors passablement souffert, entraînant une diminution substantielle de la production fiscale. Bien que les causes soient différentes, une importante analogie peut être observée au niveau des prémisses actuellement constatées.

En résumé, voici une comparaison des hypothèses prises en compte par le Conseil administratif en comparaison des prévisions du DF du mois de septembre 2008. Le DF a communiqué de nouvelles estimations en novembre, informations toutefois lapidaires, ne permettant pas d'évaluer le nouveau scénario pris en compte.

PP	Croissance 2008		Croissance 2009	
	IBO	IS	IBO	IS
PB2009	+1,2%	+7,0%	+2,4%	+1,0%
DF septembre	+2,6%	+19,2%	-0,1%	+10,1%
2001-2002			-3,5%	
Scénario retenu	+1,2%	+15,0%	-3,5%	+1,0%

IBO = Imposition au Barème Ordinaire IS = Imposition à la Source

PM	Croissance 2008	Croissance 2009
PB2009	-1,9%	-2,4%
DF septembre	+1,0%	-0,2%
2001-2002		-16,0%
Scénario retenu	-1,9%	-16,0%

Le Conseil administratif rend également attentif le Conseil municipal aux effets de la réforme fiscale envisagée par le Conseil d'Etat et dont la mise en oeuvre est prévue pour 2010. A ce jour, les conséquences de ces mesures sur les rentrées fiscales de la Ville de Genève sont évaluées à 27 millions de francs.

QUESTION POSEE PAR LA
COMMISSION DES FINANCES CONCERNANT
LE PROJET DE BUDGET 2009 RECTIFIE

Département :	Département des finances et du logement
Service :	Centrale municipale d'achat et d'impression
Page:	-----
Rubrique :	-----

Question :

La commission souhaite s'assurer que les économies réalisées sur les nouveaux contrats de nettoyage suite à l'appel d'offre AIMP ne sont pas faites au détriment des conditions du personnel.

Réponse:

La procédure d'appel d'offres AIMP permet à la Ville de Genève de réaliser des économies tout en garantissant une indexation annuelle des salaires et des charges sur salaires. L'indexation est stipulée spécifiquement dans les contrats. A noter qu'elle est supérieure au coût de la vie et qu'elle correspond à celle prévue par la Convention collective. Pour 2009, l'indexation a été estimée à 2.5% dans le budget.

QUESTION POSEE PAR LA
COMMISSION DES FINANCES CONCERNANT
LE PROJET DE BUDGET 2009 RECTIFIE

Département :	Autorités
Service :	Administration centrale – Information et communication
Page:	Page 4
Rubrique :	435 « ventes »

Question :

Le détail du calcul de l'augmentation des recettes liées aux cartes CFF est demandé.

Réponse:

A partir du 1^{er} juillet 2009, le nombre de cartes journalières est augmenté de 35 à 42 avec une majoration du prix de 1.-.

L'impact est une hausse des revenus de 84'000.- dont le détail du calcul est transmis dans les tableaux joints.

Calcul du bénéfice net annuel des cartes CFF (à partir de 01.07.2009)

Recettes de la vente d'un abonnement au prix d'une carte de fr. 31.-	1	2	3	4	5	6	7	8
SFr. 11'315.00	SFr. 520.49	SFr. 9775.00	SFr. 1'019.51	SFr. 42'819.42	SFr. 2'140.97	SFr. 40'678.45		
	TVA 4.6 (1*4.6%)	Coût d'un abonnement	Bénéfice d'un abonnement (1-2-3)	Quantités d'abonnements	Bénéfice pour 42 ab (4*5)	Perte de 5% sur les cartes non vendues (6*5%)	Bénéfice net pour couvrir le 121 posé (6-7)	

Calcul de recettes dans PB 2009

Recettes de la vente de 35 abonnements au prix d'une carte de fr. 30.- (01-06.2009)	A	1	2	3	4	5	6	7
SFr. 190'050.00	SFr. 239'568.00	SFr. 429'618.00	SFr. 19'762.43	SFr. 409'555.57	SFr. 12'295.67	SFr. 397'559.90	SFr. 313'400.00	SFr. 84'159.90
	Recettes de la vente de 42 abonnements au prix d'une carte de fr. 31.- (07-12.2009)	Recettes annuelles (y.c. TVA) (A+B)	TVA 4.6 (1*4.6%)	Recettes annuelles (sans TVA)	Perte de 3% sur les cartes non vendues (3*3%)	Recettes nettes - pertes (PB 2009) (3-4)	Le montant déjà saisi dans PB 2009	Différence (5-6)

Calcul de charges dans PB 2009

Coût de 35 abonnements* (01-06.2009)	A	1	2	3
	Coût de 42 abonnements* (07-12.2009)	Coût annuel* (A+B)	Le montant déjà saisi dans PB 2009	Différence (1-2)

* prix CFF au 05.09.2008

QUESTION POSEE PAR LA
COMMISSION DES FINANCES CONCERNANT
LE PROJET DE BUDGET 2009 RECTIFIE

Département :	Département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports
Service :	Administration centrale – Information et communication
Page:	Page 26
Rubrique :	365 « Subventions à des institutions privées »

Question :

Les impacts concrets des diminutions de subventions de 20'000.- chacune prévues pour encourager l'organisation de camps et stages de formation ainsi que pour faciliter l'accès gratuit aux manifestations sont demandés.

Réponse:

Ces deux subventions n'ont pas été utilisées dans leur intégralité en 2007. Le Département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports a décidé dès lors d'une meilleure allocation des ressources.

Annexe 7

PROJETS PLURIDISCIPLINAIRES

Proposition d'une nouvelle ligne budgétaire dotée de 500'000.-

1.A)

Les projets qui seraient soutenus par le moyen de cette ligne budgétaire devraient répondre à l'un ou l'autre de ces critères :

- réaliser un vrai partenariat entre deux artistes de deux domaines au moins.
Exemple : chorégraphe et cinéaste s'associant pour créer une œuvre originale et co-signée
- relever d'une nouvelle discipline (arts électroniques, slam, etc) ou d'une discipline plus ancienne mais difficile à situer dans le partage actuel entre les arts.
Exemple : poésie sonore
- proposer une manifestation pluridisciplinaire.
Exemple : un festival regroupant spectacle, conférence, concert...
- art de la performance, qui mixe plusieurs techniques

Si la ligne budgétaire est approuvée : seront élaborés des Critères (dans le même esprit que ceux qui existent déjà pour les domaines traditionnels) et sera constituée une Commission de préavis.

1.B)

Exemples de dossiers pluridisciplinaires en cours de traitement, avec indications de montants.

Cinéma-théâtre : deux films co-réalisés par deux metteurs en scène de théâtre et deux réalisateurs	70'000
Cinéma-danse : un film co-réalisé par une chorégraphe et une réalisatrice	40'000
Cinéma-musique-arts plastiques : un film de groupe avec plasticienne, cinéaste et musiciens	35'000
Manifestation publique gratuite mélangeant dans un quartier des artistes et des artisans	15'000
Manifestation pluridisciplinaire autour de deux artistes genevois avec expositions, créations théâtrale et cinéma, projection (estimation)	60'000
Multimedia : trois conventions proposées par Pro Helvetia avec le DIP (trois artistes Genevois de notoriété internationale)	150'000
Multimedia : trois conventions proposées par Pro Helvetia avec le DIP (trois artistes Genevois émergents)	75'000
Performance multimedia d'un artiste genevois	30'000
Spectacle danse-théâtre, musique	40'000
Manifestation sur le recyclage par des artistes, avec exposition, projection de films, publication	25'000
Fondation LCT, aide à une saison dédiée au Livre, Cinéma et Théâtre	20'000

1.C)

Pro Helvetia a créé une ligne dotée de 650'000 francs pour les arts pluridisciplinaires ainsi qu'une ligne spéciales pour le multi média (appelée point fort). Cela montre le besoin de s'adapter aux nouvelles formes.

En 2007, le DIP a soutenu le pluridisciplinaire par un fonds spécial de 450'000.- Ce fonds, jugé insuffisant, a été complété par des ponctions de 205'000.- sur son Fonds général ouvert à toutes les disciplines.

La Loterie romande ne fait aucune distinction entre les domaines culturels et apporte donc son appui aussi bien au pluridisciplinaire qu'aux domaines plus traditionnels.

2.

Commentaires

2.A)

Les arts, en particulier ceux de la scène, ont toujours connu une forme de pluridisciplinarité : le cinéma a besoin de musique, la danse contemporaine a souvent recours à des plasticiens et à des vidéastes, le théâtre fait appel à des plasticiens pour ses scénographies...

Mais ces projets, dans leur forme traditionnelle, ont une signature principale unique : pièce de la metteuse en scène Anne Bisang, le chorégraphe Gilles Jobin, la cinéaste Ursula Meier....

L'objectif de cette nouvelle ligne budgétaire n'est PAS de trouver un financement supplémentaire pour les projets de ce type.

2.B)

Bien des artistes actuels ne sont plus confinés à un art précis (théâtre, danse, cinéma...) mais oeuvrent simultanément dans plusieurs domaines d'expression.

Deux exemples : l'exposition présentée en ce moment au Mamco de Sylvie Fleury, qui intervient dans plusieurs domaines (vidéo, « sculpture-installation » ; écriture...); l'art de la performance qui relève aussi bien du théâtre que de la danse, de la musique voire de l'art contemporain.

2.C)

En complément à ces pratiques qui se diversifient, des domaines nouveaux apparaissent au confluent de plusieurs arts, ou de plusieurs techniques.

Si la *Poésie sonore* a déjà une histoire de plusieurs dizaines d'années, qui ne se confond nullement avec le fait de dire ou de réciter des poèmes, le *Slam*, depuis peu, fait appel à la musique et à l'écriture littéraire, et le *Mapping* se développe parallèlement aux technologies des arts électroniques en mixant musique et arts visuels.

Leur subventionnement est aujourd'hui aléatoire et, lorsqu'il est possible, se fait sur la base d'une estimation par les conseillers culturels qui le situent « davantage dans tel domaine » que dans tel autre. Ces attributions peuvent susciter alors des réactions de la part des acteurs culturels plus « conformistes » qui ne manquent de se plaindre de ce « manque à attribuer », voire d'un détournement de fonds originellement prévus pour « leur art »..

2.D)

Des projets faisant intervenir diverses disciplines font appel à un soutien public.

Ainsi un hommage à deux peintres genevois (Thierry Vernet – qui fut le compagnon de route de Nicolas Bouvier et l'illustrateur de *L'usage du monde*, et dont les *Carnets* viennent de paraître - et Fioristella Stephani) prévoit deux expositions, une lecture et une animation-enfants dans une bibliothèque, une création théâtrale, un documentaire et une projection de films.

9. Récapitulatif des amendements votés par la commission des finances au projet de budget 2009

Conformément à la procédure budgétaire, la séance du 12 novembre 2008 a été consacrée aux votes des différents amendements proposés tant par les commissions spécialisées que par la commission des finances.

Ont assisté à cette longue séance M^{me} Sylvie Fontaine, cheffe de la section budget, MM. Aimé Mariaux, chef du Service de la comptabilité générale et du budget, Francesco Zagato, chef de la section comptabilité.

La rapporteuse générale tient à remercier chaleureusement ces personnes pour leur assistance technique, en particulier le chiffrage des amendements, pour permettre ainsi de présenter, au terme des arbitrages de la commission, les projets d'arrêtés qui seront votés par le Conseil municipal le 6 décembre prochain.

Un remerciement particulier est adressé à M^{me} Paulina Castillo qui aura fait l'impossible, compte tenu des délais imposés, pour permettre à la rapporteuse de s'appuyer également sur ses notes de séance, même à l'état brut, afin de restituer au mieux les débats et les votes dans la rédaction du présent rapport. La rapporteuse tient à s'excuser de ne pas pouvoir restituer toutes les questions, réponses, discussions ou propos tenus au sein de la commission avec exactitude.

Enfin, pour cette dernière et importante partie de la procédure budgétaire, les déclarations et amendements proposés seront identifiés selon les appartenances aux différents groupes politiques.

Les tableaux résumant les différents amendements votés par les commissions spécialisées et par la commission des finances figurent à la suite des votes de la commission.

Méthode de travail

La commission des finances se prononcera page par page sur le projet de budget rectifié avec, à l'appui, les explications reçues dans le budget rectifié adressé à la commission, document qui permet de visualiser les modifications budgétaires. Pour chaque département, le président récapitulera les réponses reçues aux questions posées par la commission.

Département Autorités

Le président informe la commission qu'il vient de recevoir une réponse de M. Moret, datée du 12 novembre, qui fait suite à la demande formulée par la com-

mission d'un positionnement politique du Conseil administratif sur le rôle que ce même Conseil accorde au Contrôle financier et sur la répartition des rôles entre le Contrôle financier et le système de contrôle interne. Il donne lecture de la réponse (annexée au rapport sur le département Autorités).

Cette lecture appelle quelques commentaires:

Le groupe radical estime tout simplement scandaleux que le Conseil administratif persiste à mettre la faute de l'affaire de la rue du Stand 25 sur le Contrôle financier. La responsabilité incombe à ceux qui ont pris des décisions.

Il souhaite également lever une autre ambiguïté. Le Contrôle financier n'a pas pour mission de mettre en place des procédures dans les services, même s'il peut conseiller le chef de service sur la manière de le faire. S'il mettait en place des procédures, il en perdrait son indépendance.

Le groupe socialiste demande que la commission des finances réplique à cette lettre, car le Contrôle financier n'a pas été mis en cause lors de l'affaire de la rue du Stand 25. Le rapport stipulait que la responsabilité incombait en partie au Conseil administratif de l'époque.

Il tient à ajouter que M. Maudet présidait la commission des finances à ce moment-là et qu'il est donc parfaitement au fait du déroulement de l'enquête sur la rue du Stand. Il ne peut donc pas accepter tels quels les propos rédigés dans cette lettre. Il est d'autant plus inquiet que le Contrôle financier a rendu récemment deux rapports circonstanciés (sur la Potinière et le Restaurant du Parc des Eaux-Vives) où l'un des magistrats mis en cause dans l'affaire de la rue du Stand semble une nouvelle fois impliqué. Le Contrôle financier devrait être conforté dans le travail qu'il effectue et non être remis en cause.

Le groupe des Verts s'associe aux propos tenus pour la simple et bonne raison que le Contrôle financier, par la voix de son directeur, avait prévenu ses supérieurs. Il est marqué une trop grande insistance sur ce point, ce qui n'est pas sans irriter la commission des finances.

Par ailleurs, le Contrôle financier a répondu par écrit, en octobre dernier, aux questions posées par la commission et il a également réagi aux propos tenus durant cette séance en réexpliquant la manière dont il a agi concernant la rue du Stand. Ces réponses écrites figurent au présent rapport, annexées au rapport sur le département Autorités.

Le groupe libéral estime qu'il s'agit d'une atteinte à l'honneur du Contrôle financier et que des excuses sont dues. La faute est mise sur le Contrôle financier de sorte à ce qu'il soit répété par tout le monde qu'il est incapable. La stratégie évidente du Conseil administratif est de ne laisser au directeur du Contrôle financier d'autre choix que la démission.

Le groupe démocrate-chrétien a en mémoire l'affaire de l'ex-directrice du Contrôle financier. Cette dernière était très indépendante. Cela a suscité des craintes, c'est pourquoi elle a quitté l'administration.

Un commissaire socialiste demande si cette lettre a également été envoyée en copie au Contrôle financier, et ce par souci de transparence.

Le président constate que ce n'est pas le cas. Quoi qu'il en soit, conformément à la demande de la commission, il n'aura pas de peine à rédiger une lettre de réplique, car son groupe, A gauche toute!, partage pleinement les propos qui viennent d'être tenus.

Modifications budgétaires

Page 2 (document visuel sur les modifications budgétaires)

Un commissaire libéral s'exprime à propos de l'insuffisance de financement à hauteur de 26 millions de francs dans les investissements. Il tient à souligner combien ce chiffre est illusoire et provient de la théorie du remboursement de la dette menée par une majorité de gauche. La Ville a 1,8 milliard d'investissements considérés comme prioritaires au plan financier d'investissement (PFI) et la Ville accuse un retard d'investissements qui a un coût, sachant que l'indice des coûts varie chaque année entre 4% et 5%.

En conséquence, le coût des travaux non réalisés pèse chaque année bien plus que les 95 millions actuellement investis. Ainsi, les retards d'investissements coûtent chaque année au moins 100 millions. L'insuffisance de financement n'est donc pas de 26 millions, mais avoisine plutôt les 150 millions de perte. La théorie du remboursement de la dette est politiquement illusoire et mensongère. Et la poursuite de cette politique conduira à un désastre. A un moment donné, le Conseil administratif et le Conseil municipal devront prendre la responsabilité de financer et de réaliser ces investissements.

Amendements votés par la commission des finances

Autorités

1. Proposition du bureau du Conseil municipal demandant un demi-poste supplémentaire au Secrétariat du Conseil municipal (SCM), pour un montant de 46 860 francs (page 1 du projet de budget rectifié, cellule A002000 – SCM).

Un commissaire de l'Union démocratique du centre ne discute pas le besoin d'un demi-poste au SCM, mais il ne peut pas croire que ce poste ne puisse être dégage sur l'ensemble de l'administration municipale. Un poste étant une auto-

risation de dépense, il appartient au Conseil administratif de dégager l'économie équivalente. L'Union démocratique du centre n'acceptera pas cet amendement.

Pour le groupe libéral, il y a lieu de s'interroger sur l'ensemble des missions de l'administration. Il convient d'effectuer une analyse des missions pour ouvrir de nouveaux postes. Or, dans le projet de budget, elles sont extrêmement vagues.

Il observe qu'avec 42,5 postes demandés, ces derniers engendrent 6,78 millions de dépenses supplémentaires, alors que l'on sait que l'exercice 2010, voire celui de 2011, sera extrêmement difficile. Le Conseil administratif essaie de les glisser cette année, car il sait que c'est sa dernière chance de pouvoir engager du personnel avant longtemps. Le groupe libéral n'entre pas en matière dans cet exercice et proposera un amendement global de réduction du budget sur l'ensemble des groupes 30 des départements ayant la charge de dégager les postes dont ils ont besoin, à l'intérieur de chaque département.

Le groupe démocrate-chrétien constate qu'il y a une évolution de la demande de la part des magistrat-e-s et des services, mais l'évolution des besoins n'a pas toujours été démontrée.

En trois points, il relève qu'il y a eu le reclassement de 61 personnes par le magistrat Pierre Maudet et que c'était l'occasion de libérer plusieurs dizaines de postes.

En outre, les derniers pronostics en matière d'évolution de l'économie genevoise ne sont pas mauvais, même si d'aucuns confirment les prévisions de récession et même de crise.

Par conséquent, les recettes rêvées que le Conseil d'Etat aurait annoncées en septembre, et qu'il n'ose plus exprimer dans les mêmes termes aujourd'hui, font que ce n'est pas le moment d'augmenter le personnel. En revanche, c'est sans doute le moment de faire des investissements. Pour le Parti démocrate-chrétien, il est hors de question d'accepter tous ces nouveaux postes.

Enfin, le groupe a déposé une motion allant dans ce sens, qui prône le budget base zéro. Cela consiste à reprendre une analyse complète des missions de l'administration. Il sera sûrement démontré qu'il y a des choses qu'on peut faire autrement, voire ne plus faire du tout. Cela va bien au-delà du budget par missions et prestations. La discussion a toujours porté sur le contenu d'une mission mais jamais sur son utilité, si elle doit être maintenue ou supprimée. Le groupe démocrate-chrétien pense qu'il vaut mieux ne pas pousser le Conseil administratif à augmenter les dépenses en personnel.

Le groupe radical déclare déposer un contre-amendement demandant que ce demi-poste soit financé par un transfert de poste du Secrétariat du Conseil administratif à celui du Conseil municipal.

L'amendement du bureau en faveur d'un demi-poste supplémentaire pour le SCM (+ 46 860 francs) est accepté par 8 oui (2 AGT, 3 Ve, 3 S) contre 7 non (2 UDC, 2 L, 1 R, 2 DC).

2. Proposition du Parti radical pour la diminution d'un demi-poste au Service juridique (cellule A003000) à hauteur de – 46 860 francs.

L'amendement (– 46 860 francs) est accepté par 7 oui (2 UDC, 2 L, 1 R, 2 DC) contre 2 non (AGT) et 6 abstentions (3 Ve, 3 S).

3. Proposition du Parti libéral d'un amendement global sur l'ensemble des 42,5 postes. A la page 38 des modifications budgétaires, il y figure 46,5 postes pour un total de 5 695 627 francs. Cela donne une moyenne de 122 486 francs par poste. En multipliant ce chiffre par le nombre effectif des postes, cela l'amène à un amendement de – 5 205 883 francs portant sur l'ensemble des groupes 30.

M. Mariaux précise que la différence entre 46,5 et 42,5 postes, soit 4 postes, est due à une suppression de postes mentionnée à la page 41 du même document.

Un commissaire démocrate-chrétien observe que, sur le total de 46,5 postes, il convient de déduire 5 postes déjà payés par la Ville (3 postes au Grand Théâtre et 2 postes au FMAC). Cela fait donc 41,5 postes.

Une commissaire d'A gauche toute! estime que supprimer tous les postes revient à nier les besoins de la population en ville, besoins qui ont augmenté. C'est aussi nier que les tâches attribuées à la Ville s'accroissent. Il lui semble évident d'augmenter le personnel pour accomplir ces tâches qui répondent à des besoins.

Le commissaire démocrate-chrétien répond qu'on a cru à la solution miracle du budget par missions et prestations, mais on a toujours reçu l'énoncé des prestations sans discuter du contenu. Dans la mesure où, suite à une analyse, il se confirme que c'est toujours utile, on pourrait augmenter le nombre de postes. Si cet exercice se faisait, ce qu'aucun-e magistrat-e n'a le courage de faire, on trouverait beaucoup de postes superflus.

Le commissaire radical relève qu'il y a une motion en discussion au sein de la commission qui permettrait une réelle amélioration du budget par missions et prestations. Il estime l'amendement libéral très intelligent, dans la mesure où il porte sur les francs et non sur le nombre de postes.

L'amendement libéral concernant les groupes 30 de tous les départements et visant à retirer 42,5 postes par un montant de – 5 205 683 francs est refusé par 8 non (2 AGT, 3 Ve, 3 S) contre 7 oui (2 UDC, 2 L, 1 R, 2 DC).

4. Proposition des Verts pour passer de 42 cartes journalières des CFF par année à 60 cartes en faveur des habitant-e-s de la ville, soit 18 cartes journalières supplémentaires à partir du 1^{er} juillet 2009. Les montants proposés s'élèvent à +90 000 francs de recettes pour la vente des cartes (cellule A002000 groupe 435) et +90 000 francs de charges supplémentaire en tant que frais d'acquisition desdites cartes (même cellule, groupe 313).

Cet amendement est accepté par 10 oui (2 UDC, 3 S, 3 Ve, 2 AGT) contre 4 non (2 L, 2 DC) et une abstention (R).

Département des finances et du logement

Le Parti libéral estime que, à ce stade, il est impossible de proposer des amendements portant sur les impôts sur le revenu et la fortune (cellule 1001510, groupe 400), la commission ne disposant d'aucun élément pour ce faire. La question a été posée à M^{me} Salerno pour savoir quels étaient les éléments de base qui avaient déterminé le calcul du budget. Il lui a été demandé, la veille, quels étaient les informations reçues de la part du Conseil d'Etat et la commission reçoit en réponse une phrase lapidaire: «Le Département des finances a communiqué de nouvelles estimations en novembre.» Cette phrase ne permet pas d'évaluer le nouveau scénario pris en compte. Il considère donc que ce chiffre est parfaitement arbitraire et qu'il ne fonde pas un budget municipal pour l'exercice 2009. Cela est également valable pour les revenus des capitaux.

Un commissaire socialiste comprend ce qui vient d'être dit, mais il tient à rappeler au groupe libéral que tous les chiffres qui tourment autour du budget sont parfaitement arbitraires. La commission analyse un projet de budget au centime près, avant d'avoir des éléments de preuve, puisque la vérification de l'encaissement des impôts ne se fera pas avant trois à cinq ans. Cet exercice est parfaitement curieux. Si on veut gagner en précision, on cesse avec le système postnumerando et on revient au système antérieur. Chacun-e sait que l'exercice qui est fait est complètement artificiel.

Le commissaire libéral réplique en disant qu'entre juin, où l'on vivait dans l'euphorie, et novembre, à l'égard duquel tous les indices sont négatifs, il n'y a eu aucune variation des recettes des personnes physiques. Il admet volontiers que l'essentiel des salaires n'a pas évolué en 2008 de manière négative, mais on sait qu'à Genève 80% des impôts sont payés par 20% des contribuables. Ce sont des contribuables aux revenus particulièrement variables qui constituent l'essentiel de l'impôt. De sorte que ce bonus fiscal qui a enrichi la Ville durant ces dernières années ne peut être considéré comme acquis. L'entreprise, en 2008, n'atteindra pas ses objectifs. Et, dans une logique de pure appréciation des choses, on ne peut imaginer qu'entre juin et décembre il n'y ait pas une incidence à caractère négatif.

Un commissaire radical précise que le système postnumerando est beaucoup plus fiable que le praenumberando. Le problème c'est que les estimations ne sont pas encore suffisamment fiables, mais elles le restent beaucoup plus que si on était en praenumberando. Il réaffirme ne pas comprendre pour quelle raison la Ville ne présente pas son budget en même temps que celui de l'Etat, car cela simplifierait bien les choses.

Un commissaire socialiste fait remarquer que les entreprises elles-mêmes ne savent pas comment elles vont finir l'année et comment elles vont commencer la nouvelle. Dans le même temps, les mêmes partis qui réclament ici une baisse des estimations de la Ville demandent que la population ne baisse pas sa consommation pour éviter la récession, on doit en faire de même avec le budget municipal. Il ne voit pas quel signe une collectivité publique comme la Ville donnerait si, drastiquement, elle estimait ses recettes à la baisse, on verrait la relance économique par la Ville se réduire d'autant. C'est une question de cohérence.

Un commissaire démocrate-chrétien rappelle que le moyen d'action, ce sont les investissements. C'est de la valeur ajoutée qui, demain, entraîne d'autres valeurs ajoutées.

Le socialiste rejoint le préopinant en ce sens, mais remarque qu'il faut songer au fait qu'il est régulièrement voté 95 à 100 millions de francs d'investissements, que la Ville ne parvient pas à dépenser pour de multiples raisons, mais notamment parce qu'elle ne dispose pas de moyens en termes de personnel pour promouvoir ces investissements. Si l'on veut renforcer les investissements, on doit se donner les moyens de le faire. Deuxièmement, il est nécessaire de maintenir le pouvoir d'achat et ce n'est pas en réduisant ce dernier qu'on y parviendra. Il y a un problème de cohérence, il ne comprend pas très bien les objectifs de ses partenaires de droite.

Le commissaire radical estime que la politique keynésienne fonctionne en théorie, mais peu en pratique. Une collectivité publique investit de manière procyclique, c'est-à-dire lorsque l'économie repart. De son point de vue, la meilleure manière de relancer la consommation, c'est de diminuer les impôts.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre tient à rappeler que, l'année dernière, au mois de novembre, le conseiller fédéral Blocher s'était exprimé sur l'économie et avait déclaré que les Etats-Unis entraient en récession. Il a été fustigé par un professeur de macroéconomie, lequel encourageait l'acquisition d'actions de la banque UBS. A cette occasion, M. Blocher avait rappelé que la récession qui frappe les Etats-Unis touchera l'Europe dans deux à trois ans et que cette récession était cachée par les besoins immenses de l'Inde et de la Chine.

Il affirme que, en période de vaches grasses, on doit épargner. La majorité, portée par le peuple, a décidé de ne rien économiser; ainsi, aujourd'hui, on se

trouve dans une situation peu réjouissante. Mais il ne faut pas non plus faire peur à la population. Les entreprises suisses ne sont pas dans l'état des entreprises américaines. Celles qui ont été raisonnables pendant la haute conjoncture sont toujours en bonne santé financière. Tout cela sert à créer une pression sur les salaires. Si le Conseil administratif s'est montré très prudent sur l'évaluation de ses recettes, il n'est pas correct de ne pas donner les chiffres sur lesquels il s'est basé. Il ajoute, finalement, que, lorsque la majorité était à droite, ni le Parti socialiste ni le Parti du travail n'approuvaient le budget, c'était l'Entente et Vigilance qui le votaient. C'est le jeu politique et la droite fait simplement son travail d'opposition.

Il est répondu que, si le Parti socialiste ne votait pas le budget à l'époque, c'est parce que, précisément, en période de vaches grasses, alors qu'il y avait tous les moyens financiers à disposition, la majorité a choisi d'emprunter et de faire l'essentiel de la dette, tout en baissant les impôts. Quand la gauche est arrivée au pouvoir, il y avait déjà 1 milliard de dette, alors même qu'on avait vécu les trente glorieuses. Tout cela pour des investissements dont on n'a pas vu la trace réelle, car cela s'est perdu dans des dépenses ridicules. C'est sur ce bilan que la droite, qui n'aurait jamais dû perdre dans une ville comme Genève, a perdu la majorité. A son avis, il faudra changer de discours pour reprendre le pouvoir. Concernant M. Blocher, il entend bien qu'il ait proféré des propos messianiques au mois de novembre, mais il rappelle qu'il y a un autre conseiller fédéral qui a ouvert une cellule de crise par rapport à ce qui allait se passer en Amérique. Il signale qu'il y a d'autres économistes, au niveau mondial, qui déclarent depuis vingt-cinq ans que l'Amérique vit à crédit et que ce mécanisme devrait s'écrouler un jour ou l'autre. Par conséquent, il souhaite une longue et joyeuse retraite à M. Blocher, mais il ne croit pas que c'est lui qui nous aurait tiré de l'ornière dans laquelle nous sommes, et l'ornière est bien plus large que ne veut bien le dire le groupe de l'Union démocratique du centre.

Un commissaire démocrate-chrétien signale, à l'attention de l'Union démocratique du centre, que le Conseil fédéral a pris plusieurs mesures pour contrer la récession et qu'il va notamment ouvrir les réserves de crise.

Enfin, pour clore ce moment de débat de politique économique, un commissaire libéral renvoie les socialistes aux propos du député Vert Pierre Losio qui avait déclaré, alors qu'il était encore au Conseil municipal, à propos de la dette, après avoir recherché à quoi elle correspondait et avoir détaillé quelques réalisations comme les écoles et les équipements collectifs et sportifs, que «nous devrions être fiers des installations qui ont été faites». Il trouve diffamatoires les propos tenus concernant les installations réalisées. Ce qui n'est pas le cas pour les aménagements réalisés ces dernières années («oreilles de Mickey» créées autour de tous les carrefours, trottoirs élargis, etc.) et qui ont coûté une fortune. Si la gau-

che dispose de moyens pour pouvoir faire de la politique aisément, elle le doit à la politique courageuse de la droite.

5. Proposition des Verts de supprimer un des postes d'ingénieur de sécurité, à hauteur de 129 596 francs (cellule 1301000, groupe 30).

En effet, parmi les nombreux postes demandés par la Direction des ressources humaines (DRH), figure notamment la demande de quatre ingénieurs de sécurité qui semblent tellement indispensables aujourd'hui, alors que l'administration a pu s'en passer pendant des années.

Le groupe libéral n'est pas convaincu que l'on puisse intervenir de cette manière. La gestion administrative est quelque chose de bien plus compliqué que cela. Le groupe libéral est très embarrassé par cet amendement et par une stratégie qui consiste à évaluer poste par poste si celui-ci est plus ou moins nécessaire qu'un autre, alors que cela a déjà fait l'objet d'une analyse détaillée par l'autorité en charge de cela.

Le Parti socialiste rappelle qu'il a été spécifié par la magistrate que ces postes correspondaient à des normes de sécurité imposées à la municipalité. Il n'approuvera pas cet amendement, car il pense que la municipalité doit garantir la santé et la sécurité au travail et qu'elle doit être d'autant plus exemplaire s'agissant d'une collectivité publique, de manière à inciter les autres partenaires à en faire de même.

Les Verts confirment qu'il s'agit de normes légales, mais ils rappellent aussi que, pour se mettre en conformité, huit postes seraient nécessaires. De là, ils ne détailleront pas la liste de toutes les lois que la Ville, en l'occurrence, ne respecte pas comme les normes OPBruit et OPAir.

Cet amendement (– 129 596 francs) est refusé par 7 non (2 UDC, 3 S, 2 AGT) contre 5 oui (1 R, 1 DC, 3 Ve) et 3 abstentions (2 L, 1 DC).

Département des constructions et de l'aménagement

6. Proposition des Verts pour la suppression d'un demi-poste à la communication soit – 64 823 francs (cellule 2001000, groupe 30).

En effet, de nombreuses questions écrites les ont éclairés sur la pléthore de postes liés à la communication dont dispose le Conseil administratif. Ils estiment que ce poste doit pouvoir être trouvé à l'interne.

Le groupe socialiste ne soutiendra pas cet amendement. En effet, le magistrat a expliqué que ce poste était attaché à la communication des projets auprès des habitant-e-s. Cela correspond aussi à un processus de consultation que les

socialistes soutiennent et qui permet de faire adhérer la population aux projets d'aménagements soumis. De ce fait, il est important d'avoir des personnes qui travaillent sur le terrain. Il ajoute que le Service du génie civil ne dispose pas de poste de communication et il relève la nécessité d'accompagner des projets de modération de la circulation.

Le groupe d'A gauche toute! souscrit aux propos socialistes et refusera cet amendement.

L'Union démocratique du centre rappelle que, lors de la dernière séance plénière, le Conseil municipal a adopté le tram Cornavin-Onex-Bernex (TCOB) et qu'il a longuement insisté sur la nécessité de communiquer sur ce projet. Il ne comprendrait pas que, au moment où ce un chantier va démarrer et entraîner de gros désagréments pour la population, on ne communique pas à son sujet.

Au vu des interventions faites sur cette proposition, les Verts ont l'impression qu'il s'agit d'engager un responsable de la communication pour le TCOB. Ce poste n'a rien à voir avec les problèmes de circulation. Il y a des communicateurs dans tous les services de M. Pagani. Il n'y a pas lieu de s'inquiéter, le Conseil administratif a encore largement de quoi communiquer.

Le groupe démocrate-chrétien partage ces propos. Il fait observer qu'il y a, ces temps, passablement d'opérations de communication. Il en conclut que les moyens existants permettent d'effectuer plus que de la communication et il ajoute que, sur les gros mandats, il est courant d'engager un bureau spécialisé dans la communication.

Le groupe libéral signale que, lors d'une séance plénière de la semaine dernière, chacun-e a reçu un flyer qui informait de la tenue de cinq conférences menées dans différents quartiers, en présence de M^{me} Salerno. La communication, en Ville de Genève, n'est pas du tout déficitaire, elle est pléthorique; il suffit de compter le nombre de magazines que chaque département publie. Il a d'ailleurs l'intention de déposer une motion qui en demande l'inventaire. C'est une provocation que de demander un demi-poste de plus pour la communication.

L'amendement (– 64 823 francs) est accepté par 8 oui (2 L, 1 R, 2 DC, 3 Ve) contre 7 non (2 UDC, 3 S, 2 AGT).

A ce stade, un point de situation démontre que le budget présente un excédent de revenus de + 229 385 francs.

Département de la culture

7. Proposition de la commission des arts et de la culture demandant la suppression de la ligne s'élevant à 250 000 francs et destinée à l'achat d'œuvres pour les musées (MAH), (cellule 3001000, groupe 31).

Cette suppression est motivée par le fait que le Fonds municipal d'art contemporain (FMAC) se destine déjà à l'achat d'œuvres et qu'il n'y a pas lieu de constituer une ligne budgétaire pour des acquisitions d'œuvres décidées par le magistrat.

Une commissaire socialiste se réfère aux propos du magistrat tenus lors de la séance sur les modifications budgétaires de la veille. (*N.d.l.r.: Voir les explications contenues au point 8 du rapport général.*) Il avait précisé n'avoir aucune compétence pour décider de l'acquisition d'œuvres artistiques et que c'est toujours le Conseil administratif qui tranche sur proposition des directeurs des musées.

Une commissaire des Verts ajoute qu'un montant de 500 000 francs avait été retiré, il y a plusieurs années, en raison d'une période financière difficile et que, en rétablissant un montant de 250 000 francs, cela offrira l'opportunité d'acquérir des œuvres durant l'année pour les musées et permettre de compléter les collections. M. Drahusak avait également précisé que, si cette somme n'était pas utilisée durant l'année, elle ne serait pas capitalisée, et aussi que l'idée, pour l'avenir, était de constituer un fonds public-privé.

Le groupe libéral relève qu'il s'agit d'une nouvelle ligne. Il a été dépensé 243 000 francs aux comptes 2007. Il aimerait savoir quelles acquisitions a permis cette ligne.

Il lui est indiqué qu'il s'agit de la statue d'Ousmane Sow, située en haut de la rue du Mont-Blanc.

L'amendement de la commission des arts et de la culture (– 250 000 francs) est refusé par 8 non (3 S, 3 Ve, 2 AGT) contre 5 oui (2 L, 1 R, 2 DC) et 2 abstentions (UDC).

8. Proposition venant de la commission des arts et de la culture visant à transférer 67 000 francs (cellule 3110000, groupe 300) dans la subvention d'exploitation du Grand Théâtre.

Il est observé que la commission souhaitait le transfert de ce montant dans les subventions (groupe 365) et qu'elle a manifestement oublié de le faire.

M. Mariaux indique que ce ne sont plus 67 000 francs mais 110 061 francs (avec les charges sociales) qui doivent être transférés au groupe 365. C'est déjà intégré dans la prochaine version du budget. C'est la fondation qui paie et elle est subventionnée pour cela. Il n'est donc plus nécessaire de déposer un amendement.

La commission constate que cet amendement de la commission des arts et de la culture n'a plus lieu d'être.

9. Proposition de la commission des arts et de la culture sous forme de deux amendements demandant le transfert des 50 000 francs liés à l'Espace Rousseau de la Direction du département au SAAC (de la cellule 3001000, groupe 365, à la cellule 3106000, groupe 365).

Le groupe radical estime que, à l'heure où l'on parle de missions et prestations, il ne voit pas l'intérêt de transférer une subvention d'une structure à une autre structure.

Le groupe démocrate-chrétien en déduit que, certes, il s'agit de la même activité, mais il est estimé préférable de revenir à l'ancienne situation et de confier cette prestation au SAAC.

Les amendements (– 50 000 francs et + 50 000 francs) portant sur les cellules mentionnées sont acceptés par 5 oui (2 DC, 3 S) et 10 abstentions (2 UDC, 2 L, 1 R, 3 Ve, 2 AGT).

10. Proposition du Parti socialiste de créer une ligne de 40 000 francs pour le matériel et les uniformes de l'Union genevoise des musiques et chorales (UGMC) (cellule 3106000, groupe 365).

Il explique que, par le passé, il existait une ligne affectée au renouvellement du matériel et des uniformes des fanfares.

Il y a actuellement 17 corps de fanfare à Genève.

Un commissaire radical souhaite davantage d'informations. Il s'agit d'un fonds ou d'une ligne de subvention?

Il ne s'agit pas d'un fonds. Cet argent était à la disposition des corps de musique de la Ville jusqu'en l'an 2000 et s'est épuisé. Il servait à compléter les costumes des musiciens des fanfares qui appartiennent à la Ville. La convention fait que, aujourd'hui, le corps de musique paie la moitié et le reste est subventionné par la Ville. Elle assure un quart par le biais de l'UGMC. Chaque fois, il faut aller voir le magistrat pour lui demander une somme de 1000 ou de 3000 francs. L'idée de cet amendement, c'est d'éviter aux fanfares de procéder au coup par coup et c'est une question de clarté. A noter également tout le travail d'intégration des corps de musique.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre remarque que ce n'est pas un fonds, mais une ligne de crédit qui est reportée l'année suivante selon les besoins.

L'amendement (+ 40 000 francs) est accepté par 9 oui (2 UDC, 1 R, 3 S, 1 Ve, 2 AGT) et 6 abstentions (2 L, 2 DC, 2 Ve).

11. Proposition du parti A gauche toute! demandant le refus du transfert partiel de la subvention à la Fondation de Saint-Gervais sur diverses lignes (cellule 3106000, groupe 365).

Le groupe A gauche toute! renvoie à la page 25 du projet de budget rectifié dans laquelle il y a une modification de – 1 090 985 francs sur diverses lignes. A gauche toute! propose de refuser ce transfert et de rétablir le montant à sa cellule d'origine.

Un commissaire démocrate-chrétien fait observer que la commission des arts et de la culture propose également un amendement demandant la suspension de la subvention à la Fondation de Saint-Gervais en attente de clarification sur la répartition de la part dévolue au CIC, au CAC et au FMAC. La commission ne va plus revoir le budget, puisque c'est la commission des finances qui arbitre, et cette commission a reçu toutes les informations de la part du magistrat lors de la séance de la veille traitant des modifications budgétaires (voir point 8 du rapport général).

Une commissaire socialiste souligne que l'information, reçue la veille, mérite d'être détaillée et expliquée aux collègues de la commission des arts et de la culture. Elle soulève un problème de temporalité puisque la commission des arts et de la culture se réunit à la fin novembre pour auditionner la Fondation de Saint-Gervais à ce sujet. Il est important qu'il y ait un lien entre les commissions, sans quoi les commissaires de la culture pourraient penser que leur étude ne mène à rien. Le groupe socialiste a bien compris les explications de M. Mugny et souhaite que tous les engagements qui ont été pris la veille envers le personnel soient respectés.

L'amendement demandant le refus du transfert partiel de la subvention «Fondation de Saint-Gervais» sur diverses lignes (– 1 090 985 francs) est refusé par 13 non (2 UDC, 2 L, 1 R, 2 DC, 3 S, 3 Ve) contre 2 oui (AGT).

12. Proposition de la commission des arts et de la culture visant la suspension de la subvention à la Fondation de Saint-Gervais, en attente d'une clarification de la répartition de la part CIC (CAC et FMAC) (– 3 132 000 francs).

L'amendement de la commission des arts et de la culture est refusé par 13 non (2 UDC, 2 L, 1 R, 2 DC, 3 S, 3 Ve) avec 2 abstentions (AGT).

13. Proposition de la commission des arts et de la culture demandant une diminution de 250 000 francs sur le fonds manifestations pluridisciplinaires (cellule 3106000, groupe 365).

Une commissaire des Verts rappelle l'explication qui a été fournie la veille par le magistrat. Le montant de 500 000 francs a été évalué par les responsables culturels du département.

Une commissaire socialiste rappelle qu'il avait été demandé sur quelle base ce montant de 500 000 francs avait été établi. Le magistrat a donné une liste des projets qui s'élevaient à ce montant (voir point 8 du rapport général). Il a expliqué que l'ensemble des conseillers culturels avait été consulté.

Le groupe libéral estime qu'on crée une ligne de 500 000 francs pour éviter de créer une commission d'attribution. En examinant la liste, il constate que le terme « pluridisciplinaire » est un fourre-tout (poésie sonore, art de la performance, qui mélange plusieurs techniques). Il est simplement créé une nouvelle source de financement avec des prétextes. Par conséquent, la réduction de 250 000 francs de cette ligne paraît le minimum pour le groupe libéral.

L'amendement de la commission des arts et de la culture (– 250 000 francs) est refusé par 8 non (3 S, 3 Ve, 2 AGT) contre 5 oui (2 L, 1 R, 2 DC) et 2 abstentions (UDC).

14. Proposition de la commission des arts et de la culture demandant la suppression de la subvention de 50 000 francs attribuée à Attitudes (cellule 3106610, groupe 365).

Il est relevé que cet amendement est devenu caduc, puisque l'argent d'Attitudes a déjà été redistribué par le magistrat et figure dans les modifications budgétaires.

Un commissaire libéral connaît particulièrement bien Attitudes, un centre d'art contemporain vivant et dynamique, à tel point que ses deux gestionnaires ont été nommés pour diriger le Centre suisse d'art contemporain, à Paris, de renommée internationale. A titre personnel, il regrette beaucoup la courte vue du département de la culture. Il a été consacré 200 000 francs à Attitudes et cela a permis de donner un rayonnement considérable à l'art contemporain à Genève, ce qui va dans le même sens que la promotion du Mamco. Pour toutes ces raisons, il propose de refuser cet amendement.

L'amendement de la commission des arts et de la culture (– 50 000 francs) est accepté par 10 oui (2 UDC, 2 DC, 3 S, 3 Ve) contre 3 non (2 L, 1 R) et 2 abstentions (AGT).

15. Le parti A gauche toute! redépose une proposition refusée par la commission des arts et de la culture. Il s'agit de la suppression du million de francs de garantie de déficit pour le Grand Théâtre (cellule 3110000, groupe 365).

Cette proposition d'amendement a déclenché un débat intense au sein de la commission.

Le groupe socialiste s'est toujours montré réservé concernant le financement du Grand Théâtre. Les trois commissaires socialistes de la commission des finan-

ces se prononceront en faveur de la garantie, tout en étant réservés sur la validité de ce vote.

Il insiste sur le fait que cette institution devrait aussi être subventionnée par d'autres collectivités, et mieux subventionnée par le Canton. Il regrette que des communes aisées, où la droite a une majorité confortable, ne participent pas davantage à son financement. On peut se poser la question de savoir si une garantie de déficit a sa place dans le budget, mais M^{me} Salerno a expliqué pourquoi cette forme était choisie plutôt qu'une autre. De plus, il a bien compris que la municipalisation que le Conseil municipal a demandée a un coût. Il s'agit tout de même de donner de meilleures garanties de travail et un statut commun à l'ensemble du personnel et le groupe socialiste entend bien l'assumer.

Pour le groupe A gauche toute! il va de soi qu'il n'a rien contre l'Opéra. Le problème est que, si des signes clairs ne sont pas envoyés aux communes et à l'Etat, le cycle infernal va continuer. Le coût du Grand Théâtre, toutes prestations comprises, se monte à 50 millions. C'est un instrument culturel à vocation régionale et il coûte très cher à la Ville de Genève. Un opéra qui coûte 50 millions pour 200 000 habitant-e-s, c'est excessif pour la Ville. Il faut dire stop à la progression et demander à l'Etat de passer à la caisse.

Ce qui le dérange également, dans cette garantie de déficit, c'est son libellé. La Ville octroie une garantie de déficit d'année en année, et il estime que c'est trompeur, car chacun sait que ce million sera dépensé. Il ne pense pas que ce mode de faire va attirer le financement d'autres communes. De plus, par cette ligne spécifique, la Ville prévoit déjà que le Grand Théâtre sera déficitaire.

Le groupe de l'Union démocratique du centre rappelle que, en 1930, avec la loi de fusion, il y a eu une redéfinition des compétences entre l'Etat et la Ville. Il a été décidé que la culture serait complètement à la charge de la Ville de Genève. Il rappelle que la péréquation financière intercommunale date de cette époque. Il a toujours eu le même discours, à savoir que la fondation a besoin de ce million.

La garantie de déficit le dérange également, car cela devrait figurer dans la subvention. Il a aussi compris, à travers les explications de M. Mugny, qu'avec ce million il peut aller vers les autres communes. L'Association des communes genevoises (ACG) met 1,5 million, mais elle n'est pas tenue de le faire. L'année dernière, après le retrait d'une fondation de mécénat, le Conseil municipal a décidé que c'était à la Ville de reprendre la main et il faut assumer. A gauche toute! semble ignorer le nombre de personnes qui travaillent au Grand Théâtre. Si ce dernier est mis en péril, il en va de même pour l'Orchestre de la Suisse romande. Il met en garde tous les bords politiques, car la Fondation du Grand Théâtre a besoin de ce million. l'Union démocratique du centre votera ce million sans état d'âme.

Un commissaire des Verts tient à corriger quelques éléments concernant les communes. Soit on parle de l'ACG, soit on parle individuellement des communes. Une grande part du public du Grand Théâtre provient des communes aisées et il serait très malvenu d'aller faire la quête auprès des communes suburbaines pour financer cette institution. Certes, il est possible d'aller chercher de l'aide auprès des communes d'Anières ou d'Hermance, mais on ne récoltera guère plus. Il ne suffit pas de dire aux communes riches de payer, mais il faut prendre son bâton de pèlerin et aller expliquer les enjeux à l'extérieur des frontières communales.

Ce à quoi un libéral considère que de mendier auprès des communes riches constitue une erreur de compréhension sur la notion de péréquation financière. Les communes aisées ne versent rien directement au Grand Théâtre, mais elles versent 80% de leurs recettes à la Ville de Genève. Evidemment que les communes moins privilégiées sont bénéficiaires, elles aussi, de cette manne.

Le groupe radical considère cette discussion sur la répartition entre la Ville, l'ACG et l'Etat complètement dépassée, dans la mesure où personne n'ignore que l'ACG et le Conseil d'Etat se sont mis d'accord sur un projet de loi révisant la péréquation financière intercommunale. De fait, un certain nombre de questions évoquées seront bientôt réglées.

Une commissaire socialiste ne pense pas qu'on puisse dire que les communes suburbaines subventionnent largement les communes urbaines, même en regard des mécanismes décrits précédemment. Dans les faits, les communes riches ont peu de charges. Dans le domaine culturel, on essaie toujours de mettre en avant le rôle que pourraient avoir d'autres communes mais, dans les faits, il est notoire que c'est la Ville de Genève qui subventionne largement la culture. De son point de vue, l'idée n'est pas de faire en sorte que la Ville subventionne moins, mais que les autres communes subventionnent plus.

Le commissaire libéral réplique que le précédent Conseil administratif s'était intéressé à connaître dans quelle mesure la Ville était gagnante ou perdante sur le plan de la péréquation financière intercommunale. Il était arrivé à la conclusion que la Ville était devenue perdante depuis ces cinq dernières années et que, auparavant, la péréquation lui était profitable; la nouvelle péréquation débouchera sur un nouvel équilibre. Bien sûr que la Ville assume toutes une série de tâches, mais il faut reconnaître que le système veut que l'argent prélevé auprès de chacun des contribuables est pareillement versé à un certain nombre de communes, et plus particulièrement à la Ville de Genève.

L'amendement visant à supprimer la garantie de déficit du Grand Théâtre (– 1 000 000 de francs) est refusé par 11 non (2 UDC, 2 L, 1 R, 2 DC, 2 S, 2 Ve), contre 2 oui (AGT) et 2 abstentions (1 S, 1 Ve).

Département de l'environnement urbain et de la sécurité

Aucun amendement n'est à valider par la commission des finances ou déposé par cette dernière. Cependant, le Parti socialiste se déclare encore dans l'expectative, au vu des réponses données par le magistrat, et ne sait pas encore s'il va accepter la totalité des postes demandés par la Direction des systèmes d'information et de communication (DSIC).

Cependant, à la fin des débats, le Parti socialiste déposera une proposition visant à supprimer un demi-poste d'ingénieur informaticien (voir proposition d'amendement N° 22).

Département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports

16. Proposition de la commission sociale et de la jeunesse demandant la suppression du montant de 400 000 francs à proposer en investissement (cellule 5003010, groupe 314).

Un commissaire libéral en explique la motivation. Un montant de 2,32 millions est consacré à l'entretien des écoles. Les représentants libéraux à la commission sociale et de la jeunesse ayant une attitude protectrice des deniers publics, ils ont soutenu que 400 000 francs de ce montant devaient faire l'objet d'investissement et non pas de fonctionnement.

Il est demandé ce que couvrent ces 400 000 francs. Le rapport de la commission n'est guère plus précis sur ce point.

L'amendement de la commission sociale et de la jeunesse (– 400 000 francs) est refusé par 8 non (3 S, 3 Ve, 2 AGT) contre 4 oui (1 L, 1 R, 2 DC) et 2 abstentions (UDC)¹.

17. Proposition de la commission sociale et de la jeunesse demandant une somme supplémentaire de 40 890 francs destiné aux courses d'écoles pour la 7^e année du cycle d'orientation (cellule 5003000, groupe 361).

Un commissaire socialiste, et enseignant au demeurant, explique que la raison de cette subvention est historique. Avant la mise en place du cycle d'orientation, l'école primaire comportait un septième degré. Lorsque le cycle d'orientation s'est mis en place, les communes qui finançaient une partie des courses d'écoles ont continué à le faire. Les communes donnent environ 30 francs par élève et c'est ce qui leur permet de partir. Si la Ville de Genève ne donnait plus ces 30 francs, cela engendrerait une disparité entre les élèves des différentes communes, puisque les élèves qui fréquentent les cycles d'orientation situés en ville viennent de

¹ A partir de ce vote, 14 commissaires sont présent-e-s.

diverses communes. Cela paraîtrait comme un peu curieux que la Ville sollicite les communes pour participer dans d'autres domaines et de refuser une subvention de 30 francs par élève.

Le groupe démocrate-chrétien note que l'histoire montre que l'on a procédé de la bonne manière. Il fait simplement remarquer que le Conseil municipal, dont la majorité est évidente, a dit, l'année dernière, qu'on pouvait interrompre cette subvention.

Le groupe radical estime que l'histoire a bon dos et considère que le cycle d'orientation fait partie des tâches de l'Etat et que la Ville n'a pas à le sponsoriser.

L'amendement de la commission sociale et de la jeunesse (+ 40 890 francs) est accepté par 7 oui (2 UDC, 3 S, 2 AGT) contre 4 non (1 L, 1 R, 2 DC) et 3 abstentions (Ve).

18. Proposition de la commission sociale et de la jeunesse d'une diminution de 40 890 francs portant sur diverses actions ponctuelles (cellule 5007000, groupe 365) en compensation de l'amendement précédent.

L'amendement (– 40 890 francs) est refusé par 8 non (3 S, 3 Ve, 2 AGT) contre 6 oui (2 UDC, 1 L, 1 R, 2 DC).

19. A gauche toute! propose d'ajouter une somme de 15 000 francs en faveur du Centre Europe-tiers monde (CETIM) qui verrait ainsi passer sa subvention de 35 000 francs à 50 000 francs, car il fait un très bon travail et doit être soutenu. De plus, la Ville n'atteint pas encore le 0,7% de son budget en faveur de la coopération (cellule 5001000, groupe 365).

Le groupe radical estime que c'est au Conseil administratif et non au Conseil municipal d'exprimer des nouveaux besoins de ce type.

Le groupe libéral remarque qu'un débat semblable pour la même ligne de subvention a eu lieu l'an passé et que M. Tornare avait exposé qu'il ne pouvait pas dépenser davantage, que les projets étaient des projets connus.

Pour le groupe socialiste, il s'agit de donner un signal de la part de pays immensément riches envers les pays émergents. C'est 15 000 francs de plus pour une association qui travaille et, même si cette proposition n'émane pas du Conseil administratif, il est juste que le Conseil municipal marque son soutien pour ce type de projets.

Le groupe de l'Union démocratique du centre estime que, l'aide au tiers monde, ce sont les pauvres des pays riches qui donnent aux riches des pays pau-

vres. La Ville n'a jamais refusé son soutien à un projet sérieux. Mais il n'apprécie guère l'arrosage généralisé et refuse de se laisser culpabiliser. Il refusera cette proposition.

L'amendement (+ 15 000 francs) est refusé par 5 non (2 UDC, 1 L, 1 R, 1 DC) contre 5 oui (3 S, 2 AGT) et 4 abstentions (1 DC, 3 Ve).

20. Le Parti radical propose une diminution de 25 000 francs sur la subvention pour la Fête de l'espoir (cellule 5008000, groupe 365).

Selon le groupe radical, elle n'a pas été justifiée. C'est une fête qui a de plus en plus de succès auprès de la population et qui, au vu de ce succès, devrait attirer de plus en plus de sponsors. Il ne voit pas l'intérêt d'augmenter cette subvention.

L'amendement radical (– 25 000 francs) est refusé par 8 non (3 S, 3 Ve, 2 AGT) contre 6 oui (2 UDC, 1 L, 1 R, 2 DC).

Le président indique qu'il n'y a pas d'amendement présenté par la commission des sports.

Il demande ensuite un point de situation auprès de M. Mariaux.

Ce dernier indique qu'ils sont partis d'un résultat d'environ 211 000 francs et que, après l'intégration des amendements de la commission, ils atteignent 146 000 francs. Le résultat au budget de fonctionnement présenté par le Conseil administratif a donc été aggravé et l'article 74, alinéa 6, de la loi sur l'administration des communes précise que toute augmentation de charge doit être compensée. Il manque exactement 62 927 francs.

21. Le groupe socialiste propose alors la suppression d'un demi-poste d'ingénieur-e en informatique correspondant à – 64 798 francs, sur les 4 postes proposés au département de l'environnement urbain et de la sécurité (cellule 40080000, groupe 300).

L'amendement du Parti socialiste (– 64 798 francs) est accepté par 8 oui (1 DC, 3 S, 3 Ve, 1 AGT) contre 2 non (1 L, 1 R) et 4 abstentions (2 UDC, 1 DC, 1 AGT).

Annexes: tableaux des amendements

RECAPITULATION DES AMENDEMENTS ACCEPTES PAR LA COMMISSION DES FINANCES

Com.	Page PB dep *PB rect Mod CA	Cellule	Groupe	Libellé	PB 2009 rectifié	AMENDEMENTS		Après modif.	VOTE			A R
						Charges	Revenus		OUI	NON	ABSTENTIONS	
Bureau	*1	A002000	30X	Création 1/2 poste secrétaire	47779292	+46'860		4'826'152	8 OUI 3 V, 3 S, 2 AGT	7 NON 2 UDC, 2 PDC, 2 L, 1 R	0 ABST	X
CF	*2/4	A002000	313	Achat de + 18 cartes journalières CFF pour totaliser 60 cartes	412'899	+90'000		502'899	10 OUI 2 UDC, 3 S, 3 V, 2 AGT	4 NON 2 L, 2 PDC	1 ABST 1 R	X
CF	*2/4	A002000	435	Vente de + 18 cartes journalières CFF pour totaliser 60 cartes	399'400		+90'000	489 400	10 OUI 2 UDC, 3 S, 3 V, 2 AGT	4 NON 2 L, 2 PDC	1 ABST 1 R	X
CF	*2	A003000	30X	Suppr. 1/2 poste pour compensation du 1/2 poste de secrétaire à l'ACE	1'300'415	-46'860		1'253'555	7 OUI 1 R, 2 PDC	2 NON 2 AGT	6 ABST 3 V, 3 S	X
CF	*25/37	2001000	30X	Suppression 1/2 poste de responsable de la communication	5778'186	-64'823		5713'363	8 OUI 2 L, 1 R, 2 PDC, 3 V	7 NON 2 UDC, 3 S, 2 AGT	0 ABST	X
CARTS	147	3001000 Subvention	365	Subvention "Espace Rousseau" retour au SAAC	50'000	-50'000		0	5 OUI 3 S, 2 PDC,	0 NON	10 ABST 2 AGT, 2 L, 1 R, 2 UDC, 3V	X
CARTS	147	3106000 Subvention	365	Subvention "Espace Rousseau" retour au SAAC	0	+50'000		50'000	5 OUI 3 S, 2 PDC,	0 NON	10 ABST 2 AGT, 2 L, 1 R, 2 UDC, 3V	X
CARTS	148	3106000 Subvention	365	UGMC - Matériel et uniforme Nouvelle subvention	0	+40'000		40'000	9 OUI 2 UDC, 1 R 3 S, 1 V, 2 AGT	0 NON	6 ABST 2 PDC, 2 V, 2 L	X
CARTS	150/25	3106610 Subvention	365	Subv. "Attitudes" (vote de principe, subvention déjà supprimée par le CA)	50'000	(-50'000)		0	10 OUI 3S, 2 PDC, 2 UDC, 3 V	3 NON 2 L, 1 R	2 ABST 2 AGT	X
CF	*58/38	4008000	30X	Suppression 1/2 poste d'ingénieur-e-s en informatique	11'034'754	-64'798		10'969'956	8 OUI 1 PDC, 3 S, 3 V, 1 AGT	2 NON 1 R, 1 L	4 ABST 2 UDC, 1 AGT, 1 PDC	X

RECAPITULATION DES AMENDEMENTS A CCEPTES PAR LA COMMISSION DES FINANCES

Com.	Page PB dép PB rect Mod CA	Cellule	Groupe	Libellé	PB 2009 rectifié	AMENDEMENTS		Après modif.	VOTE			A R
						Charges	Revenus		OUI	NON	ABSTENTIONS	
CSJ	153	5003000 Subvention	361	Réintroduction subvention 7 ème année du cycle	0	+40'890		40'890	7 OUI 2 UDC, 3 S, 2 AGT	4 NON 1 L, 1 R, 2 PDC	3 ABST 3 V	X
Total						+41'269	+90'000					

VOTE DES AMENDEMENTS PAR LA COMMISSION DES FINANCES
 Département des finances et du logement

Com.	Page PB dép PB rect Mod CA	Cellule	Groupe	Libellé	PB 2009 rectifié	AMENDEMENTS		Après modif.	VOTE			A	R
						Charges	Revenus		OUI	NON	ABSTENTIONS		
CF	*21/37	1300000	30X	Suppression 1 poste d'ingénieur-e de sécurité	9071'270	-129596		8941674	5 OUI 3 V, 1 PDC, 1 R	7 NON 3 S, 2 AGT, 2 UDC	3 ABST 2 L, 1 PDC	X	

VOTE DES AMENDEMENTS PAR LA COMMISSION DES FINANCES
Département de la culture

Com.	Page PB dép PB rect Mod/CA	Cellule	Groupe	Libellé	PB 2009 rectifié	AMENDEMENTS		Après modif.	VOTE			A R
						Charges	Revenus		OUI	NON	ABSTENTIONS	
CARTS	*33	3001000	311	Suppression ligne mobilier, machines, véhicules et matériel (Achat d'œuvres artistiques)	250'000	-250'000	0	5 OUI 2 L, 1 R, 2 PDC	8 NON 3 S, 3 V, 2 AGT	2 ABST 2 UDC	X	
CARTS	147	3001000 Subvention	365	Subvention "Espace Rousseau" retour au SAAC	50'000	-50'000	0	5 OUI 3 S, 2 PDC,	0 NON	10 ABST 2 AGT, 2 L, 1 R, 2 UDC, 3V	X	
CARTS	147	3106000 Subvention	365	Subvention "Espace Rousseau" retour au SAAC	0	+50'000	50'000	5 OUI 3 S, 2 PDC,	0 NON	10 ABST 2 AGT, 2 L, X 1 R, 2 UDC, 3V	X	
CARTS	148	3106000 Subvention	365	UGMC - Matériel et uniforme Nouvelle subvention	0	+40'000	40'000	9 OUI 2 UDC, 1 R 3 S, 1 V, 2 AGT	0 NON	6 ABST 2 PDC, 2 V, 2 L	X	
CARTS	149	3106000 Subvention	365	Suspension Fondation Saint-Gervais en attente d'une clarification de répartition (Vote de principe, répartition clarifiée)	PB déposé 3'132'000	-3'132'000	0	0 OUI	13 NON 3 S, 3 V, 2 PDC 2 UDC, 2 L, 1 R	2 ABST 2 AGT	X	
CF	25	3106000 Subvention	365	Rétablissement de la ligne Fondation Saint-Gervais	2041'015	+1'090'985	3'132'000	2 OUI 2 AGT	13 NON 3 S, 3 V, 2 PDC 2 UDC, 2L, 1R	0 ABST	X	
CF	38-39	3106610	3XX	Rétablissement de la ligne Fondation Saint-Gervais	7812'946	-1'090'985	6'721'961	2 OUI 2 AGT	13 NON 3 S, 3 V, 2 PDC 2 UDC, 2L, 1R	0 ABST	X	
CARTS	150	3106000 Subvention	365	Diminution subvention Fonds manifestations pluridisciplinaires	500'000	-250'000	250'000	5 OUI 2L, 1R, 2 PDC	8 NON 3 S, 3 V, 2 AGT	2 ABST 2 UDC	X	
CARTS	150/25	3106610 Subvention	365	Subv. "Attitudes" (vote de principe, subvention déjà supprimée par le CA)	PB déposé 50'000	-50'000	0	10 OUI 3S, 2 PDC, 2 UDC, 3 V	3 NON 2 L, 1 R	2 ABST 2 AGT	X	
CF	151	3110000 Subvention	365	Suppression de la garantie de déficit du Grand-Théâtre	1'000'000	-1'000'000	0	2 OUI 2 AGT	11 NON 2 UDC, 2L, 1 R 2 V, 2 PDC, 2 S	2 ABST 1 S, 1 V	X	

10. Prises de position des groupes et votes sur les projets d'arrêtés

Prises de position des groupes

Le Parti libéral n'acceptera pas ce budget en raison des calculs aléatoires des recettes qui ne permettent pas d'établir le degré de crédibilité du budget. Dès lors, le travail effectué par la commission des finances est un travail dépourvu de toute référence sérieuse et les libéraux regrettent vivement qu'aucune analyse concrète des recettes ne soit effectuée.

Par ailleurs, les libéraux déplorent l'abandon du *personal stop*, surtout cette année.

Le groupe libéral est particulièrement préoccupé par la politique d'investissement très insuffisante et, malgré la réflexion en cours du Conseil administratif sur le sujet, il y a lieu de souligner l'extrême urgence à mettre en place une politique d'investissement cohérente. Tant qu'il n'y aura pas une intégration réelle des besoins d'investissements dans la politique à long terme de la Ville, cela reviendra à tromper les électeurs.

Le groupe libéral refusera ce projet de budget et annonce un rapport de minorité.

Le Parti socialiste voit, avec satisfaction, dans ce budget, des éléments qui concernent le statut du personnel. En effet, pouvoir négocier avec le personnel, c'est se donner les moyens de créer un climat et des rapports de confiance entre les partenaires sociaux. Les socialistes sont donc très satisfaits.

Concernant le *personal stop*, les socialistes ont constaté que, en fonction des besoins et des problématiques auxquelles il faut répondre, on a atteint les limites de ce système. Ils sont donc favorables à la création de nouveaux postes, car ils correspondent à de nouvelles missions. Actuellement, il n'y a pas les forces suffisantes, en termes de personnel, pour mener des projets, garantir le suivi des investissements et mener une véritable politique anticyclique sur le plan économique.

Sur les estimations fiscales, les socialistes constatent que la Ville est tributaire des estimations effectuées par le Canton et ils remercient le Conseil administratif d'effectuer son travail dans ces conditions.

Enfin, les socialistes sont satisfaits que ce budget s'inscrive dans la continuité des budgets présentés par l'Alternative, en mettant l'accent sur le social, ce qui est un bienfait dans une société à la précarité grandissante.

L'Union démocratique du centre constate que les modifications des recettes au projet de budget sont minimales. Le groupe UDC a de la peine à croire que la variable des recettes se situe à moins de 10 millions, alors même que les trois

premiers trimestres sont déclarés en progression par rapport à la même période en 2007.

Si l'Union démocratique du centre peut comprendre l'attitude du Conseil administratif à l'égard de la fonction publique municipale, il demande que le budget obéisse au principe de réalité concernant les recettes. Ainsi, il préconise une politique anticyclique en période de bonne conjoncture en abaissant la charge fiscale.

L'Union démocratique du centre proposera, à nouveau, une diminution du centime additionnel, faute de quoi il refusera le projet de budget 2009. Elle rappelle que la charge fiscale à Genève est le double de celle du canton de Zurich. Cette baisse de la fiscalité est voulue pour la classe moyenne, car il est inacceptable de confisquer ainsi le salaire des Genevois qui travaillent.

Le groupe UDC annonce également un rapport de minorité.

Le Parti radical partage le point de vue libéral sur la fiscalité, tout en admettant que la Ville n'y est pour rien, dans la mesure où elle reçoit les prévisions fiscales de la part de l'Etat.

Sur la question du statut du personnel, les radicaux souhaitent donner un signal positif, car la Ville s'est engagée à réformer le statut de la fonction publique municipale et cette réforme est l'enjeu le plus important de cette législature.

Concernant le budget, le groupe radical exprime sa déception de ne constater aucun changement politique par rapport aux budgets antérieurs et de voir la fin du *personal stop*. Les radicaux auraient préféré une stabilisation, voire une réduction de la masse salariale.

Le groupe radical refusera ce budget, bien que ce soit un refus positif.

Les Verts voteront ce budget qui s'inscrit dans la continuité des budgets de l'Alternative. Cela dit, il ne peut être affirmé que ce budget soit radicalement différent des précédents budgets, et les Verts le voteront sans enthousiasme, car ils s'inquiètent du nombre important de créations de postes dans le contexte économique actuel, ce d'autant plus qu'ils étaient à l'origine du *personal stop*. En ce sens, ils souhaitent revenir rapidement à ce processus.

En effet, le groupe des Verts estime que le Conseil administratif n'a pas vraiment fait l'effort de dégager ces postes à l'intérieur de l'administration municipale et ne souhaite pas que la création d'une quarantaine de postes – pour ne pas dire une centaine, puisque le Conseil administratif se trouve toujours dans l'expectative avec les 60 postes d'agents municipaux – devienne une habitude.

Les Verts constatent également que les priorités de ce Conseil administratif ne sont pas forcément celles des Verts, et ils considèrent qu'il y a urgence dans le

domaine de l'énergie et des transports. Ces priorités-là ne ressortent absolument pas dans ce budget, alors qu'il s'appelle «ville durable». Les Verts s'interrogent: en quoi ce budget est-il durable?

Le Parti démocrate-chrétien fera sa déclaration en six points.

Premièrement, il constate que ce budget a été davantage établi en fonction des besoins du Conseil administratif plutôt qu'à partir des réels besoins de la population.

Deuxièmement, le nouveau Conseil administratif n'a pas encore procédé à une évaluation du contenu des prestations de façon à déterminer lesquelles pourraient être supprimées, améliorées ou introduites. Le Parti démocrate-chrétien préconise que le Conseil administratif s'applique à introduire la méthode d'évaluation dite budget base zéro.

Troisième point, le Conseil administratif demande plus de 40 postes alors qu'il en maintient plus de 60. En somme, il y aura plus de 100 nouveaux postes et bien d'autres Conseils administratifs auraient réussi à mieux répartir ces 61 postes pour les transformer et faire en sorte de ne pas avoir besoin d'en créer de nouveaux.

Quatrièmement, au-devant d'une période de crise, il faut admettre l'hypothèse que les recettes seront inférieures à ce qui avait été prévu ou espéré.

Cinquièmement, le Parti démocrate-chrétien est d'avis que ce n'est pas le moment d'augmenter le budget de fonctionnement. En revanche, il faut veiller à réaliser le budget d'investissement au cours de l'année.

Sixièmement, s'il est de bon ton de proposer des réductions d'impôts, il doit rappeler qu'il y en a eu de très importantes en Suisse pour les entreprises, qui se sont répercutées au niveau des cantons, et il ne paraîtrait pas responsable de proposer de nouvelles diminutions maintenant.

En conclusion, le groupe démocrate-chrétien refusera ce budget.

Le groupe A gauche toute! déclare que ce budget le satisfait à 99%, car c'est un de ceux qui collent le mieux à ses préoccupations. Il applaudit les mesures qui ont été prises concernant le personnel, avec la réintroduction d'une demi-annuité pour 2009. A gauche toute! considère que ce budget traduit la volonté d'aller de l'avant dans le domaine du logement. Le groupe a également été très sensible à la réorientation du Service des sports qui va dans le bon sens. Dans le domaine du social, et notamment de la petite enfance, le groupe est très heureux des choix effectués. Dans le domaine de la culture, il salue toutes les mesures prises dans le domaine de la création. A gauche toute! approuvera ce budget qualifié de social et intéressant.

Votes sur les projets d'arrêtés¹

Le président procède aux votes des projets d'arrêtés.

Projet d'arrêté I amendé (Budget administratif et mode de financement)

Le projet d'arrêté I amendé est accepté par 8 oui (3 S, 3 Ve, 2 AGT) contre 6 non (2 UDC, 1 L, 1 R, 2 DC).

Projet d'arrêté II (Centimes additionnels)

Le groupe de l'Union démocratique du centre propose la réduction symbolique de 1 centime additionnel pour fixer le nombre de centimes additionnels à 44,5 au lieu de 45,5.

L'amendement UDC est refusé par 10 non (2 DC, 3 S, 3 Ve, 2 AGT) contre 2 oui (UDC) et 2 abstentions (1 R, 1 L).

Le projet d'arrêté II est accepté par 12 oui (3 S, 3 Ve, 2 AGT, 1 L, 1 R, 2 DC) contre 2 non (UDC).

Projet d'arrêté III (Emprunts)

Le projet d'arrêté III est accepté par 11 oui (1 R, 2 DC, 3 S, 3 Ve, 2 AGT) et 3 abstentions (2 UDC, 1 L).

Les arrêtés figurent à la page suivante.

¹ 14 commissaires présent-e-s.

PROJETS D'ARRETES

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu les articles 30, lettres a), b), c) et g), article 74, alinéa 5, et article 77 de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

arrête :

Arrêté I. - Budget administratif et mode de financement

Article premier. - Budget de fonctionnement

Les charges du budget de fonctionnement de la Ville de Genève sont arrêtées à	1'147'579'066	francs
sous déduction des imputations internes de.....	72'175'097	francs
soit un total des charges nettes de	1'075'403'969	francs
et les revenus à	1'147'839'219	francs
sous déduction des imputations internes de	72'175'097	francs
soit un total des revenus nets de	1'075'664'122	francs

L' excédent de revenus présumé s'élève à 260'153 francs.

Article 2. - Budget des investissements

Le budget des investissements se présente de la manière suivante :

a) patrimoine administratif		
dépenses	75'000'000	
recettes	0	
investissements nets	75'000'000	
b) patrimoine financier		
dépenses	20'000'000	
recettes	0	
investissements nets	20'000'000	
c) total		
dépenses	95'000'000	
recettes	0	
investissements nets	95'000'000	

Le budget des investissements est approuvé à titre de plan de trésorerie pour la part des crédits résultant d'arrêtés particuliers votés et sous réserve de ceux qui doivent l'être.

Article 3.- Mode de financement

Les investissements nets sont autofinancés comme suit :

a) patrimoine administratif		
investissements nets		75'000'000
amortissements ordinaires	66'166'887	
amortissements complémentaires	0	
excédent de revenus de fonctionnement	+ 260'153	
autofinancement		66'427'040
Insuffisance de financement		8'572'960

b) patrimoine financier		
investissements nets		20'000'000
amortissements (autofinancement)		<u>2'541'061</u>
Insuffisance de financement		17'458'939
c) total		
investissements nets		95'000'000
amortissements ordinaires	68'707'948	
amortissements complémentaires		0
excédent de revenus de fonctionnement	+ <u>260'153</u>	
autofinancement		<u>68'968'101</u>
Insuffisance de financement		26'031'899

Article 4. - Compte de variation de la fortune

L'augmentation présumée de la fortune de la Ville de Genève s'élève à 260'153 francs
correspondant à l' excédent de revenus du budget de fonctionnement.

Article 5. - Dérogation

Ce budget comporte une dérogation au principe de spécialité temporelle pour les crédits budgétaires relatifs aux dépenses d'acquisition de collections.

Arrêté II. - Centimes additionnels

Article premier

Le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément des impôts cantonaux de l'exercice 2009, en conformité de la loi générale sur les contributions publiques, du 9 novembre 1887, article 291 et suivants, est fixé à 45,5.

Article 2

Le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2009 par les personnes domiciliées ou séjournant plus de 3 mois dans la commune, en conformité des art. 291 et 293, lettre C, de la loi générale sur les contributions publiques, du 9 novembre 1887, est fixé à 100.

Article 3

Le Conseil administratif est chargé de s'adresser au Conseil d'Etat pour le prier de prendre un arrêté approuvant, en ce qui concerne la Ville de Genève, le nombre de 45,5 centimes additionnels à appliquer en supplément des impôts cantonaux et de 100 centimes additionnels à appliquer en supplément de l'impôt sur les chiens pour l'exercice 2009.

Arrêté III. - Emprunts

Article premier

Pour assurer l'exécution du budget administratif de la Ville de Genève, le Conseil administratif peut émettre en 2009 des emprunts publics ou d'autres emprunts à long terme, à concurrence du montant prévu par l'arrêté 1, article 3, arrondi à 26'000'000 francs, dans le cas où ce dernier montant ne serait pas couvert par des excédents de trésorerie.

Article 2

Le Conseil administratif est également autorisé à faire usage des nouveaux instruments financiers dans un but de protection et de réduction des coûts des emprunts.

Article 3

Le Conseil administratif peut également renouveler sans autre, en 2009, les divers emprunts qui viendront à échéance et procéder à tout remboursement anticipé si les conditions d'émission lui sont favorables.

11. Rapports des commissions spécialisées sur le projet de budget 2009 et leurs annexes respectives

Rapport de la commission des finances chargée d'examiner le projet de budget 2009 du département Autorités.

Rapport de M^{me} Frédérique Perler-Isaaz.

La commission des finances s'est réunie le 30 septembre 2008, sous la présidence de M. Christian Zaugg, afin de traiter du projet de budget 2009 déposé pour la partie concernant le département Autorités.

Les notes de séance ont été prises par M^{me} Paulina Castillo avec les chaleureux remerciements de la rapporteuse pour leur grande qualité.

Séance du 30 septembre 2008

Audition de M. Manuel Tornare, maire de la Ville de Genève, chargé du département Autorités, accompagné de¹

- *M. Jacques Moret, directeur général de l'administration municipale;*
- *M. Olivier Georges Burri, adjoint du directeur général et chef du Service juridique;*
- *M^{me} Brigitte Chapuis, cheffe de l'Administration centrale;*
- *M^{me} Laure Da Broi, cheffe de l'Office de l'état civil;*
- *M^{me} Laurence Wiedmer, cheffe du Service des relations extérieures*

Après les présentations d'usage, la commission entame l'étude du rapport du Conseil administratif à l'appui du projet de budget 2009 pour ensuite procéder à l'examen du projet de budget 2009.

Rapport du Conseil administratif à l'appui du projet de budget 2009²

M. Tornare propose de passer directement aux questions de la commission.

¹ M. André Lévrier-Ferrollet, directeur du Contrôle financier, étant dûment excusé par M. Moret.

² Ce rapport intègre désormais la présentation du budget par missions et prestations.

Questions de la commission et réponses¹

Introduction

Page II-5

Comme chaque année, l'organigramme nominal du département Autorités est demandé (voir annexe 1).

Quels sont les objectifs du Conseil administratif dans les négociations sur le nouveau statut du personnel, en particulier sur la question de la mobilité du personnel?

M. Tornare remarque que la mobilité revêt actuellement une connotation négative en Ville de Genève et qu'elle est trop souvent considérée comme une punition par le personnel. Le Conseil administratif a la volonté d'inverser cette tendance par des mesures d'encouragement à la mobilité.

L'objectif «Accompagner le Contrôle financier dans la mise en place d'outils et d'indicateurs, permettant de mieux gérer les risques» suggère que le Contrôle financier n'est pas indépendant et autonome.

M. Moret précise que le Contrôle financier est effectivement autonome, mais qu'il dépend administrativement du département Autorités. Il s'intéresse à ce que le Contrôle financier établisse un tableau des risques, service par service, afin d'améliorer la planification des audits auxquels il procède. Il ne s'agit pas d'indiquer quel service est à réviser, mais de mettre en place un certain nombre d'outils utiles (voir réponse écrite de M. Lévrier-Ferrollet en annexe 4).

L'objectif «Recenser et mettre à niveau l'ensemble des dispositions réglementaires» concrétise une motion du Conseil municipal, et c'est effectivement une volonté du nouveau Conseil administratif.

Toutefois, un commissaire remarque que la réalisation de cet objectif est prévue pour la fin de 2010. Mettre deux ans pour atteindre cet objectif, c'est un peu long.

A propos du rôle et de la stratégie de Genève, ville internationale, un commissaire a participé ce même jour à une séance sur la Constituante, à laquelle prenait part l'ancien président de la Croix-Rouge. Ce dernier affirmait qu'il subsiste, à l'étranger, une certaine ambiguïté entre Genève-Ville et Genève-Canton et que, bien souvent, les gens entrent en contact avec l'une et l'autre. La stratégie mise en place par la Ville est-elle réellement efficace? Et qu'en est-il de la nouvelle stratégie évoquée?

¹ Les réponses aux questions des commissaires ont été données par les chef-fe-s des services concernés. Afin de ne pas alourdir le texte, les noms respectifs ne sont pas toujours mentionnés. Les pages n'ayant pas appelé de questions de la part de la commission ne sont pas mentionnées.

M. Tornare annonce que la belle-fille de cet ancien président de la Croix-Rouge sera chargée de la scène internationale. Par ailleurs, il certifie être sur la même longueur d'onde avec le conseiller d'Etat M. Moutinot. Parfois, il arrive que la Ville de Genève soit plus dynamique que l'Etat, il cite le Forum de Kofi Annan qui reste à Genève, et affirme qu'il n'y a pas de divergences avec le Canton.

M. Moret ajoute qu'il existe un certain nombre de collaborations par le biais des groupes de travail à différents niveaux avec le Canton et la Confédération. La Ville y est présente, souvent à la demande de ces deux partenaires, et cela se passe bien et en parfaite harmonie, tant sur le plan opérationnel que politique, et il cite l'exemple de la discussion sur l'Organisation mondiale du commerce.

A propos de la nouvelle stratégie évoquée, M^{me} Wiedmer précise que M^{me} Salerno a demandé une étude. Prochainement, les tenants et les aboutissants de cette étude seront soumis au Conseil administratif qui se déterminera sur cette base et communiquera sa position au Conseil municipal.

Ce à quoi un commissaire estime que, dans ce cas, il aurait fallu écrire que cette nouvelle politique «sera définie par le Conseil administratif» et non pas «est définie par le Conseil administratif».

M. Tornare explique que c'est à bout touchant, ce léger contretemps est dû à l'absence de M^{me} Salerno.

En réponse à la question de savoir quel service s'occupe de Genève, ville hôte, puisque c'est là sa nouvelle appellation, M^{me} Wiedmer répond que c'est le Service des relations extérieures (SRE) qui met en œuvre la politique définie par le Conseil administratif.

M. Tornare ajoute que les maires successifs favorisent et appuient la politique du département auquel a été confiée cette tâche, c'est-à-dire celui de M^{me} Salerno. Le Conseil administratif a décidé qu'il y aurait un département qui serait la cheville ouvrière de tout le travail lié à la Genève internationale.

Il est constaté que de nombreux objectifs sont liés à l'informatique. Pourront-ils se réaliser compte tenu de la surcharge de travail de la Direction des systèmes d'information et de communication (DSIC)?

M. Moret précise qu'il y a essentiellement deux objectifs nouveaux: la mise en place d'un système en ligne pour l'achat des cartes journalières CFF dont la mise en exploitation est prévue en mars 2009, et offrir l'accès à un guichet électronique aux client-e-s de l'état civil. Au sujet du système Infostar, il s'agit d'un registre fédéral informatisé. La Confédération a donné l'ordre de mettre à jour ce registre et de saisir tous les citoyens suisses nés après 1968. Cela ne concerne donc pas la DSIC, car il s'agit de saisie de données.

Direction générale
Page II-9

Une commissaire se réjouit que les cartes CFF puissent bientôt être accessibles en ligne (internet) car, pour acheter des cartes journalières, lorsqu'on se rend à l'Arcade municipale, il est exigé de prouver qu'on réside en ville de Genève en présentant une facture. N'a-t-on pas trouvé un meilleur moyen de contrôle?

M. Moret explique qu'ils sont en train de réfléchir à un moyen de sécurisation et qu'ils n'ont pas encore trouvé une solution pleinement satisfaisante.

Page II-10

Une commissaire s'étonne qu'il ne figure pas de charges au budget pour les prestations «gestion des ressources humaines» et «élaboration du nouveau statut», alors que toutes les autres rubriques sont chiffrées.

M. Moret pense qu'il s'agit d'un reliquat du budget précédent, alors que la gestion des ressources humaines dépendait du département Autorités.

Concernant l'élaboration des nouveaux statuts, on aurait dû imputer le coût lié au personnel, et cela aurait pris beaucoup de temps. Il est toutefois possible d'évaluer le coût de cette dernière prestation et de le faire parvenir à la commission. (L'évaluation de la mission s'élève à 41 100 francs – voir réponse écrite en annexe 2.)

Un commissaire constate avec plaisir que les charges 2009 pour l'Office de l'état civil sont chiffrées à 19 700 francs, alors qu'elles s'élèvent à 23 900 francs aux comptes 2007. Cependant, il y voit une contradiction avec la priorité énoncée précédemment, où il s'agit d'entreprendre une réflexion sur les missions et prestations de l'Office de l'état civil.

M. Moret explique que son temps de travail consacré à l'état civil a diminué, car d'autres missions lui ont été confiées; d'où la différence entre les comptes 2007 et le budget 2009. De plus, au cours de l'élaboration du budget 2008, dans le cadre du transfert de charges prévu entre l'Etat et la Ville (registre des habitants), une ligne budgétaire de 1 million avait été ajoutée, mais cela ne s'est fait que très partiellement et l'administration a eu l'information que ce transfert de charges n'allait finalement pas s'effectuer. Ainsi, dans le cadre du projet de budget 2009, la ligne a été supprimée. Or le Grand Conseil vient de voter ce transfert. Si cela devait entrer en vigueur en 2009, il faudra ajouter une ligne de 800 000 francs lors des modifications budgétaires pour pouvoir absorber ce transfert de charges.

M^{me} Da Broi précise qu'il s'agit de la loi F 2.05. Il s'agit, pour les communes, de mettre à jour les adresses des Confédérés qui arrivent et quittent le territoire communal dans la base de données «Calvin».

A la question de savoir si cette nouvelle compétence justifie une pareille somme, M^{me} Da Broi admet qu'ils sont encore dans une incertitude totale par rapport au coût réel. M. Moret a évoqué un montant de 800 000 francs, mais cela pourrait être moins important. Les réponses du Canton sont attendues pour une évaluation plus précise.

Un commissaire aimerait bien comprendre: lorsqu'un Confédéré arrive à Genève, il doit déposer son acte d'origine auprès de l'Office cantonal de la population (OCP). Qu'est-il demandé de plus aux communes?

M^{me} Da Broi avoue qu'il règne encore beaucoup d'incertitudes en ce qui concerne l'impact sur le travail de l'Office de l'état civil, mais l'Etat de Genève pense que cela va alléger le travail de l'OCP. Ce à quoi un commissaire relève qu'on a parfois reproché à la Ville de Genève d'effectuer des doublons et, dans ce cas précis, c'est l'Etat qui les provoque.

Administration centrale

Page II-14

Une commissaire remarque que plusieurs objectifs concernent la Direction des systèmes d'information et de communication (DSIC).

La gestion de l'Arcade municipale se retrouve sous la prestation 18, car cela fait partie de la communication externe.

Page II-15

Des éclaircissements sont demandés sur l'objectif «Mettre en place avec la DSIC une nouvelle base de données Candide II pour la préparation et le suivi des séances du Conseil administratif et du Conseil municipal».

M^{me} Chapis explique que, depuis 1997, l'administration du Conseil administratif et du Conseil municipal a été développée par le biais d'une base de données nommée «Candide», acronyme de «Conseil administratif network directions des départements». Tous les dossiers sont introduits dans cette base de données et cela permet d'établir les ordres du jour, les procès-verbaux et les extraits du Conseil administratif.

Cet outil sert également au Conseil municipal pour établir les ordres du jour des séances plénières, pour suivre les dossiers renvoyés du Conseil administratif au Conseil municipal et vice versa. Aujourd'hui, cet outil est dépassé et l'idée est de créer une nouvelle base de données «Candide II» avec d'autres programmes informatiques afin de répondre aux nouveaux besoins, même si le périmètre reste le même.

Page II-16

Sous la prestation «Communication externe», un commissaire s'étonne de l'écart entre les charges budgétées pour 2009 et les charges mentionnées aux comptes 2007 (voir la réponse écrite en annexe).

Il pose la même question pour la mission «Actions transversales pour l'administration municipale», constatant une augmentation de 200 000 francs (voir la réponse écrite en annexe 3).

Page II-18

S'agissant de la grande majorité des revenus correspondant à la vente des cartes CFF, il faut comprendre qu'il s'agit d'un revenu brut.

Quelles sont les missions abandonnées dès les comptes 2005 représentées dans l'histogramme?

Il s'agit de missions liées au transfert de l'Agenda 21 et qui étaient auparavant ventilées dans l'ensemble de l'Administration centrale.

Service juridique

Page II-20

Tout en reconnaissant que le Service juridique offre des prestations extrêmement complètes, des mandats sont encore confiés à des avocats à l'extérieur, ce qui représente des montants d'honoraires importants.

Bien que ce ne soit pas l'usage, cela arrive notamment dans des affaires qui font l'objet d'une plainte ou d'affaires relevant de la Cour correctionnelle.

Par rapport à la veille législative, un exemple concret est demandé sur les propositions et suggestions au Conseil administratif en vue d'améliorer le corpus réglementaire communal.

Il s'agit de l'état des règlements et M. Burri rappelle que c'est une problématique qui a été traitée lors de la séance plénière du dernier Conseil municipal¹. Il y a effectivement un certain laisser-aller dans l'ordonnance de ces règlements. L'idée est de revenir sur le passé, de rassembler les éléments pertinents pour pouvoir les présenter dans un écran informatique. Cela exige un travail important, car de grande ampleur.

Page II-21

Dans le premier objectif, à quoi se réfèrent précisément les termes de «puissant outil de recherche»?

¹ M-777 «Pour la création d'un recueil systématique des règlements de la Ville de Genève».

L'idée est de s'inspirer de la technologie de Google – pour ne pas le nommer – pour ce moteur de recherche juridique, à l'instar de ce qui se fait en Nouvelle-Zélande.

Toujours sur ce même objectif, un commissaire imagine que cette base de données juridiques n'est destinée ni à la population ni aux conseillères et conseillers municipaux. Aussi, à quoi bon en faire un objectif dont la commission des finances ne pourra pas mesurer l'accomplissement puisque que cela n'intéresse finalement que l'administration.

Cette base de données juridiques sera présentée de manière logique et facile à appréhender et sera accessible à tout un chacun. La deuxième partie concerne la jurisprudence et sera accessible uniquement par les professionnel-le-s de la Ville.

D'une manière générale, beaucoup d'objectifs concernent l'administration et son bon fonctionnement, et ne sont donc pas des indicateurs politiques.

M. Tornare estime finalement assez sain que les élu-e-s soient informé-e-s de ce type d'objectifs.

Il est demandé une liste des indicateurs des niveaux de risque (voir la réponse écrite de M. Moret en annexe).

Des précisions sont demandées sur le contenu de l'objectif «Constituer une documentation et bibliothèque juridiques à l'intention des juristes de la Ville de Genève». S'agit-il d'une base informatisée?

M. Burri explique que c'est un objectif politique du nouveau Conseil administratif.

Dans un premier temps, cela se fera sur un support papier. L'idée est de rendre compte de tout ce qui se fait sur le plan des mandats et des résultats auprès de l'ensemble des juristes de la Ville à travers une diffusion globale des informations par la mise en commun de l'ensemble de la documentation (avis de droit, recours, décisions, etc.) des différents services de l'administration.

Tout en soulignant l'importance que M. Burri accorde à cet objectif, un commissaire s'étonne toutefois que toute une année soit nécessaire pour l'atteindre. Ce à quoi il lui est répondu que cela se fera probablement plus rapidement.

Page II-22

Il est confirmé que la prestation «Assistance et conseil» comprend également les avis de droit internes.

Au constat que la mission d'assistance et de conseil au Conseil administratif en matière juridique s'accroît de manière exponentielle, puisqu'elle passe de

391 800 francs aux comptes 2007 à 675 500 francs au projet de budget 2009, M. Burri explique que la quantité et la nature des missions ont changé depuis la création du Service juridique.

M. Moret ajoute que cette importante augmentation est surtout due à l'incorporation d'un poste et demi supplémentaire au Service juridique, qui est de plus en plus souvent sollicité.

Cette réponse met en évidence que seul un demi-poste est inscrit au tableau du projet de budget 2009 et M. Moret fait un renvoi au tableau à la page 235 du projet de budget chiffré, en démontrant qu'il y a un transfert de poste d'attaché de presse de l'Administration centrale au Service juridique.

Service des relations extérieures *Page II-26*

S'agissant de l'édition d'un journal d'information destiné aux habitant-e-s de la Ville de Genève au libellé «Communication externe», un commissaire demande la liste actualisée des publications éditées par la Ville de Genève avec les taux de tirage et d'audience respectifs (voir réponse écrite en annexe 2).

A la demande de ce qu'est un «protocole décès», M^{me} Wiedmer répond qu'il s'agit du protocole mis en place en cas de décès d'un collaborateur ou d'une collaboratrice (couronne, condoléances). Ce protocole est géré par le Service des ressources humaines.

Concernant la prestation «Solidarité internationale», une commissaire demande à quel moment le magistrat compte arriver à l'objectif fixé de 0,7% du budget d'ici à 2015, pour la coopération et les aides extérieures.

M. Tornare rappelle que, au budget 2008, le Conseil administratif a proposé et obtenu 700 000 francs de plus pour la coopération. Pour 2009, il n'a effectivement pas prévu de somme supplémentaire, mais il note que cela correspond tout de même à 0,5%. En proportion, c'est donc un montant bien supérieur à ce que prévoit le Canton. Pour l'instant, la Fédération genevoise de coopération et la délégation à laquelle il participe sont satisfaites de la somme allouée.

En outre, il fait remarquer que c'est le Conseil municipal qui vote le budget; donc, la somme allouée dépend de la volonté de ce Conseil.

Du fait que le terme «Genève internationale» (prestation N° 22) est désormais devenu «Genève, ville hôte», il conviendrait de procéder à cette modification dans tout le document, même si ces termes recouvrent exactement la même chose et que seul le nom change.

Page II-27

Des précisions sont demandées sur le contenu spécifique des «Priorités et perspectives», car il est précisé qu'un accent particulier sera mis sur la qualité de l'accueil.

L'une des fonctions du Service des relations extérieures est l'accueil. M. Tornare précise que, lorsqu'il a été élu au Conseil administratif, en 1999, il s'est rendu compte qu'il n'était pas rare que personne ne soit à la gare ou l'aéroport pour accueillir les hôtes de la Ville de Genève. Il a donc proposé de créer ce service en 2001. Ici, l'objectif propose d'améliorer encore l'accueil.

M^{me} Wiedmer complète en informant que la Confédération a fait savoir qu'elle entendait donner un certain relief à la célébration des 60 ans de la Convention de Genève.

A cette dernière précision, un commissaire estime que c'est une bonne initiative, puisque Genève est dépositaire des conventions. Ce que fait la Ville est louable; toutefois, il recommande d'être attentif à ce que la Ville ne se substitue ni au Canton ni à la Confédération.

Un commissaire relève que l'objectif «Respecter les budgets alloués par événement» donne l'impression que ce n'est pas quelque chose d'élémentaire.

M^{me} Wiedmer affirme que le Service des relations extérieures n'a jamais dépassé l'enveloppe allouée et que cet objectif permet d'affiner, d'être plus précis; ce sont des indicateurs qui permettent de travailler de manière prospective. De fait, il y a une estimation budgétaire avant un événement, et le service essaie de rester au plus près de cette estimation.

Une commissaire remarque que l'un des objectifs est «Editer des nouvelles plaquettes de présentation des lieux d'accueil du Conseil administratif». De quoi s'agit-il et à qui sont-elles destinées?

Il s'agit d'un document destiné aux hôtes de marque que reçoit le Conseil administratif. Dans un premier temps, cet objectif concerne la villa La Grange. Les dernières plaquettes éditées datent de 2002 et le stock arrive à épuisement. Elles sont donc à rééditer.

Dans un deuxième temps, cela pourrait concerner le Palais Eynard, après une évaluation.

Page II-28

Pour quelle raison la somme allouée à la mission «Mise en œuvre de la politique du Conseil administratif en matière de relations extérieures» augmente for-

tement entre 2007 et 2008, notamment sur les prestations «Organisation de manifestations», «Promotion de la Genève internationale» et, surtout, «Relations avec d'autres villes en Suisse et à l'étranger»?

M^{me} Wiedmer fait observer que la prestation «Organisation de manifestations» est celle qui est la plus aléatoire dans le budget, car les coûts diffèrent en fonction des événements organisés. C'est aussi en fonction de la politique que le maire en charge entend mener. Elle précise que le Conseil administratif a décidé d'allouer un budget au maire pour son année de mairie, sur l'enveloppe des relations extérieures depuis 2008.

Ce même commissaire constate que, jusqu'ici, ces charges n'étaient pas distinguées de celles générées par des projets de relations extérieures du Conseil administratif. Cela signifie qu'elles ont été transférées d'un autre poste à ce postelà. Quel est cet autre poste qui devrait être en diminution? Où apparaît ce transfert?

Cela provient de l'enveloppe du groupe 318. Il n'a pas été créé d'enveloppe supplémentaire et ce transfert apparaît dans toutes ces prestations qui ont diminué.

Pourtant, toutes sont en augmentation.

Le Service des relations extérieures n'ayant pas dépensé tout son budget en 2007, il est évident que l'on trouve des comptes inférieurs au budget. En 2008, le budget sera certainement complètement utilisé.

M. Tornare ajoute que cela ne dépend pas uniquement de la personnalité du maire, car il y a des événements ou des anniversaires qui sont incontournables.

Le graphique, sous forme de camembert, illustrant les subventions 2009 par prestations n'est effectivement pas si clairement compréhensible. Les proportions sont à interpréter de la manière suivante: la prestation N° 22 représente la promotion de Genève, ville hôte, soit 50 000 francs pour soutenir des projets spécifiques ainsi que sa promotion. La prestation «Solidarité internationale» concerne les prestations en nature liées à la villa La Concorde et imputées au Service des relations extérieures.

Office de l'état civil
Page II-33

Dans les priorités et perspectives, l'objectif «Offrir des lieux de célébration différents pour les fiancés et pour les partenaires» est étonnant. Qu'est-ce à dire?

L'idée est de pouvoir, à l'instar de la plupart des cantons, offrir plusieurs lieux de célébration plus festifs.

Sur cette question, un commissaire précise que, à l'époque, cela avait fait l'objet d'une motion de la part des Vigilants, laquelle avait été refusée. Il constate que cette démarche nécessite la création d'un poste supplémentaire, qui ne figure pas dans les demandes de nouveaux postes. Il lui est répondu que la création de ce poste a été refusée.

A la lecture du quatrième objectif, un commissaire comprend qu'il s'agit de l'étude du transfert d'une partie du Service de l'état civil vers les locaux de l'actuel Restaurant UGS, qui devrait être achevée le 30 décembre 2009.

M^{me} Da Broi déplore que, depuis maintenant plusieurs années, ce service souffre d'un problème récurrent lié à l'absence de confidentialité pour les citoyens et les citoyennes, en raison de l'agencement des locaux.

Cet état de fait contribue à détériorer les conditions de travail du personnel qui travaille dans un environnement bruyant et difficile, à tel point que trois personnes ont démissionné sur les six premiers mois de l'année 2008. Les locaux actuels ne permettant pas de modifications, c'est la raison pour laquelle d'autres solutions d'implantations sont recherchées, parmi lesquelles un éventuel transfert dans les locaux du cercle d'UGS.

Ce même commissaire comprend que cette question en est au stade de la réflexion; or la fin de l'étude est prévue au 31 décembre 2009.

Cette demande a été formulée plusieurs fois par l'Office de l'état civil au Service des bâtiments. L'étude entreprise par ce service a été entamée en 2008, et M^{me} Da Broi espère qu'elle sera achevée rapidement.

Un commissaire s'est rendu cette année à l'Office de l'état civil. Les prestations étaient bien remplies et le personnel compétent, mais il a dû y retourner à deux reprises car, la première fois, il y avait plus d'une heure d'attente pour solliciter un passeport. Il s'étonne que davantage de démarches ne puissent se faire par le biais informatique et pense que le facteur de stress peut contribuer au taux de rotation important dans ce service. De plus, les locaux lui ont semblé suffisamment vastes pour envisager de les cloisonner et ainsi préserver une certaine confidentialité.

M^{me} Da Broi explique cela par le fait que le service a travaillé en sous-effectif pendant une certaine période pour cause de maladie grave. En ce qui concerne les locaux, le problème ne se situe pas dans les locaux évoqués, mais dans ceux se situant de l'autre côté du bâtiment.

Dans l'attente d'un éventuel transfert vers les locaux d'UGS, et pour le cas où il ne se ferait pas, existe-t-il une autre solution pour restaurer cette confidentialité?

M. Moret répond qu'une étude est en cours à l'Office de l'état civil pour voir si une organisation différente est envisageable. Le rapport définitif sera rendu

dans un mois, mais il assure que des mesures d'organisation seront prises pour pallier ce problème.

Enfin, M. Tornare indique que c'est un choix du Conseil administratif d'avoir intégré ce service au département Autorités.

Contrôle financier

Page II-38

Dans la mission «Audit interne», il est écrit, entre parenthèses, «promotion d'un contrôle interne efficace». Que sous-entend par là le Conseil administratif?

M. Tornare indique que cela fait référence à quelques dysfonctionnements, récemment mis au jour dans certains services de la Ville. Des mesures seront prises pour augmenter l'efficacité du Contrôle financier.

M. Moret complète en expliquant que le Contrôle financier est en train de mettre en place un certain nombre de procédures dans chaque service, ce qui permettra de vérifier si les tâches effectuées correspondent bien à leur mission.

Pour sa part, un commissaire ne comprend pas très bien la raison d'être de cet objectif, car la loi est très claire: la mise en place d'un système de contrôle adapté à la mission et aux structures des entités relève de la responsabilité de chaque service. Ainsi, le Contrôle financier doit vérifier la mise en place d'un contrôle interne; or, s'il y participe d'une quelconque manière, il perd toute indépendance.

M. Tornare se propose de transmettre la question à M. Lévrier-Ferrollet qui répondra par écrit (voir annexe 4).

Ce même commissaire insiste sur cet aspect, car il s'agit d'une question politique: quel est le rôle que l'on veut donner au Contrôle financier?

M. Tornare fournira une réponse écrite, car il doit se référer à ses collègues du Conseil administratif, et il ne veut pas se retrouver en porte-à-faux (voir annexe). Le Conseil administratif essaie d'améliorer ce service.

Une autre remarque liée au fait que M. Tornare semble reprocher un manque d'efficacité au Contrôle financier déclenche un échange pour le moins animé.

En effet, M. Tornare réfute cette affirmation. Il faisait allusion à la précédente législature où des reproches ont été adressés au Contrôle financier au moment de l'affaire de la rue du Stand. Il a été tenu compte de ces critiques pour améliorer le fonctionnement de ce service.

Ce commissaire prétend que le problème n'est pas lié au Contrôle financier, mais à la mise en place du contrôle interne de chaque service de la Ville, dont la responsabilité n'incombe pas au Contrôle financier.

Un autre commissaire confirme avoir l'impression que le poids de la faute est porté sur le Contrôle financier, alors que ce sont des services qui ont fait des erreurs et qui posaient certains problèmes. Le Contrôle financier a été mandaté par la commission des finances pour effectuer un travail et il a rendu son rapport.

M. Tornare se souvient qu'il y a eu des critiques à l'encontre du Contrôle financier concernant une confusion entre investissement et budget de fonctionnement. Le magistrat libéral de l'époque avait dit qu'il aurait dû être alerté par le Contrôle financier (voir commentaire de M. Lévrier-Ferrollet en annexe 4).

A ce propos, un commissaire affirme que le Contrôle financier n'est pas un organe de conseil a priori, mais de contrôle, un organe de sanction. Il ne peut donc pas conseiller avant et surveiller après. Il déplore d'entendre une rumeur constante qui circule au sein de l'administration disant que c'est la faute à M. Lévrier-Ferrollet, et c'est insupportable.

A ces propos, M. Tornare s'inscrit en faux, car il n'a jamais dit cela.

Un commissaire tente de résumer le débat. La commission des finances aimerait avoir l'assurance que le Contrôle financier travaille en toute indépendance. Il croit que l'essentiel est que cet organe ait plus d'indépendance qu'il n'en a eu précédemment. Il est question de moyens supplémentaires à apporter au Contrôle financier. Il ne jette pas du tout la pierre à M. Lévrier-Ferrollet mais, en termes de planification du contrôle des services, il y a des écarts trop importants. Il faudrait que tous les services puissent être contrôlés dans le cadre d'une législature, tout en préservant le facteur de surprise. Ces moyens devraient être donnés au Contrôle financier en toute indépendance. S'agissant du rôle de conseil, il l'envisage, mais a posteriori.

M. Tornare confirme ce qui vient d'être dit et souligne qu'il n'a jamais accusé M. Lévrier-Ferrollet. Sans doute y avait-il moins d'indépendance pour le Contrôle financier, sous l'ère du magistrat cité plus avant. De plus, le Conseil administratif a procédé à un éloignement géographique du Contrôle financier, ce qui n'a pas toujours été bien compris. Pourtant, il s'efforce de le rendre beaucoup plus indépendant que cela n'a été le cas auparavant, tant dans sa façon d'agir que dans les conclusions qu'il peut donner.

Le président déclare que le Contrôle financier est absolument indispensable au travail de la commission des finances.

Un commissaire revient sur la remarque précédente. Il estime que le rôle du Contrôle financier n'est pas seulement de contrôler, mais aussi de conseiller. Dans un rapport, il s'est intéressé de très près au Service du génie civil et a formulé une vingtaine de remarques visant à corriger certains dysfonctionnements. En cela, il a également un rôle de conseiller a posteriori (voir commentaire de M. Lévrier-Ferrollet en annexe 4).

Un autre commissaire relève l'importance de ne pas confondre «constat» et «recommandation». Par ailleurs, il rappelle que la Cour des comptes s'est étonnée qu'il soit demandé au Contrôle financier de mettre en place des procédures. Le Contrôle financier doit rester à sa place et les moyens de remplir sa mission d'audit de manière optimale doivent lui être donnés.

Avant de procéder à l'examen des pages suivantes, un commissaire constate que la gestion des risques n'apparaît pas dans les objectifs 2009. Il lui est répondu que c'est un des objectifs de la Direction générale.

Page II-42

Les missions et prestations du Secrétariat du Conseil municipal se retrouvent sous l'Administration centrale, car elle est structurée sous forme de soutien aux autorités législatives et exécutives. Il est en outre précisé qu'elles se trouvent disséminées de la page II-14 à la page II-16.

Le commissaire constate également que ce service ne formule pas d'objectifs. De plus, il ne comprend pas dès lors pour quelle raison, dans le projet de budget chiffré, c'est un service à part entière au libellé A700.

M^{me} Chapuis explique qu'il y a deux cellules budgétaires pour chaque volet du département Autorités. L'une est consacrée aux fonctionnaires du Secrétariat du Conseil administratif, avec une cellule qui reprend les groupes de comptes liés au Conseil administratif (cellule A800010), l'autre aux membres du Conseil municipal (cellule A700010). Cette dernière n'a pas d'objectifs qui puissent être répertoriés dans les objectifs de l'Administration municipale.

Cette réponse fait réagir un commissaire. Il devrait exister une meilleure séparation des pouvoirs. Le Secrétariat du Conseil municipal devrait être rattaché au Conseil municipal de manière visible, et le Secrétariat du Conseil administratif au Conseil administratif, et non pas noyés dans l'Administration centrale. Elle appelle à une lecture claire de ces services et de leurs missions.

M. Tornare ajoute qu'une discussion est prévue prochainement sur ce sujet avec le président du Conseil municipal. Il y a en effet plusieurs points qui font litige entre le Conseil administratif et le Conseil municipal. Il rappelle tout de même que le Conseil administratif est responsable de la gestion et que le Conseil municipal étudie le budget. Il reconnaît toutefois que ces éléments pourraient être plus lisibles.

Un commissaire est d'avis qu'on devrait tendre vers une certaine autonomie du Secrétariat du Conseil municipal et il estime que tous les éléments qui concernent le Conseil municipal devraient être regroupés sous un même chapitre, avant que cela ne soit imposé au Conseil administratif par un geste de mauvaise humeur des élu-e-s.

M. Tornare précise qu'il est maire depuis le 1^{er} juin 2008. Il s'est engagé auprès du président du Conseil municipal à reprendre cet objet, à en discuter avec ses collègues, puis à revenir devant le Conseil municipal avec des propositions. Pour l'heure, il ne peut pas faire mieux.

Il n'y a plus de questions sur ce document, aussi le président propose de passer à l'examen du projet de budget 2009, ligne par ligne.

Projet de budget 2009

Page 32

Une commissaire rappelle avoir demandé que les cartes journalières CFF figurent de manière plus explicite dans le projet de budget à six positions. Elle demande, en outre, qu'il lui soit confirmé que, dans le projet de budget à trois positions, l'achat desdites cartes se situe bien sous la cellule 313 et la vente sous 435. Il lui est confirmé que c'est bien le cas.

Elle prolonge sa question en demandant si, dans le projet budget à six positions, à la page 5, puisque cela n'est pas précisé, l'achat de ces cartes serait inclus dans la rubrique «Achat d'autres fournitures».

M. Moret acquiesce une nouvelle fois. Cependant, il avait demandé que ce soit clairement stipulé par une ligne «Achat de cartes CFF» et il constate que cela n'a pas été fait.

Cette commissaire demande donc à connaître la part correspondant à l'achat des cartes journalières CFF, car il n'y a pas pour 345 000 francs de cartes, et formule la même demande par symétrie s'agissant de la vente de ces cartes (voir réponse écrite en annexe 3).

Enfin, cette même commissaire se réfère à un courrier que M. Moret lui a adressé dans le courant du mois de juillet dernier, par lequel il proposait la vente de 42 cartes à partir du 1^{er} juillet 2009. Elle demande pour quelle raison cette augmentation du nombre de cartes journalières n'est pas proposée depuis le début de l'année 2009. Il est précisé dans cette lettre que, pour ce faire, il faudra renforcer l'équipe de l'Arcade municipale. Or elle n'a pas remarqué de demande de poste dans le projet de budget 2009; ce qui pose également la question de savoir à quel moment une personne serait engagée (voir réponse écrite en annexe).

Page 36

Traditionnellement, sous la rubrique du Conseil administratif, il y a deux lignes faussement budgétées: la 334 «Pertes sur débiteurs», et la 451 «Cantons». Ne serait-il pas plus adéquat de les budgéter correctement et, subsidiairement,

quelles sont les pertes sur débiteurs du Conseil administratif et quel est le sens de cette subvention cantonale?

Il s'agit du problème de l'entretien des routes cantonales que l'on retrouve chaque année.

M. Tornare précise que le Canton devrait normalement restituer cet argent à la Ville, ce qui n'a jamais été fait.

Cette réponse appelle un commentaire à un commissaire qui fait observer que cela fait des années que le Canton ne paie plus ce qu'il doit. A-t-on fait l'addition de ces années cumulées, car la somme constituée de 10 millions impayés chaque année devrait constituer un argument de poids? De plus, l'année dernière, l'Etat ne s'est pas trop gêné pour augmenter de 50% ses prestations liées au calcul des impôts.

M. Tornare explique que le Canton prétendra toujours faire des choses incombant aux communes. Cela fait partie des négociations sur la nouvelle péréquation communale. A un moment donné, il faudra bien se mettre d'accord, et peut-être que la Constituante accélérera le processus.

Le total des années cumulées sera donné (voir réponse écrite en annexe 2).

D'après ce qu'a compris un commissaire, l'Etat conteste cette somme. Dès lors, la position de la Ville n'est plus tenable; soit elle fait en sorte de récupérer son argent, soit elle abandonne.

M. Tornare rétorque que ce n'est pas aux communes d'entretenir ces routes, cela est clairement inscrit dans les textes légaux.

Il est signalé que l'objectif «Résoudre des différends qui opposent la Ville à l'Etat de Genève dans divers dossiers pour lesquels des conventions ont été dénoncées par la Ville de Genève» (loi sur les routes, loi sur les eaux, écluse du Seujet) figure à la page II-101 du rapport du Conseil administratif à l'appui des comptes 2009.

Page 225

Pour quelle raison les postes temporaires sont-ils en augmentation entre 2008 et 2009?

Le détail de ces postes figure à la page 226. L'augmentation est due à un poste temporaire pour effectuer des tâches supplémentaires à l'Office de l'état civil. En effet, il y a déjà eu un transfert de tâches par le Canton en 2006-2007. Face à l'incertitude de devoir accomplir encore une tâche supplémentaire, une personne a été engagée temporairement en attendant d'en savoir plus.

Page 233

A la question d'un commissaire demandant si un demi-poste supplémentaire est prévu pour le Secrétariat du Conseil municipal, il est répondu qu'aucun poste n'est indiqué.

La commission aimerait que chacun des postes demandés aux pages 233 et 234 soit motivé.

M. Moret commente le poste demandé à la Direction générale. Ce poste est compensé par une diminution du budget temporaire, condition d'acceptation de ce poste émise par le Conseil administratif, lequel s'est montré très strict en ce qui concerne l'attribution des nouveaux postes. Il faut savoir aussi qu'avec l'arrivée du nouveau Conseil administratif et la réorganisation des départements qui s'est ensuivie, la Direction générale a perdu pas mal de postes. Le besoin de s'associer un adjoint scientifique pour compenser une partie du travail que faisait M. Jean Erhardt avant son départ à la retraite s'est révélé indispensable. Il y a en effet énormément de rapports à rendre au Conseil administratif, qui impliquent un travail de recherches considérable.

S'agissant du poste demandé au Secrétariat du Conseil administratif, il précise que, à son arrivée à la Direction générale, il a découvert qu'un fonctionnaire était nommé au département Autorités, mais n'avait pas de poste. Il s'agit d'un transfert de poste depuis une autre unité; mais le fonctionnaire n'a pas été transféré avec le poste, si bien que quelqu'un d'autre a occupé ce poste. Chaque année, il demande qu'un poste soit créé pour ce fonctionnaire et, aujourd'hui, c'est chose faite.

Une commissaire note que, si cette personne est fonctionnaire, on doit forcément retrouver son salaire quelque part. Il lui est répondu qu'il est compensé sur la masse salariale.

La demande suivante concerne un poste pour les Archives, où la charge de travail est extrêmement importante. En effet, des données contenues dans les archives électroniques sont en train de s'abîmer et ce poste est absolument nécessaire. Cela fait maintenant aussi trois ans que ce poste est demandé.

En ce qui concerne le Service juridique, la demande correspond à un demi-poste. Il y a une secrétaire pour quatre avocats, ce qui est insuffisant en regard des sollicitations croissantes.

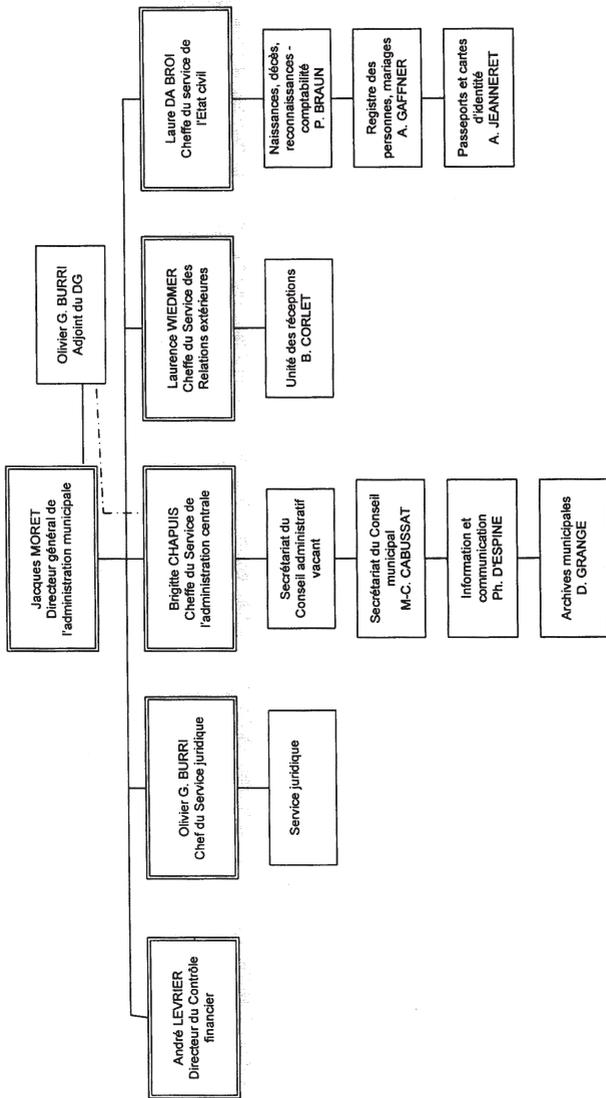
A ces justifications, un commissaire réplique qu'il connaît de jeunes avocats qui ont intégré le maniement du traitement de texte. Dans les études où il y a peu de moyens, ce sont les avocats eux-mêmes qui effectuent ce travail. Travaille-t-on autrement au Service juridique de la Ville?

M. Moret répond que, dernièrement, M. Burri lui a demandé de pouvoir tester un système de reconnaissance vocale, lequel retranscrit automatiquement ce

qui est dicté dans un système informatique. Malgré ces avancées, il restera toujours un travail de secrétariat à effectuer. Par ailleurs, il rappelle que M. Burri a deux fonctions, celle de chef du Service juridique et celle d'adjoint à la Direction générale. De ce fait, il a également pour tâche de superviser le procès-verbal des séances du Conseil administratif, ce qui implique également des ressources en secrétariat.

Il n'y a plus d'autres questions de la part de la commission, l'analyse du département Autorités est donc achevée.

Dans sa séance du 12 novembre, la commission des finances accepte le budget du département Autorités par 12 oui (1 L, 1 R, 2 DC, 3 S, 3 Ve, 2 AGT) et 2 abstentions (UDC).



Rattachement administratif

CONSEIL ADMINISTRATIF

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL
DE L'ADMINISTRATION MUNICIPALE



VILLE DE
GENÈVE

Monsieur Christian Zaugg
Président de la Commission des finances

Genève, le 29 octobre 2008

Projet de budget 2009 – Audition du Département des Autorités

Monsieur le Président,

Je fais suite à l'audition du Département des Autorités et en réponse aux questions de la Commission des finances, je vous prie de trouver en annexe l'organigramme du Département des Autorités ainsi que les réponses concernant l'Administration centrale.

En ce qui concerne les demandes suivantes, je vous prie de trouver ci-dessous les explications y relatives :

Page 11-10 du projet de budget :

L'évaluation de la mission 25 s'élève à CHF 41'100.-.

Page 36 du projet de budget :

Les deux écritures (334 Pertes sur débiteurs et 451 Cantons) concernent la comptabilisation de la subvention due selon l'art. 20 de la Loi sur les Routes, et fait l'objet depuis plusieurs années d'un litige entre la Ville et l'Etat. Alors qu'il existe des routes cantonales, entretenues par le Canton, dans de nombreuses communes, la Ville de Genève se caractérise par le fait qu'il n'existe sur son territoire aucune route cantonale au sens de la Loi sur les Routes. Le dédommagement susmentionné est ainsi comptabilisé en 451.

L'Etat pour sa part estime que cette compensation est versée pour partie par la rétrocession des droits sur le carburant qu'il touche de Berne au titre de routes municipales et par des "frais de police", mentionnés dans une convention datant de 1936 valablement dénoncée par la Ville.

Il subsiste donc un montant impayé de la part de l'Etat. Ce montant est comptabilisé année après année en 334. Il vient alimenter une provision figurant sous la rubrique 240 du passif du bilan. A ce jour, le montant total de la provision relative à ce litige ascende à CHF 91'551'299.-.

Page II-26 du projet de budget :

M. Barbey souhaitait connaître les chiffres mis à jour des tirages des publications faites par la Ville de Genève. Je tiens à vous informer que cette recherche est en cours actuellement et que nous ne manquerons pas revenir vers vous avec ces informations.

En outre, j'attire votre attention sur le fait que Monsieur André Lévrier, Directeur du Contrôle financier, vous a déjà fait parvenir un courrier en date du 14 octobre courant pour répondre aux questions concernant son service.

En vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.


Jacques Moset

Annexes mentionnées

CONSEIL ADMINISTRATIF

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL
DE L'ADMINISTRATION MUNICIPALE



Monsieur Christian Zaugg
Président de la Commission des finances

Genève, le 14 novembre 2008

Projet de budget 2009 – Audition du Département des Autorités

Monsieur le Président,

A la suite de la séance relative à l'audition du département des autorités sur le projet de budget 2009, Monsieur Olivier Fiumelli a demandé les précisions suivantes sur la teneur du quatrième objectif formulé par la Direction générale à la page II-9 du rapport du Conseil administratif à l'appui du budget 2009 : "Concrètement, il s'agit de comprendre d'une part, comment la ville évalue les différents risques et quels sont ces risques, et d'autre part, pourquoi cet objectif est fixé au niveau de la Direction générale".

Je vous prie de trouver ci-après la réponse y relative :

Détermination des risques

Dans le déploiement de leurs activités, les départements et services de l'Administration municipale sont confrontés à l'existence d'un grand nombre de risques mettant en péril la réalisation de leurs objectifs. Ces risques peuvent être classés selon les catégories suivantes :

Risques externes

- Risque politique - visibilité du département ou du service
- Risque fournisseur (dépendance, prix, conditions, etc.)
- Risque de légalité - respect des dispositions légales et éventail de ces dispositions à observer
- Autres risques externes propres au département/service

Risques internes

- Complexité des processus
- Degré de développement du système de contrôle interne
- Degré de maîtrise du Système de contrôle interne par la Direction (système documenté ?)
- Nombre d'activités déployées
- Nombre de collaborateurs et de niveaux hiérarchiques
- Importance du budget
- Degré de compétence financière - Service compétent pour l'imputation de charges/produits dans la comptabilité d'autres services -
- Gestion de crédits d'investissement
- Versement de subvention - Contrôle des entités subventionnées -
- Degré de compétences techniques et de management au sein de la hiérarchie
- Autres risques internes propres au département/ service

Evaluation des risques

Actuellement, les départements et les services ne disposent pas d'un système de contrôle interne standardisé (formalisé) permettant de déterminer les risques et de les évaluer de manière scientifique. Ces risques sont évalués de manière intuitive par les directions des départements et de services à l'aide de leurs compétences dans le métier qu'ils exercent.

Pourquoi cet objectif est-il fixé au niveau de la Direction générale ?

Dans les entités commerciales, financières et industrielles d'une certaine importance, la Direction générale dispose d'un "risk manager" chargé de déterminer les risques potentiels, d'en évaluer l'impact probable et de s'assurer qu'ils sont réduits au minimum par le système de Contrôle interne. En ville de Genève, selon l'organisation actuelle, la gestion des risques opérationnels est assurée par les chefs de service, les risques politiques et stratégiques sont, quant à eux, sous la maîtrise du Conseil administratif des magistrats et des directeurs de département. La mise en place d'un système de surveillance du niveau de risque global de l'administration, basé sur un panel d'indicateurs fournis périodiquement à la Direction générale par les directions des départements et des services, contribuerait à améliorer de manière importante l'efficacité du système de contrôle interne. Par ailleurs une proche collaboration de la Direction générale avec le Contrôle financier sur ce point contribuerait à renforcer l'efficacité de l'audit interne.

En vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Jacques Moret



DIRECTION GÉNÉRALE

ADMINISTRATION CENTRALE



Ville de Direction
Reçu le:
À transmettre:
Copies:

Note à :
Monsieur Jacques Moret
Directeur général

Genève, le 7 octobre 2008

Projet de budget 2009 – Questions de la commission des finances

Monsieur le Directeur général,

Suite à l'examen du projet de budget 2009 de l'Administration centrale par la Commission des finances, lors de sa réunion du 30 septembre dernier, je vous adresse les réponses écrites demandées.

**RAPPORT DU CONSEIL ADMINISTRATIF A L'APPUI DU PROJET DE BUDGET 2009
PAGE II-16 ADMINISTRATION CENTRALE
Charges et revenus par missions et prestations**

La différence sur la ligne 18 Communication externe entre le montant de CHF 1'609'100.- aux comptes 2007 et le montant de CHF 1'963'600.- au projet de budget 2009 est due essentiellement au transfert de la charge d'acquisition des cartes journalières CFF à la cellule Information et Communication.

Le montant de CHF 68'700.- figurant au titre de charges non incorporables correspond essentiellement à la rubrique d'Honoraires pour établissement de projets, pour CHF 50'000.-.

La différence de CHF 200'000.- environ au titre de la mission « Actions transversales pour l'Administration municipale » entre les comptes 2007 et le projet de budget 2009 correspond à des charges de personnel. Il s'agit de l'augmentation d'un poste au projet de budget 2009 et, aux comptes 2007, de remboursements d'assurances sociales ainsi que de montants non dépensés suite à des vacances de postes.

J.

**PROJET DE BUDGET 2009
PAGE 32 A002000 ADMINISTRATION CENTRALE
RUBRIQUES 313 ACHATS DE FOURNITURES ET AUTRES MARCHANDISES
ET 435 VENTES**

Charges et produits des cartes journalières CFF

Les charges et produits des cartes CFF seront, dès 2009, comptabilisés sur des lignes spécifiques : 313660 Achats de cartes CFF et 435160 Ventes de cartes CFF de la cellule A0020499 Information et communication.

Au projet de budget 2009, les charges figurent dans cette même cellule sur la ligne 313160 Autres fournitures pour CHF 342'125.-, les produits sur la ligne 435180 Ventes diverses, pour CHF 313'400.-.

Les modifications découlant des décisions prises récemment par le Conseil administratif, à savoir la mise en vente de 42 carnets, l'augmentation de CHF 1.- du prix de vente ainsi que l'engagement de personnel supplémentaire figureront dans les amendements au projet de budget 2009.

Les cartes CFF étant remises pour une période déterminée, débutant en l'occurrence le 1^{er} juillet, c'est dès le printemps 2009 que 42 cartes journalières permettant de voyager à partir du 1^{er} juillet 2009 seront mises en vente.

Restant à votre disposition, je vous prie d'accepter, Monsieur le Directeur général, l'expression de mes salutations distinguées.



Brigitte Chapuis
Cheffe de service

Genève, le 14 octobre 2008/AL/ma-211

Commission des finances
Palais Eynard

A l'attention de :

Monsieur Christian ZAUGG
Président de la commission des
Finances



Concerne : réponses et commentaires du Contrôle financier sur la base du procès verbal de la Commission des finances relatif à la séance du 30 septembre 2009 traitant du budget 2009 du département des autorités.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Commissaires,

En premier lieu et en relation avec le 3^e point à l'ordre du jour, je vous prie d'accepter mes plus sincères excuses pour mon absence à cette séance.

Vous trouverez ci-après mes réponses et prises de position relatives aux questions posées les Commissaires ainsi qu'aux réponses données par Messieurs Tornare et Moret.

Page 4 du procès-verbal : Monsieur Moret demande que le Contrôle financier lui fournisse un tableau d'évaluation des risques service par service indiquant, sur cette base, la fréquence des audits pour chaque service.

Monsieur Moret m'a fait cette demande il y a quelques mois et une dernière fois le lundi 29 septembre 2008. Après avoir évalué les conséquences de la publication de ces informations, il ressortit que l'indépendance et l'autonomie nécessaire au fonctionnement du Contrôle financier pourraient en être gravement affectées.

Actuellement la direction du Contrôle financier établit son programme de contrôle annuel en tenant compte des principaux risques suivants :

- taille du service (volumes financiers et nombre de collaborateurs)
- visibilité politique
- environnement du Service, et événements extérieurs ayant des répercussions sur l'activité ou le fonctionnement du service
- complexité de l'organisation (nombres de niveaux hiérarchique) et des activités
- complexité des dispositions légales, réglementaires ou comptables devant être observées
- date du dernier audit

- qualité des procédures et de leur suivi relevé dans le précédent rapport d'audit, ainsi que le degré de mise en application des recommandations formulées
- importance des modifications de l'organisation ou de l'activité intervenues après le dernier audit
- occupation des postes de la Direction des services (absence de longue durée ou vacance du poste) ou du département de tutelle
- changement de direction
- Informations reçues oralement, par consultation de documents ou d'articles de presse rehaussant significativement le coefficient de risque du service
- ressources à disposition du contrôle financier (moyens humains principalement).

Une planification définissant la fréquence d'audit de chaque service (service x tous les deux ans, service y tous les trois ans, etc.) en fonction de critères de risques préalablement définis serait concevable si les services et départements :

- déploieraient leurs activités dans un environnement extérieur sans évolution significative
- n'opéreraient aucune modification de leurs activités, de leur structure, ou de leur organisation
- disposaient d'un système de contrôle interne adéquat et appliqué systématiquement.

Nous constatons que tel n'est pas le cas. Par conséquent, il faudrait revoir chaque année la fréquence d'audit d'un bon nombre de service, ce qui rendrait cette méthode inapplicable.

Par ailleurs, ce type de planification contraindrait le Contrôle financier à ne pas allonger la durée d'un audit ou ne pas accepter des mandats spéciaux, quand bien même cela serait nécessaire, afin de respecter la fréquence d'audit des services prévus dans la planification.

Sur la base de ces constatations, je considère que la méthode appliquée actuellement par le Contrôle financier, soit :

- établir au mois d'avril de chaque année la planification de la campagne d'audits devant être réalisée de juin à décembre, en fonction des critères mentionnés ci-avant,

permet au Contrôle financier d'une part, de définir une planification réactive à l'évolution permanente des niveaux de risque, et d'autre part, favorise la réalisation d'audits transversaux, indispensable à la maîtrise des risques touchant un domaine particulier tel que la TVA, les marchés publics ou les crédits d'investissement par exemple.

Page 14 du procès-verbal : Monsieur Moret informe que le Contrôle financier met en place des procédures au sein des services qui leur permettra de vérifier si les tâches qu'ils effectuent correspondent bien à leur mission. Ce à quoi Monsieur Fiumelli répond que cette tâche ne peut pas être réalisée par le Contrôle financier sans remettre en cause son indépendance.

En réalité, le Contrôle financier matérialise, sous forme de diagrammes de cheminement, les procédures et le système de contrôle interne mis en place et appliqués par les services. Cette matérialisation a pour but de lui permettre d'évaluer la qualité du système de contrôle interne assurant leur sécurité par rapport aux normes applicables en matière d'audit interne. A la suite de son analyse, il transmet ses remarques et ses recommandations éventuelles, formulées uniquement en fonction de ces normes, sous la forme d'un rapport d'audit. La mise en place d'un système de contrôle interne adapté à ses activités et à ses structures relève exclusivement de la responsabilité de la Direction des services ou des départements.

Afin de permettre aux services de mieux appréhender et piloter leur système de contrôle interne, le Contrôle financier a prévu de remettre aux services, les diagrammes de cheminement qu'il a utilisé pour ses audits de manière à ce qu'ils disposent d'un système de contrôle standard, voire documenté. Par la suite, le Contrôle financier effectuera ses audits sur la base de ces diagrammes, que les services auront maintenus à jour en fonction de l'évolution de leur activité ou de leur organisation. Ce qui précède est repris dans les objectifs du Contrôle financier mentionnés dans le rapport du Conseil administratif à l'appui du projet de budget 2009.

Page 15 du procès-verbal : Monsieur Tornare mentionne que le Contrôle financier a dysfonctionné en ce qui concerne l'affaire de la rue du Stand en n'informant pas le Magistrat délégué aux finances comme il devait le faire.

A la lecture de cette affirmation, il m'importe d'apporter un éclairage un peu différent sur ce qui est écrit dans le procès verbal. En effet, à la fin de l'année 2004, j'ai constaté que des dépenses importantes relatives à des travaux réalisés dans l'immeuble concerné avaient été comptabilisées dans le compte de fonctionnement au lieu du compte d'investissement. J'ai informé Monsieur Mariaux que cela n'était pas conforme aux normes comptables. Il a aussitôt relayé cette information à la Direction de son département, tout en précisant que le Contrôle financier inscrirait une réserve dans le rapport d'organe de révision des comptes 2004 si la correction n'était pas effectuée avant le bouclage des comptes. La rectification n'ayant pas été effectuée, le Contrôle financier a inscrit cette réserve dans son rapport.

Page 15 du procès-verbal : Le Contrôle financier est-il également un organe de Conseil.

Afin d'aborder cette question, il faut définir la notion de Conseil sous l'angle de l'auditeur interne. D'une manière synthétique, un conseil consiste en un rappel des principes légaux, réglementaires, comptables ou normatifs devant être observés dans le cadre de l'exécution d'une action, d'une tâche ou d'un projet. Ce rappel peut toutefois s'accompagner de recommandations visant élaborer des solutions permettant d'intégrer ces règles de la manière la plus efficiente. Le demandeur (ou ses supérieurs) restent pleinement responsables de la manière dont est exécuté l'action, la tâche ou le projet. Le Contrôle financier ne peut en aucun cas s'écarter de cette règle sans dépasser les compétences qui lui sont attribuées.

Chaque jour, le Contrôle financier fournit un nombre significatif de conseils de ce type. Il contribue, de cette manière, au fonctionnement correct de l'administration. Le conseil fait partie de la liste des missions et prestations du Contrôle financier.

Je reste à votre entière disposition pour une éventuelle audition au sujet du contenu de ce courrier.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les plus respectueux.

André Lévrier



Directeur

Copie : Monsieur Manuel Tornare, Maire de la Ville de Genève
Monsieur Jacques Moret, Directeur général de l'Administration municipale

Rapport du bureau du Conseil municipal de la Ville de Genève chargé d'examiner le projet de budget 2009 du Conseil municipal.

Rapport de M^{me} Anne Moratti Jung.

Le bureau du Conseil municipal s'est réuni le samedi 20 septembre et le vendredi 17 octobre 2008, sous la présidence de M. Thierry Piguët, pour étudier les cellules A700010 «Conseil municipal» et A00201 «Secrétariat du Conseil municipal». Les notes de séance du 17 octobre 2008 ont été prises par M. Christophe Vuilleumier, que nous remercions ici vivement. Le bureau du Conseil municipal a ensuite été entendu par la commission des finances le 11 novembre 2008.

Préambule

Cette année, le bureau du Conseil municipal a décidé d'étudier les cellules A700010 et A00201, afin de mieux comprendre les fonctionnements budgétaires respectifs du Conseil municipal, d'une part, et de son secrétariat, d'autre part.

L'extrait des registres du Conseil municipal des 19, 20 et 23 novembre 2002 (PA-22i), article 2, stipule: «Le Conseil municipal demande que la disponibilité du personnel du Secrétariat du Conseil municipal soit prioritairement donnée au Conseil municipal et à ses instances (présidence, bureau, président-e de commission, conseiller-ère municipal-e)». Or, lors de récentes discussions sur les différentes demandes du Conseil municipal auprès de son secrétariat et la difficulté d'y faire face, il est apparu que notre secrétariat répond également à des demandes du Secrétariat du Conseil administratif. Cela est d'autant plus étonnant que le Secrétariat du Conseil administratif s'est agrandi au cours des ans, alors que celui du Conseil municipal n'a pas bougé depuis de nombreuses années, en dépit de l'accroissement du travail.

Le travail du bureau n'était donc pas de faire une analyse comptable des différents postes, mais bien de mettre en évidence certains dysfonctionnements et de faire des propositions concrètes de changements pour 2009, sur le plan budgétaire, mais également sur le plan organisationnel.

Séance du 20 septembre 2008

Cette séance a été consacrée à l'étude, ligne par ligne, des cellules A700010 (Conseil municipal) et A00201 (Secrétariat du Conseil municipal) afin de comprendre les différentes désignations des rubriques. Il ne sera nommé ici que celles qui ont posé un problème de compréhension, afin de faciliter la lecture de la suite du rapport.

Nous avons également étudié l'organigramme du département Autorités et celui de l'Administration centrale, fournis par M. Jacques Moret en date du 28 août 2008. Cependant, les organigrammes fournis semblent déjà dépassés, puisque le poste à 60% consacré au support informatique ne se trouve plus dans le Secrétariat du Conseil municipal et que la cheffe de l'Administration centrale ne dirige, en réalité, plus que trois unités, à savoir: le Secrétariat du Conseil municipal, les Archives et l'Information et communication.

A la lecture de ce document, nous apprenons le rôle de la cheffe de l'Administration centrale dans le fonctionnement de notre secrétariat. Cette personne chapeaute le travail de notre cheffe du secrétariat, sans que le bureau n'ait été consulté, et valide les demandes du Conseil municipal.

Loin de faciliter le travail du Secrétariat du Conseil municipal, ce système en alourdit le fonctionnement.

Notre demande est donc la suivante: revenir à l'ancien système ou trouver une solution en concertation avec le bureau du Conseil municipal. En tout état de cause, le fonctionnement du Secrétariat du Conseil municipal doit être le plus direct possible avec le bureau de la même instance. Il en va de la séparation des pouvoirs et conséquemment du bon fonctionnement démocratique entre nos instances exécutives et consultatives.

Lors de cette séance, des augmentations ou diminutions de lignes budgétaires ont également été prévues par les membres du bureau, mais sans vote final.

Explication des désignations des rubriques

Cellule A700010 – Conseil municipal

310520 – Abonnements de journaux

Il s'agit des abonnements des conseillers-ères municipaux-les à la *Feuille d'avis officielle* (FAO).

310560 – Frais publications officielles

Il s'agit de la publication des ordres du jour dans la *FAO*. Vu l'importance croissante des ordres du jour, ce poste a dû être augmenté.

315031 – Entretien matériel informatique logiciels par des tiers

Ce poste concerne le matériel informatique des conseillers-ères municipaux-les. Les chiffres sont budgétés par la Direction des systèmes d'information et de communication (DSIC).

315041 – Entretien matériel de communication par des tiers

Il s'agit principalement de la maintenance du matériel de communication du Conseil municipal. Les chiffres sont budgétés par la DSIC.

317071 – Frais de déplacement du personnel et représentation

Ce poste concerne, entre autres, les sorties du Conseil municipal.

317051 – Débours des autorités

Il s'agit uniquement des collations prises lors des relevées des commissions.

318500 – Honoraires établissement de projets

Cette augmentation de 20 000 francs concerne la refonte du site internet/intranet du Conseil municipal.

318250 – Transports effectués par des tiers

Il s'agit de la distribution, par cyclomessagerie, des enveloppes contenant l'ordre du jour des séances plénières, les brochures des comptes et des budgets.

Cellule A00201 – Secrétariat du Conseil municipal

301180 – Salaire fonctionnaires

Cette rubrique concerne tous les collaborateurs fixes du Secrétariat du Conseil municipal.

301190 – Salaires personnel temporaire

Les procès-verbalistes sont engagés, dans un premier temps, sous contrat de droit privé, pour une période maximale d'une année.

301400 – Salaires réguliers

Dès que les procès-verbalistes engagés sous contrat de droit privé ont passé avec satisfaction la période d'essai, ils sont régularisés.

306640 – Indemnités pour repas

Indemnité mensuelle versée à l'huissier pour les sorties avec le président.

306650 – Indemnités de vêtements

Une indemnité mensuelle est versée à l'huissier pour le nettoyage de ses costumes, de ses chemises, de ses cravates et de son uniforme.

306660 – Frais repas de service

Un repas est pris au restaurant lors des séances plénières par le personnel du Secrétariat du Conseil municipal et par l’huissier de la salle du Grand Conseil.

306910 – Frais de vêtements professionnels

Un montant annuel de 1000 francs est prévu pour l’achat d’un nouveau costume, de chemises et de cravates pour l’huissier.

310511 – Impressions diverses

Il s’agit principalement de fournitures telles que le papier pour imprimerie, le papier destiné à l’impression des tirés à part, des arrêtés, d’enveloppes, les cartes de visite, le papier à en-tête et tous supports destinés à l’impression auprès de la Centrale d’achat et d’impression (CMAI).

310560 – Publications et informations officielles

L’impression du *Mémorial* est confiée à une imprimerie externe à l’administration.

310561 – Reliure et restauration de livres

Ce poste concerne la reliure en cuir du *Mémorial*.

317070 – Frais de déplacement et repas de travail personnel

Il s’agit de frais divers remboursés au personnel du Secrétariat du Conseil municipal et des frais de déplacement de M^{me} Cabussat lors, notamment, de sorties avec le Conseil municipal.

318050 – Affranchissements

Il s’agit des frais d’affranchissement du courrier du Secrétariat du Conseil municipal.

Séance du 17 octobre 2008

Audition de M^{me} Marie-Christine Cabussat, cheffe du Secrétariat du Conseil municipal, et de M. Jean-Daniel Hercod, collaborateur administratif

Cellule A700010 – Conseil municipal

310560 – Frais de publications officielles

La publication de l’ordre du jour dans la *FAO* est une obligation légale. L’augmentation de 14 000 francs est prévue pour pallier l’augmentation croissante des

points de l'ordre du jour. Plus l'ordre du jour est long, plus la facture est élevée. C'est d'ailleurs pour cette raison que, dans la mesure du possible, il est recommandé de traiter les réponses du Conseil administratif lors de chaque séance plénière, afin de ne pas devoir les reporter de mois en mois.

Le président remarque que, en septembre 2008, le montant engagé se situe déjà à plus de 40 000 francs. Il est clair qu'il y aura un dépassement aux comptes sur cette ligne, budgétisée initialement à 36 000 francs.

313160 – Achats d'autres fournitures

C'est sur cette ligne que seraient imputées les nouvelles cartes de légitimation pour les conseillers-ères municipaux-les.

Le président demande que l'on ajoute 5000 francs sur cette ligne, comme décidé lors de la séance du 20 septembre 2008. Le représentant du Parti radical fait remarquer que son parti est opposé à l'acquisition de ces cartes.

Le président répond qu'il est plus sage d'avoir le budget et de décider de l'achat dans un second temps.

La représentante des Verts remarque qu'une augmentation de 5000 francs signifie qu'il nous faut chercher une compensation dans un autre poste.

Le président répond par la négative et mentionne que c'est le Conseil administratif qui fait les calculs. Il rappelle, en outre, que des sommes sont également supprimées dans d'autres postes du budget, à l'instar de la commission des arts et de la culture, et qu'un arbitrage sera fait par la commission des finances.

La discussion s'est arrêtée là, mais il n'y a pas eu de vote formel du bureau.

317050 – Débours des autorités

317051 – Débours des autorités

M^{me} Cabussat explique que la ligne 317050 n'existe plus et qu'elle a été remplacée par la ligne 317051 «Débours des autorités» qui est un compte «compétent». Cette ligne a été budgétisée à 70 000 francs pour l'année 2009.

M^{me} Cabussat signale que c'est la Comptabilité générale ou le Contrôle financier qui a opéré ces modifications de lignes budgétaires, mais qu'elle n'en connaît pas vraiment les raisons.

La ligne 317051 concerne les collations du Conseil municipal durant les relevées des séances de commission (reprise du travail de la commission après 20 h) ou lors des séances de midi. Elle précise qu'il existe encore deux autres lignes budgétaires pour les divers frais du Conseil municipal.

La première, la ligne 317071 «Frais de déplacement du personnel et de représentation», concerne les sorties du Conseil municipal, ainsi que les repas du Conseil municipal pris avec la presse, le Grand Conseil, etc. La seconde, la ligne 318510 «Frais de réception par des tiers», concerne essentiellement les boissons mises à disposition dans les salles de commission.

Une discussion s'engage pour savoir comment interpréter ces deux lignes et s'il faut tenir compte de l'ajout de la ligne 318510 «Frais de réception par des tiers».

M^{me} Cabussat explique que certains intitulés ont également été modifiés.

Le président déclare qu'il est important de clarifier cette question.

318400 – Honoraires d'avocats et notaires

Le bureau a décidé d'augmenter cette ligne de 20 000 francs, car le Conseil municipal va certainement recourir, en 2009, à des conseils extérieurs pour les plans d'utilisation du sol (PUS). Un avis de droit concernant l'autonomie du Conseil municipal a d'ailleurs été demandé pour 2008.

Le représentant radical demande si ce n'est pas au Service juridique de prendre en charge ces frais.

Le président répond par la négative et explique qu'il s'agit d'une décision du Conseil municipal et que ce dernier doit en assumer le coût.

Le représentant démocrate-chrétien rappelle que le bureau avait décidé, lors de sa séance du 20 septembre, de vider la ligne 319070 «Cotisations à divers groupements». En effet, les 250 francs de cette ligne servaient à l'affiliation à l'Association transports et environnement, à l'époque où le Conseil municipal pouvait se procurer des cartes journalières des CFF à 30 francs. Cette possibilité n'existant plus, la somme budgétisée n'est plus nécessaire.

Le même représentant signale que le bureau a décidé, le 20 septembre, d'augmenter de 500 francs la ligne 365 «Subvention accordée à des institutions privées» (Amicale des anciens conseillers municipaux), ce qui la porterait ainsi à 1500 francs.

Le président passe à l'examen de la ligne 30116 «Jetons de présence du Conseil municipal» et signale que certains détails de cette ligne le dérangent.

Pour information, il rappelle que les jetons de présence du Conseil municipal sont soumis aux assurances sociales.

Cependant, bien que les membres du Conseil municipal paient l'assurance accidents et l'assurance chômage, il semble qu'ils n'aient droit à rien en cas d'accident ou de chômage, même lorsqu'ils sont en fin de mandat d'élu-e.

En ce qui concerne l'assurance chômage et les assurances obligatoires, M^{me} Cabussat propose que le bureau auditionne une personne de l'AVS afin de mieux comprendre le système.

Le président déclare qu'il faut d'abord demander à la Direction des ressources humaines (DRH) de désigner qui prend en charge les accidents éventuels.

Il est également important de savoir qui prend en charge les frais administratifs AVS. En effet, légalement, ces frais sont à la charge de l'employeur.

M^{me} Cabussat suggère de demander le détail des jetons de présence. Elle ajoute être dérangée par la coexistence de trois lignes budgétaires qui s'entremêlent pour les débours des autorités et les frais de déplacement.

Le président signale ensuite que le bureau n'a pas de réponse concernant la rubrique des débours des autorités qui a été placée sous la compétence de la DRH.

M^{me} Cabussat pense que la raison relève des cotisations inhérentes à ces débours. Elle rappelle que les indemnités que les membres du Conseil municipal reçoivent pour les sorties sont assujetties aux cotisations sociales.

Le président mentionne cependant que les jetons de présence ne sont pas placés sous la responsabilité de la DRH.

M^{me} Cabussat confirme qu'il s'agit d'un «compétent» DRH, puisqu'ils sont assujettis.

31854 – Participation aux frais des partis politiques

Un montant de 20 000 francs est versé chaque année à tous les partis politiques représentés au Conseil municipal.

Cellule A00201 – Secrétariat du Conseil municipal

Le président déclare que le budget de cette cellule est un «fourre-tout» rendant la situation très floue et l'étude compliquée.

Il aimerait comprendre la rubrique 310010 «Fournitures de bureau» qui est de 3000 francs.

M^{me} Cabussat explique qu'il s'agit essentiellement des petites fournitures de bureau (crayons, stylos, etc.) du secrétariat.

Il demande également pourquoi la ligne 318450 «Téléphones» explose en 2009. Elle était à 3634,72 francs aux comptes 2007 et se trouve à 21 300 francs au projet de budget 2009.

M^{me} Cabussat ne peut pas répondre à cette question, car il s'agit d'un compte compétent DSIC. Elle est également surprise par les montants débités depuis 2004.

Le président demande également pourquoi la ligne 391010 «Loyers internes-GIM» augmente de presque 10 000 francs.

M^{me} Cabussat relève que le Conseil municipal n'occupe plus le 5, rue de l'Hôtel-de-Ville depuis 2007. M. Claude-Alain Macherel lui a néanmoins signalé que le Conseil municipal allait peut-être récupérer la salle A qui se trouve au 4^e étage de l'immeuble. Est-ce qu'il s'agit de cette surface supplémentaire? Elle précise néanmoins que, pour elle, rien n'est encore confirmé.

L'idée d'un amendement en vue d'une diminution de 38 000 francs est mentionnée mais, finalement, celui-ci n'est pas déposé.

Il est important, par contre, de clarifier la situation: soit le Conseil municipal occupe des locaux et l'imputation est alors compréhensible, soit, comme c'est le cas aujourd'hui, ni le Conseil municipal ni son secrétariat n'occupent des locaux, mais l'imputation n'est alors pas justifiée.

Cette question devra également être clarifiée avec le Conseil administratif.

Le président passe à l'étude du demi-poste demandé par M^{me} Cabussat.

M^{me} Cabussat rappelle que M^{me} Loredana Gonzalez est initialement sa secrétaire, mais que, par faute de temps, elle ne peut pas s'occuper de son secrétariat. Elle se charge donc elle-même de toute la correspondance du secrétariat, des invitations, etc. Elle explique que, aujourd'hui, certain-e-s président-e-s de commission se déchargent complètement de leurs tâches sur sa secrétaire. M^{me} Loredana Gonzalez doit gérer la correspondance des commissions, les ordres du jour, les prises de contact avec les personnes auditionnées, les demandes d'auditions à adresser au Conseil administratif, etc. Elle-même n'arrive plus à gérer, comme elle le devrait, les gros dossiers dont, notamment, la refonte du site internet du Conseil municipal.

Elle regrette, d'ailleurs, d'avoir engagé une apprentie, car cela lui prend, en tant que formatrice, beaucoup de temps. Elle doit, en effet, assister à de nombreuses séances de formation et d'information. Elle remarque, par ailleurs, que si M^{me} Loredana Gonzalez part en vacances ou est malade, elle n'a plus personne sur qui compter. C'est elle-même qui doit prendre le relais.

Le remplacement des personnes mises à la retraite demande également de la disponibilité. M^{me} Dubosson, aide-mémorialiste, qui est chargée notamment de la table des matières du *Mémorial*, des statistiques, des enregistrements aux séances plénières et de nombreuses autres tâches particulières, part à la retraite

le 31 décembre 2008. A son départ, il faudra former son successeur. Ses autres collaborateurs étant déjà particulièrement chargés, elle ne peut pas non plus leur demander de reprendre une partie des tâches de M^{me} Dubosson. Elle termine en expliquant que, très souvent, des problèmes informatiques viennent encore aggraver une situation déjà très lourde.

M. Hercod reconnaît que le travail est en constante augmentation, notamment au niveau des recherches dans le *Mémorial*. Il ajoute que le départ de M^{me} Dubosson crée des problèmes, puisqu'elle effectue de nombreux travaux de natures différentes et qu'il faudra du temps pour la remplacer.

Le représentant libéral revient sur la question de savoir pourquoi cette demande de poste n'est pas parvenue au Conseil administratif. Il semble que M^{me} Chapuis ait considéré cette demande avec circonspection. Selon lui, cette dernière a effectivement fait la demande, mais c'est le Conseil administratif qui l'aurait refusée.

N.d.l.r.: Dans la salle, plusieurs personnes mentionnent qu'ils ont accepté un demi-poste supplémentaire, voire un poste, pour leur propre secrétariat.

M^{me} Cabussat mentionne avoir rempli sa demande dans les temps. Cette dernière a d'ailleurs été contresignée par M^{me} Chapuis et M. Moret. D'après M. Moret, c'est M^{me} Chapuis qui a omis, lorsqu'il a redemandé quels étaient les besoins de l'Administration centrale dont elle est la cheffe, de signaler le demi-poste réclamé par le Secrétariat du Conseil municipal. M. Moret lui a montré un mail attestant cela, mais n'a pas voulu lui laisser une photocopie. Pour M^{me} Cabussat, la demande de poste n'est pas remontée jusqu'au Conseil administratif.

Le président pense qu'il faudra poser la question directement au Conseil administratif.

N.d.l.r.: Nous avons là un exemple concret des dysfonctionnements du nouveau système de hiérarchie qui corrobore la demande du bureau de clarifier la situation.

Le représentant démocrate-chrétien demande s'il ne serait pas possible d'augmenter le poste à 50% existant aujourd'hui au *Mémorial*.

M^{me} Cabussat répond par la négative en déclarant qu'elle a besoin d'un demi-poste de secrétaire et non d'aide-mémorialiste. Elle rappelle qu'une aide-mémorialiste fait essentiellement de la transcription de débat et ne peut pas assumer un secrétariat. De plus, lorsque l'administration municipale a passé d'Eurozoom à SAP (progiciel de gestion comptable), elle a déjà dû priver le *Mémorial* d'un demi-poste d'aide-mémorialiste pour combler les tâches supplémentaires engendrées par ce nouveau logiciel comptable. La personne qui occupe ce poste s'occupe également des billets de spectacles.

Le président déclare avoir effectivement constaté une augmentation tangible du travail du secrétariat, notamment en raison du nombre de séances et de l'importance de l'ordre du jour. Le manque d'expérience des président-e-s de commission est également une raison de la surcharge de travail de M^{me} Loredana Gonzalez. Il pense, en outre, que l'obligation actuelle pour M^{me} Cabussat de passer par M^{me} Chapuis engendre une grosse perte de temps.

Le représentant libéral mentionne que le Secrétariat du Conseil municipal n'est effectivement pas en surcapacité.

M^{me} Cabussat rappelle que le Secrétariat du Conseil municipal compte une secrétaire pour 80 conseillers-ères municipaux-les, alors que celui du Conseil administratif en compte, sauf erreur de sa part, huit.

Le président met au vote le demi-poste supplémentaire pour le Secrétariat du Conseil municipal.

Ce poste est accepté à l'unanimité des personnes présentes (1 S, 1 L, 1 Ve, 1 DC, 1 R).

Le représentant radical se déclare convaincu par l'augmentation de travail qui a été signalée. Il pense toutefois qu'un demi-poste pourrait être coulissé de l'Administration centrale vers notre secrétariat.

Le président met au vote la proposition de clarification de la hiérarchie. Il est demandé que le Secrétariat du Conseil municipal ne dépende que d'une personne représentant l'autorité (à la place de deux personnes actuellement).

Cette proposition est également acceptée à l'unanimité des personnes présentes (1 S, 1 L, 1 Ve, 1 DC, 1 R).

Séance du 7 novembre 2008

Lors de cette séance de travail du bureau du Conseil municipal et du Conseil administratif, les questions du demi-poste ainsi que les problèmes de hiérarchie sont soulevés. M. Moret est également présent à cette séance.

Le président demande au Conseil administratif quels sont les rôles de M^{me} Cabussat et de M^{me} Chapuis, et pourquoi M^{me} Cabussat a vu ses accès informatiques largement diminuer.

M. Moret déclare qu'il n'y a eu aucun changement depuis qu'il est là et que M^{me} Chapuis est la supérieure hiérarchique de M^{me} Cabussat depuis des années, ce que le président conteste en disant que, avant, le Secrétariat du Conseil municipal dépendait directement du secrétaire général. Cette différence de pratique compli-

que le travail du bureau avec son secrétariat. M^{me} Cabussat n'est pas tenue au courant de sujets qui concernent son travail et le travail de notre Conseil. Le bureau souhaite savoir quel doit être son rapport avec cette cheffe de service et souhaite également que notre secrétariat retrouve une certaine autonomie. Il est également précisé que M^{me} Chapuis était administratrice du Palais Eynard et qu'elle n'est devenue cheffe de service qu'en juin 2006.

Le Conseil administratif s'engage auprès du bureau pour clarifier cette situation au plus vite.

Le président demande des explications au sujet du poste d'informaticien à 60% qui n'est plus dans les postes du secrétariat. Il lui est répondu que ces 60% émarginent toujours au budget du Secrétariat du Conseil municipal. Cependant, pour des raisons pratiques, un pool informatique a été créé. Par ailleurs, les besoins du Conseil municipal ont augmenté.

Le président demande ce qu'il en est du poste à 50% que M^{me} Cabussat avait demandé.

M. Tornare répond que le Secrétariat du Conseil administratif semble être en surnombre et qu'il est étonné d'entendre que certaines secrétaires se plaignent de ne pas avoir suffisamment de travail. Il pense qu'il faut réorganiser un certain nombre de choses et précise que cela nécessite, cependant, un peu de temps. Il propose de coulisser un demi-poste du Secrétariat du Conseil administratif à celui du Conseil municipal pour répondre à la demande de M^{me} Cabussat. Il est cependant expliqué par M. Maudet que la demande de ce demi-poste est arrivé à un moment où le Conseil administratif avait décidé de ne plus répondre aux demandes, étant déjà à une augmentation d'environ 40 postes. Ce n'était donc pas une réponse négative sur le fond, mais bien pour des raisons économiques.

M. Tornare répond que cette question sera remise à l'ordre du jour du Conseil administratif, afin de voir de quelle façon il est possible de répondre à ce besoin.

Séance du 11 novembre de la commission des finances

Le président de la commission des finances accueille les personnes représentant le bureau du Conseil municipal, M. Pigué et M^{me} Moratti Jung, ainsi que la cheffe du secrétariat, M^{me} Cabussat, et M. Hercod, collaborateur administratif.

M. Pigué explique que le bureau s'est saisi du projet de budget du Conseil municipal et de son secrétariat parce qu'il a été surpris de constater que, avant, le Conseil administratif élaborait le budget du Secrétariat du Conseil municipal sans consultation aucune. Dorénavant, le Conseil municipal élaborera son budget et celui de son secrétariat.

La discussion se fait alors sur la question du demi-poste, même si M. Piguet explique les différents enjeux (qui figurent plus haut dans ce rapport).

M^{me} Cabussat explique que, pour ce demi-poste, la personne engagée reprendrait une partie du travail de M^{me} Gonzalez lié à l'organisation des séances de commissions. M^{me} Gonzalez a une charge de travail tellement grande que, actuellement, M^{me} Cabussat n'a plus de secrétaire comme auparavant. Il en résulte une surcharge de travail qui n'est plus tenable, sans compter que, en cas de maladie de l'une des deux, c'est l'ensemble du Secrétariat du Conseil municipal qui pourrait être paralysé.

Une commissaire socialiste dit qu'il est important de rappeler aux conseillers et conseillères ce qu'ils peuvent demander au secrétariat et ce qui fait partie intégrante de leur travail. Elle dit qu'il faut également veiller aux conditions de travail des fonctionnaires de l'administration.

Une commissaire du groupe des Verts dit être favorable à ce qu'une information soit faite en début de législature pour rappeler ce qu'est la charge de président-e de commission. Elle demande si, lors de maladie de M^{me} Cabussat ou de M^{me} Gonzalez, une autre personne peut faire le travail ou non.

Il lui est répondu qu'avec plus de 300 séances de commissions organisées chaque année, une partie du travail ne pourrait pas être fait, notamment les entrées dans le système informatique et l'organisation des séances de commissions.

A une question d'un commissaire de l'Union démocratique du centre sur l'information faite aux présidents, M. Piguet répond qu'une séance a été organisée récemment entre le bureau du Conseil municipal et les président-e-s de commissions. Cependant, le plus gros problème qui se pose aujourd'hui est la demande faite à M^{me} Gonzalez de contacter les personnes à auditionner, ce qui n'est clairement pas dans son cahier des charges. Ce demi-poste lui permettrait de répondre à son cahier des charges qui comporte le secrétariat de M^{me} Cabussat.

Un commissaire radical reconnaît le besoin d'un demi-poste et serait d'accord d'approuver ce demi-poste pour autant que ce ne soit pas un nouveau poste et qu'il serve à remplir un cahier des charges déjà existant.



Ville de Genève

EXTRAIT
DES REGISTRES DU CONSEIL MUNICIPAL
DES 19, 20 ET 23 NOVEMBRE 2002

PA-22i

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 17 de la loi sur l'administration des communes du
13 avril 1984;

sur proposition de 14 de ses membres,

arrête :

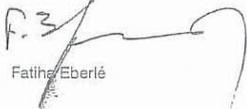
Article premier: - Le Conseil municipal demande la stricte application
de l'article 11 du règlement du Conseil municipal, afin que les compétences
du Conseil municipal soient respectées.

Art. 2. - Le Conseil municipal demande que la disponibilité du
personnel du Secrétariat du Conseil municipal soit prioritairement donnée
au Conseil municipal et à ses instances (présidence, bureau, président/e
de commission, conseiller/ère municipal/e).

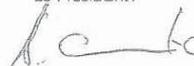
Art. 3. - Le Conseil municipal demande que, pour tout problème lié à
l'accomplissement de sa mission, le Secrétariat du Conseil municipal ait
pour interlocuteur privilégié le bureau du Conseil municipal.

Certifié conforme:

La Secrétaire :


Fatime Eberlé

Le Président:


Alain Cornte

4

A0020197.301180
 A0020197.301170
 A0020197.301270
 A0020197.301400
 A0020197.303350
 A0020197.303340
 A0020197.303380
 A0020197.303370
 A0020197.303400
 A0020197.304410
 A0020197.305530
 A0020197.305540
 A0020197.309100
 A0020197.317040

C-DRH Secrétes fonctionnaires
 C-DRH Soloner personnel temporaire
 C-DRH Heures supplémenaires
 C-DRH Secrétes réguliers
 C-DRH Assurance maternité part Adm
 C-DRH Colaborers AVS, AI, APG
 C-DRH Colaborers assurance chômage
 C-DRH Part aux frais administratifs AVS
 C-DRH Colaborers allocations familiales
 C-DRH Colaborers coisse assurance du personnel
 C-DRH Colaborers assurance accidents prof.
 C-DRH Colaborers assurance accidents non prof.
 C-DRH Fonds de débés
 C-DRH Indemnités de fonction

NOM	PRENOM	FONCTION	CLASSE	Taux d'ACTIVITE
CARBUSSAT	Marie-Cristine	Cheffe du Secrétariat du Conseil municipal	1-6-18	100
CONUS	Marguerite	Mimoiariste et adjointe à la cheffe de service	11-13	90
HERCOD	Jean-Daniël	Colaborateur administratif	9 - 11	100
GONTALEZ	Loredana	Secrétaire de direction	8-10	100
BEN HAMMOUD	Catherine	Correctrice	8-10	100
GEHET	Jean-Marc	Correcteur	8-10	100
DUBOSSON	Marcelle	Aide-mémorabile	8-10	100
FOLLET	Claudine	Aide-mémorabile	8-10	60
PETROFF	Saskia	Aide-mémorabile	8-10	70
GEINOZ	Elisabeth	Aide-mémorabile	8-10	50
MARECHAL	Christan	Huissier	6-8	100
		Total		970

LUREE-VAZQUEZ	Dilboran	Apprentie		
POSTE A DEMANDER		Secrétaire	7 - 9	50



Monsieur Thierry Piquet
Président
Conseil municipal

Genève, le 28 août 2008

Organigrammes du Département des Autorités

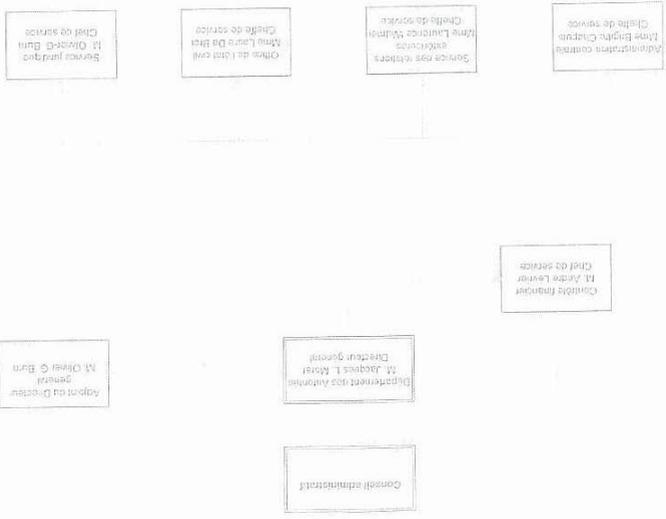
Monsieur le Président,

Je fais suite à votre demande du 7 juillet dernier concernant l'objet cité en titre, et vous prie de trouver en annexe l'organigramme du Département des Autorités, ainsi que celui du service de l'Administration centrale qui comprend le Secrétariat du Conseil municipal.

En vous souhaitant bonne réception de ces documents, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.


Jacques Michel

Annexes joint



Rapport de la commission des finances chargée d'examiner le projet de budget 2009 du département des finances et du logement.

Rapport de M^{me} Hélène Ecuyer.

La commission des finances s'est réunie le 23 septembre 2008, sous la présidence de M. Christian Zaugg, pour étudier le projet de budget 2009 du département des finances et du logement (DFL). Les notes de séance ont été prises par M^{me} Paulina Castillo, que la rapporteuse remercie pour l'excellente qualité de son travail.

Séance du 23 septembre 2008

Audition de M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative chargée du département des finances et du logement, accompagnée de M. Philippe Aegerter, directeur du département, M^{mes} Masha-Hélène Alimi, cheffe de la Centrale municipale d'achat et d'impression (CMAI), Sophie Florinetti, cheffe de la Gérance immobilière municipale (GIM), Biljana Kostadinov, adjointe de direction du département, Nicole Regamey-Le Genissel, cheffe de la Direction des ressources humaines (DRH), Pascale Schubert, cheffe du Service de la taxe professionnelle communale (TPC), ainsi que de MM. Philippe Krebs, adjoint de direction, Orazio Margarone, adjoint de direction au Contrôle de gestion (CDG), Aimé Mariaux, chef du Service de la comptabilité générale et du budget

Après la présentation des collaboratrices et collaborateurs de M^{me} Salerno, la commission passe à l'étude du rapport du Conseil administratif à l'appui du projet de budget 2009.

Présentation générale

Un commissaire demande ce qu'est la «gestion parcimonieuse des ressources naturelles» et où cela apparaît dans le budget.

La magistrate précise que cela n'apparaît nulle part dans le budget, mais que c'est une définition adéquate de la politique que la Ville souhaite mettre en œuvre. Il y a une volonté claire du département d'intégrer un écobudget dans une stratégie de développement durable.

Lors de cette séance, différents points concernant la péréquation financière, la fiscalité et les nouveaux statuts du personnel ainsi que la gestion de la dette ont été abordés.

Concernant le nouveau système de péréquation financière communale, qui devrait entrer en vigueur en 2010, une commissaire se demande si les dépenses resteront stables ou augmenteront.

M^{me} Salerno explique qu'une nouvelle proposition devrait être faite par le département de M. David Hiler, conseiller d'État chargé du Département des finances. Un groupe, composé de techniciens financiers et de responsables politiques, étudie un nouveau système de péréquation communale. Les négociations sont compliquées, car la Ville de Genève ne souhaite pas voir ses dépenses augmenter. En effet, en sa qualité de commune centrale, elle devrait avoir un statut particulier. Des communes, comme Vandœuvres ou Cologny, ont la capacité d'augmenter leurs dépenses, car leurs charges ne sont pas très importantes. Si l'Association des communes genevoises (ACG) accepte un système impliquant un statut particulier pour la Ville de Genève, celui-ci sera expliqué devant le Conseil municipal. Un projet de loi devrait être déposé en début d'année. M. Krebs ajoute que, pour ce projet, les bases du système fédéral ont été reprises avec quelques améliorations.

Un membre de la commission découvre que le Conseil d'Etat souhaite introduire des mesures fiscales favorables aux familles. Les répercussions financières se chiffrent à 18 millions de francs pour la Ville de Genève. Il demande si ce chiffre est déjà prévu au budget 2009 et si la loi est effective.

M^{me} Salerno l'informe que cette loi aurait dû entrer en vigueur en 2009, mais que le Conseil d'Etat la prévoit pour 2010. L'impact sera de 18 millions de francs pour la Ville de Genève.

Concernant un document de comparaison salariale entre la Ville et l'Etat, les indemnités semblent avoir disparu.

La magistrate réplique que ce n'est pas le cas; ce document a été élaboré dans le cadre des négociations sur les statuts du personnel. Les indemnités figurent dans le règlement spécifique «Indemnités et nuisances». Les indemnités existent toujours, mais la volonté du Conseil administratif est de les limiter au minimum. En fonction des professions, ces indemnités peuvent constituer une part importante du revenu, sur lesquelles il n'y a pas de cotisations. Donc, lorsque ces personnes arrivent à la retraite, elles subissent une perte financière importante. A la fin des négociations sur les statuts, un nouveau règlement sur les indemnités et les nuisances devrait être discuté. L'important travail effectué sur les grilles salariales donne tous les détails (participation à l'assurance maladie, prime de fidélité, etc.) qui font partie de la rémunération et des avantages sociaux de la fonction publique. A cela s'ajoutent, pour certains, les indemnités. Sur le traitement de base, la comparaison est juste.

Un commissaire constate que la notion de coût d'un poste est très variable à la commission des finances: pour certains, ce serait environ 100 000 francs. Il demande ce qu'il en est.

Pour M. Mariaux, ce coût est estimé à 138 000 francs. Une réponse écrite est jointe au rapport. (Voir annexe.)

Un commissaire rappelle qu'il avait demandé quel était le taux moyen de la dette pour 2008 et 2009, et il avait souhaité avoir une comparaison avec d'autres collectivités publiques. M. Krebs lui répond que ce n'est pas si simple, car il faut neutraliser de nombreux éléments pour établir une comparaison entre collectivités. Une réponse écrite est annexée au rapport. (Voir annexe.)

Département des finances et du logement

Généralités

Un membre de la commission se renseigne sur le fonctionnement du Fonds chômage.

M^{me} Sandrine Salerno rappelle que le Conseil municipal a voté, en 2003, un règlement instituant le Fonds chômage. Il est actuellement géré par la DRH; ce fonds se monte à 3,2 millions de francs, soit 2,8 millions plus les charges sociales. Dans les faits, le règlement de ce fonds n'a jamais été mis en place. Une commission chargée d'évaluer des projets novateurs dans le domaine de la réinsertion socioprofessionnelle aurait dû être instaurée. Le Conseil administratif a utilisé ce fonds pour financer les occupations temporaires communales. Cette forme d'assistance n'a pas plu, puisque la nouvelle loi sur le chômage casse cette pratique non réglementaire. Le Conseil administratif discutera de la mise en œuvre du règlement et, si elle est acceptée, une commission consultative sera créée. Cette commission devra être représentative des différents milieux qui ont une connaissance en matière d'insertion professionnelle, et s'ouvrir à d'autres sphères en veillant à ce que les personnes ne soient jamais juge et partie. La ligne budgétaire pour 2009 n'a pas été modifiée, mais sera dépensée selon les vœux du Conseil municipal.

Un commissaire se demande si le Fonds chômage ne pourrait pas être concrétisé aussi sous la forme d'un incubateur d'entreprises.

La conseillère administrative réplique qu'il ne s'agit pas de la même chose. Il y a, d'une part, une volonté de mettre en œuvre le règlement sur le Fonds chômage et, d'autre part, il y a la mise en place d'une politique volontariste en matière de promotion économique à l'échelle locale. Tout ce qui a trait à l'emploi, à l'insertion socioprofessionnelle, et la sphère économique intègre le développement durable. Une partie des sites industriels communaux pour faire un incuba-

teur d'entreprises qui marie l'économie traditionnelle (Fondetec) et l'économie sociale et solidaire. Ce projet devrait voir le jour en 2009.

Sachant que l'engagement n'est pas centralisé, une commissaire s'interroge sur le fait que les responsables du recrutement ne semblent pas motivés à l'engagement de femmes cadres à temps partiel. Elle aimerait également connaître le pourcentage et le nombre de femmes cadres en Ville de Genève.

La magistrate explique qu'il y a beaucoup à faire dans la pratique du recrutement, mais une centralisation n'est pas envisagée. Des directives homogènes seront établies pour la fonction publique municipale, en ayant, dans chaque département, des gestionnaires de ressources humaines répondant des pratiques des départements, appuyés par la DRH, afin d'arriver à une certaine cohérence. Une formation en gestion de ressources humaines sera obligatoire pour l'ensemble des cadres; cette mesure concrète devrait permettre de progresser vers une culture commune. La réponse complète se trouve dans le Bilan social 2007 établi par la DRH.

M^{me} Alimi ajoute qu'elle n'est pas convaincue que la centralisation faciliterait le recrutement de plus de femmes cadres en Ville de Genève. Il ne faut pas imposer, il faut suggérer.

Des remarques sont faites au sujet des normes AIMP, qui sont obligatoires et doivent être appliquées à la CMAI et dans toute l'administration, malgré la difficulté à faire évoluer les mentalités. En effet, il y a souvent un fossé entre les discours et la réalité, mais il faut se donner les moyens d'appliquer la loi.

Direction des finances et du logement

L'organigramme du département est demandé et sera joint au rapport. (Voir annexe.)

En parcourant ce budget par missions et prestations, une commissaire trouve agréable d'avoir les tableaux chiffrés, mais elle aimerait savoir ce que recouvre le terme de «support», qu'elle a rencontré à plusieurs reprises.

M. Margarone précise qu'il s'agit de charges globales qui peuvent indirectement faire partie des charges du personnel, telle la formation. En fait, plus le secteur est administratif, plus cette partie «support» sera importante.

Un commissaire constate avec plaisir que des formations sont prévues pour les membres du Conseil municipal.

M^{me} Salerno explique que la possibilité de faire des formations à la demande existe déjà: un échange sur le Contrôle de gestion a eu lieu et d'autres propo-

sitions seront faites pour répondre aux desiderata de chacun dans la mesure du possible.

Un membre de la commission se demande pourquoi avoir changé l'appellation de «Genève internationale» en «Genève, ville hôte».

La magistrate explique que «Genève internationale» ne signifie pas grand-chose: internationale par rapport à quoi? La Ville de Genève est perçue par les organisations internationales, la Confédération et le Canton comme étant une ville hôte, une ville facilitatrice, qui met en place des infrastructures. Genève a une spécificité, celle d'accueillir toutes les agences onusiennes et les ONG. La dénomination «Genève, ville hôte» paraissait moins pompeuse et plus correcte.

Plusieurs commissaires apprennent qu'une énergie considérable a été consacrée à la réorganisation du département et demandent des éclaircissements.

M. Aegerter rappelle que de nouvelles équipes ont été mises en place, notamment à la GIM, à la CMAI ainsi qu'à la DRH. Cette période de changements va se terminer. En termes de gestion du personnel, des situations catastrophiques ont été découvertes, en particulier chez les concierges. Avant, dans certains services, il n'y avait tout simplement pas d'appels d'offres et il se demande comment certains services ont été certifiés. Aujourd'hui, on va dans la bonne voie et, en fin d'année, il devrait y avoir une équipe homogène, soudée et efficace.

Agenda 21

Un commissaire s'interroge sur l'objectif «Signature et mise en œuvre des engagements d'Aalborg» et constate que le budget consiste essentiellement à du monitoring et de l'information. L'Agenda 21 ne devrait-il pas se centrer sur l'action plutôt que sur le monitoring? Par ailleurs, il demande quels sont les objectifs d'Agenda 21, car il a l'impression que cela concerne surtout le département des finances; se trompe-t-il dans son interprétation?

M^{me} Salerno espère qu'il se trompe, car ce serait un échec pour la Ville si les objectifs de développement durable concernaient uniquement son département. Un travail important se fait autour des engagements d'Aalborg qui demandent, dans un premier temps, de faire un état des lieux de la durabilité pour la collectivité publique. La Ville est dans l'étape de rédaction du rapport, qui devrait bientôt être terminé, pour l'ensemble des services des cinq départements. L'intérêt du processus d'Aalborg est de permettre à chaque département, dès 2010, d'avoir au moins deux objectifs locaux spécifiques qui pourront être suivis dans l'ensemble des départements par le Conseil municipal. Elle signale que, à l'unité Agenda 21, deux collaborateurs y travaillent à plein temps. L'idée est de décentraliser et d'avoir des correspondants dans l'ensemble des départements.

Constatant des transferts de subvention à l'Agenda 21 concernant la promotion de l'égalité et l'encouragement à l'économie genevoise, une membre de la commission se demande comment cela va s'intégrer au sein de l'Agenda 21.

La magistrate rappelle que, avant, l'unité était formée d'une responsable et de trois adjoints, et leur travail était surtout informatif et axé sur le pôle environnemental. Cela a été regroupé avec le volet économique, et le thème de la promotion de l'égalité est étudié en collaboration avec la DRH. L'unité Agenda 21 va être restructurée, des postes vont être ouverts.

Un membre de la commission demande comment l'objectif «Former les concierges de la GIM aux techniques écologiques de nettoyage» a été choisi parmi tous ceux de l'inventaire à la Prévert.

M^{me} Salerno explique que c'est un signe d'intérêt pour la profession de concierge, profession qui a été quelque peu oubliée. Et aussi parce que, dans le choix des formations proposées par la Ville de Genève, il y avait une formation sur le développement durable, bien suivie mais, sur ces trois dernières années, le chiffre est faible. La question s'est posée de savoir qui pourrait bénéficier de la mise en place d'une formation spécifique pendant le temps de travail. Constatant la révolution dans les produits de nettoyage, devenus écologiques, une sensibilisation dans ce domaine a été choisie pour les concierges de la GIM.

Taxe professionnelle communale

Un commissaire s'étonne de trouver, parmi les objectifs du Service de la taxe professionnelle communale, le fait de mettre en œuvre le recouvrement des actes de défaut de biens. Il pense que la majorité des entreprises qui déposent un acte de défaut de biens sont en faillite, et que prévoir un budget de 500 000 francs pour l'atteinte de cet objectif lui paraît vain, puisqu'il n'y a pas grand-chose à récupérer.

M^{me} Schubert lui répond que, cette année, ce service veut mettre l'accent sur cet objectif, mais elle souligne que ce n'est qu'une partie du budget qui est destinée à cette tâche.

Un commissaire a appris, par des milieux économiques, qu'un certain nombre d'entreprises échappent à cet assujettissement. Il avait déjà fait cette remarque lors des comptes 2007 et aimerait connaître la situation.

M^{me} Salerno ajoute que, suite à ses remarques, des publications ont paru dans la *Feuille d'avis officielle* pour rappeler à ces contribuables qu'ils ont le devoir de s'annoncer.

Un autre membre de la commission se demande s'il ne serait pas possible de comparer les données du Registre du commerce et du Répertoire des entreprises du canton de Genève avec le nombre d'assujettis à la taxe professionnelle.

Dans sa réponse écrite, la magistrate explique que le Service de la taxe professionnelle communale n'a pas d'accès particulier au listing du Registre du commerce ou du Répertoire des entreprises; seuls les accès à la consultation classique sur internet lui sont donnés. Elle ajoute que nombre de dossiers tenus par la Ville de Genève ne sont inscrits ni au Registre du commerce ni au Répertoire des entreprises et vice-versa. Les informations obtenues par ce biais ne sont pas systématiquement complètes ou exactement à jour. Ainsi, une comparaison entre le nombre de dossiers inscrits au Registre du commerce, au Répertoire des entreprises et à la Taxe professionnelle, outre les difficultés pratiques soulevées et le temps consacré, ne permettrait pas, à son avis, de tirer des conclusions probantes.

Centrale municipale d'achat et d'impression

Un commissaire a compris que cette centrale avait changé sa mission et souhaite obtenir la liste des appels d'offres faits en 2008.

M^{me} Alimi se propose de les mentionner. En 2008, des appels d'offres ont été faits pour le mobilier des bibliothèques, pour les assurances incendie et dégâts d'eau (économie de 650 000 francs). Une économie de 600 000 francs a été réalisée sur les contrats de nettoyage. Le service est en cours d'élaboration d'un appel d'offres de fournitures de bureau, ainsi que pour les W.-C. publics de la Ville de Genève; un autre a été lancé sur tout ce qui concerne l'impression couleur. En 2009, des appels d'offres AIMP seront faits pour d'autres assurances. Les stratégies d'achat appliquées devraient permettre d'en optimiser les processus. Des outils modernes sont utilisés et le souhait est de changer les mentalités en matière d'achat. Le deuxième objectif est le recensement qui servira à déterminer les groupes rentables à l'intérieur de l'administration.

Un autre commissaire se dit satisfait des changements effectués, mais aimerait savoir si la CMAI prend soin de vérifier que les entreprises avec lesquelles elle traite respectent les règles. Dans le domaine du nettoyage, par exemple, ce ne sera pas difficile de diminuer les coûts, si du personnel au noir est engagé.

M^{me} Alimi réplique que, avec les normes AIMP, il y a l'obligation de demander toutes les attestations prouvant que l'entreprise est en règle. Elle ajoute que les normes AIMP commandent de contrôler aussi les critères de développement durable, notamment pour les produits écologiques, les véhicules et autres.

Suite à une demande d'un commissaire, les différents rapports concernant la CMAI seront disponibles sur le site IntraCM.

Gérance immobilière municipale

Après la présentation de M^{me} Sophie Florinetti, nouvelle directrice de la GIM, par la magistrate, la commission pose de nombreuses questions concernant ce service.

Une commissaire est très satisfaite de lire qu'un des objectifs est la gestion et la tenue des comptes d'immeubles et d'établir des budgets par immeuble, et demande quand cela sera mis en œuvre. Elle aimerait également des explications sur la prestation «Développer des projets liés au logement social».

M^{me} Salerno explique que, après discussion avec M. Rémy Pagani, conseiller administratif chargé du département des constructions et de l'aménagement, il a semblé important de renforcer l'équipe qui, dans son département, pourrait les aider dans ce travail. Le Conseil administratif devrait prendre une décision pour l'engagement temporaire de deux personnes, affectées exclusivement à cette tâche. Concernant le logement social, elle parle d'un projet de réaffectation de logements pour des logements communautaires. Ces logements seraient destinés à des femmes cheffes de famille dans la précarité ou à des femmes avec enfants fuyant les violences domestiques. C'est une nécessité, car il y a un grand nombre de demandes de ce type de logements à la GIM. Ce travail a débuté en partenariat avec M. Pagani et des associations féminines. La décision a été prise en 2007, mais la procédure est longue.

Se référant à la mise en place de nouvelles règles de gestion des parkings gérés par la GIM, une commissaire rappelle qu'une motion du Conseil municipal suggérait à la Ville de Genève de collaborer avec une société d'auto-partage; est-ce que cela pourrait résoudre, en partie, le problème de places de parc en ville?

La magistrate répond que les critères d'attribution des places dans certains parkings n'étaient pas toujours respectés; il y avait des pendulaires là où il n'y aurait pas dû en avoir, et il n'était pas possible de connaître les différentes catégories de la population, habitants, commerçants ou pendulaires occupant ces places. Les critères ont été redéfinis et les données vont être actualisées. Ce travail se fera en collaboration avec le département de M. Pagani. Un agent externe a été mandaté pour vérifier l'ensemble des places de parcs.

M^{me} Kostadinov ajoute que l'objectif fixé pour 2009 est de reprendre tous les baux en cours qui concernent les pendulaires. Sont considérés comme pendulaires ceux qui habitent dans un rayon de plus de 500 mètres.

Un commissaire aimerait connaître la justification de trois postes supplémentaires à la GIM.

M^{me} Salerno explique, en préambule, que la Gérance immobilière municipale n'a pas bénéficié d'augmentation d'effectif depuis bien longtemps, alors que la

charge de travail s'est considérablement accrue. Si elle avait eu toute liberté pour une augmentation de postes, il y en aurait eu beaucoup plus que trois. L'intitulé d'un des postes est «coordinateur-trice informatique». Comme elle l'a relevé précédemment, la GIM se retrouve devant une grande difficulté, à savoir la non-fiaabilité des bases de données. Selon la DSIC, il faut tout reprendre. Elle fait observer que, lors de l'élaboration de la petite brochure sur les établissements, une simple extraction (adresses, numéros de téléphones, etc.) a pris un mois et demi et, concernant les places de parc, il a fallu faire appel à une personne extérieure pour nettoyer la base de données. Pour les deux autres postes, il s'agit de collaboratrices administratives pour répondre à l'explosion des demandes et porter des projets à l'instar de celui de logement social communautaire.

M^{me} Kostadinov confirme que la base de données de la GIM est inutilisable et comporte des inexactitudes. Les critères de saisie n'étaient pas définis, chacun introduisait les données à sa manière. M^{me} Florinetti ajoute que les mises à jour n'ont pas été effectuées et qu'il n'y a pas eu de gestion de risques lors de la mise en place de cette base de données. En plus, une seule personne peut manipuler ce système et faire des extractions. M^{me} Salerno complète en précisant qu'il faudra entretenir la base de données et former régulièrement le personnel pour que tout le monde la remplisse de la même manière. Actuellement, il n'y a personne pour faire ce travail et les collaborateur-trice-s n'ont pas tous la même perception de cette base de données.

M^{me} Florinetti précise qu'il n'est pas nécessaire d'engager un concepteur, la GIM disposant du système informatique de la Ville de Genève, parfaitement maîtrisé; conjointement, elle utilise un logiciel qui a besoin d'être évalué et mis à jour. Elle défie quiconque de trouver une régie privée, avec un parc de 5000 logements, 4000 locaux commerciaux et de nombreux parkings, qui ne dispose que d'un seul correspondant informatique.

Un membre de la commission cite une déclaration du Conseil administratif, datée du mois de mars, dans laquelle est évoqué l'objectif de la GIM de revenir à une régie sociale. Et aujourd'hui, il lit la description de la prestation suivante: «Effectuer le suivi des dossiers individuels, afin de garantir un loyer adapté à la situation économique des locataires, notamment suite à des changements de situation». Il aimerait aussi savoir en quoi consiste la formation des concierges.

La magistrate signale qu'il s'agit d'un travail important de formation qui donnera de bons résultats. C'est un personnel de terrain qui peut apporter de précieuses informations à l'administration, à mettre en lien avec les politiques menées dans tous les départements, notamment celui de la cohésion sociale de M. Manuel Tornare et le département de l'environnement urbain et de la sécurité de M. Pierre Maudet. Elle reconnaît que les concierges sont souvent confrontés à des réalités

difficiles et que, jusqu'à présent, ils n'avaient ni l'encadrement ni les outils adéquats pour y faire face. La formation mise en place a pour but de les leur fournir. Cela fait partie du processus de revalorisation de la profession.

M^{me} Florinetti précise que le binôme entre le gérant d'immeuble et le contremaître, tel que prévu, sera renforcé. Les concierges ne seront plus seuls en première ligne, sans encadrement. Les surveillants de salles communales, qui rencontrent passablement de problèmes sur le terrain, bénéficieront de la même mesure. M. Aegerter ajoute que la moyenne est d'un contremaître pour 100 concierges.

Un commissaire demande la liste des parkings gérés par la GIM et leur taux de vacance.

Cette liste est annexée au présent rapport. (Voir annexe.)

Direction des ressources humaines

Une membre de la commission constate, avec satisfaction, l'augmentation du nombre de places d'apprentissage et que l'objectif est bien d'un apprenti par service.

M^{me} Salerno le confirme.

Un commissaire trouve le nombre de nouveaux postes, neuf postes et demi, important.

M^{me} Salerno réplique que, pour répondre aux normes légales, notamment en matière de santé et de sécurité, il en faudrait le double. M^{me} Regamey poursuit en énumérant les différents postes. Elle précise que l'essentiel des postes concerne tout ce qui tourne autour de la sécurité et de la réadaptation: quatre postes d'ingénieurs de sécurité et une conseillère en réadaptation. Il y a aussi un chargé de relations humaines qui s'occupera de médiation, une employée administrative chargée de la gestion des absences et un collaborateur scientifique chargé de développer la mobilité en Ville de Genève qui, jusqu'à présent, avait très mauvaise réputation. Le collaborateur formation s'occupera en partie des apprentis. Les cahiers des charges sont annexés au présent rapport. (Voir annexe.)

La commission des finances passe à l'étude du projet de budget 2009.

Une commissaire se dit frustrée de ne pas avoir trouvé le récapitulatif des charges par département.

M^{me} Salerno répondra par écrit. Ce document est annexé au présent rapport. (Voir annexe.)

Page 51 – cellule 1005020 – Immeubles locatifs

Un commissaire demande si la valeur des immeubles de la Ville est connue.

M^{me} Kostadinov précise qu’il n’y a pas de calcul du rendement, mais que c’est un des objectifs.

Page 51 – cellule 1005010 – groupe 434

Un commissaire demande la raison de la différence de 800 000 francs.

M^{me} Kostadinov explique qu’il s’agit des honoraires des régies, calculés en fonction de l’état locatif; certains sont perçus sur le groupe 434 et la contrepartie en charges se retrouve en 418. Les taux varient selon le patrimoine:

- 4,4% sur l’état locatif du patrimoine financier et des fonds spéciaux;
- 3,5% sur l’état locatif des droits de superficie;
- 6,5% sur l’état locatif du patrimoine administratif et les ex-fermagés.

Page 55

Un commissaire demande où apparaissent les retraites des conseillers administratifs.

M. Mariaux répond que cela se retrouve sur la ligne 1301000 – groupe 307.

Un autre commissaire aimerait connaître la répartition entre la Ville et l’Etat des rentes des conseillers administratifs qui ont aussi été conseillers d’Etat.

Une réponse écrite se trouve en annexe du présent rapport. (Voir annexe.)

Subventions, page 146 – cellule 1301000 – groupe 365 – Agenda 21

Un commissaire remarque une nouvelle subvention de 100 000 francs accordée à une institution privée.

M^{me} Salerno précise qu’il ne s’agit pas d’une nouvelle subvention, mais d’une somme reventilée. Elle répondra par écrit avec le détail de la ventilation de la subvention Agenda 21. (Voir annexe.)

Subventions relatives à des prestations en nature, page 165 – groupe 365

Un membre de la commission demande ce que recouvre cette subvention, parce que Artamis n’est plus une occupation illicite.

M^{me} Salerno explique qu’il s’agit de la parcelle acquise par la Ville de Genève sur le site d’Artamis et qui, jusqu’à présent, était désignée comme zone d’occupation illicite. En 2009, ce ne sera pas comptabilisé, il y aura un zéro pour les prestations en nature et le terme «illicite» disparaîtra.

Séance du 12 novembre 2008

Une longue discussion s'engage sur la fiabilité des chiffres provenant des estimations des recettes fiscales qui servent de base au budget.

Page 54 – cellule 1300000 – groupe 30 – Direction des ressources humaines

Voyant les nombreux postes demandés par la Direction des ressources humaines, dont les quatre postes d'ingénieur de sécurité qui semblent tellement indispensables et dont la Ville a pu se passer jusqu'à aujourd'hui, le groupe des Verts propose d'en supprimer un.

Cet amendement est très discuté. Un représentant libéral n'est pas convaincu par la manière d'intervenir en affirmant que, quatre postes, c'est trop et que trois suffisent; la gestion administrative est plus compliquée que cela. Son groupe est très embarrassé par cet amendement et par une stratégie qui consiste à évaluer poste par poste pour savoir si celui-ci est plus ou moins nécessaire que celui-là, alors qu'ils ont tous été analysés en détail par les autorités compétentes.

Une socialiste rappelle que la magistrate a spécifié que ces postes répondaient à des normes de sécurité imposées à la Ville. Le groupe socialiste se prononce contre la suppression de ce poste, car il pense que la municipalité doit garantir la santé et la sécurité au travail et doit être d'autant plus exemplaire que c'est une collectivité publique, de manière à inciter les autres partenaires à l'imiter.

Un membre du groupe des Verts confirme qu'il s'agit de normes légales mais, pour y répondre, il faudrait au moins huit postes.

Vote de l'amendement

La suppression d'un poste d'ingénieur de sécurité, soit 129 596 francs, à la Direction des ressources humaines est refusée par 7 non (2 UDC, 3 S, 2 AGT) contre 4 oui (1 DC, 3 Ve, 1 R) et 3 abstentions (1 DC, 2 L).

Discussion

Un membre du groupe libéral tient à relever que ce département a toujours pu fonctionner avec le personnel qui était le sien pendant les nombreuses années où il a été sous le patronage des libéraux. Or il constate que M^{me} Salerno a souhaité créer 14 nouveaux postes; son groupe est effaré des modifications structurelles rendues nécessaires par de mauvaises analyses qui coûtent extrêmement cher à la municipalité.

Une représentante socialiste est étonnée d'entendre ces propos, sachant ce qui s'est passé sous la direction libérale de ce département. Elle rappelle que la GIM

est censée faire du logement social et qu'à peine la moitié de ses locataires ont besoin de logement social. Par ailleurs, les restructurations étaient nécessaires au vu des dysfonctionnements de certains services de l'administration. Le groupe socialiste est ravi des changements effectués durant ces dix-huit mois.

Une commissaire d'A gauche toute! va dans le même sens. Tout le monde s'est plaint de la désorganisation de la GIM, du manque de personnel... Le Conseil administratif a fait en sorte que la GIM puisse fonctionner correctement, notamment en augmentant le personnel, pour répondre aux besoins des locataires et réorganiser la GIM.

Vote du budget du département

Le président soumet au vote le projet de budget du département des finances et du logement et, par 8 oui (3 S, 3 Ve, 2 AGT), 4 non (1 L, 1 R, 2 DC) et 2 abstentions (UDC), celui-ci est accepté par la commission des finances.

Annexes jointes au présent rapport:

- coût moyen d'un poste
- taux moyen de la dette
- organigramme du département
- liste des parkings de la GIM
- cahier des charges des nouveaux postes santé et sécurité
- descriptif du dispositif prévu en matière de santé et sécurité au travail
- récapitulatif des charges et revenus par département
- système de retraite du Conseil administratif
- reventilation de la subvention de l'unité Agenda 21

Annexes disponibles sur le site IntraCM/Annexes aux propositions et rapports/ Annexes à la PR-635 A/B/C: budget:

- rapports sur la Centrale municipale d'achat et d'impression (CMAI)
- ordonnance sur la prévention des accidents et des maladies professionnelles
- règlement accordant des pensions et retraites aux conseillers administratifs
- loi concernant le traitement et la retraite des conseillers d'Etat et du chancelier d'Etat
- règlement concernant la retraite des conseillers d'Etat et du chancelier d'Etat

DÉPARTEMENT DES FINANCES
ET DU LOGEMENT

LA CONSEILLÈRE ADMINISTRATIVE



Monsieur Christian ZAUGG
Président de la Commission des finances
Rue de la Croix-Rouge 4
1211 GENEVE 3

Genève, le 7 octobre 2008

Objet

Projet de budget 2009 déposé – Auditon du 23 septembre 2008

Monsieur le Président,

Pour faire suite à l'auditon de mon département relative au projet de budget 2009 déposé du 23 septembre 2008, j'ai l'avantage de vous remettre, en annexe, les réponses suivantes aux questions qui ont été posées :

- 1) Coût moyen d'un poste (Annexe 1)
- 2) Taux moyen de la dette et comparaison avec les autres villes suisses (Annexe 2)
- 3) Femmes cadres dans l'administration (Annexe 3)
- 4) Organigramme du département (Annexe 4)
- 5) Rapprochement des données du RC/REG avec les assujettis de la TPC (Annexe 5)
- 6) Rapports de conclusion sur l'étude menée à la CMAI (Annexe 6)
- 7) Liste des parkings de la GIM avec leur taux de vacance et le montant du loyer (Annexe 7)
- 8) Cahiers des charges des nouveaux postes créés dans le secteur Santé et sécurité (Annexe 8)
- 9) Descriptif du dispositif prévu en Ville de Genève en matière de santé et sécurité au travail (Annexe 9)
- 10) Récapitulatif des charges et revenus par département (Annexe 10)
- 11) Système de retraite du Conseil administratif (Annexe 11)
- 12) Reventilation de la subvention de l'unité A21.

Demeurant à votre disposition, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de mes sentiments distingués.

p. o.


Sandrine Salerno

Annexes mentionnées

RUE DE L'HÔTEL-DE-VILLE 5
CASE POSTALE, CH-1211 GENEVE 3
T +41(0)22 418 22 55
F +41(0)22 418 22 53

www.ville-ge.ch
www.geneva-city.ch
TPO BUS 56 (ARRÊT HÔTEL-DE-VILLE)

QUESTION POSEE PAR LA
COMMISSION DES FINANCES CONCERNANT
LE PROJET DE BUDGET 2009 DEPOSE

Département : Département des finances et du logement
Service : Direction des ressources humaines
Page: -----
Rubrique : Coût moyen d'un poste

Question :

Coût moyen d'un poste en Ville de Genève avec détail des charges sociales.

Réponse (exemples):

En réponse à cette question, les coûts sont communiqués pour les catégories 4, 9/11, 14/16 et 20/22 de l'échelle des traitements.

Les abréviations utilisées ont la signification suivante :

TB : traitement de base
AVC : allocation vie chère

Imputation	%	Catégorie 4
TB 2008 (PB)		58'586
301180 TB + AVC 2007	1.59	59'518
301180 AVC 2008 estimée	2.00	1'190
301300 13ème	50%	2'529
303360 AVS	5.05	3'236
303380 Chômage	1.00	641
303390 Frais AVS	0.146	94
303400 Allocations fam.	1.40	897
303350 Maternité	0.02	13
304410 CAP		7'285
305530 Ass. Accident	2.45	1'570
305580 Caisse maladie		840
309900 Fonds décès		48
TB 2009 (PB)		77'860
Taux horaire		38.25

Annexe 1

Imputation	%	Catégorie 9/11
TB 2008 (PB)		78'905
301180 TB + AVC 2007	1.59	80'160
301180 AVC 2008 estimée	2.00	1'603
301300 13ème	50%	3'407
303360 AVS	5.05	4'343
303380 Chômage	1.00	860
303390 Frais AVS	0.146	126
303400 Allocations fam.	1.40	1'204
303350 Maternité	0.02	17
304410 CAP		9'812
305530 Ass. Accident	2.45	2'107
305580 Caisse maladie		840
309900 Fonds décès		48
TB 2009 (PB)		104'527
Taux horaire		51.35

Imputation	%	Catégorie 14/16
TB 2008 (PB)		105'785
301180 TB + AVC 2007	1.59	107'467
301180 AVC 2008 estimée	2.00	2'149
301300 13 ^{ème}	50%	4'567
303360 AVS	5.05	5'766
303380 Chômage	1.00	1'142
303390 Frais AVS	0.146	167
303400 Allocations fam.	1.40	1'599
303350 Maternité	0.02	23
304410 CAP		13'295
305530 Ass. Accident	2.45	2'797
305580 Caisse maladie		0
309900 Fonds décès		48
TB 2009 (PB)		139'021
Taux horaire		68.30

Imputation	%	Catégorie 20/22
TB 2008 (PB)		149'852
301180 TB + AVC 2007	1.59	152'235
301180 AVC 2008 estimée	2.00	3'045
301300 13ème	50%	6'470
303360 AVS	5.05	8'168
303380 Chômage	1.00	1'260
303390 Frais AVS	0.146	236
303400 Allocations fam.	1.40	2'264
303350 Maternité	0.02	32
304410 CAP		20'601
305530 Ass. Accident	2.45	3'963
305580 Caisse maladie		0
309900 Fonds décès		48
TB 2009 (PB)		198'323
Taux horaire		97.40

QUESTION POSEE PAR LA
COMMISSION DES FINANCES CONCERNANT
LE PROJET DE BUDGET 2009 DEPOSE

Département : -----
Service : -----
Page: -----
Rubrique : Taux moyen de la dette

Question :

La Commission des finances réitère sa demande d'avoir le coût moyen de la dette de la Ville de Genève ainsi que celui des autres villes suisses à titre comparatif.

Réponse :

En sus de la réponse déjà communiquée indiquant les taux moyen de la dette (avec les frais d'emprunts) de la Ville de Genève, information qui figure chaque année dans les publications financières de la Ville de Genève sur la page consacrée à la dette, un tableau comparatif 2006 établi par Bilan (revue bimensuelle de l'information économique suisse) et l'IDHEAP est joint en annexe.

Il se compose de 8 indicateurs relatifs à la santé financière et à la qualité de la gestion financière des collectivités publiques. Parmi eux, l'indicateur 8 « intérêt moyen de la dette » donne l'information demandée par les commissaires.

QUESTION POSEE PAR LA
COMMISSION DES FINANCES CONCERNANT
LE PROJET DE BUDGET 2009 DEPOSE

Département : Département des finances et du logement
Service : -----
Page: II-49 Rapport du CA à l'appui du projet de budget 2009
Rubrique : -----

Question :

L'organigramme du Département des finances et du logement est demandé.

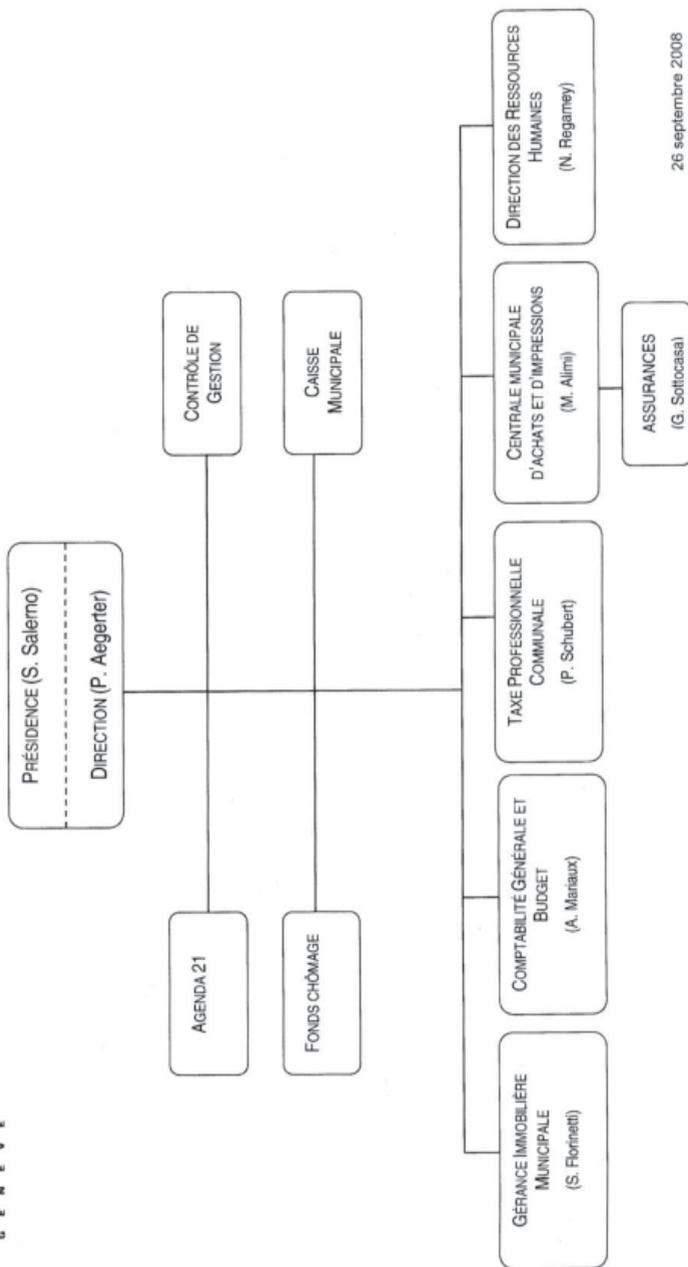
Réponse :

En réponse à cette question, une copie de l'organigramme est transmise.



VILLE DE
GENÈVE

Département des finances et du logement (DFL)



26 septembre 2008

QUESTION POSEE PAR LA
COMMISSION DES FINANCES CONCERNANT
LE PROJET DE BUDGET 2009 DEPOSE

Département : Département des finances et du logement
Service : Gérance immobilière municipale (GIM)
Page: II-85 Rapport du CA à l'appui du projet de budget 2009
Rubrique : -----

Question :

La liste des parkings de la GIM avec le taux de vacance et le montant du loyer est demandée.

Réponse :

En réponse à cette question, deux listes ont été établies : une liste pour les parkings dits « pendulaires » et une pour les « non pendulaires », situation arrêtée au 30 septembre 2008.

Comme relevé lors de l'audition, une étude sur la gestion des places de stationnement de la GIM est en cours. Elle a pour objectif de mettre en place des règles de gestion en adéquation avec les objectifs de la Ville de Genève en matière de mobilité douce. Par conséquent, les données figurant dans ces tableaux vont évoluer.

Parkings pendulaires

Nom du parking	Répartitions des places selon données GIM				Vacance			Loyer mensuel		
	Nb de places	box	case	case "2 roues"	Vacants 2 roues	Total des vacants	% vacants total	box	case	case "2 roues"
Carl-Vogt 4	41		41			12	29.27		220	
Carouge 106	54	54				12	22.22	230		
Crêts-de-Champel 34	13		13			0	0.00		170	
Ernest-Ansermet 36	101		101			1	0.99		170	
Grottes 30 bis (rue)	29		26	3	1	2	6.90		150	35
Louis-Favre 14	243		243			56	23.05		180	
Louis-Favre 41	320		313	7	2	13	4.06		180	30
Minoteries 7	261	250	11			41	15.71	230	160	
Parking Chandieu	246		246			100	40.65		120	
Parking Ecole du Seujet	81		80	1	1	6	7.41		200	
Parking François-Grast	47	39	8			0	0.00	200	150	
Parking Terreaux-du-Temple	13		13			4	30.77		400	
Schaub 45	174		173	1		18	10.34		180	
Seujet 36	124		124			8	6.45		200	
Soubeyran 8	216	2	184	30	26	42	19.44		140	20
Village-Suisse 3	27		27			1	3.70		200	
TOTAUX	1990	345	1603	42	30	316	15.88			

Parkings non pendulaires

Nom du parking	Répartitions des places selon données GIM				Vacance			Loyer mensuel		
	Nb de places	box	case	case "2 roues"	Vacants 2 roues	Total des vacants	% vacants total	box	case	case "2 roues"
Battoirs 10	62	40	22			4	6.45	230	125	
Bois-des-Frères 90	7		7			5	71.43		80	
Carl-Vogt 22-24	41		41			41	100.00		170	
Carouge 82	7		7			0	0.00		160	
Chandieu 6-8	13		13			2	15.38		120	
Château-Bloch 19	33		33			1	3.03		100	
Châtelaine 43 - extérieur	87		87			10	11.49		100	
Cheval-Blanc 8 (quai)	22	22				2	9.09	200		
Cordiers 8 / Vollaude 56	1	1				0	0.00	150		
Dancet 22A	18	9	9			0	0.00	230	140	
Diorama 2-4	55	1	54			3	5.45		250	
Ecole Le Corbusier	13		13			1	7.69		180	
Ecole Pâquis-Centre	28		21	7		8	28.57		220	30
Ernest-Pictet 10	56	56				12	21.43	200		
Fort-Barreau 19	30	10	20			1	3.33	220	165	
Giuseppe-Motta 20	2		2			1	50.00		150	
Lausanne 21 Bis	5		5			0	0.00		200	
Lausanne 31	10		10			1	10.00		200	
Louis-Favre 22 bis	3		3			0	0.00		125	
Michel-Simon 7	28		28			4	14.29		170	
Môle 19	29		24	5		0	0.00		220	30
Montbrillant 3 (rue)	2		2			1	50.00		175	
Muraille 9-11	13		13			1	7.69		100	
Navigation 20 (rue)	30		30			1	3.33		220	
Parking Aoste square	16		16			0	0.00		300	
Parking Carl-Vogt 44-46/ Yvoy	39		39			9	23.08		170	
Parking Château-Bloch	24		24			7	29.17		100	
Parking Cité-de-la-Corderie	24		24			0	0.00		125	
Parking Colombier	8		7	1	1	2	25.00		170	30
Parking Dizereus	7		7			2	28.57		50	
Parking Ecole de la Jonction	65		65			2	3.08		170	
Parking Ecole des Vollandes	300		300			10	3.33		225	
Parking Fort-Barreau	13		13			0	0.00			
Parking Grand-Pré	53		53			3	5.66		150	
Parking Hodler / Square école	13		13			0	0.00		300	
Parking Malatrex	20		20			2	10.00		200	
Parking Pâquis 30-32 / Jaquet 5	52		52			0	0.00		170	
Parking Plantamour	4		4			0	0.00		170	
Parking Sainte-Clotilde / Hugon	39		39			8	20.51		170	
Parking Sécheron-Moynier	31		25	6	3	3	9.68		170	30
Peney 52	3		3			2	66.67		80	
Peney 54	4		4			2	50.00		80	
Peney 56	5		5			1	20.00		80	
Poterie 3	8		8			1	12.50		170	
Prévost-Martin 19	82	2	80			0	0.00		220	
Rois 13	21		21			1	4.76		200	
Rois 19	5	5				0	0.00	300		
Rothschild 27	137	33	90	14	8	8	5.84	250	220	30
Sainte-Clotilde 20	86		86			11	12.79		170	
Sillem 2	66		66			8	12.12		200	
Simplon 5-7	44		44			0	0.00		170	
Sources 12	15		15			0	0.00		250	
Stand 25	14		14			4	28.57		170	
Terrassière 11	30	7	23			0	0.00	275	225	
Tour-de-Boël 10	113		99	14	5	5	4.42		400	100
Vieux-Marché 8	45	1	44			0	0.00		240	
Villereuse 6	56		55	1		2	3.57		225	
Villereuse 7	54		54			2	3.70		225	
Villereuse 8	40		40			0	0.00		170	
Zürich 40	3		3			0	0.00		200	
TOTAUX	2134	187	1899	48	17	194	9.09			

**QUESTION POSEE PAR LA
COMMISSION DES FINANCES CONCERNANT
LE PROJET DE BUDGET 2009 DEPOSE**

Département : Département des finances et du logement
Service : Direction des ressources humaines
Page: 233 du PB 2009
Rubrique : -----

Question :

Les cahiers des charges des nouveaux postes du secteur santé et sécurité sont demandés.

Réponse :

En réponse à cette question, les descriptions de fonction des postes « Ingénieur-e-s de sécurité » et de « Conseiller-ère en réadaptation » sont transmis.



DEPARTEMENT DES FINANCES
ET DU LOGEMENT

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
SECTEUR SANTE ET SECURITE

Description de fonction Spécialiste de la sécurité au travail

Missions

Au sein de la direction des ressources humaines, le/la spécialiste de la sécurité au travail, au sens de l'article 11d de l'ordonnance sur la prévention des accidents (OPA), remplit les missions suivantes sous la responsabilité hiérarchique du(de la) coordinateur(coordinatrice) santé et sécurité :

1. Assurer le respect des exigences légales en matière de santé et de sécurité au travail.
2. Procéder aux études de risques : évaluation, analyse et gestion des risques.
3. Conseiller les responsables de services en ce qui concerne la prévention des risques professionnels et les aider à définir les mesures de correction et d'amélioration.
4. Analyser les accidents du travail et proposer un plan de mesures.
5. Participer à la coordination des actions de santé et sécurité au travail.
6. S'assurer de la disponibilité et de la validité des documents sécurité.
7. Participer aux réunions de travail/coordination de la direction des ressources humaines.

Activités principales

- Proposer des mesures techniques, organisationnelles et/ou personnelles afin de garantir la sécurité des personnes et de préserver leur santé.
- Conseiller sur le stockage, le transport et l'utilisation des produits dangereux.
- Réaliser les portefeuilles des phénomènes dangereux et analyses de risques.
- Gérer les risques.
- Inventorier les moyens de protection, identifier les perturbations, les insuffisances, les dysfonctionnements des appareils, des installations ou des procédures appliquées.
- Analyser les postes de travail en relation avec les services de l'Administration municipale pour améliorer les installations et les conditions sécurité et préserver la santé.
- Planifier, organiser et réaliser des audits de sécurité, établir des rapports d'audit.
- Analyser les accidents, éditer un rapport et soumettre les conclusions au supérieur hiérarchique direct.
- Proposer toute mesure susceptible d'améliorer l'hygiène, la sécurité au travail et la prévention des risques professionnels.
- Participer à la coordination et à l'animation du réseau de correspondant-e-s de sécurité.
- Participer à la coordination des projets Sécurité.
- Participer à la formation des collaborateurs sur les risques et dangers à la place de travail.
- Réaliser la rédaction, la mise à jour et diffusion de la documentation concernant la Santé et Sécurité au travail.

Document confidentiel et réservé à l'usage exclusif de la Ville de Genève / Toute réimpression strictement interdite



VILLE DE
GENÈVE

Secteur Santé et Sécurité

Liaisons

- En liaison hiérarchique directe du(de la) coordinateur (coordinatrice) santé et sécurité de la DRH.
- En liaison fonctionnelle avec les directions de départements, les services de la Ville de Genève et les correspondant-e-s de sécurité.

Compétences requises

- Maîtrise des méthodes SUVA:
 - Portefeuille des phénomènes dangereux;
 - Appréciation du risque.
- Bonne connaissance des lois fédérales sur le travail, sur l'assurance accident et de leurs ordonnances d'application, ainsi que des directives de la CFST.
- Maîtrise des outils bureautiques MS Office.

Conditions particulières

- Garantir la confidentialité.

Qualifications professionnelles

- Diplôme dans un domaine technique, niveau technicien-ne ou ingénieur-e.
- Diplôme de chargé-e de sécurité ou d'ingénieur-e de sécurité reconnue par la Confédération selon l'article 11 de l'OPA, ou s'engageant à suivre la formation et à obtenir le diplôme au plus tard dans les deux années suivant l'engagement.

Remarques

Qualités personnelles requises:

- Autonomie;
- Faculté d'intégration dans une équipe pluridisciplinaire;
- Intégrité;
- Rigueur;
- Exemplarité;
- Sens du contact.



DEPARTEMENT DES FINANCES
ET DU LOGEMENT

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
SECTEUR SANTE ET SECURITE

Description de fonction Coordinateur-trice en réadaptation

Missions

Au sein de la direction des ressources humaines, le-la coordinateur-trice en réadaptation, remplit les missions suivantes sous la responsabilité hiérarchique du(de la) coordinateur(trice) santé et sécurité :

1. Assurer le respect des exigences de la loi fédérale sur l'assurance invalidité, ainsi que des exigences statutaires de la Ville de Genève et de la caisse d'assurance du personnel.
2. Procéder aux entretiens d'évaluation (assestement) des collaboratrices et des collaborateurs absents.
3. Conseiller les responsables de services en ce qui concerne la réadaptation professionnelle et les aider à définir les plans de réadaptation.
4. Suivre et soutenir les collaboratrices et les collaborateurs absents dans les démarches de réadaptation.
5. Participer à la coordination des actions de santé et sécurité au travail.
6. S'assurer de la disponibilité et de la validité des documents en matière de réadaptation professionnelle.
7. Participer aux réunions de travail/coordination de la direction des ressources humaines.

Activités principales

- S'assurer que les mesures de détection précoce soient mises en œuvre.
- En collaboration avec les offices AI, initier et assurer le suivi des mesures d'intervention précoce ainsi que des mesures réinsertion et de réadaptation.
- Réaliser les entretiens d'évaluation et analyser les possibilités de réadaptation.
- Assurer la partie administrative liée à l'activité.
- Inventorier les moyens d'adaptation nécessaire sur la place de travail.
- Définir, avec les spécialistes, le plan de réintégration de la place de travail.
- Rencontrer, encadrer et définir avec les collaboratrices et collaborateurs absents et leur supérieur-e hiérarchique les modalités de retour au travail.
- Organiser des réunions périodiques de suivi de l'évolution du retour.
- Proposer toute mesure susceptible de prévenir les risques professionnels liés à la santé au travail.
- Participer à la sensibilisation et à la formation des collaboratrices et des collaborateurs dans le domaine de la réadaptation professionnelle.
- Réaliser la rédaction, la mise à jour et diffusion de la documentation concernant la réadaptation professionnelle.
- Participer à la coordination des projets du secteur santé et sécurité.



VILLE DE
GENÈVE

Secteur Santé et Sécurité

Liaisons

- En liaison hiérarchique directe du(de la) coordinateur (coordinatrice) santé et sécurité de la DRH.
- En liaison fonctionnelle avec les directions de départements, les services de la Ville de Genève.
- En liaison directe avec les gestionnaires des offices AI.

Compétences requises

- Bonne connaissance du domaine des assurances sociales.
- Bonne connaissance de la loi fédérale sur l'assurance invalidité, du statut de l'Administration municipale, du statut de la caisse d'assurance du personnel.
- Maîtrise des outils bureautiques MS Office.

Conditions particulières

- Garantir la confidentialité.

Qualifications professionnelles

- Diplôme dans un domaine social, psychologie ou des ressources humaines, niveau universitaire.
- Brevet fédéral en assurances sociales, ou s'engageant à suivre la formation et à obtenir le brevet au plus tard dans les deux années suivant l'engagement.

Remarques

Qualités personnelles requises:

- Autonomie;
- Faculté d'intégration dans une équipe pluridisciplinaire;
- Intégrité;
- Rigueur;
- Exemplarité;
- Sens du contact.

**QUESTION POSEE PAR LA
COMMISSION DES FINANCES CONCERNANT
LE PROJET DE BUDGET 2009 DEPOSE**

Département : Département des finances et du logement
Service : Direction des ressources humaines (DRH)
Page: 233 du PB 2009
Rubrique : -----

Question :

Dans le cadre de la création de nouveaux postes dans le secteur santé et sécurité de la DRH, un descriptif simple du dispositif prévu par la Ville de Genève en matière de santé et sécurité au travail avec une copie de l'ordonnance fédérale sur la prévention des accidents et des maladies professionnelles sont demandés.

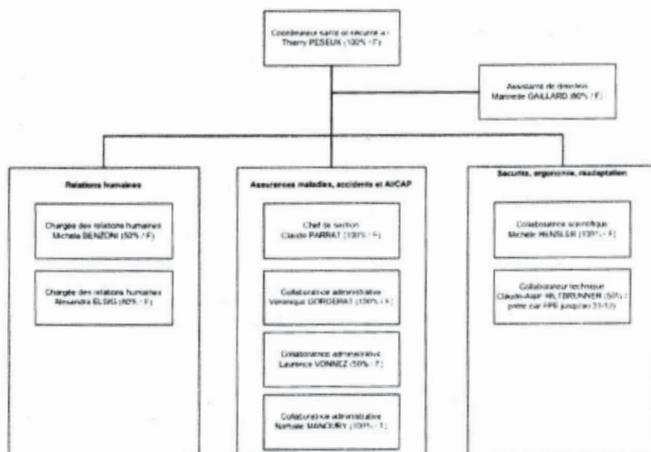
Réponse :

En réponse à cette question, un descriptif de l'organisation actuelle et future est transmis ainsi qu'un schéma reprenant l'ensemble des dispositions légales que doivent respecter les employeurs en matière de santé et sécurité au travail. Enfin, l'ordonnance fédérale sur la prévention des accidents et des maladies professionnelles (ordonnance sur la prévention des accidents - OPA) est également jointe à cette réponse.

Structure du secteur santé et sécurité

1.1. Situation actuelle

Le secteur santé et sécurité est composé de trois sections, "assurances maladie et accidents", "relation humaines" et "hygiène, sécurité et ergonomie". Voir illustration ci-après.



1.2. Réorganisation proposée

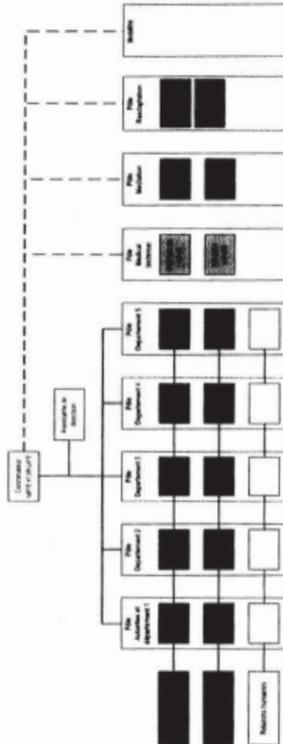
L'évolution proposée ci-après vise à réorganiser la structure en cinq pôles distincts. Ils seront composés d'une équipe pluridisciplinaire, un-e psychologue, une personne pour la gestion administrative des cas assurance maladie et accident et un-e spécialiste de la sécurité au travail. Chaque pôle sera responsable des dossiers d'un département, à part un pôle qui en aura deux en charge (les autorités et le département des finances et du logement).

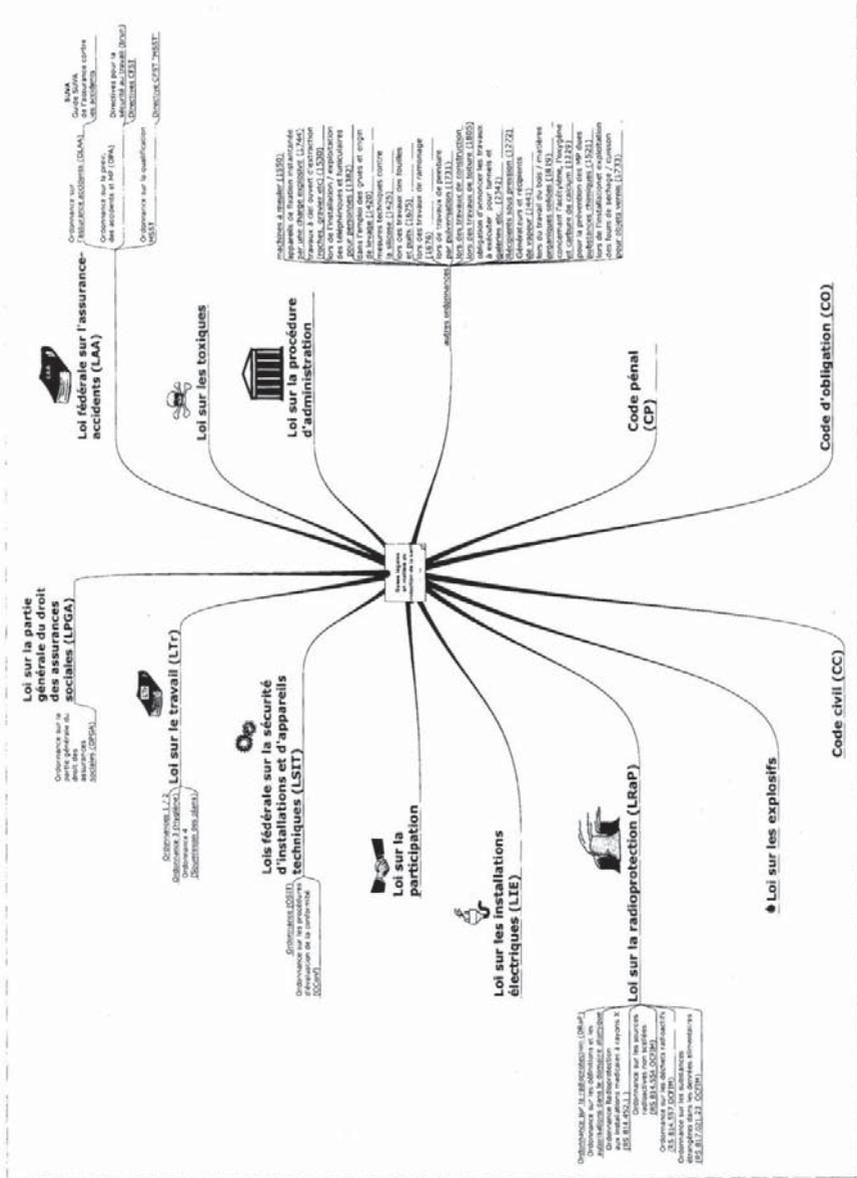
Des interactions avec le pôle médical, le pôle de médiation et la mobilité, déjà existants, devraient être accrues pour gagner en réactivité. Le pôle de réadaptation devant quand à lui encore être créé.

Pour soutenir la démarche de sécurité, en plus de leurs missions opérationnelles (portefeuille des phénomènes dangereux, analyses de risques, etc.), les spécialistes de la sécurité au travail, accompagneront les correspondant-e-s de sécurité (déjà existant dans les services) dans la mise en œuvre des mesures au sein des services. Une réorganisation du réseau des correspondant-e-s de sécurité est actuellement en cours et sera soumise au CODIR dans les prochaines semaines.

L'équipe actuelle du secteur santé et sécurité gère annuellement environ 6'500 cas d'absence pour cause de maladie ou d'accident. Ce ne sont pas moins de 800 à 850 accidents par année qui sont traités, dont 1/3 sont des accidents professionnels. Ces derniers devraient être analysés afin de déterminer des actions de prévention et respecter les exigences légales. De plus, les chargés des relations humaines assurent la gestion des dossiers au niveau des conflits, du harcèlement, de la dépendance ainsi que d'autres prestations.

L'organisation présentée ci-dessous vise à faire respecter au mieux les exigences légales d'une part, et à optimiser le soutien aux départements de l'Administration municipale en augmentant la réactivité par des contacts directs.





QUESTION POSEE PAR LA
COMMISSION DES FINANCES CONCERNANT
LE PROJET DE BUDGET 2009 DEPOSE

Département : -----
Service : -----
Page: -----
Rubrique : Récapitulatif des charges et des revenus de fonctionnement du
PB 2009 par département

Question :

Le récapitulatif des charges et des revenus de fonctionnement du PB 2009 par département est demandé.

Réponse :

En réponse à cette question, le tableau récapitulatif est transmis.

A noter qu'il s'agit d'un tableau qui a été sorti de la publication du PB 2009. Au vu de la présente demande, il sera réintroduit dans les publications futures.

Récapitulatif des charges et des revenus de fonctionnement par département

Charges		Revenus	
Projet de budget 2009	Budget 2008	Projet de budget 2009	Budget 2008
Ecart		Ecart	
31'351'995	31'763'147	4'245'000	4'341'100
	-411'152		-96'100
301'789'551	298'283'021	1'024'910'288	1'033'761'469
	3'506'530		-8'851'181
74'807'425	72'156'753	5'241'809	5'689'021
	2'650'672		-447'212
227'764'923	222'806'627	15'801'989	15'487'514
	4'958'296		314'475
187'206'089	182'910'336	65'919'396	65'039'925
	4'295'753		879'471
317'370'601	309'219'727	24'379'686	24'675'539
	8'150'874		-295'853
1'140'290'585	1'117'139'611	1'140'498'168	1'148'994'568
	23'150'973		-8'496'400
207'583	31'854'956		
	Excédent de revenus PB 2009		
	Excédent de revenus Budget 2008		
1'140'498'168	1'148'994'568	1'140'498'168	1'148'994'568
	TOTAL		

**QUESTION POSEE PAR LA
COMMISSION DES FINANCES CONCERNANT
LE PROJET DE BUDGET 2009 DEPOSE**

Département :	Département des finances et du logement
Service :	Direction des ressources humaines
Page:	Page 55 du PB 2009
Rubrique :	307670 Pension du Conseil administratif

Question :

Des précisions sont demandées sur les dispositions régissant la retraite des Conseiller-ère-s administratif-ve-s ainsi que sur la règle qui assure la part prépondérante de la retraite lorsqu'un-e Conseiller-ère administratif-ve est élu-e au Conseil d'Etat et inversement.

Réponse :

Un descriptif des dispositions fixant les pensions de retraite des Conseiller-ère-s administratif-ve-s et des Conseiller-ère-s d'Etat est transmis. Une copie du règlement applicable aux Conseiller-ère-s administratif-ve-s de la Ville de Genève et de la loi et de son règlement d'application pour les Conseiller-ère-s d'Etat sont joints à la présente réponse.

I. DISPOSITIONS LEGALES

Le plan d'assurance des Conseillers administratifs fixant des pensions de retraite et d'invalidité ainsi que les pensions à leurs veuves et à leurs orphelins découlent d'un règlement qui est approuvé par le Conseil municipal. Il date de 1962 et été revu en 1989. Les rentes des Conseillers d'Etat sont régies par la loi concernant le traitement et la retraite des Conseillers d'Etat et du Chancelier d'Etat (B 1 20) ainsi que par son règlement d'application (B 1 20.01).

II. SITUATION ACTUELLE EN VILLE DE GENEVE

Les rentes octroyées sont des rentes viagères. Dans certaines conditions, un capital peut être octroyé.

I. Prestations

1. Pension de retraite (article 1, 3 et 4)

Le Conseiller administratif qui quitte sa charge a droit à une pension de retraite. Cette pension est égale à 6 % du dernier traitement annuel par année de magistrature pour les 4 premières années et à 5.5 % pour les années suivantes, sans toutefois pouvoir dépasser 68 % du dernier traitement annuel.

Lorsque le droit à la pension s'ouvre avant l'âge de 60 ans révolus, la pension est réduite de 1 % de son montant pour chaque année ou fraction d'année de différence entre l'âge du bénéficiaire à la date de l'ouverture de la pension et l'âge de 60 ans révolus.

Le Conseiller administratif âgé de moins de 60 ans peut demander que le versement de sa pension soit différé au plus tard jusqu'à cet âge.

La ou le bénéficiaire d'une pension de retraite, âgé de moins de 50 ans révolus au moment de l'ouverture de son droit à une pension peut demander de recevoir, en lieu et place de celle-ci, une indemnité calculée conformément aux dispositions réglementaires.

2. Pension d'invalidité (article 5)

Le Conseiller administratif qui, par suite d'accident ou de maladie dûment constatée, devient de manière durable incapable de remplir totalement ou partiellement son mandat ou encore qui touche une rente de l'assurance invalidité fédérale, a droit à une pension d'invalidité. La pension annuelle est proportionnelle à la durée de la charge. Elle est calculée conformément aux dispositions réglementaires sans toutefois être inférieure à 40 % du dernier traitement.

3. Pension de conjoint survivant (article 6)

Le conjoint d'un Conseiller administratif décédé en charge ou pensionné a droit à une pension, pour autant qu'il remplisse l'une des conditions ci-après :

- Avoir un ou plusieurs enfants à charge ;
- Être âgé de 40 ans au moins ;
- Être invalide au sens de l'assurance invalidité fédérale.

La pension du conjoint survivant d'un magistrat décédé en charge s'élève à 40 % du dernier traitement de celui-ci. La pension du conjoint d'un magistrat pensionné s'élève à 60 % de la pension de retraite ou d'invalidité de ce dernier.

4. Pension d'orphelin (article 7)

Les enfants d'un Conseiller administratif décédé en charge ou pensionné ont droit à une pension d'orphelin jusqu'à leurs 18 ans ou 25 ans selon les cas.

La pension d'orphelin est égale pour chaque enfant à 10 % du dernier traitement annuel ou 15 % de la pension que le défunt recevait.

II. Contributions (article 9)

Les Conseillers administratifs contribuent au financement de leur prévoyance professionnelle par une cotisation égale au 4.5 % de leur traitement brut annuel.

III. Cumul de la pension

1. Cumul de la pension de retraite avec un revenu d'activité (article 2)

Lorsque le bénéficiaire d'une pension de retraite occupe un emploi public fédéral, cantonal ou municipal (y compris une fonction élective) ou lorsqu'il exerce des activités privées et que le cumul de la pension et du traitement public ou des revenus d'activités privées dépasse le montant du traitement versé aux Conseillers administratifs en charge, la pension de retraite est réduite de l'excédent.

2. Cumul de pensions (article 8)

Lorsque le bénéficiaire d'une pension de retraite ou d'invalidité reçoit également une pension d'une corporation de droit public autre que la Ville de Genève ou d'une institution de prévoyance dépendant directement ou indirectement de la Ville de Genève, et que le montant cumulé des pensions dépasse le traitement le plus élevé, la pension allouée par la Ville de Genève est diminuée de l'excédent. Le traitement entrant en considération comprend les suppléments et allocations de vie chère.

III. SITUATION ACTUELLE ETAT DE GENEVE

1. Cumul de la pension de retraite avec un revenu d'activité (article 6)

Lorsque le bénéficiaire occupe un emploi public fédéral, cantonal ou municipal (y compris une fonction élective) et que le cumul de la pension et du traitement dépasse 75 % du traitement qu'il recevait en sa qualité de Conseiller d'Etat, la pension est diminuée de l'excédent.

2. Cumul de pensions

Lorsque le bénéficiaire reçoit également une pension d'une corporation de droit public autre que l'Etat de Genève ou d'une institution de prévoyance dépendant directement ou indirectement d'une corporation de droit public autre que l'Etat Genève, et que le montant cumulé des pensions dépasse 75 % du traitement le plus élevé, la pension allouée en application de la loi est diminuée de l'excédent.

**QUESTION POSEE PAR LA
COMMISSION DES FINANCES CONCERNANT
LE PROJET DE BUDGET 2009 DEPOSE**

Département :	Département des finances et du logement
Service :	Direction du Département des finances et du logement – Unité Agenda 21
Page:	Page 145 du PB 2009
Rubrique :	Subventions

Question :

La reventilation de la subvention de l'unité A21 est demandée.

Réponse :

En préambule, il est rappelé que développement durable repose sur trois piliers : l'environnement, le social et l'économie.

Le budget de l'A21 a été construit autour de cette structure et, dans cette logique, le budget de l'encouragement à l'économie a été intégré à l'A21. Ce regroupement a été effectué sur la base d'une réflexion qui a mené à un remaniement complet des montants affectés aux rubriques comptables.

S'agissant des subventions, l'unité A21 enregistrait jusqu'à présent un montant de 25'000.- accordé à l'Etat de la planète.

Dans le PB 2009, les subventions de l'A21 totalisent 250'000.-, montant qui se décompose comme suit :

- La subvention pour l'OSEO de 150'000.- (transférée de la Direction du département).
- Une subvention de 100'000.- en faveur des institutions privées. Les subventions seront accordées dans l'esprit de la nouvelle structure de l'unité A21. Ces 100'000.- proviennent des 25'000.- déjà existants au sein de l'unité A21 ainsi que d'une partie du budget de l'encouragement à l'économie. La subvention annuelle d'environ 60'000.- pour la Fête des artisans et commerçants n'est pas remise en question et sera prélevée sur cette rubrique (précédemment enregistrée dans l'encouragement à l'économie).

Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner le projet de budget 2009 du département des constructions et de l'aménagement.

Rapport de M. Alpha Dramé.

Table des matières

1. Préambule
2. Séance du 1^{er} octobre 2008: Audition à la commission des travaux de M. Rémy Pagani, conseiller administratif chargé du département des constructions et de l'aménagement, accompagné de M^{me} Isabelle Charollais et de M. Claude-Alain Macherel, codirecteurs du département
3. Séance du 7 octobre 2008: Audition à la commission des finances de M. Rémy Pagani, conseiller administratif chargé du département des constructions et de l'aménagement, accompagné de ses collaborateurs
4. Séance du 8 octobre 2008: Discussions et vote de la commission des travaux
5. Annexes: Tableau des amendements et réponses aux questions

1. Préambule

L'objet susmentionné a été renvoyé à la commission des travaux par le Conseil municipal lors de la séance plénière du 16 septembre 2008. Il a été étudié par la commission des travaux, sous la présidence de M^{me} Linda de Coulon, lors des séances des 1^{er} et 8 octobre 2008. Ce même objet a été étudié à la commission des finances le 7 octobre 2008, sous la présidence de M. Christian Zaug.

Les notes de séances ont été prises par M^{me} Paulina Castillo et M. Jorge Gajardo Muñoz que le rapporteur remercie pour la qualité de leur travail.

La commission a décidé de procéder à l'étude du budget par un examen page par page des deux documents qui le composent, à savoir le rapport du Conseil administratif à l'appui du projet de budget, qui contient les objectifs, missions et prestations des services, et le budget proprement dit, qui contient les aspects comptables.

2. Séance du 1^{er} octobre 2008

Audition de M. Rémy Pagani, conseiller administratif chargé du département des constructions et de l'aménagement (DCA), accompagné de M^{me} Isabelle Charolais et de M. Claude-Alain Macherel, codirecteurs du département

Présentation d'ordre général

Lors de cette présentation, le conseiller administratif chargé du DCA, M. Pagani, a confirmé son soutien aux priorités du Conseil administratif. Il a cependant justifié l'absence du logement dans les priorités budgétaires du Conseil administratif pour 2009 par le fait que celui-ci est une priorité à long terme pour son département.

Concernant sa demande de mettre au budget six postes et demi supplémentaires, il s'est justifié de la manière suivante: un demi-poste est prévu pour la prospection et l'achat de terrains, en plus de l'unité des opérations foncières qui travaille essentiellement sur les préemptions; un poste pour le contrôle de gestion attaché à la direction du département. Le reste des postes est destiné au logement, car la Ville a l'intention de construire 1000 des 3600 logements prévus d'ici à 2020.

Certains commissaires ont montré leur inquiétude sur les conséquences de la crise financière sur le budget de la Ville. M. Pagani s'est engagé à ne pas recruter du personnel en janvier si la crise financière s'aggravait.

Examen du rapport du Conseil administratif à l'appui du projet de budget 2009, page par page

Page II-100

Un commissaire demande à qui sera attaché le poste de contrôleur de gestion et des finances. Comment va-t-il fonctionner? La personne engagée sera-t-elle assez indépendante pour accomplir son travail?

M. Macherel explique, d'abord, qu'un adjoint de direction administrative est en train d'être mis en place dans chaque service du DCA. Le contrôleur demandé par le DCA sera au-dessus de toute la structure. Il pourra demander et contrôler les informations provenant de chaque service. A son avis, cette personne devra être attachée au moins à la direction du département, voire à sa présidence. En tous les cas, son cahier des charges est établi par le Contrôle financier, avec lequel le contrôleur engagé sera fréquemment en contact.

Un commissaire demande à faire la nuance entre le contrôle de gestion et le contrôle financier.

M. Macherel répond qu'il s'agit d'un poste de contrôleur financier. Le commissaire se souvient que cela a été demandé par la commission des finances (CF) après les problèmes liés à l'achat de l'immeuble de la rue du Stand 25.

Un commissaire ne comprend pas quel sera le rôle de ce poste. Il croyait pourtant que le rôle des fonctionnaires de la Ville était justement de vérifier le travail de ses mandataires engagés pour réaliser les projets, y compris sur le plan financier.

M^{me} Charollais répond que ce poste est créé pour contrôler les finances du département. Entre 15 000 et 20 000 factures passent chaque année par la comptabilité du DCA. Le département a aussi besoin de quelqu'un qui puisse parcourir ses services de manière transversale.

Le commissaire demande en quoi le contrôleur engagé pourra éviter les mauvaises grosses surprises, si son travail sera de s'occuper des bagatelles internes et non des chantiers menés par les mandataires de la Ville. M. Pagani répond que toute grande entreprise dispose d'un contrôle de gestion financière censé donner des indications pour améliorer le fonctionnement. Il estime que ce poste permettra au DCA de faire des économies et d'améliorer son fonctionnement.

Un commissaire croit comprendre que le DCA souhaite suivre les recommandations de la CF. Comment le contrôleur du DCA articulera-t-il son action avec le Contrôle financier? Est-ce que la charge du Contrôle financier va s'en trouver allégée ou y aura-t-il, à la fin, plus de contrôleurs que de gens qui travaillent?

M. Macherel répond que, au départ, c'est au Contrôle financier que le DCA s'est adressé pour demander que l'un de ses collaborateurs suive de plus près l'activité du département. Or le responsable du Contrôle financier a répondu très clairement qu'il ne disposait pas de forces suffisantes pour détacher quelqu'un à demeure dans le DCA. M. Macherel fait remarquer que le DCA est l'un des services où le volume de l'activité financière est le plus important et, donc, où les risques sont les plus gros. C'est pourquoi on demande à engager quelqu'un qui puisse s'investir de manière idéale dans le contrôle du département, tout en travaillant avec les méthodes et la latitude du Contrôle financier. Le conseiller administratif pourra aussi le solliciter pour des audits spécifiques sur un chantier, une procédure ou un service.

Un commissaire fait observer que le poste est une chose, que le contrôle en est une autre. Il demande combien de personnes ont occupé les postes du DCA ces dernières années, par exemple au Service d'architecture. Au sujet du contrôle, il dénonce que les personnes engagées sont souvent empêchées d'effectuer les contrôles.

M. Macherel répond que, dans les services, il y a des mouvements de toute sorte. Il y a parfois des problèmes et aussi des départs naturels. Le commissaire demande des précisions sur les mouvements des 18 dernières personnes ayant quitté le Service d'architecture, et sur les interdictions de faire les contrôles. M. Pagani répondra ultérieurement aux deux questions.

Un commissaire insiste sur la nécessité que le contrôle soit indépendant. Le contrôleur sera-t-il rattaché au DCA ou au Contrôle financier?

M. Pagani répond que différentes possibilités seront examinées: le Contrôle financier, la direction ou la présidence du DCA.

Un commissaire rappelle que les problèmes de la rue du Stand 25 provenaient aussi du Contrôle financier, qui procède par sondages, ce qui ne permet de couvrir qu'une partie des services de l'administration. A son avis, le contrôleur du DCA aura pour tâche de faire de la prévention, ce qui est complémentaire au travail du Contrôle financier. A l'époque des problèmes de la rue du Stand 25, les membres de la CF avaient admis que ces contrôleurs devaient être attachés directement à la présidence des départements.

Page II-101

Un commissaire demande qui s'occupe de faire l'état des lieux des immeubles de la Ville.

M. Pagani répond que son département s'occupe de l'entretien des immeubles du patrimoine financier, d'après les critères de la méthode Stratus. Comme on le sait, il y a actuellement seulement 18 immeubles de logements situés en dessous de cette norme. Son département travaille à les rendre conformes et à maintenir au-dessus les autres immeubles. L'état locatif des immeubles de logements incombe au département des finances et du logement (DFL).

M^{me} Charollais explique qu'il s'agit d'un projet d'expertise financière souhaité par le DFL, le Contrôle financier et le Service des bâtiments, et destiné à estimer la valeur patrimoniale des immeubles de la Ville. Ce projet est actuellement en attente en raison du manque de temps. Un appel à candidatures devrait être lancé pour que cette expertise soit réalisée d'ici à la fin de l'année 2009.

La commissaire demande quels sont les axes de la politique de mobilité.

M. Pagani tient à redire qu'il va poursuivre l'action commencée par son prédécesseur, par l'aménagement de zones 30 km/h et de pistes cyclables. Chaque opportunité est exploitée dans ce sens, par exemple sur le parcours du tram Cornavin-Onex-Bernex (TCOB). Il évoque un projet sur les zones à faible émission et son intention d'aménager de nouvelles zones piétonnes: le square Pradier, Chantepoulet, la Vieille-Ville, et d'autres lieux où les riverains demandent des mesures.

La commissaire rappelle que 2016 est une année d'échéance au sujet de la pollution de l'air. Qu'en est-il?

M. Macherel convient qu'il faudrait sans doute une action plus volontariste, mais cela ne dépend pas seulement du département.

Un commissaire demande une explication au sujet de la valeur patrimoniale du locatif, estimée à environ 1,8 milliard de francs. M^{me} Charollais explique que c'est une valeur comptable, une sorte de valeur intrinsèque.

Une autre commissaire met l'accent sur un objectif qui associe la Ville à la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social. Elle demande une explication sur la nature de la collaboration entre la fondation et la Ville.

M. Pagani explique que la fondation n'a pas les moyens de faire de la promotion. La Ville a donc proposé de prêter à la fondation un certain nombre de services. Des partenariats privé-public sont aussi mis en place avec des promoteurs privés. C'est aussi pour cela que le département demande des postes de coordination de projets.

Un commissaire demande des explications au sujet de l'édition d'un rapport sur l'absentéisme. M. Macherel explique que la direction a depuis peu accès aux données sur les absences non planifiées du personnel de la Ville. Le DCA souhaite faire parler les chiffres, identifier les services à risques et les mesures à prendre en matière d'ergonomie et de sécurité. Le but est de réaliser un bilan social du département.

Un commissaire demande s'il y a des cas de dépression au DCA.

D'après M. Macherel, le taux d'absence au DCA est inférieur à la moyenne de l'administration municipale.

Un commissaire note que le DCA souhaite faire un effort dans la communication.

M. Pagani explique qu'il y a de réels efforts pour unifier la communication des tâches accomplies par le département. Il évoque les panneaux de chantiers unifiés qui informent sur les travaux en cours. Par ailleurs, on a encore besoin d'un relais information-communication dans deux services du DCA. Un demi-poste sera consacré à cette tâche.

Page II-104

Un commissaire demande une explication au sujet des augmentations mentionnées dans les commentaires.

M. Macherel répond qu'il s'agit d'explications des différences entre les comptes 2007 et le budget 2008. Quant aux détails sur les demandes de postes supplémentaires pour l'année prochaine, il renvoie à la page 233 du projet de budget 2009.

Page II-106

Un commissaire demande s'il y a un délai pour la mise à jour de la maquette de la Ville de Genève.

M^{me} Charollais répond qu'il faut, d'une part, apporter des modifications aux modules existants et, d'autre part, intégrer à la maquette de nouveaux modules qui ne sont pas encore prêts. Elle fait état de quelques difficultés sur le secteur de la Vieille-Ville, dont les modules sont très coûteux et compliqués.

Page II-107

Un commissaire demande un complément d'information au sujet du plan directeur communal.

M. Pagani informe la CT que le plan a été présenté il y a un mois au Conseil administratif, qui le fera suivre prochainement au Conseil municipal. Ce plan pose des bases de la politique communale qui touche tous les départements. La nouveauté, c'est que ce plan lie les autorités entre elles, ce qui appelle un travail proactif. Il a aussi été présenté au Canton. Une présentation et une consultation publiques sont prévues dès le premier semestre de 2009.

Un commissaire pose une question au sujet du plan Praille-Acacias-Vernets (PAV).

M. Pagani fait observer que la Ville est concernée pour un tiers du terrain concerné par le *masterplan*, mais que la municipalité est seulement propriétaire de la bande qui va des Vernets au Théâtre du Loup.

Un commissaire est convaincue que la Ville sera appelée à intervenir sur plusieurs objets dans le cadre des travaux de la Constituante. Elle demande si des moyens et une enveloppe financière seront dégagés pour répondre aux sollicitations qui s'annoncent.

M. Macherel répond que le département répondra aux questions qu'on lui soumettra. Si cela demande des études, on avisera.

Page II-110

Un commissaire souhaite une explication sur le commentaire au point N° 2.

M. Macherel prévoit une augmentation des préavis à donner, donc du nombre d'heures de travail, notamment du côté du Service d'urbanisme. Il faut s'organiser et, en l'occurrence, il s'agit d'une répartition différente des frais à l'intérieur du service.

Page II-112

Un commissaire s'étonne que la Ville engage des forces au service de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social, qui est une fondation indépendante. Pourquoi, dans ce cas, ne pas faire de la fondation un service de la Ville?

M. Pagani répond que, si l'on veut tenir l'objectif de 100 logements par an, il faut mettre en place un dispositif de promotion et de construction très important. Son département dispose des outils et des connaissances pour mener cette tâche, c'est pourquoi il a paru légitime de les mettre à la disposition de l'objectif de construction de logements, qui résulte d'une volonté politique.

Le commissaire demande pourquoi la fondation ne collabore pas plutôt avec d'autres fondations immobilières.

M^{me} Charollais répond que cette possibilité a été envisagée, mais que les prés carrés des champs de compétence respectifs y ont fait obstacle.

Page II-113

S'agissant des demandes de crédit du Service d'architecture pour 2009, qui seront présentées au Conseil municipal, un commissaire demande combien de crédits ont été ou n'ont pas été présentés au Conseil municipal pour 2008.

M. Macherel répond que le but est justement de faire ce qui, pour des raisons multiples, n'a pas pu être fait au cours des années précédentes. Sur l'insistance du commissaire, M. Macherel répond qu'environ deux tiers des demandes de crédits sont déposés au Conseil municipal dans les temps.

Un commissaire est interpellé par la phrase suivante: «Le suivi financier sera renforcé tout au long des projets de façon à garantir le respect des crédits votés». En clair: plus de dépassement?

M. Macherel répond qu'il y a une volonté de respecter les procédures et les montants. De son côté, M. Pagani tient à redire sa volonté de travailler dans le consensus. Il veut travailler dans la transparence et s'engage à maîtriser autant que possible les coûts, mais il avertit une fois encore les commissaires que les dépassements ne sont jamais entièrement prévisibles, particulièrement dans les rénovations d'ouvrages anciens. C'est une réalité avec laquelle il faut composer.

Un commissaire ne veut pas polémiquer, mais il affirme que des rénovations ont déjà été menées sans dépassement. Et puis, dans le privé, les dépassements ne seraient pas admis.

M. Pagani répond qu'une administration publique ne peut pas faire l'économie de réparer ce qui doit l'être si elle veut assurer sa mission.

Pour un commissaire, la bonne foi ne suffit pas. Il demande s'il serait possible de présenter une évaluation des risques dans les demandes de crédits.

M. Macherel répond que la cheffe du Service d'architecture a engagé une personne justement pour travailler sur les analyses des risques. Pour lui, l'important est de pouvoir expliquer les problèmes qui donnent lieu aux dépassements de crédits et de s'autoriser le droit à l'erreur. Il souhaiterait que l'on mette fin à la guéguerre car, sinon, la seule solution sera de revenir à des demandes de crédits dont les montants prennent en compte l'imprévu.

Un commissaire demande si on pourrait viser le label Minergie Plus pour les nouvelles constructions.

M^{me} Charollais répond que, le plus souvent, on restera dans les standards Minergie minimaux.

Un commissaire revient sur les propos tenus au sujet de la collaboration entre la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social et la Ville. Elle se demande si, à terme, cette solution est bien la bonne. Elle suggère de faire une évaluation de cette pratique après un certain temps, en envisageant de mieux doter cette fondation pour qu'elle puisse assumer elle-même ses responsabilités.

M. Pagani est favorable à un bilan dans un délai de trois à quatre ans.

Page II-118

Un commissaire demande si, sur la base de l'étude Stratus, on s'est donné des objectifs sur le nombre de rénovations du patrimoine financier que le DCA va engager chaque année.

M. Macherel signale d'abord qu'un nouveau rapport Stratus va être publié en 2009. En attendant, les immeubles très dégradés sont tous inscrits au plan financier d'investissement (PFI). Il y a aussi les grands ensembles sur lesquels on commence à travailler afin d'éviter les coûts trop importants qu'impliquerait leur passage au-dessus du seuil de dégradation tolérable. Un plan a été présenté pour les grands ensembles, par exemple les Minoteries ou Cité-Jonction, le quai du Seujet et Servette-Asters-Schaub. On a aussi changé le vocabulaire: les notions de «projets prioritaires» ou de «projets de substitution» ont été remplacées par «projets actifs» et «projets planifiés», ainsi que «projets prioritaires non planifiés». Cette dernière notion s'applique aux études encore en cours. La somme totale de tout cela représente 200 millions. Si l'on ajoute aux 27 millions annuels mis à la disposition du Service des bâtiments 10 millions pour l'entretien, on dispose de la somme nécessaire pour entretenir correctement l'ensemble du parc financier.

Un commissaire demande le montant de l'entretien pour 2008.

M. Macherel renvoie l'orateur au tableau «Compétents bâtiments», page 20 du budget 2009.

Un commissaire demande si on va se diriger vers une politique de l'état locatif, objet par objet.

M. Pagani attend le résultat du débat sur le règlement de la GIM et les objectifs que se donnera le Conseil municipal en matière de logement. Pour le reste, il insiste que seuls 18 immeubles du patrimoine financier connaissent un état déplorable.

Page II-119

Un commissaire demande une explication au sujet de l'objectif de motivation du personnel du Service des bâtiments. Y a-t-il des problèmes dans ce service?

M. Macherel répond que le chef du Service des bâtiments est tout simplement soucieux de l'organisation de son service et des méthodes de prise de décision. A son avis, le chef du service a raison de mener une réflexion sur la motivation de son personnel. S'agissant du départ mentionné, il tient à préciser que l'ancien adjoint a quitté le service pour des raisons strictement personnelles.

Un commissaire observe que les travaux menés par le Service des bâtiments durent parfois trop longtemps.

M. Macherel répond que ce fait a aussi été signalé par la GIM. Des dispositions ont été prises pour y remédier. Une somme de 1 million, affectée au budget «compétences» du service a été réaffectée à la GIM pour permettre à ses collaborateurs d'effectuer des travaux simples. Par ailleurs, les deux services se sont engagés à réduire les délais d'intervention.

Le commissaire demande si la GIM est associée au classement des bâtiments à rénover.

M. Macherel répond que le PFI, qui est présenté chaque année, est un document entièrement transversal. Il est évident que la GIM, en tant que service bénéficiaire, valide de son côté les intentions du Service des bâtiments.

Page II-130

Le commissaire demande des nouvelles du plan lumière.

M. Pagani répond que son intention est d'accélérer le mouvement. Une proposition devrait bientôt être déposée. Par ailleurs, à l'occasion des «Yeux de la nuit», un projet phare va être proposé pour l'illumination du quai du Seu-

jet. Au sujet de l'éclairage «noëlistique» et des relations avec les commerçants, M. Pagani rappelle le bilan mitigé de la fin de l'année 2007, qui touche deux départements. Pour la suite, il explique que le conseiller administratif Maudet a été mandaté pour travailler à un concept à mettre en œuvre avec l'aide de Genève Tourisme.

Un commissaire demande des nouvelles de la planification et du déroulement des travaux sur la plaine de Plainpalais.

M. Macherel répond que les travaux de la première étape, sur la zone d'emplacement des cirques, commenceront en mai 2009, un peu plus tard que prévu. La raison en est que le Conseil administratif a décidé de rompre le contrat précédemment établi pour ce mandat, à la suite de quoi une mise au concours a été organisée, en application de la procédure sur les marchés publics. Les architectes mandatés seront priés de proposer une étude comprenant la première et la deuxième étape des travaux, cette fois sur le skate-park et l'allée périmétrale. La demande de crédit permettra donc d'enchaîner les deux étapes. Tout cela se fait en coordination avec le département de l'environnement urbain et de la sécurité (DEUS) et les agents de ville. A part cela, il confirme que le quartier va subir un certain nombre de nuisances dans les deux ans à venir.

Le commissaire regrette que la population n'ait pas été informée de cela.

M. Macherel répond qu'une séance d'information publique a bien été organisée à la Maison des associations. M. Pagani ajoute que, pendant la première étape, les cirques seront accueillis à la caserne des Vernets.

Une commissaire demande quelles sont les intentions au sujet de la Semaine de la mobilité.

M. Pagani rappelle que, en 2007, sur décision du Conseil municipal qui a coupé 300 000 francs, il a fallu se débrouiller avec 50 000 francs et la bonne volonté des associations, mais il n'entend plus leur demander de travailler dans les mêmes conditions. Il explique que ses services essaient de travailler à un nouveau concept.

Examen du projet de budget 2009, page par page

Page 22: 312

Un commissaire demande une explication au sujet du rapport sur la consommation d'énergie.

M. Macherel explique que l'estimation de la valeur de l'énergie dans le budget se fait chaque année sur une base zéro. Pour les énergies dont les prix fluctuent beaucoup, le Service de l'énergie dispose d'un indice de consommation pour une

saison moyenne. On multiplie l'indice par le nombre de degrés/jour moyen sur dix ans pour établir une saison moyenne. Ensuite, la consommation globale théorique est multipliée par le prix actuel du combustible. Ce total peut ensuite être corrigé dans le projet de budget jusqu'à ce qu'il soit transmis au Conseil municipal. Cette méthode est appliquée pour chacune des énergies. La consommation globale d'énergie, par exemple de mazout, est répartie entre les services en tenant compte du prorata de la consommation d'énergie de l'année précédente. Par la suite, interviennent les éléments objectifs qui expliquent les variations, le climat ou le prix ou les deux.

Page 22: 134

Une commissaire demande une explication au sujet de l'entretien par des tiers.

M. Macherel explique que le Service de l'énergie gère des contrats d'entretien par des privés des divers équipements.

Page 65: 2001000/318

Un commissaire demande à quoi est due la baisse des honoraires et prestations de service.

M. Macherel répond que la DCA a estimé qu'il pouvait se contenter de cette somme.

Page 66: 2001000/431

Un commissaire demande une explication au sujet de la baisse des revenus au titre d'émoluments.

M. Macherel répond que la DCA percevait des émoluments pour les frais administratifs concernant les documents à fournir aux candidats aux concours et soumissions de mandats. Désormais, la plupart de ces documents peuvent être téléchargés. On ne perçoit plus d'émoluments que pour les concours d'architecture. L'économie se répercute, par exemple, dans les honoraires et prestations de service.

Une commissaire demande une explication au sujet de la baisse de 200 000 francs de prestations de personnel.

M. Macherel explique d'abord que les «Prestations du personnel» pour les investissements sont ce que l'on appelait auparavant les «Honoraires de promotion», soit la facturation du travail du service. Le montant est calculé par la Comptabilité générale en fonction de la planification des dépenses.

Un commissaire est d'avis qu'on devrait retrouver le montant de cette rubrique dans les investissements.

M. Pagani répond que tel est bien le cas.

Page 70: 2601000/469

Un commissaire demande si c'est à cette place que devrait figurer l'argent que l'Etat devrait rétrocéder à la Ville pour l'entretien des routes.

M. Macherel souligne que, ce montant, la Ville ne le reçoit pas. Certes, on souhaiterait que cela soit versé en application de l'article 20 de la loi sur les routes, puis inscrit dans les comptes, au titre des recettes du Génie civil, ce qui permettrait d'inscrire un montant un peu plus important pour l'entretien des routes, mais on ne peut se servir que du budget des investissements.

La commissaire demande pourquoi cette ligne n'apparaît pas, quitte à valoir zéro.

M. Macherel reconnaît qu'il n'a jamais été prévu d'inscrire ce type de montant dans les comptes du DCA, mais c'est inscrit aux finances. Il remercie l'oratrice pour la pertinence de sa question.

Un commissaire intervient pour dire qu'il faudrait aussi modifier la loi sur l'administration des communes.

Page 146: 2001000/365

Un commissaire demande une explication au sujet de la subvention à la revue *Faces*, nouvellement inscrite au budget.

M. Macherel répond qu'elle était auparavant inscrite à la ligne 361.

Page 166: 2001000/365

Un commissaire demande des nouvelles des relations avec l'association Rehma.

M. Pagani répond que son département a procédé à une évaluation de cette association et de sa responsable. Le DCA ne peut pas entériner la situation actuelle. Pour des raisons diverses, le Conseil administratif a décidé de transférer la question au DFL. Si cela figure sous son département, c'est une erreur. Cela dit, on aurait fait espérer au DCA que la tenancière de ce lieu serait mieux à son aise à un autre endroit qu'on souhaiterait lui proposer. Un commissaire s'attend donc à ce que le montant dévolu à Rehma soit transféré au DFL.

La présidente rappelle que le conseiller administratif Pierre Maudet, responsable du DEUS, sera auditionné lors de la prochaine séance au sujet de la partie qui lui incombe dans le projet de budget. On entendra, au cours de la même séance, les positions des partis, les propositions d'amendements, et on procédera aux votes éventuels.

3. Séance du 7 octobre 2008

Audition à la commission des finances de M. Rémy Pagani, conseiller administratif chargé du département des constructions et de l'aménagement, accompagné de ses collaborateurs

Examen du rapport du Conseil administratif à l'appui du projet de budget 2009, page par page

Comme il l'a fait lors de son audition à la commission des travaux, M. Pagani a exprimé sa volonté de travailler dans la transparence. Il a fustigé certains partis politiques qui auraient, dans un communiqué de presse, comparé sa méthode de gestion actuelle à celle qu'il y avait eue dans l'affaire de la rue du Stand. Il a réaffirmé sa priorité pour la construction de logements sociaux, ainsi que sa volonté de recruter du nouveau personnel pour assurer notamment la fonction de contrôleur de gestion.

Examen du projet de budget 2009, page par page

Page II-97 – Qualité de vie: qualité de ville

Un commissaire voit retranscrits les renforcements des liens avec la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social. Est-ce que cela a toujours lieu d'être?

M. Pagani répond que, ce qu'il a compris de la nécessité de cette fondation, c'est que la Ville ne peut pas prendre des hypothèques. Le Conseil municipal a doté cette fondation de 20 millions de francs. Aujourd'hui, on ouvre des chantiers. On a acheté un immeuble à la rue de Carouge et ça fonctionne. La deuxième étape est de faire monter en puissance cette fondation pour optimiser son fonctionnement.

Le commissaire demande quelle est l'échéance de cette deuxième étape, car la CF a reçu la fondation et elle a un fonctionnement milicien. Ce ne sont pas des professionnels et ils ne veulent pas alourdir leur travail. Il faut savoir dans quelle catégorie on joue. A son sens, les déclarations du magistrat sont plutôt incantatoires. Chacun le sait, dans cette ville, on ne construit pas grand-chose. L'effet pervers est que la population est obligée de s'expatrier en dehors du canton. Quelles sont les perspectives d'avenir?

M. Pagani rappelle que la première préemption était celle des Eidguenots, secteur dans lequel rien ne se passait. Aujourd'hui, on est en train de monter un plan localisé de quartier qui est en train d'aboutir. Des promoteurs se sont rassemblés et vont travailler avec le DCA. L'objectif est d'entamer la construction d'un bloc d'immeubles avant la fin de la législature. Il a été obligé de prendre acte du positionnement de la fondation. Quand le système sera bien rodé, on se reposera la question.

Le commissaire relève que le magistrat a évoqué des partenariats avec les collectivités publiques, mais il y a aussi les caisses de pension (Caisse de prévoyance du personnel enseignant de l'instruction publique et des fonctionnaires de l'administration du Canton de Genève (CIA), Caisse de prévoyance du personnel des établissements publics médicaux du canton de Genève (CEH), etc.) qui ont l'obligation d'investir dans la pierre.

M. Pagani dit qu'ils ont essayé. Il est membre du conseil d'administration de la Caisse de compensation pour allocations familiales (CAF) et il lui a présenté un projet de 80 logements. Elle n'était pas intéressée, car elle n'avait pas de liquidités. Ensuite, ils se sont tournés vers la CIA mais, finalement, c'est une autre coopérative qui a décroché le partenariat.

Un commissaire prolonge la question. Il se souvient que, lorsqu'ils ont abordé le droit de préemption de la promenade Frank-Martin, il avait demandé au DCA la liste des droits de préemption antérieurs sur une durée de cinq ans. Il sait qu'il faut à peu près dix ans pour réaliser. Il aimerait savoir ce que deviennent les droits de préemption, car un certain nombre sont devenus des espaces verts, alors qu'on les avait achetés pour construire. Il aimerait avoir une idée du rendement de ces droits de préemption en matière de réalisation de logements.

M. Pagani a envoyé une réponse écrite qui se trouve en annexe de ce rapport.

Une commissaire lit, dans les objectifs, que le DCA mettra des forces de travail dans la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social (FVGLS). Quand les statuts de la fondation ont été modifiés, c'était pour lui permettre de faire ce que la Ville ne pouvait pas faire. Aujourd'hui, on a vu les limites de cette fondation. La position attentiste est-elle la plus appropriée? Ne vaudrait-il pas mieux que la Ville fournisse des fonctionnaires? Elle imagine une fondation avec une structure de milice, et un secrétariat de professionnels. Cela clarifierait le rôle de chacun.

M^{me} Charollais pense que la question soulevée n'est pas du tout absente des préoccupations de la fondation. Il faut savoir que c'est une situation transitoire de surcharge que vit la fondation. Une série d'entretiens a été effectuée. On a reçu, d'une part, les fondations immobilières de l'Etat, qui ont expliqué leur fonctionnement et la charge financière et logistique que représente le montage d'une

telle structure. D'autre part, on a entendu les fondations de la Ville de Carouge, ainsi que la Caisse d'assurance du personnel de la Ville de Genève (CAP) pour voir si on ne pouvait pas créer des synergies. On a conclu que, à moyen terme, il s'agira de constituer un bureau technique, comme l'a évoqué la commissaire. Il faut considérer la situation actuelle comme transitoire, elle sera appelée à être réévaluée prochainement.

Sur la gestion des projets, elle souligne que la fondation bénéficie de subventions de l'Etat, ce dont la Ville ne pourrait bénéficier. Aujourd'hui, la fondation mandate au coup par coup un bureau pour le travail de maîtrise d'ouvrages. Ce ne semble pas être une solution pertinente à long terme.

Un commissaire rappelle que la dotation de cette fondation a été faite dans l'urgence, car on est soumis à la loi sur l'administration des communes (LAC). Il faudrait peut-être que le Conseil administratif reprenne la question de la LAC, car il faut savoir qu'elle a été modifiée dans les années 1990; auparavant, les communes pouvaient constituer des réserves et profiter des fonds.

M. Pagani n'a aucun commentaire à faire, il est parfaitement d'accord. Il rend attentif au fait qu'il y a un verrou posé par une grande majorité du Grand Conseil qui empêche les communes de pouvoir fonctionner en déséquilibre. Il veut bien faire la démarche de reprendre la LAC, mais on ne résoudra pas ainsi le problème de produire 100 logements par année.

Un commissaire demande quelle est la ventilation des nouveaux postes en regard des quatre priorités du département.

M^{me} Charollais renvoie à la page 233, où on voit qu'ils sont clairement orientés autour de l'habitat et de la planification prospective.

Une commissaire aimerait savoir, compte tenu des forces qui sont mises à la disposition de la FVGLS, si ces prestations sont facturées d'une manière ou d'une autre?

M. Pagani répond que l'objectif est de passer un contrat de prestation entre la FVGLS et la Ville. La fondation voulait garder son indépendance. Concernant les Eidguenots, la fondation a évalué les potentialités, puis elle conclura un contrat de prestation avec la Ville qui aura un retour sur investissement. M. Macherel ajoute que le dernier paragraphe du commentaire, à la page II-116 du projet de budget 2009, sous Service d'architecture, répond à la question de la commissaire.

Un commissaire revient sur la question de la collaboration de la Ville avec les caisses de prévoyance. Il fait partie du comité de la CIA et assure que cette caisse est prête à investir à hauteur de 300 millions. Il souligne qu'ils disposent d'un personnel qualifié et reconnu dans le monde de l'immobilier. Concernant le

PAV, il considère qu'il faut encourager fortement la construction de logements et non de bureaux sur ce site.

M. Pagani a rencontré les représentants de la Ville de Lancy et de celle de Carouge qui ont mandaté le magistrat pour participer à un débat sur le PAV le lendemain soir. Il dira la préoccupation des trois communes par rapport au peu de place qu'on donne dans ce projet à l'espace public, au logement et à la protection des artisans des petites et moyennes entreprises. Il est heureux de pouvoir faire cette déclaration publique au nom des trois communes.

Une commissaire demande des précisions sur la préservation des activités artisanales.

M. Pagani dit que cela signifie que l'on doit prévoir des mécanismes qui font qu'un artisan pourra continuer à exercer sa profession, sans avoir le poids d'un loyer exorbitant à payer. Du fait que, techniquement, la collectivité reste maîtresse du terrain, elle instaure des droits de superficie différenciés en fonction des capacités financières des uns et des autres.

Page II-100 – Direction des constructions et de l'aménagement

Un commissaire lit, parmi les objectifs prioritaires en matière d'espace public, que le DCA visera un «meilleur équilibre de la répartition de l'espace urbain entre les différents usagers, en restituant notamment un espace plus important aux mobilités douces au détriment de la circulation motorisée individuelle». Il demande quel est le contenu subliminal de cette phrase?

M. Pagani rappelle que, en 2016, toutes les rues se situant au-dessus des zones d'alarme devront être assainies. Cet objectif s'inscrit dans le respect des normes fédérales.

Le commissaire demande quel est le plan d'action. Quels sont les objectifs quantifiables?

M. Pagani dit qu'ils ont constaté, au cours de ces cinq dernières années, une forte augmentation des déplacements à bicyclette et une nette diminution des propriétaires de voiture parmi les habitants de la ville. Le DCA fera en sorte de soutenir ces deux tendances. M. Macherel précise que le Conseil administratif a décidé d'étendre les zones piétonnes qui, aujourd'hui, sont des îlots disséminés dans la ville, en créant des liens entre elles. Ce sont des solutions qui visent à diminuer le trafic sur les axes signalés par l'OPAir comme dépassant les valeurs d'alarme.

Un commissaire a lu cela dans un communiqué de presse. Mais, avec deux squares et un rond-point, il a de la peine à voir les axes qui viennent d'être évoqués.

M. Macherel dit que le communiqué de presse n'est pas exhaustif. M. Pagani déclare que, pour l'instant, il s'en tiendra aux études qui ont été faites.

Le président relève qu'on parle beaucoup dans les médias de trois grands projets de parkings, de 700 places chacun (Pierre-Fatio, Jardin anglais et Charmilles). Cela va dans le sens contraire de ce qui vient d'être préconisé.

M. Pagani confirme qu'ils ont été sollicités pour une demande préalable pour l'extension du parking sous-lacustre (de Toledo). Le Conseil administratif s'est clairement positionné défavorablement. Une deuxième demande est arrivée de la part de promoteurs privés, pour permettre de réutiliser des études réalisées pour le parking de Toledo dans le cadre d'un projet de parking sous la rue Pierre-Fatio. Le Conseil administratif a autorisé le dépôt d'une demande préalable. Il faut l'accord du propriétaire, et le Conseil administratif se déterminera au moment voulu. Troisièmement, le Conseil administratif a été surpris par une demande d'avis préalable soumise dans la zone des Charmilles. Il ne faut pas se faire d'illusions sur le préavis, puisque cela ne correspond pas à la zone industrielle de fond et il n'y a pas de raison de créer une zone commerciale.

Un commissaire demande où se situerait le parking à la rue Pierre-Fatio.

M. Pagani répond que le parking souterrain s'étendrait du rond-point de Rive jusqu'au bord du lac. L'intérêt de cette demande préalable serait de faire en sorte que, en contrepartie, les promoteurs réaménagent le rond-point de Rive et les rues adjacentes.

Un commissaire demande si, dans ce contexte, on s'est posé la question de la pollution de l'air et du bruit. Voir un parking de plus dans un quartier déjà sinistré du point de vue des normes de l'OPAir ne l'aide pas à comprendre la politique menée par le Département des constructions et des technologies de l'information. Ce serait aberrant. Il faut prendre le levier des ordonnances fédérales pour éviter cette catastrophe.

Le président dit que, si les deux projets étaient réalisés, cela constituerait un aspirateur à voitures de 1400 places.

M. Pagani rappelle que le Conseil administratif s'est prononcé défavorablement sur le premier projet et qu'il attend le résultat des études, notamment les études d'impact, pour se déterminer sur le deuxième.

Page II-101 – Direction des constructions et de l'aménagement (suite)

Une commissaire pose une question concernant les différends qui opposent l'Etat et la Ville, dont trois sont évoqués à cette page dans les objectifs du service. En existe-t-il d'autres?

M. Macherel répond qu'ils ont découvert un certain nombre de conventions qu'ils estiment être en défaveur de la Ville de Genève. Ils ont dénoncé ces conventions (celles qui sont citées) ou ils y travaillent actuellement.

Une commissaire demande si l'objectif de résoudre ces différends en 2009 ne paraît pas trop ambitieux.

M. Macherel juge que non. Ils se sont fixé pour objectif de résoudre au moins ces trois points durant l'année 2009. Cela dépendra des intentions des interlocuteurs et des moyens dont le DCA dispose pour les faire revenir à la raison.

Un commissaire a une question sur le projet «100% renouvelable en 2050». Il demande ce que cela concerne.

M. Macherel répond que cela concerne les besoins en énergie fossile. Ce programme ne comprend pas l'électricité.

Un commissaire s'inquiète de l'aménagement de l'objectif «Etablir un bilan chiffré et détaillé des données statistiques de l'absentéisme pour l'ensemble des départements» en 2009 pour le DCA, alors que la Direction des ressources humaines (DRH) l'a elle-même pour objectif en 2009.

M. Macherel explique que, depuis peu, le DCA a accès à un certain nombre de données statistiques que la DRH a communiquées aux départements sur les absences non planifiées. Il s'agit aujourd'hui de faire parler les chiffres, tout en respectant la sphère privée. Le DCA aimerait savoir où il se situe en la matière, par rapport aux autres départements. Le DCA a souhaité être un département pilote pour le protocole qui leur a été présenté.

Page II-102 – Direction des constructions et de l'aménagement (suite) – Budget par missions et prestations

Une commissaire pose une question sur la rubrique 26 de «Direction et coordination». De quoi sont composés les revenus?

M. Macherel répond que ce sont des émoluments.

Page II-106 – Urbanisme – Missions et prestations

Une commissaire a trouvé que le Service de l'urbanisme avait beaucoup de prestations en regard du personnel dont il dispose. Parvient-il à les assumer?

M. Macherel répond que l'importance des prestations n'est pas forcément liée au nombre de personnes dans une entité. Une personne peut avoir dans son cahier des charges des activités diverses qui peuvent correspondre à plusieurs prestations. M^{me} Charollais ajoute que, par exemple, le propre du Service de

l'urbanisme est de ne pas gérer des dossiers opérationnels. La nature des missions qui lui sont confiées relève de registres très variés (assistance et conseil à la direction et consultations avec des tiers).

Une commissaire aimerait des précisions sur l'instance Aspan.

M^{me} Charollais répond qu'il s'agit de l'Association pour le paysage et la nature.

Une commissaire demande si on a trouvé un lieu d'exposition pour la maquette de la Ville de Genève.

M^{me} Charollais répond qu'aucune réponse concrète n'a été donnée, mais que la nécessité de trouver un lieu pour installer cette maquette reste entière et c'est une question qu'ils posent de manière récurrente au Conseil administratif. M. Pagani trouve cette situation extrêmement préoccupante, dans la mesure où l'on veut instaurer un urbanisme transparent. Des propositions de lieux ont été faites, mais cela n'a pas abouti, car d'autres attributions ont été envisagées (commerces). Une Ville digne de ce nom doit pouvoir offrir un lieu d'exposition pour sa maquette.

La commissaire relève l'importance de pouvoir montrer les projets que l'on souhaite promouvoir.

M. Pagani répète qu'il en est pleinement conscient, mais, à chaque fois qu'ils font une proposition, on leur oppose des programmes plus importants. Cela est parfaitement injustifié.

Page II-107 – Urbanisme – Priorités et perspectives

Un commissaire fait référence à la valorisation des «parcelles Ville» à Vernier. Comment se fera cette collaboration intercommunale? La Ville envisage-t-elle de vendre des terrains à la commune de Vernier?

M. Pagani signale que, récemment, la Ville a eu besoin d'infrastructure et de terrain à Vernier pour y installer la caserne des pompiers et satisfaire à des besoins cantonaux. Il y a un certain nombre de jardins familiaux sur ce terrain, mais la Ville en a besoin pour y faire ce qui ne devrait pas incomber à la Ville.

Le commissaire demande comment se passe la collaboration et si la Ville envisage de vendre des terrains à Vernier.

M^{me} Charollais dit que la collaboration se passe très bien, tant au niveau technique qu'au niveau des autorités. C'est la commune avec laquelle la Ville a établi le plus de rapports concernant le plan directeur communal. On a consulté la commune pour le terrain en voisinage immédiat et pour les terrains qui sont

propriétés de la Ville sur la commune de Vernier. Il ne s'agit pas d'aller mettre le nez chez les autres, mais simplement de valoriser des terrains dont la Ville est propriétaire. Il semble que la moindre des choses soit de consulter la commune de Vernier qui est responsable de l'aménagement. Les discussions autour de la vente ou l'échange éventuels de terrain tournent plutôt autour du remaniement de terrains qui permettraient une meilleure mise en valeur des parcelles qui sont sur le territoire de la commune de Vernier.

Le commissaire dit que, sachant qu'ils sont propriétaires de très peu de terrain, les échanges sont compliqués et qu'ils n'ont pas la possibilité de redevenir propriétaires si la Ville ne vend pas. Il qualifie cette position de coloniale.

M. Pagani répète que la Ville n'envisage pas de vendre quoi que ce soit à la commune de Vernier, car elle a des obligations cantonales. Ils feront des échanges. Qui donnera des terrains aux associations culturelles?

Un commissaire constate, à la lecture des pages 106 et 107, que le DCA aura beaucoup de travail sur le plan directeur communal et il se réjouit de ces discussions. Ce qui manque, c'est le projet d'agglomération. Il rappelle que, dans le budget 2008, une ligne extrêmement généreuse y était consacrée. Sa crainte est que la Ville, qui est au centre du projet d'agglomération franco-valdo-genevois, ne soit mise à l'écart des discussions. Où apparaît ce projet en termes financier et de postes?

M. Pagani explique que, par un concours de circonstances, M^{me} Salerno a été chargée de piloter ce projet. Par la suite, pour les raisons qu'on connaît, ce dossier lui a été transféré. Il en est chargé depuis deux mois. Il a pris la responsabilité de deux plans d'aménagement concertés (PAC). L'un va de Bernex à la ville, et l'autre part de l'aéroport à Ferney. C'est dans le cadre de travail du projet d'agglomération qui, l'année prochaine, comportera des objectifs. Il rappelle qu'une série d'édifices ont été retenus par le Conseil fédéral.

Le commissaire comprend que tout ce qui concerne le projet d'agglomération reposera sur les épaules de M. Pagani.

M. Pagani confirme cela du point de vue de la direction politique.

Un commissaire estime, concernant le PAV, que la Ville a laissé le Canton piloter l'opération. Quelle est l'implication de la Ville de Genève, qui est un gros propriétaire foncier, sur ce projet?

M. Pagani a le regret de dire au commissaire que la Ville n'est pas un gros propriétaire foncier sur ce territoire. Cela dit, il doit féliciter ses services qui ont toujours mis le pied dans la porte par rapport à ce plan d'aménagement, parce que, dans un premier temps, l'Etat ne voulait rien savoir des communes. Une

série de propositions faites par la Ville ont été reprises par l'Etat (mise en place d'outils d'aménagement). Les communes sont représentées par une personne et l'Etat par deux personnes dans le groupe de pilotage.

Une commissaire ne partage pas les propos d'un commissaire quant à l'attitude colonialiste de la Ville de Genève par rapport à la commune de Vernier. Son groupe s'est prononcé pour la participation à l'effort cantonal en matière de logement, y compris hors commune de Genève. Ils sont, en ce sens, sur la même longueur d'ondes que leurs collègues de Vernier. Quand on est une commune qui a peu de rentrées fiscales et qui connaît des problèmes de paupérisation, on est content de pouvoir participer à ce genre de projet de partenariat de qualité.

Le commissaire en question dit qu'il prendra contact avec leurs représentants de Vernier pour leur dire que les membres du groupe de la Ville de Genève est contre la vente de terrains à leur commune.

La commissaire pense qu'il n'a pas à prendre contact avec ceux-ci, ce d'autant plus qu'il serait très mal accueilli.

Le commissaire signale qu'il entretient de bonnes relations avec le Parti socialiste de Vernier.

Un commissaire revient sur le développement du projet d'agglomération franco-valdo-genevois. Il pense qu'on a une chance historique de réaliser quelque chose de concret qui lie toute une région, à la condition expresse de collaborer avec les communautés urbaines environnantes. C'est la dernière chance offerte à Genève, sinon elle sera condamnée à être la bourgade qu'elle aurait toujours dû être.

Page II-112 – Architecture – Missions et prestations

Une commissaire aimerait que M^{me} Charollais explicite sa réponse restituée en haut de la page 8 du procès-verbal de la commission des travaux.

M^{me} Charollais se souvient de cette question portant sur la collaboration entre la FVGLS et la fondation de l'Etat. Sa réponse a été mal retranscrite. Elle n'a pas parlé de prés carrés, mais de compétences respectives de la Ville et de l'Etat qui ne favorisaient pas, à ce stade, la collaboration entre ces deux institutions.

Une commissaire a une question par rapport au label MinergiePlus. M^{me} Charollais a assuré devant la CT qu'ils resteraient dans les standards Minergie minimaux.

M. Macherel explique que, si on respecte les règlements, on n'est même pas tenu d'appliquer Minergie. Il n'empêche qu'à la Ville de Genève, le standard,

c'est Minergie. C'est le minimum de ce qu'il faut viser pour une collectivité publique. Au-delà de Minergie, il y a MinergiePlus. Il faut savoir que les derniers pourcentages coûtent de plus en plus cher. C'est un débat qui doit avoir lieu, mais la Ville est déjà dans des standards de très basse consommation d'énergie (quatre fois plus faible que la moyenne du parc immobilier).

Un commissaire souhaite vivement, l'année prochaine, avoir le PFI correspondant au budget examiné. Cela permettrait à chacun d'y voir plus clair.

M. Macherel rappelle que, auparavant, il y avait un PFQ qui était présenté tous les trois ans. Depuis l'instauration d'un plan financier d'investissement qui porte sur douze ans, on applique la LAC qui dit que le Conseil municipal doit être saisi une fois par an d'un tel objet. C'est l'engagement qu'ils ont pris. Idéalement, les conseillers municipaux devraient le recevoir simultanément au budget.

Un commissaire dit que, selon la rumeur, le Service d'architecture dispose de nombreux architectes et il voit que deux postes d'architectes supplémentaires sont demandés. Quelle est la justification de ces deux postes?

M^{me} Charollais explique que ce sont deux postes de support pour la FVGLS.

Le commissaire comprend que les 14 postes actuels sont insuffisants pour mener à bien les tâches courantes.

M^{me} Charollais précise qu'ils sont insuffisants pour mener à bien, en plus des tâches courantes, le support et le soutien à la fondation qui ont été décidés.

Page II-113 – Architecture – Objectifs indicateurs et cibles

Une commissaire lit dans les objectifs du Service d'architecture qu'il devra «mettre en place une comptabilité analytique permettant, notamment, la facturation de ses prestations à la FVGLS en lien avec la convention qui devrait être mise en place en 2009». De quelle convention s'agit-il?

M^{me} Charollais explique qu'il s'agit du mode de fonctionnement entre le support dédié à la FVGLS et le mode de rémunération.

Le commissaire demande si les deux postes supplémentaires permettront d'avoir plus de propositions faites, en matière d'investissement, ce qui permettra de tendre vers l'enveloppe prévue annuellement.

M. Macherel dit qu'il est difficile de dépenser l'argent prévu au PFI de manière linéaire. Aujourd'hui, le cycle est plutôt bas et tout porte à croire que les dépenses vont repasser au-delà de 100 millions pour les deux ou trois ans à venir. Dans le nouveau PFI, il y a à peu près 200 millions pour le logement entre les projets votés, les projets planifiés et les projets à l'étude dans les services.

Page II-114 – Architecture – Tableaux des missions et prestations

Un commissaire comprend que la Ville offre un support à des tiers concernant la conduite de projets, mais il ne s'explique pas qu'on n'impute pas un revenu de pareille valeur pour les prestations fournies.

M. Macherel renvoie au dernier paragraphe du commentaire de la page II-116. On y lit que de nouveaux revenus devraient être encaissés, mais tant qu'une convention qui fixerait les conditions de facturation n'a pas été signée, par prudence, des chiffres ne seront pas avancés.

Page II-118 – Bâtiments – Missions et prestations

Un commissaire lit dans le procès-verbal de la commission des travaux que «l'année 2009, sera celle de la première exploitation des données de la dernière version du logiciel évaluation Stratus». Doit-il comprendre que les versions précédentes de Stratus n'ont pas été exploitées?

M^{me} Charollais explique que cela signifie qu'on exploitera les données de la dernière version et que, l'année dernière, on exploitait les données des versions antérieures.

Page II-119 – Architecture – Priorités et perspectives

Une commissaire demande, si on ne vote pas ces postes, ce qu'il en sera des expertises prévues sur les bâtiments de la Ville.

M^{me} Charollais répond qu'il s'agit d'un mandat externe.

La commissaire fait une remarque sur le dernier objectif. Du point de vue de son parti, l'objectif «Assurer la motivation des collaborateurs du service» ne devrait pas être libellé ainsi.

M. Macherel relève que la CT s'est posé la question de savoir s'il y avait des problèmes au sein de ce service, qui justifieraient la parution de cet objectif. La réponse est non. Il s'agit simplement d'un chef de service particulièrement motivé à faire fonctionner ses troupes et très attentif aux conditions de travail de ses collaboratrices et collaborateurs. Il a jugé utile de l'affirmer de cette manière.

La commissaire partage pleinement cet objectif, mais cela donne à penser qu'il y a des dysfonctionnements dans ce service.

M. Macherel dit que les directives étaient claires. Il fallait mettre entre trois et cinq objectifs, et pas forcément des objectifs récurrents. Il rappelle que la mission principale du DCA est l'entretien du patrimoine et il trouve intéressant qu'on essaie de trouver des objectifs différents, tels que ceux liés à la gestion du personnel.

Page II-124 – Energie – Missions et prestations

Un commissaire demande si la Ville de Genève se soucie de mesurer la consommation d'énergie, d'eau, d'essence, etc. Cela servirait d'exemple à la population et la stimulerait de connaître ces chiffres. Qui s'occupe de cela?

M. Macherel a eu à s'occuper de cela par le passé. Ces chiffres figuraient dans un autre document. Ils étaient de l'ordre de 22 ou 24 millions de francs. Un logiciel, développé en interne, dépouillait ces chiffres, facture par facture, bâtiment par bâtiment, en matière de consommation d'électricité, d'eau et de gaz. Ces chiffres étaient mis à jour chaque année pour évaluer l'efficacité de la politique mise en place. Sur la communication, il reconnaît qu'il ne présentait pas ces chiffres à l'ensemble des locataires, mais le Service de l'énergie les communiquait au Conseil municipal dans un bilan annuel. Il se renseignera auprès de M^{me} Cerda pour savoir ce qu'il en est aujourd'hui et il lui demandera de communiquer les chiffres à la CF (voir réponse en annexe).

Un commissaire demande la liste de consommation d'énergie par bâtiment.

M. Macherel dit qu'il n'y a aucun problème, mais il trouve que les chiffres les plus intéressants sont ceux du bilan, car cela offre une vision beaucoup plus stratégique de l'évolution de la consommation. Il prend bonne note de ces demandes et rappellera à M^{me} Cerda qu'il faut communiquer ce genre d'information.

Un commissaire demande ce qu'il en est de la consommation d'eau ou du carburant.

M. Macherel précise que le Service de l'énergie ne gère pas le carburant, c'est le Service logistique et manifestations qui s'occupe de cela. Concernant la consommation d'eau, les factures transitent par la Ville de Genève et on a constaté une grosse diminution.

Le commissaire demande qui s'occupe de la consommation de papier.

M. Macherel répond que c'est la Centrale municipale d'achats et d'impression.

Un commissaire souhaiterait un bilan de l'action Display.

M. Macherel lui transmettra ces informations (voir réponses aux questions en annexe).

Un commissaire demande si la consommation de carburant n'est pas un «compétent» qui est réparti dans les différents services.

M. Macherel acquiesce, mais il propose de poser la question au département de M. Maudet (unité de gestion des véhicules).

Un commissaire pose une question sur le réseau de distribution d'eau. Tous les tuyaux ont un taux de déperdition naturel dû à l'usure, qu'en est-il pour la Ville de Genève?

M. Macherel explique que cette déperdition se fait en amont des compteurs et que le coût est réparti sur l'ensemble des consommateurs. Le coût restant est à la charge des Services industriels de Genève, ils ont donc tout intérêt à gérer leurs anciennes conduites en plomb ou en fonte.

Le commissaire observe que ce n'est pas ce qu'il y a de plus écologique. Il a entendu que, dans certaines villes, ce taux de déperdition est au-delà de 30%.

M. Macherel dit que, en Ville de Genève, on n'atteint de loin pas un ratio à deux chiffres.

Page II-125 – Energie – Priorités et perspectives

Un commissaire lit dans «Priorités et perspectives», que le Service de l'énergie, en 2009, s'attachera à œuvrer afin d'augmenter la performance énergétique des bâtiments et la qualité thermique de leurs enveloppes. Il ne retrouve pas ce point parmi les objectifs, pourquoi?

M. Macherel explique que le service a retranscrit trois objectifs, mais qu'il en a beaucoup d'autres. Dans le PFI, les quatre grands ensembles de la Ville (Asters, Minoteries, Seujet) ont été intégrés, pour éviter un état de dégradation avancé (cf. Stratus) qui coûterait très cher. C'était une nécessité.

Le commissaire demande quels sont les indicateurs dont ils disposent pour savoir si ces objectifs ont été atteints.

M. Macherel précise que ce ne sont pas des objectifs 2009. Ce sont des études, des analyses qu'il faut faire. Ce sont des investissements lourds et il faut les planifier. C'est une constante dans ce département, on ne peut pas avoir des objectifs annuels.

Le commissaire dit que cela devrait figurer dans le budget par missions et prestations. Il a une deuxième question. Dans le premier objectif, on cite les mégawatts/heure. A-t-on une idée de ce que consomme la Ville en énergie fossile?

M. Macherel dit que cela fait partie du bilan qu'il a évoqué précédemment et qu'il le communiquera à la CF.

Un commissaire évoque la loi sur l'obligation de poser des doubles vitrages, dont la date d'entrée en vigueur a été repoussée. Aujourd'hui, on voit une augmentation notable des charges, il serait grand temps que les propriétaires, tant privés que publics, mettent en application cette loi.

M. Macherel répète qu'on connaît la consommation d'énergie de chaque bâtiment de la Ville. La typologie de bâtiments de la fin du XVIII^e, début du XIX^e siècle, avec murs épais et petites fenêtres, pour lesquels on a installé le chauffage en cours de route, aura un indice énergétique naturel qui sera bon, en raison de l'inertie du bâtiment et de la petitesse des fenêtres, alors que les grands ensembles des années 1970 présentent de très mauvais indices. C'est pourquoi on les a intégrés dans le PFI et qu'on planifie la rénovation de l'enveloppe de ces bâtiments. Il enverra ces chiffres et ils pourront établir des comparaisons bâtiment par bâtiment. S'agissant des fenêtres (art. 56), ce n'est pas si simple de les changer. Quand la Ville entreprend la rénovation d'un bâtiment, elle fait l'enveloppe et les installations techniques. Pour les grands ensembles, on mettra l'accent sur l'enveloppe. Pour les immeubles anciens, on ne peut pas faire n'importe quoi.

M. Pagani souligne qu'ils ont réussi à conjuguer l'économie d'énergie avec les nécessaires réhabilitations d'entretien. Ce volet est très important, mais il ne relève pas du projet de budget.

Page II-130 – Aménagement et mobilité – Missions et prestations

Un commissaire demande si c'est le Service de l'aménagement urbain et de la mobilité qui s'occupe des W.-C. publics. Il a eu à utiliser ceux situés aux Pâquis et il a été surpris de constater qu'ils étaient payants.

M. Macherel informe que la maintenance de ces édicules dépend de M. Maudet. M. Pagani prend la défense de son collègue, en disant qu'un certain nombre de déprédations avaient été constatées dans les toilettes publiques. On a donc décidé de faire une expérience en les rendant payantes pendant une année. Une deuxième expérience pilote a pris place au Bourg-de-Four. On fera le bilan en temps voulu. Une véritable politique d'assainissement de ces édicules est en train d'être mise en place.

M. Macherel abonde en ce sens et dit que des crédits d'étude sont envisagés pour la rénovation de ces édicules.

Page II-132 – Aménagement et mobilité – Objectifs indicateurs et cibles

Une commissaire pose une question sur les projets d'aménagement des espaces publics (point 1, rubrique 12). Elle comprend qu'il s'agit de la mise en œuvre de nouveaux projets d'aménagement de l'espace public. Elle demande, par ailleurs, ce qu'il est advenu des projets de concours exposés lors de la précédente législature.

M. Macherel précise que cela n'est pas un objectif, cela fait partie des missions du service d'établir des projets d'aménagement et de mobilier urbain. Il n'y a pas de projet particulier mais, dans le texte, on retrouve les projets sur lesquels

travaille ce service. Il prend l'exemple du projet d'aménagement de la plaine de Plainpalais, dont la mise en œuvre est prévue en 2009, tout comme celle du TCOB.

La commissaire demande ce qu'il en est pour les projets présentés lors de la précédente législature, concernant le quartier de Saint-Gervais ou Pré-l'Evêque.

M. Macherel répond qu'ils sont dans le pipeline. Tous les crédits ont été posés et ils espèrent que la réalisation suivra.

Page II-131

Une commissaire aimerait quelques éclaircissements par rapport au programme de mise en œuvre des nouvelles zones 30 km/h car, dans le PFI, elle n'en a trouvé qu'à la page 82. De combien de zones s'agit-il?

M. Macherel rappelle que le Service de l'aménagement urbain et de la mobilité a publié la liste de l'ensemble des zones sur lesquelles ils travaillent (12 ou 13). Ils reviennent également sur certaines zones à la demande des habitants. Une proposition de crédit concernant le quartier de la Jonction et celui des Délices sera déposée sous peu. Des compléments seront demandés aux Eaux-Vives.

La commissaire demande si cette liste est disponible sur l'intraCM.

M. Macherel la lui fera parvenir.

Un commissaire revient sur la mobilité et la pollution de l'air. La volonté de diminuer de 20% la pollution atmosphérique due au trafic automobile a été réaffirmée. Il voit dans le procès-verbal de la commission des travaux qu'une commissaire a rappelé l'échéance de 2007 à ce sujet, et il lit dans la réponse de M. Macherel combien il faudrait une action plus engagée pour arriver à ce résultat. Il y voit une légère contradiction avec ce qui a été dit tout à l'heure, à savoir qu'il y avait assez de postes pour atteindre cet objectif.

M. Macherel croit avoir précisé que tout n'était pas de la compétence décisionnelle de la Ville. Elle ne peut être que force de proposition dans ce domaine et il faut bien que les projets soient pris au compte du Canton à un moment donné, sinon on n'y arrivera pas. Il reste convaincu que ce sera très difficile sur la tendance actuelle, tant au niveau de l'OPAir (2007) que de l'OPBruit (2018).

Le commissaire relève que les compétences sont partagées entre les communes et le Canton. Quand on voit que la Ville étudie le péage urbain, des solutions du type pollueur-payeur et que, à la fin, on voit quelques rues piétonnes, on se demande quand la Ville de Genève développera vraiment ses compétences en matière de réaménagement de ces zones.

M. Pagani citera ce seul exemple. Ils ont réuni une assemblée convoquée par les habitants des Grottes, lors de laquelle il a été dit qu'il était très dangereux de vivre dans ce quartier et de laisser des enfants traverser la place des Grottes, car des gens, pour gagner du temps, prenaient cette rue en contresens et de manière illégale. La Ville a appuyé les habitants, en demandant une installation provisoire. Le magistrat a dû s'y reprendre à plusieurs fois pour que le Canton les suive sur cette question de sécurité. Il y a un manque de réactivité palpable de la part d'un magistrat du parti des Verts. Il assume sa part de responsabilité, mais il trouve que la critique est un peu facile.

Le commissaire revient sur la page II-131. Selon lui, ce tableau est raté. On n'a pas d'objectifs, ni d'indicateurs clairs.

Un autre commissaire dit que la Ville dispose d'une antenne ASM dans le quartier des Grottes. Ils peuvent relever les numéros de plaques des contrevenants aux lois de la circulation et les transmettre à la police. Il ne faut pas tout mélanger. On sait que l'Office cantonal de la mobilité (OCM) a pas mal de difficultés actuellement à répondre aux demandes des communes, mais n'essayons pas d'éluder les responsabilités.

M. Pagani répond que la direction générale de la mobilité a fait une enquête et qu'elle s'est rendu compte qu'il y avait eu, en 2003, plus de 150 amendes en trois jours sur ledit lieu. En 2006, on a refait une campagne de «bûchage» et on a remis 150 amendes. Il faudrait avoir un policier à demeure, 365 jours par an. Cela montre bien la nécessité d'un aménagement pour faire en sorte d'assurer la sécurité des enfants des Grottes.

Un commissaire partage les propos du commissaire préopinant sur les valeurs cibles. Dans le détail, il est écrit «mise à profit du rééquilibrage budgétaire pour engager des campagnes d'intervention significatives». De quel rééquilibrage parle-t-on?

M. Macherel explique qu'il y a eu un rééquilibrage budgétaire dans les trois centres de coûts, notamment dans les groupes 318 (honoraires et prestations de tiers). Le budget à six positions du service comprend un volet aménagement urbain, un volet éclairage public et illuminations, et un volet mobilité. Le chef de service a rééquilibré les dotations en matière de ressources financières entre les trois centres de coûts.

Page II-132 – Aménagement et mobilité – Tableaux budgétaires des missions et prestations

Une commissaire pose une question sur les projets d'aménagement des espaces publics (point 1, rubrique 12). Elle comprend qu'il s'agit de la mise en œuvre de nouveaux projets d'aménagement de l'espace public. Elle demande, par

ailleurs, ce qu'il est advenu des projets de concours exposés lors de la précédente législature.

M. Macherel précise que cela n'est pas un objectif, cela fait partie des missions du service d'établir des projets d'aménagement et de mobilier urbain. Il n'y a pas de projet particulier mais, dans le texte, on retrouve les projets sur lesquels travaille ce service. Il prend l'exemple du projet d'aménagement de la plaine de Plainpalais, dont la mise en œuvre est prévue en 2009, tout comme celle du TCOB.

La commissaire demande ce qu'il en est des projets présentés lors de la précédente législature, concernant le quartier de Saint-Gervais ou Pré-l'Evêque.

M. Macherel répond qu'ils sont dans le pipeline. Tous les crédits ont été posés et ils espèrent que la réalisation suivra.

Une commissaire ne comprend pas, puisqu'il est question de terminer le réseau cyclable, pourquoi le budget diminue d'autant au point 2, chapitre 25 «promotion des mobilités douces».

M. Macherel enverra une réponse écrite.

Page II-136 – Génie civil – Missions et prestations

Un commissaire dit qu'en lisant les objectifs on voit bien qu'on veut optimiser les ressources humaines, mais on ne dit rien à propos d'une certaine rationalisation de la direction du Génie civil (cf. rapport du Contrôle financier).

M. Pagani salue la sagacité du commissaire. Le magistrat a pris bonne note des alertes du Contrôle financier et il va mener une action dans le sens des recommandations.

Examen du projet de budget 2009, page par page

Page 22 – Compétents énergie

Un commissaire dit que tout le monde sait que le prix de l'énergie est en hausse, mais il voit tout de même une augmentation de 25% entre 2007 et 2009. Ne devrait-on pas voir, à terme, une stabilisation de ces coûts avec «100% renouvelable»?

M. Macherel dit que ce serait merveilleux que les économies soient proportionnelles à l'augmentation du coût du pétrole. Le Service de l'énergie fait des budgets base zéro, c'est-à-dire qu'il ne compare pas avec les dépenses du dernier exercice. Sur la base de la consommation avec un climat moyen, ils calculent un budget en fonction du prix du jour. Partant de là, les écarts au niveau des comptes peuvent être interprétés soit par des modifications du prix d'achat de la marchan-

dise, soit par le climat. Pour chaque exercice, ils établissent un rapport où ils calculent ce budget base zéro pour l'ensemble des énergies.

Le commissaire aimerait disposer de ce document.

M. Macherel accède à cette demande.

Le commissaire constate une baisse de 77% par rapport au budget 2008 concernant le chauffage. Pourquoi?

M. Macherel dit que l'explication se trouve à la page 23. Ce n'est pas de l'huile de chauffage, c'est de la chaleur. Parfois, on alimente des bâtiments en chaleur provenant d'une chaufferie externe. La baisse résulte du transfert sous la compétence de la Ville des charges de chauffage des bâtiments administratifs. Il y a eu un changement d'écriture. Elle se trouve dans la GIM. Il est sorti du «compétent énergie» pour un certain nombre de bâtiments.

Page 67 – cellule 2401000 – Architecture – ligne 318

Un commissaire voit mal comment on peut avoir une politique qui annonce un enthousiasme nouveau en matière de réalisation de logements, et de ne pas avoir une ligne correspondante en progression, en matière de mandats extérieurs.

M^{me} Charollais explique que le Service d'architecture fonctionne essentiellement sur des crédits d'investissement, ce qui explique le faible montant au budget des honoraires et prestations de service, car les études sont faites sur des crédits d'études. Deuxièmement, l'augmentation assez importante sur cette ligne concerne une répartition qui date de son prédécesseur qui avait une ligne 318 importante, rattachée à la direction. Au fil des années, elle s'est rendu compte qu'il était plus judicieux, pour des petites études de faisabilité, de répartir cela dans des services opérationnels. On a donc réduit d'autant la part au budget de la direction. Pour la ventiler dans les services du bâtiment, de l'architecture et de l'énergie qui ont besoin de pouvoir commander de manière autonome des prix de prestations.

Détail des subventions accordées (prestations en nature non comprises) – pages jaunes

Page 146 – Direction des constructions et de l'aménagement, 200100 et Aménagement urbain et mobilité, 2601000

Une commissaire veut savoir pourquoi il n'y a rien pour la Fondation Brailard, alors qu'elle figure dans les comptes.

M^{me} Charollais dit que c'est apparu de manière nominative aux comptes 2007. On voit qu'on est dans les mêmes montants que sur le budget 2008 ou bud-

get 2009, on n'a pas de montant supplémentaire. On a choisi de ne pas affecter l'entier à des attributions particulières, excepté vis-à-vis des institutions envers lesquelles la Ville s'était engagée. Il ne leur a pas semblé pertinent d'avoir une action aussi pérenne par rapport à la Fondation Braillard.

La commissaire se souvient que, l'année dernière, le Conseil municipal avait voté une contribution pour la Maison de l'architecture en ligne, qui n'a pas encore de lieu fixe. A-t-elle été sollicitée une nouvelle fois?

M^{me} Charollais dit qu'elle a été sollicitée de manière indirecte et informelle pour pouvoir cautionner une part de la location, au cas où ils trouveraient un lieu pour pouvoir exposer des projets de la Ville.

Détails des subventions relatives aux prestations en nature (pages chamois)

Page 166 – Direction des constructions et de l'aménagement, 200100 et Aménagement urbain et mobilité, 2601000

Un commissaire pose une question concernant l'Association Rehma. Ils ont répondu en CT que, pour des raisons diverses, le Conseil administratif a décidé de transférer la question au département des finances et du logement. Quelles sont ces raisons?

M. Pagani explique que, du point de vue du DCA, cette cafétéria ne répond pas aux exigences. Les comptes de cette association sont mal tenus. Il a donc proposé au Conseil administratif de mettre un terme à cette expérience. Le Conseil administratif en a décidé autrement. Le magistrat a découvert, comme la CF, que cela était resté à leur charge.

Le commissaire dit que, au-delà du transfert financier, il entend toujours le personnel du Service des bâtiments se plaindre de ne pas avoir de cafétéria digne de ce nom.

M. Pagani le déplore autant que lui. Il était question de la Maison des associations pour avoir un local plus adapté aux prestations.

M. Macherel précise que la question des baux n'est pas de la compétence du DCA. Il paraît logique que la GIM reprenne la gestion de ce dossier, car ils sont plus outillés en matière de contrôle et d'analyse.

Investissement et amortissements (pages vertes)

Page 189 – Amortissements logements

Un commissaire aimerait savoir ce qui distingue le patrimoine financier du patrimoine administratif.

M. Pagani répond qu’il se coule dans le moule des libellés qui font partie de l’histoire de la Ville de Genève. Le patrimoine financier, ce sont les immeubles qui rapportent (71 millions de rapport) et le patrimoine administratif, ce sont ceux qui ne rapportent pas grand-chose.

Le commissaire rappelle que la loi dit que le patrimoine financier, ce sont des valeurs qui peuvent être aliénées sans nuire à l’exécution de tâches publiques. Cela veut dire que tous les immeubles de logements pourraient être aliénés sans que cela nuise à la politique du logement.

Un commissaire rappelle que, par le passé, chaque élément était déterminé comme appartenant au patrimoine financier ou administratif de la Ville, étant observé que la LAC oblige la Ville à amortir le patrimoine administratif et pas le patrimoine financier. Par ailleurs, il constate que le taux d’amortissement varie en fonction des objets. Il a été étonné par la durée de l’amortissement de l’école publique des Allières, construite en 1968.

M^{me} Charollais dit que ce ne sont pas eux qui calculent cela. Il faudra poser la question au département des finances et du logement.

Page 233 – Demandes de nouveaux postes au projet du budget 2009

Une commissaire ne comprend pas comment on arrive à 6,5 demandes de postes.

M. Macherel explique que le demi-poste est un transfert en cours d’année, hors qualification budgétaire.

La commissaire demande pourquoi cela ne figure pas à la page 235.

M. Macherel répond que cela figure à la page 237. Il s’agit d’un demi-poste d’employé de bureau.

4. Séance du 8 octobre 2008

Discussions et vote de la commission des travaux

La représentante des Verts dit avoir écouté avec intérêt les présentations des conseillers administratifs Rémy Pagani et Pierre Maudet. Elle se dit intéressée par les futurs développements des deux dicastères. Cependant, si, d’une part, on peut être convaincu de l’utilité des postes demandés par la DCA, d’autre part, cela remet en cause le principe du *personal stop*. Elle se dit perplexe et réserve la position finale de sa formation pour la séance plénière du 6 décembre.

Le groupe socialiste se dit ravi de la suppression du principe de *personal stop*. La Ville a besoin de se développer et de disposer de logements et elle doit,

pour cela, se doter des moyens adéquats. Sa formation n'a pas d'amendements à présenter.

La représentante du groupe A gauche toute! déclare accepter les budgets des magistrats Pagani et Maudet. Elle en profite pour s'étonner de la proposition du groupe radical qui dénonce les dépassements de crédits, alors même que l'un des postes demandés par le DCA est destiné à un contrôleur qui veillera à la maîtrise des finances du département. Le commissaire radical répond que, d'après ce qu'il a compris, le contrôleur en question s'occupera surtout des nombreuses petites factures qui arrivent au DCA.

Le représentant démocrate-chrétien annonce que son parti s'abstiendra lors du vote du budget.

Propositions d'amendements

Projet de budget 2009, page 5

Un commissaire d'A gauche toute! propose de doter de 5 millions de francs supplémentaires le budget des investissements des patrimoines financier et administratif, afin de porter le total des investissements à 100 millions de francs.

Projet de budget 2009, page 233

Un commissaire radical dit être attaché au principe du *personal stop*. Il propose de supprimer le montant de 857 883 francs destiné à financer les 6,5 nouveaux postes demandés par le DCA.

Un commissaire libéral est d'accord avec la proposition du Parti radical. Il en profite pour rappeler qu'il avait l'intention de tenir compte, dans le budget de fonctionnement, des effets de ce dont on entend parler tous les jours dans les journaux et qu'il comptait faire des propositions. Il dit avoir posé la question aussi au cours d'une séance de la commission sociale et de la jeunesse, où il lui a été répondu que des propositions seraient faites.

Projet de budget 2009, page 65, 2001000/314

Un commissaire libéral propose de diminuer le montant indiqué de 30 000 francs. Il évoque le commentaire donné à la page 117 sur le groupe 314 du Service d'incendie et de secours. Il observe que l'entretien du patrimoine financier et administratif se ferait davantage sur les investissements que sur le budget de fonctionnement. L'amortissement se ferait donc non pas sur une année mais sur une plus longue durée.

Projet de budget 2009, page 65, 2001000/315

Un commissaire libéral propose de diminuer le montant indiqué de 20 000 francs. Il explique que, ici aussi, il veut donner un signal politique en faveur des investissements.

Projet de budget 2009, page 66, 2002000/315

Un commissaire libéral propose de diminuer le montant indiqué de 10 000 francs.

Projet de budget 2009, page 233

Un commissaire démocrate-chrétien propose de réduire à 3,5 le nombre de postes demandés par le DCA. Il propose de refuser le demi-poste de responsable de la communication, le demi-poste de responsable d'opération, un poste d'architecte au Service d'architecture, le poste d'architecte au Service des bâtiments et le demi-poste d'ingénieur.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre prend acte de la présentation des budgets des magistrats en charge du DCA et du DEUS. Il salue la présentation particulièrement bien préparée de M. Maudet. Il annonce des amendements en rapport avec la politique du personnel, qui seront vraisemblablement présentés à la commission des finances.

Le Parti socialiste n'exclut pas la présentation d'amendements en commission des finances ou en séance plénière.

Vote des amendements

La présidente soumet à la commission des travaux les différents amendements présentés au projet de budget 2009 de la Ville de Genève:

Projet de budget 2009, page 233

Demandes de nouveaux postes – Département des constructions et aménagement: supprimer le montant de 857 883 francs, destiné à financer les 6,5 nouveaux postes demandés par le DCA.

L'amendement est refusé par 6 non (2 Ve, 2 S, 2 AGT) contre 5 oui (1 R, 2 L, 2 DC) et 1 abstention (UDC).

Projet de budget 2009, page 233

Demandes de nouveaux postes – Département des constructions et aménagement: réduire à 3,5 le nombre de postes demandés par le DCA, refuser le demi-poste de responsable de la communication, le demi-poste de responsable d'opération, un

poste d'architecte au Service d'architecture, le poste d'architecte au Service des bâtiments et le demi-poste d'ingénieur.

L'amendement est refusé par 6 non (2 Ve, 2 S, 2 AGT) contre 5 oui (1 R, 2 L, 2 DC) et 1 abstention (UDC).

Projet de budget 2009, page 5

Présentation générale: doter de 5 millions de francs supplémentaires le budget des investissements.

L'amendement est refusé par 6 non (2 L, 2 DC, 1 R, 1 UDC) contre 4 oui (2 AGT, 2 S) et 2 abstentions (Ve).

Projet de budget 2009, page 65

2001000 – Direction constructions et aménagement – groupe 314 – Entretien des immeubles par des tiers: diminuer le montant indiqué de 30 000 francs.

L'amendement est refusé par 6 non (2 Ve, 2 S, 2 AGT) contre 6 oui (1 R, 2 L, 2 DC, 1 UDC).

Projet de budget 2009, page 65

2001000 – Direction constructions et aménagement – groupe 315 – Entretien d'objets mobiliers par des tiers: diminuer le montant indiqué de 20 000 francs.

L'amendement est refusé par 6 non (2 Ve, 2 S, 2 AGT) contre 6 oui (1 R, 2 L, 2 DC, 1 UDC).

Projet de budget 2009, page 66

2002000 – Urbanisme – groupe 315 – Entretien d'objets mobiliers par des tiers: diminuer le montant indiqué de 10 000 francs.

L'amendement est refusé par 6 non (2 Ve, 2 S, 2 AGT) contre 6 oui (1 R, 2 L, 2 DC, 1 UDC).

La présidente soumet à la commission des travaux le projet de budget 2009 du département, dans son ensemble.

Le projet de budget 2009 du département des constructions et de l'aménagement est accepté par 6 oui (2 Ve, 2 S, 2 AGT) contre 3 non (2 L, 1 R) et 3 abstentions (2 DC, 1 UDC).

AMENDEMENTS
Département : des constructions et de l'aménagement urbain

Commission	Page	Cellule	Groupe	Libellé	P. B. 2009 y.c. modifications CA	AMENDEMENTS		Après modif.	VOTE		A	R
						Charges	Revenus		OUI	NON		
TOTAUX											#####	5'000'000

DÉPARTEMENT DES CONSTRUCTIONS
ET DE L'AMÉNAGEMENT

R. LA. AD. 2008

LE CONSEILLER ADMINISTRATIF



NOTE à

Monsieur Christian ZAUGG
Président de la commission des finances
Conseil municipal
Palais Eynard

Genève, le 15 octobre 2008

Objet

Projet de budget 2009 / réponses aux questions

Monsieur le Président,

Je fais suite à l'audition de notre département du 7 octobre dernier concernant le projet de budget 2009 et vous prie de bien vouloir trouver, ci-après, nos réponses écrites à différentes questions qui nous ont été posées.

Question de Mme Ecuyer

Fournir l'organigramme du département avec noms des responsables des services et unités.

- *Le document est joint en annexe.*

Question de Mme Perler

Fournir liste des zones 30 déjà aménagées, des projets en cours et des zones prévues à aménager prochainement.

- *Le document, sous forme de tableau, est joint en annexe.*

Question de Mme Perler

Pour quelle raison le budget de la prestation « promotion de la mobilité douce (rubrique 25) » du service d'aménagement urbain et de la mobilité est-il diminué et quelles sont les prestations que nous ne ferons plus ?

- *La diminution constatée au travers du budget par missions et prestations (d'environ 71'000 francs soit 0,6 %) ne touche aucunement une diminution des prestations. Elle s'explique comme suit :*

- par une diminution de temps de travail de 20 % d'une collaboratrice du service qui s'occupe exclusivement de promotion des mobilités douces (env. 32'000 francs) ;

- par une diminution de l'ordre de 35'000 francs des imputations internes (en 2008, ont été inscrits 24'120 francs d'imputations internes Voirie et 25'000 francs relatifs à l'utilisation du domaine public, en lien avec les journées à thème de la "Semaine de la mobilité" alors que seuls 14'400 francs sont inscrits au PB 09) ;

- pour le solde restant (env. 4'000 francs), par la conséquence du jeu de la répartition des prestations de support sur les prestations réelles.

Question de M. Rubeli

Combien de modules de la maquette reste-t-il à construire, lesquels et quand toute la maquette sera-t-elle terminée ?

- Une trentaine de modules restent à construire, représentant env. 1/5^e de l'ensemble. La totalité de la maquette sera terminée à l'horizon 2015. Des informations supplémentaires peuvent être obtenues en consultant le site dédié à cette maquette, à l'adresse www.ville-ge.ch/maquette.

Question de M. Buschbeck

Un bilan exhaustif des consommations, par énergie et par année, peut-il être distribué ? Comment ont-elles évolué au cours des dernières années ?

Quelles sont les consommations des bâtiments les plus importants du patrimoine public, et comment ont-elles évolué au cours des dernières années ?

- Se référer au rapport du service de l'énergie, joint en annexe.

Question de Mme Ecuyer

Le service de l'énergie peut-il communiquer le bilan de la campagne Display ? Des résultats en matière d'économie ont-ils été enregistrés ?

- Se référer au rapport du service de l'énergie, joint en annexe.

Question de M. Froidevaux

Fournir le listing des acquisitions de terrains faites par la Ville de Genève depuis 30 ans et les explications relatives à l'affectation des terrains acquis, à qui sont louées les villas et pour quel montant.

- Compte tenu de la charge de travail que cela représente, il sera répondu à cette question à une date ultérieure.

Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire que vous pourriez désirer et vous prie de recevoir, Monsieur le Président, mes plus cordiales salutations.

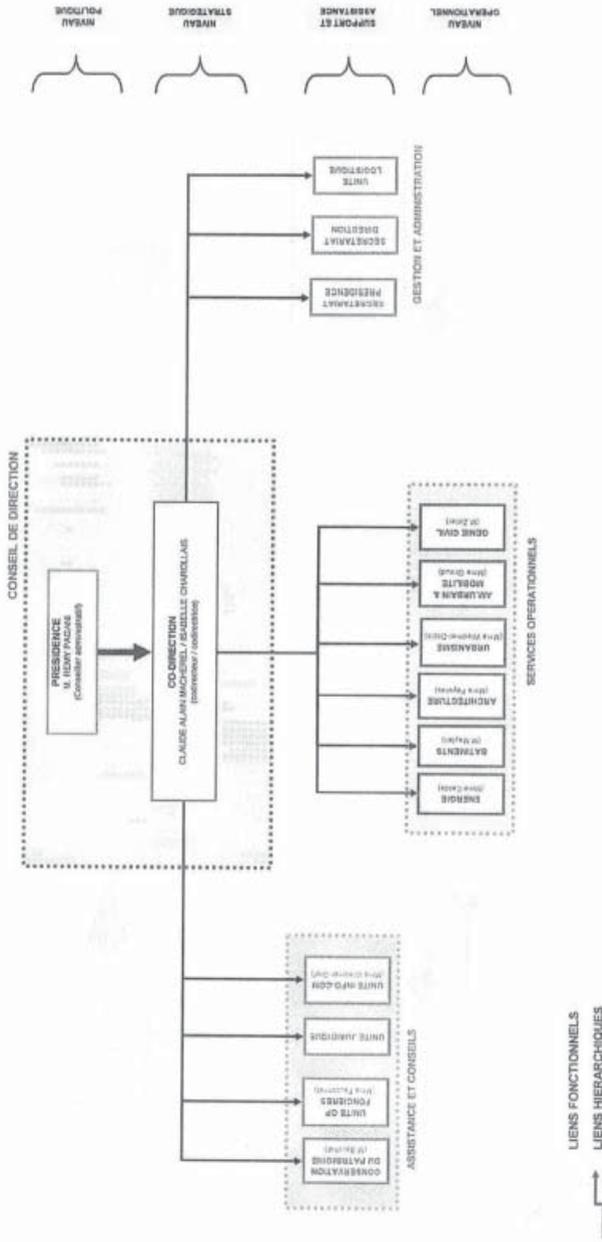


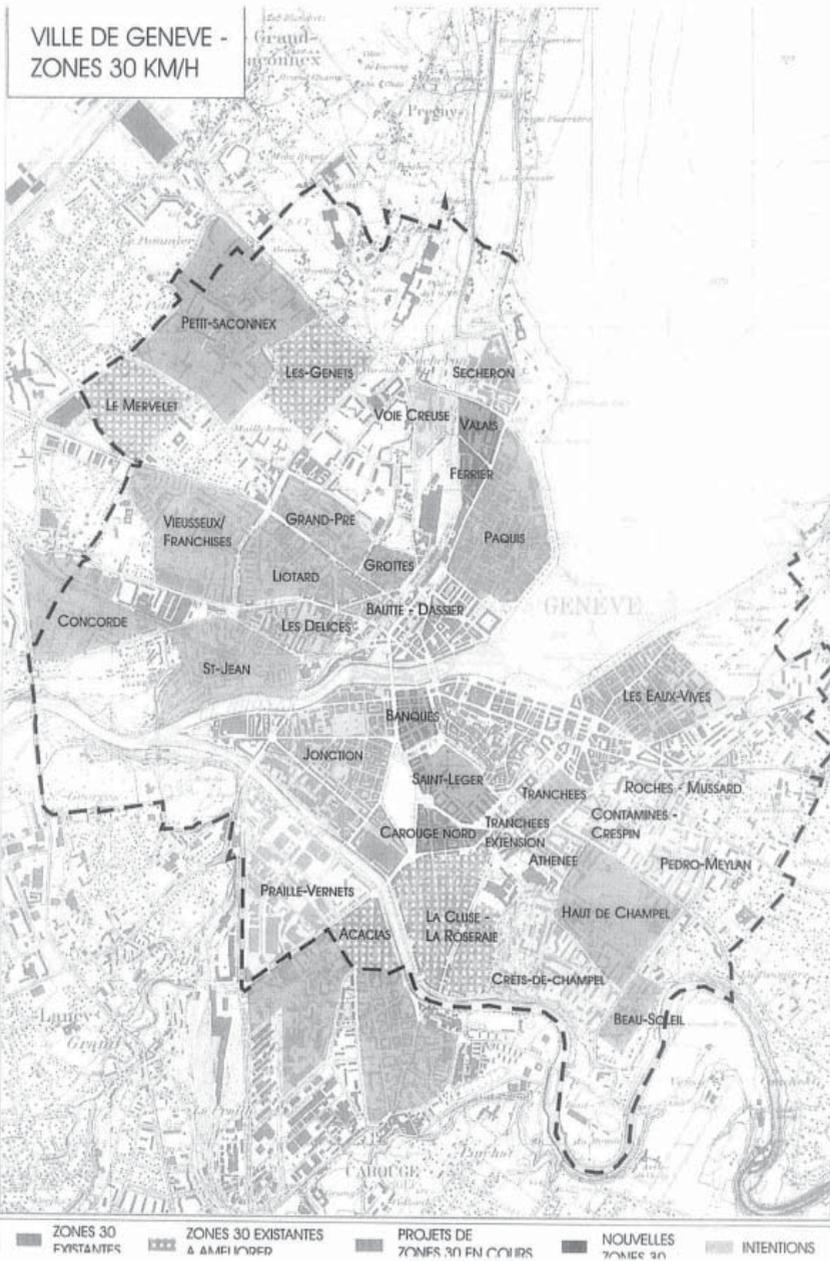
Rémy Pagani

Annexes mentionnées

DEPARTEMENT DES CONSTRUCTIONS ET DE L'AMENAGEMENT

ORGANIGRAMME GENERAL





Commission des Finances – Projet de budget 2009
Rapport du service de l'énergie en réponse aux questions des commissaires

Question de M. Buschbeck

Un bilan exhaustif des consommations, par énergie et par année, peut-il être distribué ? Comment ont-elles évolué au cours des dernières années ?

Toutes les consommations d'électricité, d'énergies de chauffage (mazout, gaz ou bois), et d'eau sont centralisées au service de l'énergie, qui en tant que service compétent procède à l'imputation des charges induites sur les entités consommatrices.

Ces (nombreuses) données servent à élaborer plusieurs types de bilan ou de rapports :

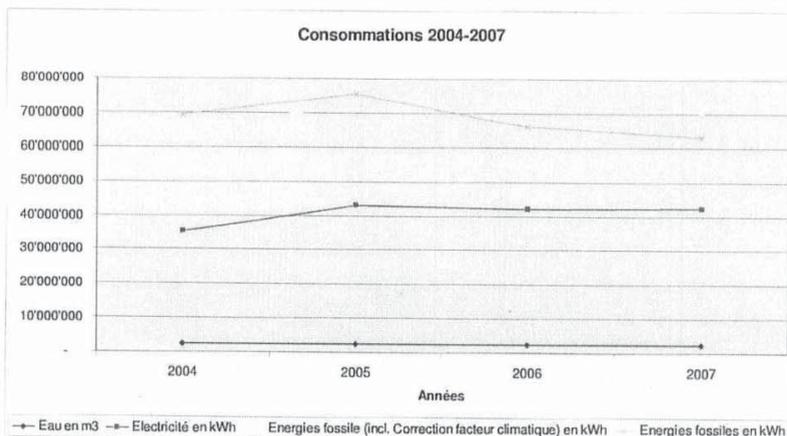
- à l'appui des projets de budget
- à l'appui des comptes

Ces deux rapports sont produits chaque année et visent plus particulièrement à expliquer les volets administratifs et financiers de la gestion des énergies, et mettent en évidence l'évolution de ces budgets.

D'un point de vue des consommations, vous trouverez ci-dessous un bilan global des consommations du patrimoine administratif/public par énergie et par année :

	2004	2005	2006	2007
Eau en m3	2'553'366	2'348'503	2'400'785	2'509'157
Electricité en kWh	35'297'360*	42'979'759*	42'179'457	42'263'729
Energies fossiles en kWh	69'435'860	75'608'144	65'937'615	63'054'344
Energies fossiles (incl. Correction facteur climatique) en kWh	67'771'096	71'257'960	71'731'684	70'506'417

* Depuis le 1^{er} octobre 2004 d'importants changements de tarification de l'électricité sont apparus. Ainsi, pour une partie de l'éclairage public qui était préalablement facturée au forfait, elle est dorénavant facturée selon les consommations enregistrées au compteur.



Question de M.Buschbeck

Quelles sont les consommations des bâtiments les plus importants du patrimoine public, et comment ont-elles évolué au cours des dernières années ?

Vous trouverez ci-dessous le détail des consommations d'électricité et de chauffage pour les 12 plus importants consommateurs du patrimoine administratif, et leur évolution sur 3 ans.

Difficile de faire un commentaire exhaustif, mais d'une manière générale, ces données mettent en évidence qu'environ :

- 50% des valeurs varient de manière faible autour d'une valeur moyenne
- 25% diminuent, généralement grâce à l'amélioration de la performance énergétique de ses équipements et/ou du bâtiment,
- 25% augmentent, notamment en matière de chauffage où le maintien de conditions climatiques hivernales acceptables est particulièrement difficile dans certains bâtiments, limitant par là même les possibilités d'économies supplémentaires. C'est le cas par exemple du MAH, de la Voirie ou du Centre sportif des Vernets. Pour ces bâtiments, seule une intervention d'envergure permettra de diminuer de manière significative les consommations d'énergie. S'agissant des consommations d'électricité, elles sont généralement induites par l'installations d'équipements électriques et/ou informatiques supplémentaires.

	Fluide	Unite	2005	2006	2007
CJB	Electricité	kWh	560'524	547'032	524'101
CJB	Gaz Nat	kWh	37'119	37'371	28'520
CJB	Mazout	kWh	3'642'580	3'315'690	3'096'080
Total chauffage (incl. correction facteur climatique)		kWh	3'467'984	3'647'701	3'493'881
MAH	Electricité	kWh	676'428	667'968	627'174
MAH	Mazout	kWh	1'365'930	1'357'350	1'337'880
Total chauffage (incl. correction facteur climatique)		kWh	1'287'340	1'476'623	1'495'997
MHN	Electricité	kWh	847'895	798'294	864'744
MHN	Gaz Nat	kWh	3'268	2'618	1'957
MHN	Mazout	kWh	1'796'700	1'373'390	1'285'640
Total chauffage (incl. correction facteur climatique)		kWh	1'693'325	1'494'073	1'437'583
SIS Plainpalais	Electricité	kWh	624'860	633'834	677'185
SIS Plainpalais	Gaz Nat	kWh	2'860	2'994	2'732
SIS Plainpalais + EC Mail	Mazout	kWh	2'018'680	1'756'270	1'581'090
Total chauffage (incl. correction facteur climatique)		kWh	1'902'533	1'910'597	1'767'951
Voirie Vernets	Electricité	kWh	824'300	799'628	809'880
Voirie Vernets	Mazout	kWh	1'434'490	1'280'940	1'280'090
Total chauffage (incl. correction facteur climatique)		kWh	1'351'955	1'393'499	1'431'377

Grand-Theatre	Electricité	kWh	1'067'170	1'063'290	1'082'780
Grand-Theatre	Gaz Nat	kWh	-	-	757'902
Grand-Theatre	Mazout	kWh	1'609'910	1'468'760	273'210
Total chauffage (incl. correction facteur climatique)		kWh	1'517'282	1'597'823	1'152'974

Cim. St-Georges	Electricité	kWh	727'132	773'862	703'665
Cim. St-Georges	Mazout	kWh	164'340	73'520	130'000
Cim. St-Georges	Mazout	kWh	450'000	428'150	377'280
Total chauffage (incl. correction facteur climatique)		kWh	578'993	545'753	567'233

Cs Bois-des-Freres	Electricité	kWh	404'981	365'624	361'824
CS Bois-des-Freres	Mazout	kWh	1'125'590	1'060'430	935'170
Total chauffage (incl. correction facteur climatique)		kWh	1'060'828	1'153'612	1'045'693

CS Queue Arve	Electricité	kWh	774'406	797'555	768'641
CS Vernets	Electricité	kWh	3'266'610	3'500'406	3'330'780
CS Vernets + CS Queue Arve	Mazout	kWh	8'411'350	8'113'570	7'855'790
Total chauffage (incl. correction facteur climatique)		kWh	7'927'395	8'826'525	8'784'226

Ec Le Corbusier	Electricité	kWh	255'967	263'833	268'817
Ec Le Corbusier	Gaz Nat	kWh	2'198	1'954	2'071
Ec Le Corbusier	Mazout	kWh	1'148'190	978'340	959'020
Total chauffage (incl. correction facteur climatique)		kWh	1'082'128	1'064'309	1'072'362

Grütli	Electricité	kWh	279'127	266'732	273'765
Victoria Hall	Electricité	kWh	275'272	196'432	433'464
Victoria Hall + Grütli	Gaz Nat	kWh	1'495'572	1'370'484	1'372'880
Victoria Hall + Grütli	Mazout	kWh	71'280	18'270	-
Total chauffage (incl. correction facteur climatique)		kWh	1'476'702	1'510'787	1'535'134

Bibl. Cité	Electricité	kWh	442'558	441'668	420'723
Bibl. Cité + locatif	Gaz Nat	kWh	414'817	416'181	348'077
Total chauffage (incl. correction facteur climatique)		kWh	390'950	452'752	389'214

Stand 25	Electricité	kWh	982'800	1'129'500	1'143'900
Stand 25	Mazout	kWh	400'000	419'780*	408'400*
Total chauffage (incl. correction facteur climatique)		kWh	376'986	414'090*	414'090*

*valeurs recalculées suite à erreur de jauge

Question de Mme Ecuyer

Le service peut-il communiquer le bilan de la campagne Display ? Des résultats en matière d'économie ont-ils été enregistrés ?

La campagne Display a été lancée en automne 2007. Les étiquettes énergie ont été affichées dans 27 bâtiments, dont 12 écoles.

Il est difficile de tirer un bilan sur les économies directement induites par une campagne d'information-sensibilisation. En revanche, ces informations sous forme « d'étiquettes énergie » sont désormais, et de plus en plus, familières pour le plus grand nombre. Elles participent, avec les très nombreux autres supports d'information, à sensibiliser tout un chacun à agir selon ses moyens afin de consommer moins et mieux.

Nous notons depuis quelques mois en particulier une attente très forte exprimée par les locataires d'améliorer la performance énergétique des immeubles de logements, et due à la très forte augmentation du prix des énergies fossiles.

Les étiquettes ont été mises à jour en 2008. Cependant, elles n'ont, pour l'heure, pas été affichées dans les bâtiments, faute de disponibilité en temps pour rédiger la partie commentaire des étiquettes. De plus, dans les bâtiments à caractère patrimonial élevé, l'esthétique du support d'affichage reste à finaliser.

En revanche,

- l'étiquette Display est dorénavant intégrée en tant qu'outil d'information dans les textes des demandes de crédit relatives aux projets de rénovation. Ceci afin de mettre en évidence les améliorations énergétiques, d'informer au mieux en ce sens le conseil municipal lorsqu'il est appelé à se prononcer sur l'engagement de travaux de rénovation de bâtiments.
Ainsi dans le cadre de la PR 604 relative à la réfection des façades du Muséum d'Histoire Naturelle, l'étiquette énergie figure en page 8, et il est indiqué que les travaux permettront de faire passer le Muséum d'histoire naturelle dans les classes suivantes:
 - Consommation d'énergie: B (au lieu de C)
 - Emission de CO2: A (au lieu de B)
 - Consommation d'eau: C ou D (au lieu de F)
- les évaluations les plus mauvaises font progressivement l'objet d'assainissement, soit dans le cadre de l'entretien des bâtiments, soit dans le cadre d'un assainissement technique d'installation.

Genève le 14 octobre 2008
Valérie Cerda
Cheffe du service de l'énergie

Rapport de la commission des arts et de la culture chargée d'examiner le projet de budget 2009 du département de la culture.

Rapport de M^{me} Christiane Olivier.

La commission s'est réunie les 9, 13 et 16 octobre 2008, sous la présidence de M^{me} Anne Carron-Cescato.

A l'issue de ces trois séances, un prérapport a été établi à l'intention des membres de la commission des finances.

En date du 29 octobre 2008, la commission des finances, accompagnée de la présidente de la commission des arts et de la culture, M^{me} Anne Carron-Cescato, ainsi que de la chargée du rapport, a reçu M. Patrice Mugny, conseiller administratif, ainsi que les responsables de ses services.

Un compte rendu de cette séance, qui se trouve à la fin de ce rapport, en fait partie intégrante.

Je tiens ici à remercier M^{me} Marianne Cherbuliez pour l'excellente qualité des notes de séances qui a grandement facilité la rédaction de ce rapport.

Séance du 9 octobre 2008

Audition de M. Patrice Mugny, conseiller administratif chargé du département de la culture, accompagné de M^{me} Martine Koelliker, codirectrice du département, M. Boris Drahusak, codirecteur, M. Jean-François Rohrbasser, conseiller culturel, et M. Gianni Dose, conseiller scientifique

En introduction, M. Mugny indique que les modifications les plus importantes par rapport au budget 2008 concernent les subventions. Il en expose les éléments les plus pertinents :

- augmentation de la subvention à l'Orchestre de la Suisse romande (OSR) de 1 million. Cette augmentation devient absolument nécessaire pour que l'OSR puisse poursuivre ses activités. Il relève qu'il n'y a pas eu d'augmentation depuis fort longtemps et que l'on attendait que l'Etat se prononce également et apporte sa participation. Ce dernier s'est engagé à le faire, en signant une convention pour 2010. Il souhaite que les autres cantons investissent également;
- augmentation de 1 950 000 francs pour la culture indépendante, dont: 100 000 francs pour la proximité, 300 000 francs pour le théâtre, 300 000 francs pour la danse, 500 000 francs pour les manifestations pluridisciplinaires, 200 000 francs pour la musique et 500 000 francs pour le soutien au livre.

N.d.l.r.: On peut se demander si cette dernière attribution, à savoir le soutien au livre par le biais de soutiens à des maisons d'édition, peut être considérée comme destinée à la «culture indépendante».

En ce qui concerne le nouveau fonds attribué aux manifestations pluridisciplinaires, il précise la réflexion qui a prévalu à sa création. Il est de plus en plus difficile de classer les nouvelles formes de manifestations, qui se diversifient et mélangent les genres, dans un fonds spécifique, que ce soit le théâtre, la danse ou la musique.

A telle enseigne que les commissions d'attribution se renvoient très souvent la balle, sans compter le fait qu'elles manquent toutes d'argent. C'est pour tenir compte de cette évolution artistique que ce fonds a été créé et pourvu de la somme de 500 000 francs.

Il signale ensuite l'augmentation prévue pour le soutien aux livres, secteur qui est actuellement, selon lui, très mal doté. Si la Ville souhaite soutenir les publications romandes et fournir une aide aux artistes romands, il est nécessaire de mettre l'accent sur ce poste. Il note que les soutiens apportés à l'écrivain ne résolvent pas la question de savoir comment il va être édité. De plus, afin de faire connaître les écrivains romands, que ce soit en Suisse ou à l'étranger, la publication de catalogues est essentielle.

Concernant le cinéma, M. Mugny propose d'augmenter la subvention pour 2009 de 1 million, car il y a de fortes demandes des cinéastes genevois et cela fait suite aux discussions et réflexions de ce printemps.

Il signale également une première tranche de 50 000 francs destinée à Rousseau 2012. Un crédit extraordinaire sera demandé en 2009, mais il précise qu'une certaine somme est nécessaire dès maintenant, pour démarrer le projet.

N.d.l.r.: Cette somme est ventilée dans différents groupes dans le budget de fonctionnement de la Direction générale. La répartition est difficilement identifiable. Une question sera posée à ce sujet ultérieurement, à laquelle il sera répondu par le département lors de la séance du 13 octobre.

M. Mugny indique que les 50 000 francs d'augmentation prévus pour le Centre de la photographie concernent la manifestation 50 JPG qui se tiendra en 2009.

Il est également fait mention de la réintroduction du crédit aux acquisitions d'œuvres, à hauteur de 250 000 francs. M. Mugny, explique que, pour le MAH, il existe un club de donateurs dont les dons permettent d'acquérir certaines pièces coûteuses. Il relève toutefois que le MAH souhaiterait parfois acquérir des pièces moins prestigieuses, qui ne suscitent pas l'intérêt des mécènes mais ont

un intérêt pour le musée, car elles complètent, par exemple, une collection. Cela a pour conséquence que certains achats intéressants ne sont pas faits, faute de moyens.

En ce qui concerne le BAC et les différentes institutions qui y sont intégrées, M. Mugny confirme que la subvention du Mamco est de 1 million, plus la mise à disposition de locaux; celle du Centre d'art contemporain de 500 000 francs plus les locaux, et celle du Centre de la photographie, qui a trouvé sa place au BAC, de 230 000 francs.

Par ailleurs, le budget commun de la FAMC (Fondation pour l'art moderne et contemporain) est de 830 000 francs dont 250 000 francs sont consacrés aux coûts de fonctionnement normal du bâtiment et 580 000 francs sont à disposition pour des activités et manifestations en commun.

Il propose que cette dernière somme fasse l'objet de la création d'une ligne spécifique intitulée «Projets d'exposition au BAC». Le Fonds municipal d'art contemporain (FMAC) serait chargé de donner des préavis par rapport aux demandes de subventions qui seraient déposées auprès du département par des acteurs culturels en art contemporain pour organiser des expositions dans les espaces du rez-de-chaussée et du premier étage du bâtiment C du BAC. Cela permettrait également au FMAC lui-même d'être plus visible et de pouvoir organiser des expositions. Il propose ainsi de ne plus laisser cet argent à la disposition de la FAMC, car il reviendrait essentiellement au Mamco et au Centre d'art contemporain.

M. Mugny indique que, de cette façon, le Conseil administratif répond complètement à la motion M-724 de la commission des arts et de la culture (mis à part le dernier point): «Pour que le projet BAC ne soit pas un champ de ruines sur l'art contemporain», qui demandait de:

- déposer un crédit d'étude en 2008 afin d'entreprendre les travaux nécessaires de dépollution, de réfection et d'aménagement du Bâtiment d'art contemporain (BAC). Cela sera fait, mais en 2009;
- développer le projet BAC+ dans le cadre de locaux adaptés à l'ambition du projet;
- conserver l'entité du Centre de la photographie, Genève au sein du BAC et à garantir la poursuite de ses activités par le renouvellement de sa convention;
- dans la mesure du possible, permettre que le Centre pour l'image contemporaine et d'autres entités ou institutions n'ayant pas de résidence au BAC puissent organiser des expositions ou manifestations dans la salle du rez-de-chaussée (ex-musée de M. Tua);
- renoncer, jusqu'à la fin des travaux, à une fusion du Centre pour l'image contemporaine avec le Centre d'art contemporain et le Musée d'art moderne et contemporain.

Un commissaire demande pourquoi il y été prévu 500 000 francs pour les manifestations pluridisciplinaires, et comment le département est arrivé à ce montant.

M. Mugny se réfère aux chiffres présentés au Rassemblement des artistes et acteurs culturels (RAAC) durant le week-end dernier et constate que, dans certains domaines, il y a une augmentation des demandes mais une baisse des réponses favorables, en raison des manques de moyens. C'est en prenant, dans ces secteurs-là, les chiffres de ce qui relevait du pluridisciplinaire que le département a fait une évaluation.

Une autre commissaire, en complément de la question de son collègue remarque, d'après les explications du magistrat, que ces manifestations étaient auparavant subventionnées par les fonds généraux cinéma, théâtre, danse et musique. Elle souhaite savoir si ces fonds ont été par conséquent diminués d'autant, selon une répartition donnée, ou si cette somme de 500 000 francs s'ajoute aux montants déjà existants. Il lui est répondu que ce montant vient en plus.

Un commissaire soulève la question, concernant l'OSR, de savoir si les concerts donnés dans d'autres villes (par exemple à Lausanne) s'autofinancent, car il estime que ce n'est pas au contribuable genevois de les financer.

Il lui est répondu que l'OSR touche 1 million de la RSR, à la condition qu'il fasse un minimum fixé de concerts en Suisse romande. Le coût généré par les concerts à Lausanne s'élève à quelque 600 000 francs et l'OSR récupère 1,2 million. La différence va dans le fonctionnement général de l'OSR, qui est utile à Lausanne et également à Genève.

Concernant l'apport de subventions, il se décline ainsi:

- la subvention du canton de Vaud est de 220 000 francs;
- le soutien de la RSR est de 1 million, comme indiqué précédemment;
- une fondation lausannoise verse 250 000 francs;
- le Don des amis vaudois verse 150 000 francs;
- la Loterie romande verse 450 000 francs.

Un commissaire s'interroge sur la contamination du site BAC. Il constate que cette surface forme un îlot, dont une partie n'appartient pas à la Ville. Il se demande ce qu'il va se passer si la partie qui n'appartient pas à la Ville n'est pas décontaminée, car il craint qu'elle ne recontamine et gâche la partie nettoyée. Il se demande si une sorte de barrière est prévue.

M. Mugny indique qu'au BAC la situation est différente de celle rencontrée à Artamis. En effet, à Artamis, la pollution se situe dans le sol et les eaux qui à leur tour polluent le Rhône. Il explique que, d'une part, le BAC est un bâtiment coupé des autres et que, d'autre part, seules les plaquettes de bois du plancher vont être

décontaminées. Il n'y a aucun travail à effectuer au niveau des sols mais uniquement sur la construction des bâtiments, raison pour laquelle il ne peut pas y avoir de contamination par les autres bâtiments.

Rapport du Conseil administratif à l'appui du projet de budget 2009

Un commissaire, en préambule, souhaite savoir où en est le partenariat public-privé en matière culturelle. Il demande si le département recherche de tels partenariats ou d'autres types de collaborations comme c'est le cas à Paris, du Palais de Tokyo, qui loue des salles et organise, entre autres, des défilés de mode.

M. Mugny indique qu'il y a des secteurs qui bénéficient plus facilement de soutiens: les Beaux-Arts, l'opéra, le ballet, etc., et qu'ainsi le Grand Théâtre et l'OSR ainsi que les musées reçoivent un soutien considérable. Il cite l'exemple récent d'un legs de l'ordre de 35 millions qui va permettre de réaliser tous les travaux du Jardin botanique et même de payer une partie du Muséum.

Pour les arts modernes, le Mamco par exemple, il y a des passionnés et cet art attire les dons privés.

En revanche, il remarque que les autres formes de musique ou le théâtre n'ont pas beaucoup de soutien de la part de mécènes; parfois, une cause spécifique est soutenue mais, sinon, la situation est plus difficile. Des négociations ont lieu avec des mécènes, mais de telles démarches ne sont pas applicables pour des événements ponctuels, tels un concert ou une pièce de théâtre.

Il précise qu'une grande partie du travail du directeur du MAH, M. Menz, consiste à rechercher des partenariats. Il ajoute que la Ville a trouvé des fonds considérables pour l'exposition sur le vaudou au MEG qui, de plus, a été vendue à différentes villes.

M. Rohrbasser explique que la majorité des arts vivants est gérée en gestion déléguée, par des fondations et des associations qui, elles, s'occupent de la recherche de soutiens financiers.

P. II-147 – Direction de la culture— Rousseau 2012

Question: Sur quelle ligne figurera le projet Rousseau 2012, lorsqu'il entrera dans sa phase de réalisation?

Réponse apportée ultérieurement: tout sera réparti sur la ligne 31 soit:

310510	3 000 francs (impressions);
317070	5 000 francs (dédommagements);
318380	22 000 francs (expertises);
318550	20 000 francs (prestations diverses).

P. II-147

Question: Par rapport à l'objectif «Etablir un protocole pour la gestion des absences non planifiées», s'agit-il d'un projet pilote mené uniquement dans le département de la culture? Pourquoi ce projet n'est-il pas mené par la Direction des ressources humaines (DRH), puisque ces absences non planifiées concernent l'ensemble de la municipalité?

Réponse: Il est rappelé que le projet de la Ville et de la DRH a été envoyé en commission depuis longtemps. Il semble qu'il est bloqué en commission. (Un commissaire informe que c'est le Conseil administratif qui a bloqué ce projet.)

Il est indiqué que l'idée est de valider, avec la DRH, un protocole simple, tel celui des HUG, qui s'appliquera à tous les départements.

P. II-150

Question: Pour quelle raison est-il indiqué que «les remboursements d'assurance pour perte de salaire ont été déduits des charges de fonctionnement»? Cela semble être une aberration. Comment est-il possible de prévoir à l'avance des entrées aléatoires?

Réponse: Cela figure en principe dans les comptes, à moins que ce montant ait pu être budgété. Si la somme n'est pas budgétée, c'est par erreur qu'elle figure ici.

P. II-152

Question: On ne voit pas apparaître le service de la billetterie. Quel est le devenir de ce service, des logiciels ont-ils été développés, etc.?

Réponse: Les points de vente de Billetel fonctionnent bien et un travail a été réalisé avec la Direction des systèmes d'information et de communication (DSIC) et des partenaires extérieurs. Un point de vente supplémentaire a été ouvert, mais il n'y a pas eu de travail sur un nouveau logiciel.

P. II-152

Question: Concernant les ateliers de décors de théâtre, une commissaire se dit surprise que ces ateliers «conceptualisent et construisent des décors».

Réponse: Il s'agit d'une aide en nature. Un théâtre qui doit construire un décor ne paiera que le matériel de base. Les ateliers ne conçoivent pas tous les décors mais ceux qui servent aux manifestations, telle la Fête de la musique.

P. II-153

Question: De quel règlement s'agit-il lorsqu'il est mentionné «adapter le règlement sur les horaires aux besoins du travail irrégulier dans le monde du spectacle»?

Réponse: Il est fait référence au règlement sur les indemnités.

P. II-158

Question: Concernant les missions de promotion, de communication institutionnelle, une commissaire se demande ce que sont les «Dossiers FMAC», étant donné que le FMAC a sa propre entité.

Réponse: Il s'agit de la manifestation d'art contemporain (MAC), organisée l'an prochain.

P. II-158

Question: Rubrique «Populaires», qui établit cette liste et comment les personnes savent qu'elles peuvent accéder à ces spectacles?

Réponse: Toutes les associations ont été contactées. Les associations de personnes âgées peuvent y participer. Les billets sont vendus à prix réduit jusqu'à concurrence du budget.

Question: Concernant la promotion culturelle des troupes indépendantes, est-il envisagé d'apporter un aide pour promouvoir l'accessibilité, étant donné la nouvelle loi sur l'affichage sauvage notamment?

Réponse: La majorité des panneaux d'affichage sont gérés par le département de M. Maudet. L'utilisation des panneaux se fait selon une rotation. On remarque toutefois que les indépendants n'arrivent souvent pas à programmer en avance.

Concernant la gestion des panneaux pour le culturel, un appel d'offres a été lancé, mais personne n'a postulé. Il va y avoir environ 2200 panneaux que tout le monde aura le droit d'utiliser, puisque personne n'a postulé.

P. II-159

Question: Afin d'améliorer l'information auprès des publics, serait-il possible d'obtenir un endroit spécifique à l'Arcade municipale et afin d'avoir une meilleure visibilité?

Réponse: Pour 2009, il y aura un lien plus fort entre l'équipe de billetterie et la promotion culturelle, afin que cette dernière puisse régulièrement informer des grands événements à mettre en avant au cours de l'année.

Concernant la carte «20 ans/20 francs», le département souhaiterait qu'il y ait une référence à cette carte dans tous les lieux culturels.

P. II-159

Question: «Entamer un bilan de ces mesures...» De quelle manière le département entend-il faire ce bilan, s'agit-il éventuellement de modifier la politique d'accès?

Réponse: La vente de billets à tarifs réduits fonctionne. En revanche, les chéquier culturels peinent à démarrer, alors que 12 000 à 13 000 personnes y ont droit. Un bilan sera établi en 2009 afin de voir comment il est possible de procéder pour améliorer l'emploi de ces chéquiers.

Le département a demandé à l'Université de faire une étude concernant la carte «20 ans/20 francs». Un observatoire du public va être créé; il est en cours de mise en place.

Le département va regarder avec des associations, tel Caritas, s'il est possible de faire la promotion du chéquier culture.

P. II-164

Question: Il est demandé 1,5 poste supplémentaire pour le Service aux artistes et acteurs culturels (SAAC). Où se trouve la justification?

Réponse: Transfert de la ligne 365, subvention «La ville est à vous». La collaboration avec la FASE est arrêtée et la somme disponible correspond à environ 2 postes. En utilisant cette subvention, on crée 1,5 poste. Cela correspond à un coordinateur de manifestations, le même que celui qui était à la FASE, et un assistant.

P. II-164

Question: Concernant le FMAC, pourquoi adopter des mots comme «gestion des collections d'art contemporain, acquisition, conditionnement et stockage des œuvres dans les réserves». Ces mots reflètent bien le fait que la Ville acquiert pour stocker et ne fait rien pour favoriser les expositions. La commissaire espère que ces mots ne reflètent pas la volonté du département par rapport au FMAC.

Réponse: La vocation du FMAC n'est pas d'organiser des expositions. Il est noté toutefois que, lorsque le département indique qu'il souhaiterait avoir le premier étage du BAC, c'est également pour y organiser des expositions.

P. II-165

Question: Qu'en est-il d'une résidence d'artistes au Caire et quel en est le coût?

Réponse: C'est le hasard de l'histoire qui veut cela. Dix-sept villes suisses ont, à une époque, décidé d'avoir une résidence au Caire, une en Inde, etc. Il y a un tournus et parfois Genève a le droit d'avoir quelqu'un au Caire. Il ajoute que les artistes apprécient cela. L'idée est de promouvoir les échanges culturels également entre les artistes suisses eux-mêmes, car il y a trois artistes suisses, représentatifs de divers champs culturels, dans le même lieu, durant six mois. Le but est, par ailleurs, que les artistes, qui ont une expérience de vie ailleurs, puissent ainsi avoir des contacts avec la population locale.

Question: Concernant les projets pluridisciplinaires, une commission de préavis sera créée. Les artistes sont-ils prévus dans cette commission? Combien de personnes constituent généralement ces commissions?

Réponse: Les artistes ne font quasiment jamais partie de ce genre de commission car, si tel est le cas, ils doivent renoncer à demander des aides durant les quatre ans de leur mandat. Il réside une certaine difficulté à créer ces commissions de préavis, car les personnes y sont, entre autres, souvent mal rétribuées. Il constate que ce sont souvent des enseignants. Les commissions sont constituées généralement de quatre ou cinq personnes et d'un ou deux fonctionnaires, avec éventuellement une rotation de ces derniers, en fonction des arts concernés.

Projet de budget 2009

Question: Concernant le budget dans sa globalité, il est annoncé 1 million supplémentaire pour le cinéma. Cette somme est-elle prise ailleurs ou est-elle en plus? Comment sera-t-elle consolidée?

Réponse: D'après les échos entendus, les effets de la crise financière actuelle ne se feront pas sentir sur le budget 2009 mais énormément sur celui de 2010. Le million va être en plus.

P. 77 – Direction de la culture – groupe 301

Question: On constate une augmentation de trois personnes à la Direction de la culture. Quelle sera leur fonction?

Réponse: Il ne s'agit que de transferts de personnes. *(Cette réponse étant incomplète, la question sera reposée à la commission des finances.)*

P. 80 – Ateliers de décors – groupe 434

Question: En quoi consiste ce revenu?

Réponse: Il s'agit de la facturation des coûts du matériel utilisé pour la construction de décors.

P. 80 – Promotion culturelle – groupe 316

Question: Pourquoi cette diminution de 2500 francs?

Réponse: Il s'agit d'une diminution pour la location de matériel audiovisuel.

P. 80 – Ateliers de décors – groupe 312

Question: D'après le budget à six positions, on constate une augmentation de plus 10 000 francs de frais de chauffage alors que, l'an dernier, il avait été dit qu'une nouvelle centrale de chauffage avait été mise en œuvre, afin d'opérer des diminutions de frais drastiques.

Réponse (apportée ultérieurement): 10 494 francs supplémentaires ne concernent pas le bâtiment pour lequel ont été prises des mesures, l'an dernier, pour le doter d'un équipement en chauffage moins vorace, mais le bâtiment du 44, Bois-des-Frères. Il s'agit d'un «compétent» de la Gérance immobilière municipale.

N.d.l.r.: Il est constaté qu'il y a des modifications, d'une année à l'autre, qui sont impossibles à gérer car résultant d'attribution par les services «compétents» qui ne sont pas auditionnés par la commission.

P. 80 – Ateliers de décors – groupe 318

Question: Pourquoi y a-t-il une augmentation de 63 000 francs pour les Securitas, alors que ces rondes étaient déjà prévues et effectuées en 2007 et 2008?

Réponse: Rien n'avait été budgété en 2008. Le Service des bâtiments a budgété cela par rapport à un contrat qui a été signé. Suite à des cambriolages, il a été décidé d'instaurer des rondes nocturnes, confiées à Securitas, cela pour un montant de 39 120 francs à ce jour.

P. 81 – Promotion culturelle – groupe 461

Question: En quoi consiste cette subvention du Canton?

Réponse: Il s'agit de crédits jeunes.

P. 81 – Administration du Service SAAC – groupe 318

Question: A quoi correspondent les cachets de conférences en plus?

Réponse: Il s'agit de la Fureur de lire.

P. 83 – Fonds municipal d'art contemporain – groupe 427

Question: Les revenus correspondent-ils à des locations à des privés?

Réponse: Ce sont toutes les gratuités concernant le Mamco, la FAMC, etc., tout le bâtiment du BAC.

P. 83 – Grand Théâtre – groupe 300

Question: Si cela concerne bien les jetons de présence (indemnités) de la présidence, pourquoi cette somme est-elle imputée au budget de fonctionnement de la Ville et n'est pas insérée dans la subvention de la fondation?

Réponse: Il s'agit là d'une décision du Conseil administratif. La présidente travaille actuellement quasiment à mi-temps au Grand Théâtre et il est normal de la payer en conséquence.

N.d.l.r.: La question ne concernait ni le temps de travail ni la qualité de la prestation, mais l'imputation comptable (sur fonctionnement Ville au lieu d'être intégrée dans la subvention).

P. 83 – Grand Théâtre – groupe 301

Question: Pour l'instant, six postes ont été municipalisés, est-il prévu d'en municipaliser d'autres?

Réponse: Trois postes de plus seront municipalisés au 1^{er} janvier 2009. Le montant est calculé mais pas encore intégré. Il s'agit d'une opération neutre.

N.d.l.r.: A la seule différence que l'augmentation sur le groupe 301 du budget de fonctionnement de la Ville (traitements du personnel) devra être retranchée du groupe 365 des subventions du Grand Théâtre.

Question: Qu'en est-il de l'ancien secrétaire général?

Réponse: Cela est pris sur le budget de la fondation.

N.d.l.r.: A ce stade, il ne s'agissait pas seulement de savoir sur quel budget le poste était imputé, mais de savoir où en était la situation. La question pourra être posée lors de l'audition du Grand Théâtre dans le cadre de l'examen des comptes.

Question: Pourquoi une diminution de 68 000 francs?

Réponse: C'est la DRH qui a budgété cela.

Cette différence est liée à des transformations de postes. Il fournira une réponse plus détaillée lundi 16. (*Réponse pas reçue.*)

P. 84 – Grand Théâtre – groupe 314

Question: A quoi correspond l'augmentation de 145 000 francs?

Réponse: Dans le contexte des audits, il a été décidé de faire des travaux, dont la réalisation serait répartie entre 2008 et 2009. Il s'agit essentiellement de travaux relatifs à la santé et sécurité.

P. 84 – Grand Théâtre – groupe 365

Question: Demande de détails sur la subvention à des institutions privées.

Réponse: Sur la même ligne figurent les gratuités et les subventions en francs.

P. 84 – Grand Théâtre – groupe 390

Question: Les intérêts répartis concernent-ils des imputations internes?

Réponse: Oui. Deux crédits importants ont été votés, de 19 millions et de 6 millions récemment, et l'amortissement se fait à long terme, d'où ces intérêts.

P. 84 – Conservatoire et Jardin botaniques – groupe 314

Question: L'entretien est-il confié à des privés ou se fait-il à l'interne?

Réponse: La réponse sera donnée lundi. (*Pas reçu de réponse.*)

Séance du 13 octobre 2008

Suite de l'audition de M. Patrice Mugny, conseiller administratif chargé du département de la culture, accompagné de M^{me} Martine Koelliker, codirectrice, M. Boris Drahusak, codirecteur, M. Jean-François Rohrbasser, conseiller culturel, et M. Gianni Dose, conseiller scientifique

P. 85 – Direction du Musée d'art et d'histoire – groupe 301

Question: Pourquoi cette augmentation de 397 437 francs?

Réponse: Cela provient des mécanismes salariaux et de l'ajout d'un poste. La direction bicéphale étant devenue une direction tricéphale. Il s'agit d'un transfert de poste depuis un autre service. *(Il n'a pas été mentionné lequel.)*

P. 86 – Direction du Musée d'art et d'histoire – groupe 427

Question: S'agissant d'une augmentation des revenus, liée au Théâtre Am Stram Gram, quel est le rapport entre ce théâtre et le MAH? De plus, selon les explications de la page 101, il s'agit également de redevances annuelles sur le chiffre d'affaires de la librairie. Cette somme doit-elle figurer au «patrimoine administratif»?

Réponse: Ce sont des locaux à la rue de la Colline, dont le bail est au nom du MAH et dont une partie est louée au Théâtre Am Stram Gram, pour entreposer des décors. Dans le document à six positions, ce revenu figure dans les redevances diverses.

P. 90 – Musée de l'horlogerie – groupe 311

Question: Pourquoi cette augmentation sur les achats?

Réponse: Ce poste n'a pas augmenté, l'enveloppe globale est restée la même, mais il est possible qu'il y ait des variations des montants, à l'intérieur de celle-ci. Cela est lié à un programme de déménagement de la collection du Musée de l'horlogerie, qui est actuellement entreposée dans un coffre hypersécurisé. Cette solution ne convient toutefois pas, raison pour laquelle la collection doit être déménagée, ce qui engendre la nécessité de matériel pour la stocker.

P. 91 – Musée d'ethnographie – groupes 310 et 313

Question: Par rapport aux explications figurant en page 102, il est dit que le poste 311 diminue en contrepartie des augmentations des postes 310-313, ces derniers augmentant en fonction d'une augmentation du coût des fournitures. Pourquoi alors le poste 311 concernant d'autres fournitures n'a-t-il pas subi d'augmentation lui aussi? *(Se pose la question de la justification donnée.)*

Réponse: Il faut voir l'enveloppe globale du MEG. Ce dernier décide ensuite comment il répartit ces sommes, entre autres en fonction des projets d'expositions.

P. 94 – Direction des bibliothèques et discothèques municipales

Question: Des travaux sont en cours à la Bibliothèque de la Jonction. Le bruit court que ce serait pour la transformer en médiathèque. Combien de temps vont durer les travaux?

Réponse: Il ne s'agit que de travaux de rafraîchissement, comme cela a été fait aux Minoteries, qui vont durer de un mois à un mois et demi.

P. 94 – Directions des bibliothèques et discothèques municipales – groupe 318

Question: Il est constaté que l'augmentation est liée à la différence entre les emplois cantonaux et les emplois de solidarité. Pourquoi y a-t-il cette augmentation? La Ville va-t-elle souscrire à ces emplois de solidarité et à quel salaire?

Réponse: Le magistrat informe que, jusqu'à maintenant, il y avait les emplois temporaires cantonaux (ETC), qui vont prochainement disparaître. La Ville ne payait rien pour ces emplois et, en raison de la nouvelle législation, elle payera désormais une partie du coût, qui va augmenter progressivement pour se stabiliser à 30 ou 40%.

Il explique que, soit la Ville décide de créer des postes, soit elle continue à travailler avec des emplois solidarité, rémunérés quelque 3000 francs par mois. Il trouve ces salaires bien trop bas mais constate qu'ils existent. Il dit qu'il est possible d'imaginer que la personne qui a un emploi solidaire dans une bibliothèque pourra peut-être ensuite se former et faire autre chose. Si le Conseil administratif veut tenter cette solution plutôt que de créer de nouveaux postes, cela permettra au moins à la Ville d'aider des gens à s'intégrer.

La commissaire a compris que la Ville paierait un pourcentage du coût de ces emplois. Elle demande s'il y aurait la possibilité, une fois que le salaire serait fixé, que la Ville prenne une augmentation à sa charge.

Il lui est répondu que cela n'est légalement pas possible, car ce sont généralement les associations qui paient ces salaires. La Ville a pour seul choix d'occuper ces personnes pour un salaire de 3000 francs ou d'engager des collaborateurs en créant de nouveaux postes.

Il est également indiqué que, dans les bibliothèques municipales, il y a l'équivalent de 13 postes à temps plein qui sont des anciens ETC devenus des emplois de solidarité. Un second chantier va s'ouvrir, avec 10 postes en novembre et 20 en janvier, pour le secteur de la surveillance.

Un accord entre l'Etat et un tiers, ici la Croix-Rouge genevoise, est signé. Il comporte un plan de financement, dans lequel figure ce que le prestataire est prêt à payer pour la prestation de mise à disposition de 13 emplois de solidarité dans les bibliothèques municipales.

A la différence des ETC, ces emplois de solidarité ne sont pas limités dans le temps.

Les emplois de surveillant sont souvent exercés par des personnes de plus de 55 ans. Il est vrai que ces personnes ne vont pas finir leur parcours professionnel dans des conditions optimales, mais cela est toutefois mieux que les ETC pour lesquels rien n'est acquis. Le poste 318 correspond à ce que la Ville va payer sur facture. Si une personne est engagée pour un salaire de 3500 ou 4000 francs, c'est l'Etat qui paiera la différence, et non la Ville.

La commissaire demande s'il y est possible de passer directement un accord entre la Ville et l'Etat, au lieu de passer par une association. Il lui est répondu que cela n'est pas possible, car les accords se font entre l'Etat et les associations.

S'ensuit une remarque d'un commissaire. Il relève qu'à son avis les ETC sont lamentables, que c'est une exploitation inadmissible des pauvres. Il rappelle qu'il s'agit d'être humains, non des pièces comptables, qui ont le droit de vivre décemment, comme tout le monde.

Cela dure depuis des années et les personnes ne gagnent pas assez et n'arrivent même pas à payer leur loyer. Il estime que leur donner des ETC n'est qu'un prétexte, car des emplois sont donnés puis les personnes retournent au chômage, touchent alors 80% de leur maigre dernier salaire et n'ont ainsi pas assez de revenus pour vivre normalement.

Un commissaire tient à faire remarquer que l'objectif des ETC est de fournir des emplois. Il ajoute que la loi est faite pour que ces emplois soient trouvés le plus vite possible.

De son expérience personnelle, il explique avoir utilisé à l'Etat des ETC dans son service et précise que tous ont réussi à retrouver un emploi. Il estime, dès lors, qu'il n'est pas possible de critiquer les services de l'Etat ou de la Ville, qui s'emploient à essayer de remettre sur les rails des gens qui ont besoin d'être stabilisés, pour qu'ils puissent enfin retrouver un emploi.

P. 94 – groupe 434

Question: Il est constaté une baisse de revenus par rapport aux chiffres de 2007.

Réponse: Cela est lié aux prestations des bibliobus, un service qui a de la peine à fonctionner car il n'est, notamment, pas simple de trouver un ou une bibliothécaire qui possède le permis poids lourds. Il ajoute qu'il n'est pas toujours aisé de s'entendre avec les différentes communes. L'Association des communes genevoises a mandaté un groupe pour réfléchir à une autre manière de fonctionner en 2009. Certaines communes prévoient d'avoir un point fixe, ce qui signifie que les tournées vont bouger en 2009 et que les recettes vont diminuer.

P. 95 – Bibliothèque de Genève

Question: Quel est le devenir de la salle à Ami-Lullin?

Réponse: Celle-ci va être inaugurée dans une semaine. Il y aura plusieurs expositions et également des manifestations sur Rousseau dans la perspective de Rousseau 2012.

P. 95 – Bibliothèque de Genève – groupe 461

Question: Concernant les subventions acquises de l'Etat, s'agit-il d'une diminution progressive ou s'agit-il de subventions fixes? Faut-il s'attendre à une décision unilatérale de l'Etat de payer moins?

Réponse: Il s'agit de la part aux livres (taxe) que paient l'Etat et l'Université. On ne sait pas pourquoi elle a baissé. Dans le projet de loi qui va être voté au Grand Conseil, cette subvention a été complètement supprimée. Il est ajouté que la majorité des utilisateurs de la Bibliothèque de Genève sont les étudiants et l'Université elle-même et M. Mugny remarque que l'Université participe toutefois peu au fonctionnement de cette bibliothèque. Il existe cependant l'espoir que M. Beer puisse faire en sorte que la subvention soit réintroduite dans le règlement. M. Mugny s'est dit prêt à créer une fondation entre la Ville et l'Etat pour que ce dernier intervienne plus massivement.

Subventions

P. 147 – Direction de la culture – groupe 365 – Espace Rousseau

Question: Pourquoi cet espace passe-t-il du SAAC à la Direction de la culture?

Réponse: Il n'y avait simplement pas de sens que ce soit ailleurs.

Question: Ne serait-il pas logique de le laisser dans l'administration du service du SAAC, où il y a des locaux, des institutions privées?

Réponse: Aucun conseiller culturel ne suit le dossier. Si les commissaires le souhaitent, il est possible de le remettre au SAAC. C'est une décision purement pratique, qui n'a aucune incidence financière

P. 147 – Direction de la culture – Activités culturelles et scientifiques

Question: En quoi consiste l'attribution de 256 000 francs?

Réponse: Il s'agit de la cassette du magistrat dans laquelle ce dernier peut puiser pour les demandes qui n'entrent dans aucune catégorie mais également

pour soutenir, en fin d'année, une demande qui ne peut être prise en compte par d'autres fonds, faute de moyens. C'est en quelque sorte un fonds de secours.

P. 147 – Fondation d'art dramatique (FAD)

Une question étant posée concernant les comptes, ceux-ci ont été envoyés par le département aux commissaires

P. 147 – Administration du SAAC – groupe 365

Question: L'Usine et les centres culturels alternatifs reçoivent 10 000 francs d'attribution ponctuelle, de quoi s'agit-il?

Réponse: L'an dernier, cette subvention était ponctuelle et plus élevée. Une convention de subventionnement a, depuis, été signée qui augmente la subvention allant directement au Théâtre de l'Usine. Ces 10 000 francs sont la différence qui subsiste entre la diminution de l'attribution ponctuelle, qui passe de 60 000 à 10 000 francs et l'augmentation de la subvention, qui passe de 120 000 à 170 000 francs.

Question: La subvention de 90 000 francs au Galpon a été conservée, alors que ce théâtre n'existe plus. Pour quelle raison?

Réponse: Si le Galpon trouve un lieu, la subvention pourrait être modifiée.

Question: Il semble que, lorsque les locaux ont été attribués à la rue du Vélo-drome, il avait été dit qu'ils le seraient pour les personnes qui ne reçoivent pas de subvention d'autre part. Qu'en est-il pour le Galpon, qui reçoit et une subvention et des locaux?

Réponse: Le magistrat n'a jamais entendu ni dit cela. Il doit s'agir d'une décision de la GIM.

P. 148 – Administration du SAAC – Institutions privées

Question: A quoi sert la subvention de 280 000 francs à des chorales classiques?

Réponse: Cette somme n'est pas destinée aux chanteurs mais à l'orchestre qui les accompagne. Les détails apparaissent dans les comptes 2007.

Question: En quoi consiste la subvention à «Fonds général musique»?

Réponse: Il s'agit notamment des concerts à l'Hôtel de Ville et des disques. Le détail sera fourni lors des comptes 2007.

P. 149 – Administration du SAAC – Théâtre en Cavale

Question: On constate que les subventions pour le Théâtre en Cavale n'ont pas changé. Y aura-t-il un jour une convention entre la Ville et le théâtre?

Réponse: Des travaux doivent y être réalisés et la Ville ne peut ainsi pas se bloquer par une convention. L'idée est de ne signer une convention que si la Ville est sûre de pouvoir garder la salle durant quatre ans et si les questions de sécurité sont réglées.

P. 150 – Administration du SAAC – groupe 366 – Soutien aux livres

Question: S'agit-il bien de conventions avec des maisons d'édition et non pas d'aides aux écrivains eux-mêmes? Ces maisons d'édition sont-elles situées sur le territoire de la Ville?

Réponse: Il s'agit bien d'aides aux éditeurs. Les maisons ne sont pas situées sur le territoire de la Ville mais dans le canton.

P. 150 – Fonds municipal d'art contemporain

Question: Plusieurs modifications vont avoir lieu dans l'attribution de missions dans ce service (gestion de bourses, gestion de la subvention au BAC, gestion de la médiathèque, CIC, etc.). Y a-t-il suffisamment de personnel pour remplir le surcroît de charges et de gestion administrative?

Réponse: En l'état, il y a assez de personnel au FMAC.

P. 150 – Fonds municipal d'art contemporain – Attitudes

Question: Il semble que plus personne ne gère l'arcade et que la subvention n'est plus versée. Pourquoi est-elle toujours mentionnée?

Réponse: Les deux personnes qui géraient cette arcade ont été nommées à Paris, pour diriger le Centre suisse de la culture. Les responsables d'Attitudes voulaient toutefois continuer à toucher la subvention, voire éventuellement la transférer aux personnes qui reprendraient l'arcade. Le magistrat remarque toutefois que ce n'est pas à eux à effectuer un tel transfert. Il indique qu'il leur a expliqué que la Ville n'allait pas continuer à leur verser la subvention s'ils ne faisaient plus rien à Genève. C'est la raison pour laquelle le département a supprimé cette subvention de 50 000 francs pour 2009. Il constate que ce chiffre n'a toutefois pas encore été modifié, par erreur, au budget.

Subventions relatives à des prestations en nature

P. 167 – Scènes culturelles – groupe 365

Question: Où figurent les revenus des studios des Halles de l’Ile?

Réponse: Ils figurent à la GIM, qui les gère et met les lieux à la disposition du département de la culture. La contrepartie se trouve dans la colonne de droite.

P. 168 – Administration du SAAC – Opéra-Studio

Question: Pourquoi n’y a-t-il plus de subvention?

Réponse: C’est le Service des écoles et institutions pour l’enfance qui mettait à disposition un local mais ne le fait plus désormais. Pour tous les locaux mis à la disposition de tiers culturels par le Service des écoles et institutions pour l’enfance, le budget est au département, mais ce n’est pas lui qui le gère. Il en va de même pour la GIM.

P. 170 – Administration du SAAC – groupe 365

Questions: Pourquoi le doublement de la subvention pour Foofwa et Jobin?

Réponse: La différence provient du fait que, aux comptes 2007, ils ne sont rentrés qu’à partir du mois de novembre 2007, donc il n’y figure qu’une partie d’année. La GIM aurait dû les faire figurer au budget 2008. Les précisions seront données dans les comptes 2008.

P. 171 – Direction du Musée d’art et d’histoire – groupe 365

Question: En quoi consistent ces gratuités MAH/Direction?

Réponse: Cela concerne notamment la mise à disposition, par le MAH, de la salle de conférence à des tiers.

A la fin de la séance, la chargée du rapport constate que plusieurs modifications, adjonctions, passations de subventions d’une entité à une autre n’ont été notifiées qu’oralement et qu’il sera difficile, dans ces conditions, pour les membres de la commission, de prendre position, voire de voter le budget.

Séance du 16 octobre 2008

Cette séance a traité spécifiquement des amendements.

En préambule, un commissaire de l’Union démocratique du centre rappelle que son groupe s’est abstenu sur l’entrée en matière de ce projet de budget et qu’il s’abstiendra sur tous les votes aggravant ou améliorant ce budget. Il ajoute

qu'il avait expliqué la raison de ce choix, en séance plénière, et qu'il s'en expliquera encore à la commission des finances. Il indique que le budget comporte des chiffres qui sont faux, notamment en ce qui concerne les recettes. Il ajoute qu'il y aura probablement un rapport de minorité qui portera également sur la manière de travailler dans les diverses commissions.

P. 77 – Direction de la culture (3001000) – groupe 311

Amendement socialiste: Supprimer la somme de 250 000 francs.

Motivation: Il est rappelé que M. Mugny avait expliqué que ce crédit était destiné à l'achat d'œuvres artistiques. Or:

- il est relevé que le FMAC existe déjà pour l'achat d'œuvres;
- dans un contexte plus général, il est rappelé que le magistrat a également une enveloppe de 256 000 francs en tant que subvention pour ce faire;
- du point de vue politique, le groupe socialiste estime que d'attribuer ainsi des sommes pour qu'un magistrat ait un libre choix ne correspond pas à l'optique des socialistes, alors qu'il y a des comités de sélection, des commissions d'attribution et des organisations qui sont nommées pour faire ces choix.

La proposition socialiste, consistant à supprimer le crédit de 250 000 à la ligne 3001000-311, est acceptée par 6 oui (3 S, 2 DC, 1 R) contre 4 non (1 AGT, 3 Ve) et 2 abstentions (1 AGT, 1 UDC).

P. 83 – Grand Théâtre de Genève (3110000) – groupe 300

Amendement socialiste: Proposition de supprimer la ligne de 67 000 francs.

Motivation: Suite à une question au magistrat sur l'affectation de cette somme, ce dernier a répondu qu'elle servait à payer l'indemnité de la présidente du conseil de la Fondation du Grand Théâtre. Pour les socialistes, il ne s'agit pas de remettre en cause une quelconque somme ou le temps de travail, mais le fait que ce montant figure dans le budget de fonctionnement de la Ville, alors que le Grand Théâtre reçoit une subvention de quelque 14 millions et que c'est sur cette subvention que doivent être prises les sommes afférentes au fonctionnement du conseil de fondation. Il est précisé que ce n'est pas le travail de la présidente, qui est ici qualifié, mais qu'il s'agit uniquement d'une question de comptabilité et de lisibilité.

En effet, lorsque la commission des finances examinera les comptes et le budget du Grand Théâtre, ce qui se fait à d'autres dates que celle de l'étude du budget de la Ville, n'apparaîtra sous le libellé «Jetons de présence du conseil de fondation» qu'une somme partiellement correcte puisque ne concernant que les autres membres. Cette remarque avait déjà été faite et relevée en séance plénière lors

de la présentation du rapport de la commission des arts et de la culture sur les comptes 2007.

Une commissaire libérale salue le souci de transparence des socialistes que son groupe soutient. Elle indique que le Grand Théâtre a passé par plusieurs étapes, de celle d'un président qui injectait plusieurs millions de francs par an à celle d'un président qui n'avait pas l'argent mais mettait plusieurs centaines de milliers de francs, à une présidence qui se fait payer plusieurs dizaines de milliers de francs. Selon elle, il fallait relever cette évolution.

Comme la commissaire socialiste, elle ne qualifie pas non plus le travail de la présidente, ni de ses collaborateurs. Elle conclut qu'elle s'abstiendra sur cet amendement (art. 30).

La proposition socialiste, consistant à supprimer les 67 000 francs de la ligne 3110000-300, est acceptée par 7 oui (1 AGT, 3 S, 1 R, 2 DC) contre 3 non (3 Ve) et 4 abstentions (1 AGT, 1 L, 2 UDC)

P. 147 – Direction de la culture (3001000) – groupe 365 – Espace Rousseau

Amendement socialiste: Proposition de laisser cette institution au SAAC, c'est-à-dire d'annuler le transfert et d'ajouter 50 000 francs au SAAC, soit d'annuler cette somme au poste 3001000-365 et de l'ajouter au poste 3106000-365.

La proposition des socialistes, appuyée par le Parti démocrate-chrétien, de ne pas transférer la ligne Espace Rousseau à la ligne 3001000-365, mais de la laisser là où elle était auparavant, à savoir à la ligne 3106000-365, est acceptée par 6 oui (3 S, 2 DC, 1 R) contre 3 non (Ve) et 5 abstentions (2 AGT, 1 L, 2 UDC).

La proposition socialiste de remettre les 50 000 francs de la ligne Espace Rousseau à la ligne 3106000-365 est acceptée par 7 oui (3 S, 2 DC, 1 R, 1 L) contre 3 non (Ve) et 4 abstentions (2 AGT, 2 UDC).

A ce stade, un commissaire explique que les radicaux vont proposer de remettre tous les fonds généraux aux montants qui avaient été votés l'an dernier, soit de refuser toutes les augmentations. Il estime que le Conseil municipal n'a plus aucune prise sur ces fonds généraux, qui sont des cassettes pour le magistrat, et que les commissaires n'en connaissent les attributions que lorsque les comptes sont présentés.

P. 147 – Administration du SAAC (3106000) – groupe 365 – Projets culturels de proximité

Amendement radical: Proposition de supprimer l'augmentation de 100 000 francs et de revenir ainsi au montant de 380 000 francs.

Motivation: (voir explication liminaire).

La proposition radicale, consistant à supprimer l'augmentation de 100 000 francs à «Projets culturels de proximité» (attribution ponctuelle) et de revenir à la somme de 380 000 francs à la ligne 3106000-365, est refusée par 8 non (2 AGT, 3 S, 3 Ve) contre 4 oui (2 DC, 1 R, 1 L) et 2 abstentions (UDC).

Page 147 – Administration du SAAC (3106000) – groupe 365 – Galpon

Amendement socialiste: Proposition de bloquer la subvention au Galpon.

Motivation:

- ce dernier n'existe plus à Artamis;
- le directeur du Théâtre du Galpon a été réengagé ailleurs;
- le Galpon dispose déjà d'un local pour répéter;
- aucun projet n'existe actuellement concernant le lieu où il pourrait se produire.

Il est proposé en revanche de remettre une ligne au budget l'année prochaine ou si des informations précises arrivaient avant le 6 décembre sur, tel que l'a indiqué le magistrat, la possibilité et le lieu où la compagnie devait se produire.

Un commissaire démocrate-chrétien est opposé à la suppression de cette ligne. Il rappelle que le magistrat voulait garder cette ligne budgétaire, car le Galpon n'est pas mort et il s'agit d'une troupe sérieuse, qui va se remobiliser. Il ajoute que, si la ligne est supprimée, il est probable qu'il n'y ait pas assez d'argent pour la remettre en 2009. Il conclut qu'il souhaite donner un signe positif à ce théâtre.

Une commissaire d'A gauche toute! pense que la suppression de cette ligne pourrait donner encore plus d'inquiétudes à ce théâtre qui a déjà perdu son lieu d'origine. Quant au nouvel emploi du directeur, elle rappelle qu'il s'agit d'un poste de gardien de musée, qu'il a sans doute accepté à défaut de mieux.

Une commissaire des Verts se dit d'accord avec la position du Parti démocrate-chrétien. Les Verts sont favorables au maintien de la subvention au Galpon. Un refus constituerait une double punition indélébile, car le théâtre a déjà perdu son lieu d'accueil et perdrait encore sa subvention.

Une commissaire libérale trouve la proposition socialiste, en termes de transparence, cohérente. Elle indique que les libéraux ne refuseront pas de remettre cette subvention quand ils auront un peu plus de précisions sur ce que le Galpon fait. Elle ajoute que le magistrat a supprimé des subventions pour moins que cela.

Elle pense qu'il conviendrait au minimum de faire une audition du directeur du théâtre d'ici au 6 décembre, afin de pouvoir voter en connaissance de cause. Elle estime que c'est du devoir des commissaires de vérifier ce qu'il y a derrière les propos de M. Mugny.

Un commissaire radical suivra l'amendement socialiste. Il doute qu'il n'y ait plus d'argent si la subvention devait être remise l'an prochain, puisque des sommes importantes sont notamment ajoutées aux fonds généraux.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre, comme pour tous les votes de ce soir, s'abstiendra. Il propose tout de même que, si les commissaires enlèvent ces 90 000 francs, ils les mettent dans la cassette du magistrat s'ils lui font confiance. Il pense que, sinon, cette subvention sera définitivement enlevée et que, si le magistrat avait besoin d'argent, il devrait venir avec une demande de crédit complémentaire.

La proposition des socialistes consistant à bloquer la subvention de 90 000 francs du Théâtre du Galpon, à la ligne 3106000-356, est refusée par 7 non (2 AGT, 3 Ve, 2 DC) contre 3 oui (1 S, 1 R, 1 L) et 4 abstentions (2 S, 2 UDC).

P. 148 – Administration du SAAC (3106000) – groupe 365 – Fonds général musique

Amendement radical: Suppression de l'augmentation.

Motivation: Idem pour tous les fonds généraux.

La proposition des radicaux consistant à supprimer l'augmentation de 160 000 francs du Fonds général musique et de revenir à la somme de 440 000 francs à la ligne 3106000-365 est refusée par 8 non (2 AGT, 3 S, 3 Ve) contre 4 oui (2 DC, 1 R, 1 L) et 2 abstentions (UDC).

P. 148 – Administration du SAAC (3106000) – groupe 365

Amendement socialiste: Proposition de créer une ligne sous «Corps de musique», pour l'Union genevoise des musiques et chorales (UGMC), de 40 000 francs.

Motivation: Par le passé, il existait une ligne affectée au renouvellement du matériel et des uniformes des fanfares. Il y a en tout 17 corps de fanfare à Genève. Il est proposé de remettre un fonds de 40 000 francs comme celui qui existait avant.

Un commissaire radical explique que ce fonds a été supprimé il y a quelques années, entre autres par les radicaux. Le problème est que, pour ce fonds, les

gens thésaurisaient, raison pour laquelle il a été décidé que les sociétés devraient écouler le fonds avant que de l'argent n'y soit à nouveau versé. Aujourd'hui, ce fonds est épuisé.

La proposition socialiste, consistant à ajouter une ligne au poste 3106000-365, sous «Corps de musique», pour l'«UGMC – Matériel et uniformes» et de la doter 40 000 francs, est acceptée par 8 oui (1 AGT, 3 S, 2 DC, 1 R, 1 L) et 6 abstentions (1 AGT, 3 Ve, 2 UDC).

P. 149 – Administration du SAAC (3106000) – groupe 365 – Fonds général théâtre

Amendement radical: Suppression de l'augmentation de 190 000 francs.

Motivation: Idem pour tous les fonds généraux.

La proposition des radicaux consistant à supprimer l'augmentation de 190 000 francs au Fonds général théâtre et de revenir à la somme de 1 030 000 francs, à la ligne 3106000-365, est refusée par 8 non (2 AGT, 3 S, 3 Ve) contre 3 oui (1 DC, 1 R, 1 L) et 3 abstentions (1 DC, 2 UDC).

P. 149 – Administration du SAAC (3106000) – groupe – Fondation Saint-Gervais

Amendement socialiste: Suspendre la subvention.

Motivation: Les socialistes se disent extrêmement perplexes face à la subvention attribuée à la Fondation de Saint-Gervais, car la veille, lors de la séance du Conseil municipal, le magistrat a confirmé que la fondation pensait faire un transfert des activités du CIC à une association (le CAC) et le transfert de la médiathèque ailleurs (Ville qui la transférerait ensuite au FMAC).

Il n'est pas souhaité ici de supprimer ou de bloquer la subvention, mais il est demandé que, dans les plus brefs délais, mais en tous les cas avant le 6 décembre, dans un souci de clarté et de lisibilité, les commissaires reçoivent un projet clair et précis de la part de la Fondation de Saint-Gervais expliquant quelles activités ainsi que quelles sommes sont transférées, à quelles institutions, ainsi que de fournir des informations complètes sur le devenir du personnel. Ainsi, les lignes des différentes institutions seront correctement attribuées, car il appartient au Conseil municipal de procéder à ces transferts.

La proposition de suspendre la subvention de la Fondation de Saint-Gervais jusqu'à l'explication et la confirmation claire de ce qui va être transféré est acceptée.

Page 149 – Administration du SAAC (3106000) – groupe 365 – Fonds général danse

Amendement radical: Suppression de l'augmentation de 260 000 francs.

Motivation: Idem pour tous les fonds généraux.

La proposition des radicaux consistant à supprimer l'augmentation de 260 000 francs est refusée par 8 non (2 AGT, 3 S, 3 V) contre 4 oui (2 DC, 1 R, 1 L) et 2 abstentions (UDC).

P. 150 – Administration du SAAC (3106000) – groupe 365 – Fonds manifestations pluridisciplinaires (attribution ponctuelle)

Amendement socialiste: Diminution de 250 000 francs.

Motivation: Les explications sur la création de cette ligne ont été données par le magistrat lors de la séance du 9 octobre. Ces manifestations étaient auparavant subventionnées soit sur le Fonds général danse, soit sur le Fonds général théâtre, soit sur le Fonds général musique, soit ne pouvaient avoir lieu. Il a été confirmé que ces fonds n'ont pas été diminués d'autant. Il ne s'agit donc pas d'un transfert de sommes de fonds généraux sur un autre fonds, mais de la création d'une nouvelle ligne, pour laquelle la commission n'a toutefois aucun détail. Il est proposé de «payer pour voir», mais uniquement à raison de 250 000 francs et non pas de 500 000 francs, avec une demande de rapport à la fin de l'année, lors des comptes, afin de voir à quoi auront été affectés ces fonds, de pouvoir constater quels projets auront été refusés et, ainsi, de pouvoir décider, pour l'année suivante, d'augmenter éventuellement ledit fonds.

Une commissaire d'A gauche toute! ne votera pas cet amendement. Elle trouve dommage de vouloir supprimer une subvention à la création indépendante. Elle explique que ces artistes se restreignent, car ils savent qu'ils n'auront pas l'argent nécessaire à leur projet et qu'ils ne rentreront pas dans les «cases» spécifiques de la danse, de la musique, etc. Il lui semble, dès lors, important de doter cette ligne et ajoute qu'elle peine à croire que les socialistes veuillent réellement la diminuer de moitié.

Une commissaire des Verts rejoint ces propos. Elle indique que les spectacles, qui sont aujourd'hui souvent pluridisciplinaires, sont pénalisés. Cette diminution de subvention va, selon elle, engendrer une perte de la création artistique dans la forme du spectacle vivant, alors qu'il y a une grande palette d'artistes à Genève.

Une commissaire libérale suit la prudence des socialistes qui ne constitue pas une mise en cause des nouvelles formes artistiques, mais une période de rodage. Pour toute nouvelle forme d'expression artistique, elle n'estime pas que ce soit un

bon signe de pouvoir ajouter, sans autre, 500 000 francs au budget. Elle pense que les artistes concernés doivent également trouver leur public et leur soutien. Enfin, elle considère que la dotation est trop vague.

La proposition socialiste consistant à diminuer la ligne Fonds manifestations pluridisciplinaires, poste 3106000-365, de 250 000 francs, soit à la doter de 250 000 francs uniquement, est acceptée par 6 oui (2 S, 2 DC, 1 R, 1 L) contre 5 non (2 AGT, 3 Ve) et 3 abstentions (1 S, 2 UDC).

P. 150 – Fonds municipal d'art contemporain (3106610) – groupe 365 – Attitudes

Amendement socialiste: Suppression de la subvention de 50 000 francs.

Motivation: Mise en conformité. Le magistrat a confirmé que cette ligne apparaissait par erreur dans le budget, puisque cette galerie n'existe plus. Il s'agit d'en voter formellement la suppression.

La proposition socialiste consistant à supprimer la ligne de 50 000 francs à Attitudes est acceptée par 8 oui (1 AGT, 3 S, 2 DC, 1 R, 1 L) et 6 abstentions (1 AGT, 3 Ve, 2 UDC).

P. 151 – Grand Théâtre de Genève (3110000) – groupe 365

Amendement d'A gauche toute! et des socialistes: Suppression de la ligne «Garantie de déficit Grand Théâtre», 1 million.

Motivation d'A gauche toute!: Cette garantie de déficit figure au budget depuis des années, elle devient pérenne alors qu'elle devait, à l'origine, être temporaire. Si une telle garantie est mise pour le Grand Théâtre, il devrait logiquement en aller de même pour tout autre théâtre subventionné par la Ville.

Motivation socialiste: Pour des raisons comptables, il est aberrant de mettre une garantie de déficit dans un budget. En effet, une fois votée, il est plus que probable qu'elle soit dès le départ incluse dans la préparation du budget de la fondation. De plus, le groupe socialiste estime, sur un plan politique, qu'il faudrait prendre des mesures radicales pour faire en sorte que le Grand Théâtre ne soit pas toujours et uniquement subventionné par la Ville de Genève.

Un commissaire démocrate-chrétien est d'accord avec la participation de toutes les instances régionales au financement de ce théâtre. Il relève toutefois que les choses ne se font pas ainsi et qu'il n'est pas possible de les changer, lors du vote du budget. Il rappelle que les audits et les postes pour le Grand Théâtre ont été votés, alors que cette institution était complètement déstabilisée.

Il constate que les commissaires veulent maintenant enlever 1 million de francs de garantie de déficit, une somme qui contribue à la stabilisation de l'institution.

Une commissaire d'A gauche toute! trouve aberrant que le Grand Théâtre ait besoin d'une garantie de déficit pour ne pas être déstabilisé. Dans ce cas, pourquoi ne pas en créer une pour les autres théâtres également. Elle rappelle que, plus tôt dans la séance, il a été question de supprimer la subvention de 90 000 francs au Galpon, qui est pourtant encore en activité, alors que le maintien de ce million de francs au Grand Théâtre, dont l'affectation reste inconnue, ne dérange personne. Elle trouve plus judicieux que l'institution exprime ses besoins plutôt que de lui verser ce million les yeux fermés.

Un représentant radical comprend qu'une partie de l'Alternative «lutte» contre le Grand Théâtre. Il ajoute qu'il veut bien comparer celui-ci au Galpon, par exemple, mais il remarque que ce n'est certainement pas ce dernier qui attire les entreprises et grandes sociétés à Genève. Il remarque que le Grand Théâtre est le fleuron de la culture genevoise, et qu'il convient, dès lors, de rester raisonnable. Il estime que l'apport du Grand Théâtre est de loin plus grand que celui de la culture indépendante. Quant aux mesures drastiques proposées par la commissaire socialiste pour que d'autres financent le Grand Théâtre, il se demande lesquelles elle envisage, si ce n'est celle consistant à lui donner moins et à espérer que les autres compenseront. Pareille démarche revient, selon lui, à mettre l'institution en péril.

Une commissaire libérale procède à un rappel historique. Elle explique que le million de garantie de déficit a une attribution extrêmement précise. Il avait été préconisé par les libéraux et le Parti du travail, pour permettre le maintien du ballet dans l'institution du Grand Théâtre, en attendant que le magistrat fournisse une convention permettant, dans la subvention globale du Grand Théâtre, le maintien du ballet dans l'institution. Elle explique que ladite convention est attendue de la part de M. Mugny depuis cinq ans. Elle rappelle qu'à l'Etat un contrat de prestations est nécessaire dès que la subvention atteint 200 000 francs. Ici, il s'agit de subventions de plusieurs millions, raison pour laquelle elle trouve scandaleux de se trouver dans un pareil flou artistique.

Elle admet que la solution, adoptée à l'époque, n'est pas bonne mais qu'elle constituait la seule façon de procéder. Elle pense que, à terme, le Canton devrait intervenir. Enfin, elle espère que les personnes qui, ce soir, évoquent leur souhait que la subvention au Grand Théâtre devienne le plus possible cantonale voteront dans ce sens en temps voulu.

Un commissaire socialiste rappelle l'épée de Damoclès qui était suspendue au-dessus des têtes des commissaires, lorsque le Grand Théâtre a voulu se débarasser du ballet et que le Conseil municipal n'a pas pu faire autrement que de

déboursier des sommes supplémentaires. Il pense que ce million, qui était dévolu à quelque chose de particulier il y a quelques années, n'est maintenant devenu qu'une garantie de déficit. Il relève le manque de cohérence du représentant radical qui veut enlever toutes les augmentations aux fonds généraux, du fait qu'il ne sait pas où ces sommes vont, alors qu'il est prêt à accepter 1 million de francs de garantie de déficit pour le Grand Théâtre, sans savoir comment cet argent sera utilisé. Il ajoute que, si le Grand Théâtre obtient ce million de garantie de déficit, il n'y a pas de raison qu'il ne s'en serve pas. Il estime que les choses ne sont pas claires: soit le Grand Théâtre a besoin de ce million, car il met artistiquement, culturellement et économiquement Genève en avant, et il faut alors le mettre dans la subvention et non comme garantie de déficit, soit il ne faut plus lui attribuer ledit million.

Il ajoute que, avec plus de 50 millions à sa disposition, le Grand Théâtre peut effectivement se prévaloir d'être l'institution phare de Genève. Il remarque toutefois que, si un autre théâtre recevait plus d'argent, il pourrait également construire de somptueux costumes et décors et devenir un des fleurons de Genève.

Une commissaire d'A gauche toute! souhaite répondre aux commissaires radical et libérale qui estimaient qu'elle ou d'autres commissaires n'étaient pas raisonnables, qu'il fallait prendre des mesures différentes pour le Grand Théâtre que celles prises pour les autres théâtres. Elle explique que l'idée n'est pas d'opposer le Grand Théâtre aux autres théâtres, mais bien de s'interroger sur la prise en charge du Grand Théâtre. Elle ajoute que ce million revient chaque année et qu'il constitue un manque d'équité, par rapport aux autres théâtres. Elle ajoute que, effectivement, comme d'habitude, à chaque fois qu'il y a un problème avec le Grand Théâtre, c'est le ballet qui est mis en avant, et il n'est en tout cas pas clairement indiqué que la garantie de déficit lui est destinée.

Un représentant de l'Union démocratique du centre remarque que le million de garantie a ouvert des participations de privés, de fondations notamment. Il pense que la manière de présenter les choses dans le budget n'est pas très correcte et claire. Il estime que la vraie question que les commissaires doivent se poser est celle relative au taux d'effort de l'usager, au prix de la place et au prix du billet. C'est au Grand Théâtre que le spectateur, qui achète un billet, fait le plus gros effort financier privé. Cela revient à dire que, même si le chiffre absolu est considérable, c'est au Grand Théâtre, par rapport aux autres théâtres, que le taux d'effort du spectateur est le plus haut et que la collectivité verse le moins.

Un représentant démocrate-chrétien remarque que la gauche considère que tous les groupes doivent ici travailler ensemble. Il pense que, avant de décider de supprimer ce million, il faudrait poser la question à la présidente du conseil de la Fondation du Grand Théâtre, car les commissaires ne savent pas du tout comment elle va réagir et ils ne mesurent pas les conséquences d'un tel choix.

Une commissaire socialiste considère qu'il faut cesser de dire que la gauche est favorable à la culture alternative et que la droite soutient la culture bourgeoise. Elle estime que c'est la diversité qui crée la richesse de la culture. Elle rappelle que, parmi les 60 millions de subventions que la Ville verse à la culture, 41 millions vont au Grand Théâtre. Elle ne déduit rien de ces chiffres et indique qu'elle ne fait que constater. Elle rappelle que la participation du Canton au Grand Théâtre est discutée depuis quinze ans. Elle rejoint la position d'A gauche toute! car, à chaque problème rencontré par le Grand Théâtre, c'est le ballet qui est menacé. Elle ajoute qu'elle a l'impression que le conseil de fondation considère la garantie de déficit comme étant un acquis et comme faisant partie de la proposition de budget global. Enfin, elle indique que la présidente du conseil de la Fondation du Grand Théâtre connaît bien la position des socialistes, puisque celle-ci fait partie intégrante de leur programme.

Un représentant radical constate que ce million de garantie de déficit a, à une époque, été mis pour quelque chose de précis et qu'il sert probablement toujours pour la même chose. Cette ligne est dès lors mal intitulée, mais il ne convient pas, selon lui, de la supprimer, car l'argent est utile. Il remarque que les commissaires se disputent chaque année à ce sujet et il trouve inquiétant que le magistrat n'ait encore rien fait à ce jour. Il conclut que, si ce million est utile, il faut normaliser la situation et non le supprimer.

Un commissaire socialiste remarque que, chaque année, il est rabâché aux conseillers municipaux que, s'ils ne donnent pas d'argent, cela revient à mettre l'institution en péril. Il estime que la Ville doit, une fois, donner un signe clair, car elle est, actuellement, la risée de l'Etat et des autres communes. La Ville devra un jour dire qu'elle ne met plus d'argent, du moins pas plus.

Il est opposé à toute augmentation de subvention au Grand Théâtre et préconise ainsi de refuser tout ce que ce dernier essaiera d'ajouter.

La proposition d'A gauche toute! soutenue par les socialistes et consistant à supprimer la garantie de déficit du Grand Théâtre de 1 million de francs, au poste 311000-365, est refusée par 7 non (3 Ve, 2 DC, 1 R, 1 L) contre 5 oui (2 AGT, 3 S) et 2 abstentions (UDC).

P. 234 – Nouveaux postes

Amendement radical cosigné par les démocrates-chrétiens: Suppression des 2,5 postes supplémentaires pour un montant de 342 247 francs.

Motivation radicale: Le magistrat avait expliqué que le 1,5 poste n'était pas un nouveau poste mais uniquement le transfert d'une subvention donnée à la

FASe pour une personne et qui passait au département pour un coordinateur de manifestations. Lorsque ce poste était une subvention à la FASe, si cette dernière disparaissait, alors il en allait de même pour la subvention. Il s'agit donc bien de la création d'un nouveau poste, dans l'administration communale.

Motivation démocrate-chrétienne: Le groupe démocrate-chrétien a décidé, pour toutes les commissions, la suppression des postes supplémentaires. La situation économique est préoccupante et les premières incidences de la crise boursière se font sentir. Il n'est pas possible d'accepter 40,5 postes supplémentaires dans la conjoncture actuelle.

La proposition des radicaux, cosignée par le Parti démocrate-chrétien et consistant à supprimer les 2,5 postes supplémentaires proposés à la culture, est refusée par 7 non (2 AGT, 2 S, 3 Ve) contre 4 oui (2 DC, 1 R, 1 L) et 3 abstentions (1 S, 2 UDC).

Prises de positions politiques et votes

Une commissaire (S) estime, à l'issue de ces travaux, qu'il n'est pas possible de se positionner ce soir sur ce projet de budget. En effet, trop d'inconnues subsistent, des modifications seront apportées lors de la séance de la commission des finances et d'autres propositions seront faites par les magistrats eux-mêmes. Les commissaires pourront, selon elle, prendre position lorsqu'ils verront l'équilibre global du budget.

Un prérapport à l'intention de la commission des finances sera établi, car il n'est pas possible de rédiger un rapport définitif sans connaître les modifications qui seront présentées le 29 octobre. Elle relève toutefois que les commissaires peuvent donner un préavis sur les propositions qui ont été votées ce soir.

Une commissaire (ADG) ne saisit pas ce qu'est un préavis.

Un commissaire (UDC) annonce que la commission a procédé à des votes, qui ont diminué le projet de budget 2009 de 617 00 francs. Il ajoute que son groupe s'abstiendra mais relève que son parti n'a ni aggravé ni allégé le projet de budget 2009, ce dont il avait, à tort, été accusé l'an dernier.

Un commissaire (DC) indique que, pour les raisons évoquées précédemment concernant les nouveaux postes, son groupe s'abstiendra. Sa position est claire et nette.

Une commissaire (L) informe que le groupe libéral n'exprimera pas de position ce soir.

Séance de la commission des finances du 29 octobre 2008

Audition de M. Patrice Mugny, conseiller administratif chargé du département de la culture, accompagné de M^{me} Martine Koelliker, codirectrice, de M. Boris Drahusak, codirecteur, de M. Jean-François Rohrbasser, conseiller culturel, et de M. Gianni Dose, conseiller scientifique

A cette séance assistent la présidente de la commission des arts et de la culture, M^{me} Anne Carron-Cescato, ainsi que la chargée du rapport.

En préambule, M. Mugny expose les principaux éléments qui ont prévalu à l'établissement du projet de budget 2009.

Ceux-ci ayant déjà été exposés lors de la séance de la commission des arts et de la culture, et afin d'éviter des redites qui ne rallongeraient que d'autant ce rapport, le lecteur est prié de se référer aux pages 1, 2 et 3 du présent rapport.

Rapport du Conseil administratif à l'appui du projet de budget 2009

P. II-142

Suite à la question d'une commissaire, un organigramme nominal du département de la culture sera envoyé (voir annexe).

Question: Qu'en est-il de la Fondation romande de soutien pour le cinéma. Qu'est-ce qui est prévu? Est-ce que d'autres cantons apporteront leur contribution?

Réponse: Dans l'idéal, il était souhaité que toute la Suisse romande en fasse partie, mais cela ne se fera pas. La Ville, l'Etat et la Loterie romande sont d'accord. Tout le débat est de savoir dans quelle mesure le canton de Vaud, la ville de Lausanne, et Neuchâtel vont entrer en matière. Il faut savoir que Genève est la capitale romande du cinéma, en raison de la quantité d'argent qu'elle injecte dans la production de films et c'est aussi le canton qui a le plus de cinéastes. Pour l'instant, M. Mugny n'a pas ressenti un élan extraordinaire de la part de Fribourg ou du canton du Valais pour mettre de l'argent pour le cinéma.

Il est ajouté qu'il y a déjà eu deux réunions exploratoires, dont une avec un représentant du canton de Vaud. La conseillère d'Etat en charge de la culture dans le canton de Vaud a déclaré qu'elle adhérerait à ce projet et qu'elle souhaitait participer à cette fondation. Les démarches préliminaires s'étendront jusqu'à l'été prochain. Les premières esquisses de cette fondation ont émané du Canton de Genève et ont été reprises par le Forum romand des réalisateurs et producteurs. L'Office fédéral, en la personne de Nicolas Bideau, et la TSR sont sur la même ligne.

Le magistrat explique qu'il y aura un système de délégation. La forme juridique n'est pas encore définie, mais on peut imaginer que les délégués de tous les partenaires constituent le jury ou la commission d'attribution. A ce moment-là, les cantons et les villes renoncent à leur marge de manœuvre, si ce n'est par des soutiens ponctuels à des entités indépendantes. Cette fondation, contrairement au Fonds Régio, opérera un vrai choix des œuvres. Le Fonds Régio est plutôt une courroie de démultiplication. L'idée de la fondation est de créer une seule porte d'entrée qui permette aux réalisateurs de réunir la moitié de leur budget. Aujourd'hui, ils doivent compter deux ans pour réunir ce montant.

Question: Qu'en est-il de l'apport financier de la Ville et du Canton?

Réponse: Si le Conseil municipal vote le million supplémentaire, la Ville fera un apport de 3 millions sur un fonds global espéré de 8 ou 9 millions. Le Canton en est actuellement à 450 000 francs.

Il s'agit d'un processus qui est en cours. Si le Canton n'augmente pas son apport, cette fondation ne se mettra pas en place. Genève est leader dans le domaine du cinéma et, de ce fait, elle occupera une position prépondérante au sein de cette fondation qui se matérialisera par une plus forte représentation au sein du conseil de fondation. Tout cela passe par l'accord de la Confédération qui serait prête à dédier au cinéma davantage de ressources. On parlerait à ce moment-là d'un volume de 17 à 20 millions pour cette fondation.

Cette fondation sera constituée de personnes qui connaissent la profession, mais qui n'ont aucun intérêt dans la profession. Le but n'est pas d'envoyer exclusivement des fonctionnaires, mais aussi des gens de cinéma. C'est toujours le même problème. Lors du forum RAAC, on a entendu les communes dire à quel point elles voulaient s'engager. Un conseiller d'Etat faisait des proclamations sur l'engagement de l'Etat. Il est souhaitable que les discours soient suivis d'effets et de décisions. Concernant la fondation romande, il pense qu'il faut aller de l'avant, comme on le peut et il faut espérer que les ralliements seront nombreux.

Question: Projet Rousseau 2012 – Est-il possible d'obtenir des financements privés ou d'autres entités (Canton, communes etc.)? Ce projet est-il estampillé Ville de Genève?

Réponse: Selon les calculs basés sur les différents projets, la Ville devrait apporter, en moyenne, 35% du financement total. D'autres entités apporteraient les 65% restants.

Il s'agit d'un projet étendu, car il y a d'autres cantons, voire la France, et d'autres collectivités publiques qui y participent. Une liste des projets avec une demande globale sera transmise au Conseil municipal qui fera un travail d'arbitrage. La Ville est l'initiatrice du projet, mais elle travaille avec tout un réseau de partenariat.

P. II-143

Question: La gestion des absences non planifiées est-elle mise sur pied avec la Direction des ressources humaines?

Réponse: La collaboration avec la nouvelle directrice de la Direction des ressources humaines est excellente.

Question: Concernant la proposition qui traite de la gestion des absences non planifiées, quelle est la démarche actuelle du Conseil administratif in corpore par rapport à cette proposition?

Réponse: Le Conseil administratif avait fait cette proposition à une époque où cela ne fonctionnait pas très bien. Aujourd'hui, ça se passe beaucoup mieux, et le Conseil administratif, après en avoir débattu, a décidé qu'il fallait que les choses se poursuivent de manière cohérente.

Il est vrai que M^{me} Salerno, à son arrivée, a eu envie d'y voir plus clair. Le Conseil administratif a l'impression qu'un certain nombre d'éléments n'étaient pas aboutis dans la réflexion précédente. Il y avait quelque chose de très théorique dans le débat. Il devrait arriver très prochainement, avec des propositions extrêmement complètes.

L'idée est que l'indicateur absence non planifiée serve à attirer l'attention sur d'éventuels services qui dysfonctionneraient. Il y a deux ans, le département de la culture avait obtenu l'autorisation de consulter les statistiques pour pouvoir mettre en place un protocole. Ce projet avait été interrompu. Aujourd'hui, il est à nouveau d'actualité. Il s'agit, par exemple, d'appeler le collaborateur dès le deuxième jour d'absence. On verra les résultats après une année d'application du protocole.

Hormis le changement de directeur à la Direction des ressources humaines, il fallait faire aboutir l'outil en tant que tel. Aujourd'hui, on a un outil fiable qui peut servir aux chefs de service comme indicateur. On travaillera sur des populations très ciblées afin de faire diminuer ces absences non planifiées.

Question: Qu'en est-il du projet de rénovation-reconstruction du MEG?

Réponse: Dans le PFI est mentionné un crédit de construction qui sera déposé au courant de l'année prochaine. Pour réaliser le projet lauréat qui comprend une partie rénovation et une partie agrandissement, la demande est de l'ordre de 60 millions. Le crédit d'étude a déjà été voté. Il n'y aura pas 60 millions, mais 32 millions à la charge de la Ville.

Question: Concernant la DSIC, il est relevé que le directeur a défendu avec conviction la création de 12 nouveaux postes. Le département de la culture étant un gros demandeur de ce service, qu'en serait-il si le Conseil municipal ne votait

pas ces postes? Faudrait-il réduire la voilure, puisque plus de 160 dossiers sont actuellement en attente?

Réponse: Le département de la culture fait une demande, elle est étudiée, puis validée. Il faut savoir que, aujourd'hui, de nombreux projets sont bloqués par manque de moyens. Le département a une grosse demande dans le domaine des bases de données, ce qui participe à l'objectif de la mise à la disposition du public des richesses culturelles de la Ville. Par exemple, à la Bibliothèque de Genève, on évalue à 1 million le nombre de photos qui doivent être numérisées. Si les postes ne sont pas votés, un certain nombre de projets resteront en *stand by*. Aujourd'hui, avec les moyens à disposition, la DSIC n'y arrive pas. Ce qui est difficile, c'est de suivre les dossiers en termes de sécurité et de maintenance. Au département de la culture, on va mettre en place, avec les postes existants, un profil de concepteur informatique qui sera rattaché budgétairement et administrativement au département mais mis à la disposition de la DSIC. Il travaillera à 100% sur les projets (CJB, BMU, etc.). Par exemple au MAH, un appel d'offres international a été effectué, pour l'implantation d'un outil qui a été choisi par le Louvre. Cela prendra au moins trois ans.

La question est valable pour tout. Tout peut être diminué. Le *personal stop* a été mis en place pendant quelques années et le magistrat l'a défendu au sein du Conseil administratif. Aujourd'hui, on s'est rendu compte que cela posait des problèmes dans le domaine de l'informatique et celui de la sécurité dans les ressources humaines. Si ces postes ne sont pas votés, les réformes ne se feront pas dans ces deux domaines.

Question: Serait-il possible de connaître l'impact de la création ou non des 12 postes à la DSIC sur la réalisation des projets du département de la culture. Quels sont les projets prioritaires, lesquels seraient reportés?

Question: Le Conseil administratif a-t-il prévu un plan B en cas de refus par le Conseil municipal de créer ces 12 postes?

Réponse: Le département remettra un document (voir annexe).

Question: Qu'en est-il d'un «observatoire du public»?

Réponse: Hormis les deux grandes enquêtes qui avaient été faites il y a huit ou neuf ans, on ne sait pas qui vient et qui ne vient pas dans les différentes institutions de la Ville. L'idée est de valider trois ou quatre référentiels qui vont être tenus pendant un certain temps. Si on se rend compte, par exemple, que les jeunes de 13 à 16 ans du quartier de la Jonction ne vont jamais dans les bibliothèques, on va essayer de trouver des pistes pour aller les chercher.

Question: Qu'en est-il du processus d'intégration du Musée d'histoire des sciences (MHS) au Muséum d'histoire naturelle? Ces deux institutions seront-elles à terme réunies dans un seul et même bâtiment?

Réponse: Il est uniquement prévu de mettre la gestion des collections en commun. Concernant le MHS, la seule question qui est ouverte aujourd'hui, c'est l'idée de le transférer derrière le Muséum (ancien Musée de l'horlogerie). Pour l'instant, on est dans une phase structurelle et cela devrait aboutir dans deux ou trois ans. Le Conseil municipal sera inmanquablement consulté.

Question: Quelle est la position du Conseil administratif sur le projet Nouvel?

Réponse: Cette rénovation, doublée d'une extension du MAH, sous réserve de trouver les 40 millions, a déjà été votée sur le principe. Le financement extérieur a été trouvé, mais ce sont des promesses de dons. Le magistrat et Jean Nouvel ont été auditionnés par la Commission des monuments, de la nature et des sites (CMNS) et on connaîtra le résultat des discussions internes dans trois semaines. Si l'avis de la CMNS est défavorable à l'idée d'un classement partiel, comme le souhaite la Ville, on verra ce que dit le Conseil d'Etat. Si ce dernier confirme l'avis de la CMNS, on a toujours la possibilité de recourir au Tribunal administratif.

Il faut faire une distinction entre la requête en autorisation par rapport au projet et le fait que la CMNS doive se prononcer par rapport à la demande de classement.

Question: Le budget général du département augmenterait de 5 millions, Les dépenses supplémentaires pour la culture alternative se montent à 2,8 millions, auxquels viennent s'ajouter 5 millions de subventions. Le problème résulte du fait que l'on estime les recettes totales à + 208 000 francs, mais, avec un pronostic sérieux, il est peu probable que l'on arrive aux recettes budgétées. Sur la base des chiffres émanant du département fédéral ou du CREA, les estimations de la Ville semblent trop optimistes.

Réponse: Contrairement à ce qui vient d'être dit, selon les chiffres à disposition sur les comptes 2008, on prévoit des comptes mirobolants. On a déjà, aujourd'hui, des recettes supérieures à ce qu'on imaginait. On envisage de très bons résultats pour 2009, même si on a une grosse perte par rapport au budget bien excédentaire de 2008. On avait à ce jour (29 octobre), en connaissance des derniers éléments, un boni investissements complètement couvert de 2 millions. En revanche, pour les recettes 2010, on va avoir un décrochement de plusieurs millions, en plus des effets de la baisse fiscale souhaitée par le Canton et que le peuple va probablement accepter.

Un commissaire partage les inquiétudes formulées, car le seul interlocuteur qui détient la réponse, c'est l'Etat. On a déjà eu à subir le reliquat de 112 millions et il est fort probable que les chiffres soient encore plus catastrophiques et que la Ville soit obligée d'équilibrer le budget de façon complètement artificielle.

Le magistrat pense que cette affirmation est erronée. Actuellement, l'autofinancement est complet, ce que la loi n'impose pas. Dans une situation catastrophique, on pourrait réduire l'autofinancement à 70% et on aurait une marge de 25 millions. De plus, la Ville a travaillé sur des chiffres plus pessimistes que ceux de l'Etat et a donc une marge de manœuvre.

P. II-146

Question: Pourrait-on avoir des éclaircissements sur le positionnement des salles de spectacles du département dans le paysage culturel genevois?

Réponse: L'objectif est d'arriver à une vraie adéquation entre les salles et les utilisateurs, avec un document validé. Parfois, les organisateurs sous-évaluent l'importance de leur public.

P. II-147

Question: Les critères de subventionnement seront-ils différents dans les nouvelles conventions à venir? Ces dernières seront-elles disponibles pour le Conseil municipal?

Réponse: Elles sont toutes intégrées sur le site intraCM. Généralement, on affine les critères de subventionnement, mais on reste dans le même secteur que les précédents. Concernant la danse, la Confédération devient partenaire. Le dernier volet qui a été signé a tenu compte d'éléments liés à la loi sur les indemnités et les aides financières (LIAF). La seule discussion avec l'Etat a porté sur le fait que la Ville voulait rester sur une convention de subventionnement et non une convention de prestation.

P. II-153

Question: Dans le cadre de la révision des entretiens individuels d'évaluation et des cahiers des charges de tous les collaborateurs et collaboratrices, comment cela sera-t-il fait et quel sera le lien avec les syndicats?

Réponse: Il n'y a aucun lien avec les syndicats dans ce domaine. Il est précisé que les syndicats défendent les conditions de travail des gens, mais qu'ils n'ont pas à décider du cahier des charges des employés. La Ville, en tant qu'employeur, respecte la loi et les statuts.

Il est à relever l'importance de ces cahiers des charges dans le domaine artistique, il n'est pas toujours facile de les aligner sur les fonctions de la Ville de Genève. Avec l'évolution d'un certain nombre de métiers, les cahiers des charges ne sont plus en adéquation avec la réalité et il était nécessaire de les revoir.

P. II-158

Question: Quel est le succès la carte 20 ans/20 francs. Où peut-on se la procurer? Est-il possible d'obtenir la liste des spectacles les plus fréquentés?

Réponse: Après des débuts difficiles, c'est un réel succès, ce qui n'est pas le cas du chéquier culture (500 à 600 chèquiers distribué par année). Actuellement est étudiée une forme d'information qui incite plus de personnes à les solliciter, pour atteindre le chiffre de 3000 à 4000 chèquiers distribués. Il est ajouté que, pour 2009, le département souhaiterait matérialiser la carte 20 ans/20 francs dans tous les lieux culturels de la Ville et en faire une sorte de club qui donnerait droit à certaines prestations (cf. visites des réserves du MAH, etc.). Des courriers sont envoyés, des campagnes d'affichage ainsi que des séances d'informations dans certaines écoles sont organisées. Il enverra les chiffres sur les quatre dernières années pour montrer l'évolution.

Question: Le département fait un gros effort en direction des jeunes et des personnes qui ont peu de moyens. Y a-t-il des principes par rapport aux billets remis aux chômeurs?

Réponse: Ce travail se fait en partenariat avec les associations. Le département de la culture travaille avec toutes celles qui sont répertoriées par le département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports et ce sont elles qui distribuent les billets. Il communiquera le nombre de billets fournis chaque année à chaque tranche de population.

Voir plusieurs annexes apportant réponse à ces points.

P. II-164

Question: Fête de la musique. Quel est le critère qui préside au choix des groupes qui se produisent sur les différentes scènes lors de cette manifestation?

Réponse: Plusieurs critères existent. Il y a les stands indépendants qui décident eux-mêmes de leur programmation. Concernant les scènes gérées par la Ville, on essaie de varier les plaisirs et il y a un réel souci de renouvellement. Il y a aussi des petites scènes qui sont sonorisées de manière un peu plus aléatoire, pour lesquelles les personnes qui se produisent n'ont pas besoin d'être inscrites six mois à l'avance.

Il est confirmé que chaque année il y a des groupes qui sont refusés, mais ce ne sont pas les mêmes qui sont refusés chaque année. On essaie de faire un tournus. En revanche, pour ceux qui ne respectent pas les règles, un avertissement leur est donné et, s'ils recommencent, on ne les accepte plus.

Question: Concernant «La ville est à vous», une subvention de 200 000 francs a été retirée à la FASe. Est-ce dû au dysfonctionnement avéré de cette organisation?

Réponse: Cela n'a rien à voir. Il s'agit de deux personnes que la Ville «louait» à la FASe mais qui ne s'occupaient que de l'organisation de cette manifestation. Il a été décidé de les intégrer directement au service de la Ville.

Question: Qu'en est-il de la circulation des œuvres d'art contemporain? Le FMAC prête des œuvres aux fonctionnaires pour décorer leurs bureaux mais, auparavant, des prêts étaient accordés aussi à des privés.

Réponse: Il n'y a jamais eu de prêts à des privés, mais à d'autres administrations. On a découvert, il y a quelques années, que l'administration cantonale avait perdu pour 50 000 francs d'œuvres d'art et, depuis, la Ville ne leur prête plus, mais continue de prêter à l'administration municipale, ce qui semble tout à fait normal.

P. II-165

Question: Qu'en est-il de la médiation en cours entre les usagers et usagères de l'Usine et les habitant-e-s du quartier?

Réponse: Le magistrat souhaite être exhaustif sur cette problématique qui a suscité bon nombre de commentaires fallacieux. L'Usine a un certain nombre d'activités. Il n'a jamais été question de fermer l'Usine. Il a été question de déplacer une ou deux activités (la musique tardive avec un certain public). Des réunions ont eu lieu pour réunir les gens de l'Usine et les habitants du quartier afin de trouver des solutions. Il précise que, auparavant, il s'agissait d'un quartier populaire et que, aujourd'hui, il y a des gens qui s'y achètent des lofts à des prix très élevés et qui ont demandé la fermeture de l'Usine parce qu'ils veulent être au calme. Après une première étape du processus réussie, on a le sentiment qu'une frange des habitants s'est mise en rupture. Il est fort probable qu'on doive déplacer une ou deux activités, mais on n'a pas encore trouvé d'endroit propice.

Une proposition de site est mentionnée mais, les négociations étant en cours, il n'est pas souhaité le relater ici.

Question: Serait-il possible d'obtenir la liste complète des locaux d'artistes en Ville de Genève?

Réponse: Il est conseillé de s'adresser à la GIM. Le département de la culture ne gère que les locaux du Grütli et de l'Usine. Ce sont des lieux qui sont loués à des prix préférentiels aux artistes, par la Ville, via la GIM. Concernant l'Usine et le Grütli, ce sont des locaux mis gratuitement à disposition, pour une durée limitée de trois ans. C'est sur concours. Il y a un jury qui choisit. L'idée est de permettre à des artistes d'avoir de bons moyens d'expression, de réalisation de leur

œuvre, en espérant qu'ils trouvent le moyen de poursuivre. En échange, ils offrent une œuvre au Fonds municipal d'art contemporain. Pour les artistes de passage (par exemple les comédiens), on a deux endroits pour les loger à bas prix: les studios des Halles de l'Île ou l'Hôtel Silva.

P. II-166

Service aux artistes et acteurs culturels

Question: Par rapport à la première colonne, on constate plusieurs diminutions. S'agit-il de changement dans les définitions? A quoi correspondent les diminutions du point 4, «conservation et diffusion art contemporain»?

Réponse: Le résultat général est identique, mais on a modifié certaines lignes en tenant compte de la réalité. L'important, c'est que la musique ne finance pas le théâtre et inversement, mais il semble évident qu'il y a des vases communicants entre chaque domaine. Pour établir ce calcul, on intègre tous les chapitres comptables. Dans la colonne «charges», il y a du chapitre 30 et du 31. Les variations sont liées soit aux mécanismes salariaux, soit à des transferts de postes. Concernant l'art contemporain, il s'agit d'une erreur, il y a un poste en moins.

P. II-170

Conservatoire et Jardin botaniques

Question: Utilise-t-on encore des herbicides du type Round Up? Si oui, a-t-on les autorisations nécessaires? Si cet herbicide n'est pas utilisé, quelles sont les méthodes de désherbage employées?

Réponse: Ce type de désherbant est utilisé de manière parcimonieuse. Une réponse circonstanciée sera envoyée (voir annexe).

P. II-171

Question: Concernant l'impression d'un fascicule portant sur les espèces menacées et publié à 500 exemplaires, à quel est public s'adresse ce fascicule?

Réponse: Une réponse écrite sera fournie (voir annexe).

P. II-177

Musée d'art et d'histoire

Question: Quelles sont les possibilités par rapport à la poursuite d'un Musée de l'horlogerie à Genève?

Réponse: La rénovation du musée coûtera beaucoup plus cher que ce qui est inscrit au PFI, car les exigences qui ont été imposées en termes de sécurité, après le double cambriolage, sont considérables. Aujourd’hui, on est en *stand by*, tant qu’on ignore ce qu’il va advenir du MAH. Si ce dernier est agrandi, la logique voudrait que les expositions d’horlogerie soient faites au MAH, qui a les moyens de les organiser dans de bonnes conditions. Cela permettrait d’abriter d’autres activités dans le bâtiment actuel du Musée de l’horlogerie.

Question: Au Musée de l’Ariana, des textes d’audio-guides en français, anglais et allemand ont été réalisés. Est-ce que d’autres langues, telles que l’espagnol ou l’italien sont prévues?

Réponse: Une réponse sera apportée par écrit (voir annexe).

P. II-182

Musée d’ethnographie

Question: Concernant le Forum annuel d’anthropologie visuelle. Quel est le public visé?

Réponse: Il n’y a pas de public cible. C’est ouvert à tous ceux qui se passionnent pour le sujet.

Question: Quel est le devenir de l’annexe de Conches?

Réponse: Si le nouveau musée permet d’accueillir l’ensemble du travail et des expositions de l’annexe de Conches, cela serait une bonne chose, mais cela ne veut pas dire qu’on envisage de vendre la villa de Conches. Il est vrai que la famille Lombard a réitéré tout son intérêt pour le rachat de cette villa à un très bon prix pour la Ville, mais la vente de cet objet n’est pas à l’ordre du jour pour l’instant.

Question: En quoi consiste la Charte d’accueil dans les musées? Est-ce que les agents municipaux de M. Maudet qui se convertiront au métier d’huissier remplaçant seront formés à cette charte?

Réponse: Le magistrat a validé cette charte qui a été préparée conjointement par les directeurs des musées et la direction du département. Ces chartes permettent de mettre en exergue la responsabilité de chacun dans le travail qu’il effectue. L’huissier remplaçant est responsable de la sécurité des œuvres muséales, mais aussi de promouvoir ce qui est proposé dans le musée.

Cela fait trois à quatre ans que le département propose des formations à cette catégorie de personnel qui remplit une fonction quelque peu monotone. Concernant la charte, on a abouti à une charte destinée au public et à une charte interne avec l’énoncé des objectifs du personnel.

A partir du mois de janvier, on mettra à la disposition des visiteurs un questionnaire de satisfaction pour pouvoir mesurer l'atteinte de ces objectifs (voir annexe).

P. II-194

Bibliothèques et discothèques municipales

Question: Concernant la «politique d'acquisition et achats d'ouvrages» (point 11), il est indiqué, à la page II-198, qu'elle est mise en œuvre selon les règles de l'accord intercantonal sur les marchés publics (AIMP), conformément à la loi. Qu'est-ce que cela signifie? Comment détermine-t-on le genre de livre que l'on va acheter pour les différentes bibliothèques municipales?

Réponse: Cela démontre l'aberration des législations nationales et internationales dans lesquelles on s'engage. Le département de la culture est le seul département du canton qui, quand il le peut, achète aux librairies genevoises. Or les normes AIMP imposent d'ouvrir le marché. Heureusement, il existe la possibilité d'intégrer la protection du commerce local. Cela fait une année que le département travaille à faire des lots qui permettent de continuer à acheter chez les librairies genevoises en contournant la législation. C'est une situation totalement absurde, car il faut se rendre compte que tout le travail consiste à trouver comment, légalement, on peut contourner la loi pour continuer à acheter genevois. Le magistrat attire l'attention sur le fait que le conseiller d'Etat en charge du Département de l'instruction publique continue d'acheter hors territoire genevois car, lui, respecte les lois internationales de l'Organisation mondiale du commerce.

Concernant le choix, on fait confiance aux bibliothécaires qui ont des compétences spécifiques pour orienter les achats d'ouvrages. Ces professionnels se fient également aux demandes du public. Rentre en ligne de compte également l'édition. Il y a des chefs-d'œuvre de la littérature qui ne sont plus empruntés en raison d'une reliure trop vétuste. On s'aperçoit que, lorsque l'on change de reliure, l'emprunt de l'ouvrage croît.

P. II-200

Bibliothèque de Genève

Question: Qu'entend-on par «vision des pôles d'excellence»? Va-t-on conserver les ouvrages considérés comme dépassés pour en faire une sorte d'histoire de la bibliothèque ou va-t-on s'en débarrasser?

Réponse: En 2007, on a demandé aux conservateurs de définir le périmètre patrimonial de la Bibliothèque de Genève et quels étaient les pôles d'excellence. On va renflouer d'une part et désherber de l'autre. L'autre élément intéressant est

qu'on est entré en véritable partenariat avec l'Université concernant la politique d'acquisition.

Au jour d'aujourd'hui, on ne connaît pas la valeur de 90% des ouvrages de la Bibliothèque de Genève. C'est ce qu'on appelle le trou noir. On possède quelque deux millions d'ouvrages dont on connaît le nom, mais pas la valeur.

P. II-201

Question: Une fois la mise sur support informatique de la BPU réalisée, que va-t-on faire du mobilier contenant l'actuel fichier?

Réponse: La question sera étudiée en son temps. Si le crédit de rétroconversion est voté par le Conseil municipal, tout le fichier sera rétroconverti, ce qui va prendre entre cinq à sept ans. Tant qu'on ne l'a pas fait, on ne peut pas lancer le chantier de numérisation, car on n'a pas les métadonnées.

Question: D'après le PFI, on constate qu'on ne devrait commencer les opérations sérieuses de rénovation de la Bibliothèque de Genève qu'en 2014 ou 2015. Pour quelle raison?

Réponse: Il s'agit de la mise à niveau des installations techniques qui sont très vétustes. Actuellement, les locaux ne sont absolument pas aux normes. Cependant, il faut mentionner que, actuellement, les ouvrages précieux se trouvent dans des locaux qui, eux, sont aux normes. Une fois le dépôt patrimonial d'Artamis construit, on aimerait pouvoir réhabiliter tous les espaces du rez-de-chaussée du bâtiment, qui sont actuellement des magasins, pour pouvoir, à terme, agrandir le libre accès.

Projet de budget 2009

P. 77 – Direction de la culture – cellule 3001000 – groupe 301

Question: Pourrait-on avoir des précisions sur l'augmentation de trois postes au sein de la Direction de la culture?

Réponse: Pour le premier poste, il s'agit de la conservatrice du MAH qui va désormais s'occuper de l'Observatoire du public. Le deuxième poste est celui d'un collaborateur scientifique qui travaillait déjà à la planification financière de la Direction de la culture l'année dernière, mais dont le transfert n'avait pas été fait. Ensuite, il y a un conseiller culturel à 50% qui était chargé à 50% de manifestations des Bibliothèques municipales. On l'a rattaché à la direction pour se charger du fonds «Aide à l'édition», il sera le chef de projet de Rousseau 2012 et il s'occupera de la Fureur de lire. Tout cela figure à la page 235 du document.

P. 77 – Direction de la culture – cellule 3001000 – groupe 311

Question: En quoi consiste l'acquisition d'œuvres d'art pour enrichir les collections de la Ville de Genève et pourquoi est-elle mentionnée sur cette ligne?.

Réponse: C'est pour que la direction du département puisse faire les arbitrages en fonction des musées.

P. 78 – Arts et culture – Administration SAT – cellule 3101000 – groupe 315

Question: Selon l'explication qui figure à la page 99, on devrait avoir une diminution, or on a une augmentation, qu'en est-il?

Réponse: Sur le budget à six positions, on s'aperçoit que le groupe 315031, compétent DSIC (entretien de matériel informatique), a été imputé de 33 600 francs.

P. 81 – Administration du SAAC – cellule 3106000 – groupe 318

Question: On note une augmentation importante sans explication. A quoi est-elle due?

Réponse: Il s'agit de la manifestation la Fureur de lire qui aura lieu en 2009.

P. 82 – Administration du SAAC – cellule 3106000 – groupe 366

Question: En quoi consiste cette ligne?

Réponse: Tous les montants d'augmentation de subventionnements ont été répartis en grande majorité sur la ligne 365 (subventions à des associations) et, dans une moindre mesure, sur la ligne 366 (subventions à des personnes physiques à titre individuel). Cette imputation sur la ligne 366 se fait comme l'ordonne le plan comptable des communes.

P. 83 – FMAC – cellule 3106610 – groupe 366

Question: A quoi est dû ce transfert?

Réponse: Comme ces subventions sont gérées par le FMAC, on préfère que ce soit dans le même centre de coûts. La contrepartie de cette augmentation se retrouve en diminution dans le service SAAC.

P. 84 – Grand Théâtre de Genève – cellule 3110000 – groupe 390

Question: On constate une augmentation considérable. A quoi est-ce dû?

Réponse: Le responsable des finances est habilité à répondre. Il peut s'agir du crédit de 6 millions pour la machinerie, qui fait que les intérêts répartis, de même que les amortissements, ont pris l'ascenseur.

A la constatation que la commission des finances n'a jamais vu les bouclements de crédits du Grand Théâtre, ni ceux du Victoria Hall, il est répondu que cela est géré par le département de l'aménagement et des constructions (Bâtiments), mais qu'aucun dépassement n'a été signalé.

P. 84 – Conservatoire et Jardin botaniques – cellule 3201000 – groupe 314

Question: A quoi est due cette augmentation?

Réponse: Tous les deux ans, il est effectué une désinfection des herbiers avec un produit dangereux. Ce travail est effectué par un tiers. Cette somme revient régulièrement, car on est obligé de faire ce travail pour pérenniser le patrimoine.

P. 86 – Direction du Musée d'art et d'histoire – cellule 3202000 – groupe 316

Question: A quoi est due cette augmentation de 34,5%?

Réponse: Il s'agit de la location de bâtiments à usage administratif à l'usage du Musée de l'horlogerie. Il fallait entreposer ses collections dans des locaux aux conditions hygrométriques favorables. De plus, après le cambriolage, les assurances ont formulé de nouvelles exigences concernant la sécurité des locaux. De nouveaux locaux adéquats pour pouvoir entreposer ces collections ont été trouvés, qui seront loués dès janvier 2009.

P. 87 – Bibliothèque d'art et d'archéologie – cellule 3202010 – groupe 314

Question: On observe une diminution considérable. Que s'est-il passé?

Réponse: Il est démontré ici l'aspect positif des appels d'offres. La Centrale municipale d'achat et d'impression (CMAI) attribue le marché à certaines entreprises sur l'ensemble de la Ville, et cela autorise des rabais intéressants.

Cependant, il faut relever tout de même un effet négatif. La plupart des anciens contrats (avec la maison Messerli) ont été repris par une autre entreprise (O'Net). Il semblerait que les employés ne soient pas aussi bien payés. Ce n'est pas certain que la Ville doive se féliciter de ce type d'économie.

P. 87 – Cabinet des estampes – cellule 3202020 – groupe 318

Question: Peut-on avoir une explication pour cette augmentation?

Réponse: Il s'agit de l'aménagement d'une salle du MAH, où le Cabinet des estampes présentera une exposition au printemps 2009.

P. 90 – Musée de l'Ariana – cellule 3202050 – groupe 365

Question: Quelles sont ces subventions accordées à des institutions privées?

Réponse: Il s'agit de l'Académie internationale de céramique qui a fait le bureau au Musée de l'Ariana.

P. 91 – Musée d'ethnographie – cellule 3203000 – groupes 310 et 313

Question: Quelle sont les raisons de l'augmentation de ces groupes?

Réponse: Le montage des expositions couvre un espace beaucoup plus grand que par le passé et suppose des commandes de fournitures et des charges d'impressions publicitaires bien plus importantes. Il s'agit d'une redistribution sur le montant global.

P. 94 – Direction des bibliothèques et des bibliothèques musicales

Question: Qu'en est-il du bibliobus?

Réponse: Ce service est très prisé par les communes, mais certaines ne jouent pas le jeu. A un moment donné, on avait augmenté les tarifs et on avait posé certaines conditions. Certaines ne fournissaient pas de bonnes conditions pour que la Ville fournisse ces prestations. On est donc en train de négocier au sein de l'Association des communes genevoises pour que ce soient les communes intéressées qui gèrent elles-mêmes ces bus qui sont au nombre de quatre.

P. 96 – Musée Voltaire – cellule 3302010 – groupe 312

Question: Il est relevé que, tout au long de l'examen de ce budget, on a pu constater une forte augmentation du groupe 312 «Eau, énergie et combustible» qui, dans un sens, permet de vérifier la qualité de l'étanchéité des bâtiments. En ce qui concerne le Musée Voltaire, elle doit être catastrophique, puisqu'on note 50% d'augmentation sur ce poste.

Réponse: Malheureusement, c'est le problème de tous les vieux bâtiments. Cela met en exergue le problème de la rénovation des bâtiments historiques. La question se pose de savoir s'il faut alors toucher à l'enveloppe.

Subventions

P. 147 – Espace Rousseau

Question: Peut-on considérer que l'Espace Rousseau dispose d'une rente établie et définitive, alors que les responsables avaient promis mille et une choses, qu'ils n'ont rien fait et que leur exposition n'est pas de très haute qualité?

Réponse: Cette subvention a été décidée par le Conseil municipal. Il est signalé que l'Espace Rousseau a fait des bénéfiques en 2007 et qu'on est en droit de réclamer le quart des bénéfiques. Cela se monte à une somme de 15 000 francs environ.

Un commissaire demande si toutes ces entités subventionnées, qui font des bénéfiques, doivent en restituer une partie à la Ville. Il lui est répondu affirmativement mais que Ville ne les demande qu'à partir d'un certain montant (1000 francs).

P. 150 – Attitudes

Question: Cette subvention va-t-elle être diminuée?

Réponse: Cette subvention sera supprimée, car les deux directeurs ont été nommés à Paris. Dans les modifications, le magistrat propose de donner 10 000 francs à une autre association.

P. 151 – Grand Théâtre de Genève

Question: Concernant la garantie de déficit du Grand Théâtre, il est évident que ce million sera utilisé.

Réponse: Cela est confirmé. Il s'agit ici de la saison 2009-2010. L'idée est que, de cette façon, il ne restera plus que l'autre million à trouver. On a ainsi plus de chances d'élargir l'assiette des contributions extérieures.

Une commissaire trouve aberrant, comptablement, de mettre une garantie de déficit dans un projet de budget, alors que la fondation est entièrement subventionnée.

Il lui est répondu que, si le Conseil municipal veut changer cette garantie en subvention, le magistrat ne s'y opposera pas.

Subventions relatives a des prestations en nature

P. 169 – Archipel

Question: Que s'est-il passé avec Archipel qui avait zéro dans le budget 2008 et se retrouve à nouveau avec 62 000 francs de subventions en 2009, comme en 2007? Il en est de même pour la Lyre.

Réponse: Depuis 2004, le festival Archipel a obtenu la gratuité de la mise à disposition de la salle communale de Plainpalais. En 2008, l'association a voulu expérimenter une autre formule, à savoir la tenue du festival sur plusieurs sites, ce qui n'a pas remporté un grand succès. En 2009, ils désirent retourner à Plainpalais. Concernant la Lyre, cela dépend du Service des écoles et institutions pour l'enfance.

P. 170 – Fêtes de Genève

Question: En quoi consiste la subvention en nature de 80 000 francs?

Réponse: Il s'agit de la mise à disposition des nomades et du matériel de fête pour la scène Ella-Fitzgerald.

P. 170 – FMAC

Question: Sous l'intitulé «Fonds municipal d'art contemporain», on voit toute une série d'activités. Pourquoi sont-elles ainsi regroupées? La directrice du FMAC a-t-elle un rôle général dans le département?

Réponse: Elle est également conseillère culturelle pour l'art contemporain.

Quant à la dénomination «Fonds municipal d'art contemporain», cette dernière peut induire une confusion, on devrait simplement intituler cette rubrique «Art contemporain».

P. 234 – Demande de nouveaux postes

Le codirecteur du département souligne que le poste de coordinateur assistant est compensé par les 192 000 francs qui ne seront plus versés à la FASE. De ce fait, le département de la culture ne demande qu'un seul nouveau poste, celui du responsable de l'iconographie rattaché la Bibliothèque de Genève.

Une commissaire relève que, bien que comptablement il s'agisse effectivement d'un transfert financier, il n'en est pas moins vrai qu'il s'agit véritablement de la création de 2,5 postes de fonctionnaire.

P. 235 – Transfert de postes

Question: Pourrait-on avoir des explications détaillées sur les mutations internes?

Réponse: Le poste d'adjoint scientifique était rattaché au Service administratif et technique, alors qu'il travaillait déjà à la direction du département. La conservatrice du MAH vient momentanément à la direction du département,

pour passer ensuite à l'Observatoire du public. Le demi-poste de coordinateur de manifestations culturelles a été rattaché à la direction pour des raisons administratives. Il s'occupera de l'aide à l'édition et sera chef de projet pour Rousseau 2012 et la Fureur de lire. Concernant le demi-poste d'aide-bibliothécaire, il s'agit d'une personne qui avait un problème au Conservatoire et Jardin botaniques et qu'on a transférée à la Bibliothèque municipale. Une personne qui était à la direction du département a été transférée au MAH et un demi-poste a été récupéré à la Bibliothèque municipale. Ensuite, la conseillère culturelle du FMAC est devenue responsable des ressources humaines du MAH. Le poste de chargé de mission au Conservatoire botanique a permis de créer un poste de conseillère culturelle au FMAC. La surveillante monteuse du Muséum a été transférée au MAH. Finalement, une conservatrice a été déplacée au musée d'ethnographie.

A la fin de la séance, un conseiller demande si les modifications budgétaires que doit encore apporter le magistrat pourront être à la disposition de la commission des finances suffisamment tôt.

M. Mugny répond que ces dernières ont été validées le matin même par le Conseil administratif et que rien ne reste en suspens. La commission recevra très rapidement les dernières modifications.

N.d.l.r.: A l'issue de ces travaux, il est difficile de pouvoir apporter quelques réflexions sur la portée générale de ce rapport. Le fait que la commission des arts et de la culture n'ait pas pu prendre de position politique, de nombreuses et importantes modifications devant être apportées ultérieurement par le magistrat, laisse un sentiment d'inachevé. Certes, le budget sera étudié également par la commission des finances, mais on peut s'interroger alors de la compétence qui revient à chaque commission.

A cela s'ajoute la complexité de la procédure (séances en commission spécialisée, élaboration d'un prérapport à l'attention de la commission des finances, puis séance à la commission des finances en tant que chargée du rapport (observatrice)).

Un rapport sur le budget d'un département devant normalement se terminer par une analyse et une conclusion d'ordre politique, dans le cas présent, tous les éléments précités font qu'il est impossible de dégager une conclusion de cet ordre, puisqu'il ne s'agit que de la retranscription des discussions de séances, ce que la rapporteuse ne peut que regretter.

Commission des finances

Réponses du Département de la culture (DC) aux questions posées lors de la séance du mercredi 29 octobre 2008

1: Est-ce que les CJB utilisent les produits herbicides "Round up" ? Si oui, pour quel objectif et comment ? Si non, comment font les CJB pour s'en passer ? C'est une question des Verts posée également au SEVE et aux pompes funèbres.

Les herbicides en général, et le Round Up en particulier, sont en principe bannis des CJB. A de très rares exceptions, le Round Up peut être utilisé pour restaurer de petites surfaces. En 2008, les CJB ont utilisés 20 millilitres pour tous leurs besoins, pour lesquelles nous avons estimés qu'une autre méthode ne pouvait pas être utilisée.

Les techniques alternatives consistent par exemple dans les zones engazonnées à prélever ce gazon sous forme de rouleaux et à le composter. Ce compost de gazon est excellent pour la production de terreau de rempotage. Sinon il reste le désherbage manuel. Pour les chemins, nous pratiquons un désherbage en brûlant les plantes au gaz, ou manuellement fort consommateur d'heures de personnel. Enfin par la gestion différenciée, nous essayons de faire changer le point de vue du public sur la notion de "propre en ordre".

2. Tableau objectif page 171, prestation 14, impression d'un fascicule à 500 exemplaires => Pourquoi un tirage aussi limité ? Quel est le public concerné ?

Cet ouvrage dressera la liste des espèces et des sites prioritaires du canton à protéger. Une hiérarchisation de ces sites sera faite, en fonction entre autres de la responsabilité de Genève sur les plans national et international relativement au niveau de menace des espèces concernées. Une couche SIG sera disponible sur le site de l'Etat.

Il s'agit essentiellement d'un ouvrage de référence destiné aux décideurs, aux botanistes et aux professionnels cantonaux concernés par les problèmes de conservation de la biodiversité et d'aménagement du territoire. Le tirage pourrait être ajusté en fonction du contenu final (par exemple si il apparaît nécessaire d'avoir une partie plus vulgarisée). En complément, l'ouvrage sera disponible sous forme d'un fichier pdf téléchargeable sur le site internet des CJB, comme nous le pratiquons systématiquement depuis une année ou deux. Ainsi le tirage est calculé en fonction de la quantité que nous estimons correspondre aux besoins, dans la mesure où l'information sera aussi disponible sous forme de cartes et sous forme d'un fichier électronique téléchargeable.

3. CJB groupe 314 Pourquoi une telle augmentation ? Cette question a été posée aussi à la CARTS où nous avons répondu oralement.

Celle-ci se justifie par la nécessité de désinfecter tous les deux ans l'herbier dans son ensemble. Les conditions de conservation des échantillons d'herbiers s'appuient sur trois piliers: des conditions stables de température et d'humidité toute l'année et une désinfection contre les prédateurs de ces feuilles sèches qui sont représentés essentiellement par les insectes, mais aussi éventuellement par de petits rongeurs.

Nous effectuons une désinfection qui s'apparente à celle qui est faite par exemple dans des greniers à blé. C'est le même gaz qui était utilisé dans les deux cas lorsque nous utilisions du bromure de méthyl. Ce principe est appliqué de manière comparable avec les collections du Muséum.

Nous avons fait une analyse de la situation il y a une quinzaine d'année, et sommes arrivés à la conclusion qu'une désinfection annuelle, comme cela se pratiquait jusque là, n'était pas nécessaire.

Nous avons donc expérimenté une désinfection tous les deux ans, avec succès au niveau de la conservation du patrimoine dont nous avons la charge. Nous avons construit notre budget de manière à différer des achats de masse, notamment pour l'herbier (comme par exemple des fourres, des cartons de support, des boîtes de rangement, etc.), de manière à ce que ces achats se fassent aussi une année sur deux, en alternance avec la désinfection. Ainsi l'enveloppe globale pour les CJB ne varie pas sur ces objets, mais évidemment les natures comptables doivent elles être adaptées.

Cette désinfection tous les deux ans nous oblige à être très attentif à tout ce qui rentre dans l'herbier, de manière à ne pas introduire de ravageurs accidentellement. Les nouvelles collections sont toujours désinfectées avant d'être introduites dans l'herbier.

On notera que le gaz utilisé est un gaz sans effet de serre, contrairement à celui que nous utilisons jusqu'en 2005.

Concernant les désinfections des nouvelles collections, nous avons renoncé à les gazer pour des questions de dangerosité de l'opération et de coût exorbitant du gaz, pour préférer une méthode utilisant des congélateurs à très basse température. C'est une méthode qui convient pour de relatives petites quantités, mais qui serait inapplicable sur les 6 millions d'échantillons.

La société « Desinfecta » est notre mandataire, seul autorisé à manipuler le gaz excessivement toxique utilisé, du fluorure de sulfuryle. Le travail de désinfection n'est pas en soi excessivement cher, c'est le gaz lui-même qui l'est. Ainsi alors que la désinfection au bromure de méthyl ne coûtait que 15'000.- pour l'ensemble des herbiers, la même opération sur la même surface coûte environ trois fois plus, à cause de l'utilisation de ce gaz sans effet de serre.

Cette désinfection est donc une affaire de spécialistes, au bénéfice d'une autorisation de la Confédération, que nous ne pourrions pas assumer à l'interne.

4. A la demande de M. Gérard Deshusses, vous trouverez ci-joint au mail la charte destinée au public et la charte qui concerne le personnel aux BMU ainsi que celles concernant le secteur de la surveillance dans les musées. J'insiste sur le fait que ces deux dernières sont en cours de validation.

5. Est-ce que les audioguides de l'Ariana sont également prévus en espagnol et italien ? Si non, pourquoi ne pas considérer l'espagnol qui est la 2ème langue sur le plan mondial.

Les audioguides de l'Ariana sont prévus dans un premier temps en français, anglais et allemand. Nous avons évoqué avec le fournisseur la possibilité d'ajouter d'autres langues dans un second temps. Après évaluation, nous verrons s'il est opportun ou non d'ajouter l'espagnol et/ou l'italien. Pour le choix des langues, l'équipe de la médiation culturelle s'est basée sur les publics existants (en fonction des demandes de visites commentées en langue étrangère et des enquêtes récentes sur les publics des musées suisses).

6. Donner les chiffres montrant l'évolution de la carte 20 ans/20 francs depuis 4 ans, ainsi que les institutions les plus fréquentées par les jeunes

	2004	2005	2006	2007	2008
Ventes annuelles:	1'722	912	681	1'511	2'000 (estimation)
Nbre de billets subventionnés:	2'754	3'394	3'798	4'809	
Coût (hors temps de travail)	77'924.-	56'732.-	75'284.-	101'030.-	
Coût moyen par spectateur	28.-	17.-	20.-	21.-	

Plus de 7'800 cartes vendues au total à ce jour et plus de 6'000 cartes en cours de validité à ce jour.

Institutions les plus fréquentées en 2006 :

- La Bâtie : 580 billets (55 billets en 2005, pas partenaire en 2004)
- Forum Meyrin : 327 billets (120 billets en 2005, pas partenaire en 2004)
- Théâtre des Amis : 311 billets (306 billets en 2005, 276 en 2004)
- Am Stram Gram : 284 billets (167 billets en 2005, 155 en 2004)
- Théâtre Confiture : 223 billets utilisés (167 billets en 2005, 61 en 2004)
- PTR : 223 billets (104 billets en 2005, 163 en 2004)
- La Comédie : 202 billets (122 billets en 2005, 160 en 2004)
- Théâtre du Loup : 196 billets (191 billets en 2005, 96 en 2004)
- Théâtre du Grütli : 179 billets (129 billets en 2005, 154 en 2004)
- Grand Théâtre : 120 billets (118 billets en 2005, 95 en 2004)
- Théâtre Le Poche : 119 billets (80 billets en 2005, 68 en 2004)
- Carouge : 117 billets (159 billets en 2005, 195 en 2004)
- Spectacle Onésiens : 107 billets (50 billets en 2005, 40 en 2004)
- etc.

Institutions les plus fréquentées en 2007 :

- Festival Black Movie : 521 billets (0 billets en 2006 et 2005)
- Am Stram Gram : 500 billets (284 billets en 2006, 167 billets en 2005)
- Théâtre des Amis : 323 billets (311 billets en 2006, 306 billets en 2005)
- Forum Meyrin : 315 billets (327 billets en 2006, 120 billets en 2005)
- Théâtre de Carouge : 233 billets (117 billets en 2006, 159 billets en 2005)
- La Bâtie : 219 billets (580 billets en 2006, 55 billets en 2005)
- Théâtre du Loup : 188 billets (196 billets en 2006, 191 billets en 2005)
- PTR : 180 billets (223 billets en 2006, 104 billets en 2005)
- Théâtre Confiture : 180 billets (223 billets en 2006, 167 billets en 2005)
- Festival Filmar En America Latina : 179 billets (pas partenaire précédemment)
- Théâtre Spirale : 155 billets (pas partenaire précédemment)
- Théâtre Le Poche : 145 billets (119 billets en 2006, 80 billets en 2005)
- Grand Théâtre : 143 billets (120 billets en 2006, 118 billets en 2005)
- etc.

7. Donner les chiffres montrant l'évolution des chéquiers culture depuis leur création

	2006	2007
Nbre de chèques distribués	3'762	3'438
Chèques culture utilisés	923	1'234
Nbre de communes partenaires	23	20
Nbre d'organismes partenaires	41	59
Subventions versées	9'230.-	12'340.-
Coût (hors temps de travail)	14'777.-	17'082.-
Coût moyen par spectateur	16.-	14.-

8. Donner le nombre des billets remis pour les personnes âgées, jeunes, plateforme contre l'exclusion, etc. Donner les chiffres en 2007 et si possible déjà pour l'année 2008.

	<u>2004</u>	<u>2005</u>	<u>2006</u>	<u>2007</u>
<u>JEUNES</u>				
Billets "jeunes" subventionnés	30'085	36'251	30'860	37'446
Coût moyen par spectateur	13.-	12.-	15.-	15.-
Billets "20 ans / 20 francs" subventionnés	2'754	3'394	3'798	4'809
Coût moyen par spectateur*	28.-	17.-	20.-	21.-
TOTAL SPECTATEURS	32'839	39'645	34'658	42'255

POPULAIRES

Billets invitations subventionnés	1'542	1'887	1'876	2'112
Coût moyen par spectateur	38.-	35.-	32.-	34.-
Chèques culture utilisés			923	1'234
Coût moyen par spectateur			16.-	14.-
TOTAL SPECTATEURS	1'542	1'887	2'799	3'346

AÏNES

Billets "personnes âgées" subventionnés	1'387	2'814	3'729	4'169
Coût moyen par spectateur		14.-	10.-	13.-
Billets à prix réduit pour Concerts du Dimanche	?	2'318	1'962	3'108
Réduction par spectateur	6.-	6.- puis 3.-	3.-	3.-
Billets achetés par lots au Grand Théâtre	1'345	1'586	1'136	320
Coût moyen par spectateur	68.-	81.-	24.-	72.-
Spectateurs des matinées VGE	8'202	7'864	8'623	10'395
Coût moyen par spectateur*	?	28.-	27.-	25.-
Spectateurs du Cinéma des aînés	2'452	2'380	2'891	2'790
Coût moyen par spectateur	6.-	6.-	5.-	6.-
Cartes d'accès aux répétitions de l'OSR	400	600	600	600
Coût moyen par spectateur/carte	25.-	21.-	21.-	21.-
TOTAL SPECTATEURS	13'786	17'562	18'941	21'382

* = coûts avant recettes ventes

8. A quoi correspond la nature comptable 435 à la promotion culturelle ?

Le groupe de natures comptables 435 (Frs. 1'000.- au PB2009) correspond aux ventes de matériels effectuées par le secteur Multimédia de la Promotion culturelle.

Pour info, ci-après le récapitulatif de 2004 à 2008

Ex.	Désignation	Total
2004	Gravure de 30 DVD à 5.- pièce	-150.00
	Gravure de 40 DVD à 5.- pièce	-200.00
	T. Valleise / cassette Fête musique	-40.00
Total 2004		-390.00
2005	vente d'une tv du centre multimédia	-80.00
Total 2005		-80.00
2006	Sata Madeleine	-40.00
	Trft PSCD-FI : pièce SD	-1'160.00
	vente d'un projecteur vidéo du centre multimédia	-20.00
	vente: gravure+ impression 60dvd à 3frs pièce: YATA	-180.00
Total 2006		-1'400.00
2007	Trft PSCD-FI : pièce SD	-200.00
	Widmoser A. / vente matériel	-700.00
	Yata Dan's 100 DVD	-180.00
Total 2007		-1'080.00
2008	vente de 2 lecteurs VHS du centre multimédia	-100.00
	vente de 2 tv du centre multimédia	-100.00
Total 2008		-200.00
Total		-3'150.00

9. Pourquoi une diminution de Frs 68'000.- sur la rubrique 301 au Grand Théâtre de Genève (p 83) ?

Cela se justifie par le renouvellement du personnel (proportion de nouveaux collaborateurs par rapport aux « anciens »). Ce montant se décompose comme suit :

- 301180 (salaires fonctionnaires) : - 23'353.16
- 301300 (prime de fidélité) : - 34'519.87
- 301310 (prime de mise à la retraite) : - 10'701.20
- 301350 (indemnités de nuisances) : + 308.-

10. Quels seraient les impacts sur les projets des services du département si les 12 postes DSIC ne sont pas créés avec si possible priorités du département indiquées ?

La DSIC a fourni son projet de budget 2009 dans lequel sont exposés les nombreux projets de la Ville de Genève pilotés et co-pilotés par ce service. D'une manière générale, le nombre de postes informatiques au Département de la culture est le plus important de l'administration municipale. La quantité d'informations à traiter et à stocker n'a pas cessé d'augmenter. Tout ceci a une incidence sur les développements et la maintenance de ce parc. Si les postes sont bloqués, la DSIC devra se concentrer sur l'entretien de l'existant (pour assurer au mieux le fonctionnement de nos infrastructures), au détriment des projets, quelle que soit leur nature. Ceux-ci sont importants :

1. Le suivi de tous les sites (Internet) des institutions culturelles ainsi que les sites des événements comme la Fête de la musique ou la Nuit de la science. Nous avons besoin de l'appui de la DSIC pour faire évoluer ces outils. Ce travail est profitable à l'ensemble de l'administration au moment où se construit la version 2 du site de la Ville de Genève
2. La mise en place d'une application de gestion centralisée et coordonnée des nombreuses bases d'adresses au sein du Département de la culture. De nouveau, la solution trouvée sera utile à l'ensemble de l'administration municipale.
3. La finalisation d'une base de donnée pour le suivi des subventions. Il est important de créer à terme une interface avec SAP afin de consolider sur un seul outil les flux administratifs et financiers.
4. La création de nouvelles bases de données pour nos différentes collections : Flore du Paraguay et flore de la Corse (CJB), collections d'invertébrés (MHN), gestion de la banque de graines (CJB), etc. L'implantation la plus importante aura lieu au MAH avec l'application et l'utilisation du logiciel Muséum plus (outil d'inventaire des collections, suivi des prêts, etc.). Il a fallu 4 ans au Louvre pour finaliser l'opération.
5. La 1^{ère} étape du redéploiement du système d'information des BM est finie. Elle sera suivie du déploiement à terme de stations de prêts en « self-service » ainsi que de la construction d'outils pour étudier, regrouper, partager et diffuser les informations recueillies sur les publics. Ce projet est à mettre en rapport avec la mise en place d'un observatoire des publics.
6. Le chantier de la numérisation sera un des enjeux les plus stratégiques pour les dix prochaines années. Un groupe de travail avec la DSIC a été constituée. Un premier projet test avec la Confédération a été lancée : E-Rara. Il s'agira de mettre sur pied l'infrastructure nécessaire à la numérisation, au stockage et à la consultation des fonds, notamment par le web.
7. Enfin, des projets d'uniformisation sont ralentis, voire bloqués par manque de personnel au niveau de la DSIC. Certains outils intranet développés par le MEG en partenariat avec la DSIC qui les testent et les valident ne peuvent pas être implantés dans les autres institutions du Département de la culture.

Il existe enfin une foule de « petits » projets. La priorisation est difficile car les projets évoluent en fonction de critères et de contraintes qui changent vite : personnel, temps, problèmes techniques, opposition entre le choix technique et l'organisation de l'institution et du service, formations complémentaires à mettre en place, etc. La gestion par projets permet justement une souplesse et une adaptation au terrain et à son évolution.

Bibliothèques et discothèques municipales de la Ville de Genève

CHARTRE D'ACCUEIL

Ensemble à la rencontre de la culture

Cette chartre d'accueil témoigne des valeurs et des engagements auxquels nous adhérons afin de vous fournir des services de qualité.

Egalité d'accès pour toutes et tous

Nous nous engageons à :

- faciliter l'accès à nos locaux et à nos collections
- organiser des visites de groupe
- offrir un service à domicile pour les personnes à mobilité réduite
- vous permettre d'accomplir certaines démarches à distance
- répondre au principe de service à moindre coût

Respect des publics

Nous nous engageons à :

- vous faire bénéficier d'un personnel formé et disponible
- vous informer avec précision sur les modalités d'utilisation de nos services
- garantir votre liberté de choix dans nos collections
- respecter la confidentialité des données que nous possédons
- vous accompagner dans vos recherches

Encyclopédisme des collections

Nous nous engageons à :

- constituer des collections représentatives du savoir, de la connaissance et de la pensée
- sélectionner des documents multi supports significatifs de la production contemporaine
- mettre à votre disposition une information complète sur nos collections
- vous proposer un choix de liens Internet sur notre Webthèque
- vous former aux systèmes de classement et de recherche

Diversité culturelle et sociale

Nous nous engageons à :

- constituer des collections en langues étrangères
- organiser des animations et des expositions gratuites pour tous les publics
- mettre en valeur nos collections pour vous orienter dans vos choix
- collaborer avec des institutions culturelles et sociales
- participer à la vie associative de votre quartier et promouvoir ses activités

Pour toute information complémentaire : <http://www.ville-ge.ch/bmu>



Bibliothèques et discothèques municipales de la Ville de Genève

Charte de collaboration

Les 3 « A »

Agir solidairement avec ses collègues

Entretenir des relations dignes et correctes avec ses collègues¹ :

- Collaborer avec collégialité avec les services des BM
- Participer à la formation des nouvelles collaboratrices et des nouveaux collaborateurs
- Suppléer ses collègues lors de maladies ou de congés, dans une entraide réciproque
- Lutter contre toutes formes de discrimination sur la place de travail²

Contribuer à une organisation rationnelle et efficace du travail :

- Répondre aux délais professionnels impartis
- Laisser l'espace de travail en ordre, en collaboration avec ses collègues
- Respecter ses horaires de travail
- Informar ses collègues de ses absences et ses congés
- Transmettre toute information utile et nécessaire à ses collègues
- Né pas emprunter des documents en cours de traitement

Actualiser ses connaissances

Suivre l'actualité générale et culturelle :

- Connaître les institutions régionales
- S'informer sur la vie culturelle suisse
- Etre ouvert aux événements extérieurs et aux nouveautés tant en ce qui concerne son propre métier que dans les domaines intéressant les usagers³
- Connaître les publications des BM et la programmation des animations sur le réseau

Se former avec régularité:

- Consulter la documentation professionnelle
- S'inscrire à des forums et à des listes de discussion professionnels
- Participer à des cours de formation continue chaque année
- Saisir toute opportunité pour enrichir ses connaissances et sa réflexion³

¹ Voir chapitre 3 des Statuts et règlements du personnel de la Ville de Genève, « Devoirs et obligations des fonctionnaires »

² Voir la « Charte de la diversité » de la Ville de Genève

³ Voir Euroréférentiel I&D, aptitude de recherche (curiosité d'esprit)

Document disponible sur : <http://www.adbs.fr/site/carrieres/eurefca2004/index.php>

Accueillir le public

Mettre en oeuvre la Charte d'accueil des BM :

- Etablir des contacts empreints de compréhension et de tact avec le public¹
- Favoriser une communication souriante avec les usagers
- Saluer les usagers et les écouter avec attention
- S'efforcer de répondre dans la langue des usagers, ou faire appel à un-e collègue si nécessaire
- Informers les usagers en des termes précis et compréhensibles
- Reformuler si nécessaire les demandes des usagers afin de mieux les comprendre
- Répondre à tout usager avec le même respect, quelque soit son âge, son sexe, son statut social, sa religion ou son origine²
- Traiter les demandes des usagers avec neutralité, en exemptant tout jugement de valeur
- Négocier avec politesse avec les usagers, et faire appel au ou à la bibliothécaire principal-e en cas de besoin
- Connaître et appliquer le Règlement d'utilisation des BM

Veiller à la sécurité des espaces et des usagers :

- Ne jamais laisser le bureau de prêt sans surveillance
- Observer le flux des usagers avec attention
- Etablir un contact visuel avec les usagers
- Effectuer des activités professionnelles pouvant être interrompues facilement au service de prêt, afin d'être entièrement disponible pour les usagers

Accompagner les usagers dans leurs recherches :

- Aller à la rencontre des usagers dans les espaces de la bibliothèque / discothèque
- S'appliquer à toujours fournir une réponse aux usagers, en les orientant vers les services et les interlocuteurs dont ils ont besoin
- Former les usagers aux systèmes de classement et de recherche si ils le demandent

Gérer le flux d'affluence :

- Répondre prioritairement aux usagers présents, en mettant en attente les appels téléphoniques
- Faire appel à ses collègues si nécessaire

Justifier et renforcer la considération et la confiance dont la fonction publique doit être l'objet⁴ :

- Utiliser les systèmes d'information et de communication conformément à la « Directive relative à l'utilisation des systèmes d'information et de communication »⁵
- Dialoguer avec ses collègues avec discrétion au service de prêt
- Veiller à une tenue et une hygiène correctes
- S'abstenir de boire, de manger et de mâcher du chewing-gum devant les usagers
- S'abstenir de téléphoner à titre privé et d'utiliser son téléphone portable devant les usagers
- S'abstenir de fumer dans tous les espaces de la bibliothèque/discothèque
- Respecter la confidentialité des données concernant les usagers ainsi que la nature de leurs demandes.

Ce document fait rappel des compétences, aptitudes et actions professionnelles attendues de la part de toute collaboratrice et tout collaborateur travaillant pour les BM.

Les éléments énoncés dans ce document ne sont pas classés par ordre d'importance.

Ce document est à compléter par la lecture et la connaissance des « Statuts et règlements du personnel de la Ville de Genève », du « Règlement d'utilisation des Bibliothèques municipales », de la « Charte de la diversité » de la Ville de Genève, et de la « Directive relative à l'utilisation des systèmes d'information et de communication » (disponibles sur <http://intranet>)

⁴ Voir chapitre 3 des Statuts et règlements du personnel de la Ville de Genève, « Devoirs et obligations des fonctionnaires »

⁵ Voir notamment chap.2 «Principes d'utilisation »



Charte pour un accueil de qualité

**Pour le plaisir et la sécurité des visiteurs,
nous nous engageons à leur offrir**

Un accueil courtois et attentif

Nous sommes disponibles et attentifs à leurs besoins
Nous communiquons avec courtoisie et discrétion

Un service prévenant et efficace

Nous sommes à l'écoute
Nous favorisons le confort et le plaisir de la visite
Nous assurons la sécurité et le respect des personnes, du lieu
et des collections

Une réponse adaptée à la demande, aux besoins

Nous facilitons l'orientation et l'information
Nous répondons aux questions de façon claire et précise

Ensemble, nous oeuvrons à l'amélioration continue de l'accueil dans nos musées.

Domaine des musées de la Ville de Genève Charte du Médiateur de musée

Le médiateur culturel / scientifique de musée s'engage à resserrer les **liens** entre musée et population en centrant son action sur :

- ▶ une sensibilisation durable aux **valeurs** culturelles et patrimoniales
- ▶ un entraînement concret du **sens critique** et de la **créativité**
- ▶ une **éducation** citoyenne et plurielle en constant développement
- ▶ une pratique active du devoir de **mémoire**

Genève, novembre 2007

Domaine des musées de la Ville de Genève Charte du Médiateur de musée

La population mérite un accueil de qualité. Les musées de la Ville de Genève et leurs secteurs de médiation culturelle / scientifique exercent leur mission en veillant à assurer, à toutes et à tous, une bonne accessibilité.

Les médiateurs culturels / scientifiques de musée s'engagent aux côtés des collègues d'autres professions muséales, à resserrer les liens entre musée et population.

Cinq principes fondent l'action des médiateurs de musée :

Le musée est collection de traces matérielles et/ou immatérielles
Le médiateur de musée ouvre sans cesse l'espace autour d'elles pour favoriser la mise en relation entre musée et population.

Le musée est protection des biens culturels
Le médiateur de musée sensibilise aux valeurs culturelles et patrimoniales invitant chacun à les faire siennes, durablement.

Le musée est regard
Le médiateur de musée encourage l'observation et la prise de position. Sens critique et créativité sont au cœur de sa pratique et de ses attentes professionnelles.

Le musée est savoir
Le médiateur de musée favorise une éducation citoyenne et plurielle. Alliant exigence, constance, plaisir de la découverte et travail en réseau, il élabore des connaissances pour et avec la population.

Le musée est ancre et mémoire
Le médiateur de musée convoque la dynamique passé/présent pour que l'héritage culturel devienne repère et ferment actif du quotidien des populations.

Genève, novembre 2007

Domaine des musées de la Ville de Genève Charte du Médiateur de musée¹

AVANT-PROPOS

La Charte de conduite professionnelle a été élaborée par les membres de l'Assemblée des médiateurs culturels/scientifiques actifs au sein des 4 entités du Domaine des musées du Département de la culture de la Ville de Genève.

Elle constitue une déclaration de déontologie professionnelle qui se fonde sur le Statut et le Code de Déontologie de l'ICOM pour les Musées.² Elle s'applique à tout secteur d'activité ou toute personne qui assument des responsabilités dans tel ou tel aspect de la médiation de musée.

Rappelons que la notion de médiation culturelle / scientifique a été forgée au cours des années 80 pour accompagner les évolutions de l'institution muséale dont la mission de conservation ne suffisait plus, seule, à rendre compte.

Définir la médiation culturelle / scientifique, c'est un projet pédagogique qui va préciser les missions, tâches et compétences de ses acteurs. C'est aussi un projet politique qui va légitimer une fonction, correspondant à une profession de musée récemment émergée.

Deux angles d'approche ont été privilégiés dans la rédaction de cette charte : la collaboration entre collègues médiateurs et la relation avec les publics. L'élaboration de cette charte se fait en connaissance de cause de travaux similaires menés au sein du Département de la culture, à savoir les 2 chartes d'accueil et de collaboration rédigées par les Bibliothèques et discothèques municipales de la Ville de Genève, tout comme la réflexion en cours au sein de la Conférence des chefs de sécurité du Domaine des musées de la Ville de Genève.

¹ Pour la définition de la profession validée au plan national suisse, se référer au site internet www.mediamus.ch
Quant au « Référentiel ICOM-ICTOP des professions muséales en Europe », il a été présenté en août 2007, à Vienne, dans le cadre du Congrès ICOM-International. Il est actuellement en phase de consultation élargie, en vue de définir une norme internationale. Cf. à ce propos <http://ictop.f2.fhtw-berlin.de/content/view/53/42/>.

² Plus spécifiquement le principe 4 du Code de déontologie de l'ICOM pour les musées de 2006 qui dit : « Les musées contribuent à la connaissance, à la compréhension et à la gestion du patrimoine naturel et culturel. Principe : les musées ont l'important devoir de développer leur rôle éducatif et de drainer le public le plus large qui soit de la communauté, de la localité ou du groupe qu'ils servent. Interagir avec la communauté promouvoir son patrimoine font partie intégrante du rôle éducatif du musée. »

MANDAT

Les 4 secteurs de médiation culturelle / scientifique se sont développés progressivement dans les musées municipaux genevois depuis les années 1980³. Leurs missions et tâches sont fixées par les directions respectives des 4 entités constitutives du Domaine des musées ; ceci en accord avec la direction du Département de la culture, dont ils dépendent. Leurs moyens financiers sont alloués annuellement suivant les règles budgétaires en vigueur au sein de la Ville de Genève. Leur champ d'action couvre l'action culturelle du Domaine des musées.

MISSIONS ET OBJECTIFS

Etre médiateur culturel / scientifique dans un musée de la Ville de Genève, c'est prendre part à la vie du musée et plus largement du département de la Culture de la Ville de Genève. Cela signifie remplir 4 MISSIONS CENTRALES :

Concevoir, réaliser, coordonner, suivre et évaluer des projets éducatifs et culturels qui tissent le plus de liens possible entre musée et population.

Former et encadrer les collaborateurs associés aux projets de médiation culturelle / scientifique du musée.

Assurer l'accompagnement des visiteurs et interlocuteurs dans le cadre de projets éducatifs et culturels liés aux collections ainsi qu'aux manifestations temporaires du musée.

Contribuer à la recherche et au développement du domaine de la médiation de musée.

Le médiateur de musée exerce sa profession en poursuivant 4 OBJECTIFS PRINCIPAUX :

Etre au service de la population qu'il place au cœur de la vocation du musée.

Contribuer à la démocratisation de l'accès à la culture en se positionnant en faveur d'un présent et d'un avenir culturel partagé.

Accroître la diversité des formes d'expressions et de pratiques culturelles en se tenant compte du développement des individus et des communautés.

Participer tant au rayonnement qu'à la polysémie de l'action du musée, en mettant en valeur ce dernier dans le contexte local, national et international.

³ Leurs intitulés ont varié et varient encore suivant les institutions : Service pédagogique, Service Animation/Pédagogie, Accueil des publics, Service des relations publiques et d'éducation environnementale.

PRINCIPES ET ENGAGEMENT

Cinq principes fondent l'action de la médiation culturelle / scientifique exercée au sein des musées du Département de la Culture de la Ville de Genève. Les médiateurs de musée s'engagent⁴ à les respecter.

LE MUSÉE EST COLLECTION DE TRACES MATÉRIELLES ET/OU IMMATERIELLES

Le médiateur de musée ouvre sans cesse l'espace autour d'elles pour favoriser la mise en relation musée / population.

LE MUSÉE EST PROTECTION DES BIENS CULTURELS

Le médiateur de musée sensibilise aux valeurs culturelles et patrimoniales, invitant chacun à les faire siennes, durablement.

LE MUSÉE EST REGARD

Le médiateur de musée encourage l'observation et la prise de position. Sens critique et créativité sont au cœur de sa pratique et de ses attentes professionnelles.

LE MUSÉE EST SAVOIR

Le médiateur de musée favorise une éducation citoyenne et plurielle. Alliant exigence, constance, plaisir de la découverte et travail en réseau, il élabore des connaissances pour et avec la population.

LE MUSÉE EST ANCRE ET MÉMOIRE

Le médiateur de musée convoque la dynamique passé/présent pour que l'héritage culturel devienne repère et ferment actif du quotidien des populations.

MOYENS

La médiation culturelle / scientifique apporte une plus value à l'action muséale en mettant en œuvre les moyens suivants :

Agir en collaboration avec toutes les compétences à l'œuvre dans un musée ; les projets se développant en lien direct avec la direction du musée.

Déployer compétence, conviction dans la défense des projets et, au besoin, originalité des pratiques qui peuvent se situer en marge des moyens standard d'action et d'éducation culturelle / scientifique.

Développer des projets d'envergure modulable, qui sont ouverts à toutes formes de culture et d'expression. Tenir compte de la diversité de la population.

Faire appel à des professionnels issus des milieux de la culture, de l'éducation, du social et/ou du loisir, étant toujours à la recherche de la justesse et de l'adéquation des moyens aux attentes et situations de vie de la population.

⁴ Il existe une version synthétique de cette charte de déontologie qui reprend les 5 engagements énoncés ici.
MUSEUM - Version définitive jointe au PV de l'Assemblée des médiateurs du 2.11.07
C:\Temp\muse\BIL15\musem3-charta.doc

POSITION

Le secteur de médiation du musée est le centre opérationnel des actions culturelles / scientifiques tournées vers le public.

Le médiateur de musée joue le rôle d'interface entre dispositif muséal et usagers. Il représente, de cas en cas, le musée vis-à-vis du public.

Le médiateur de musée répond aux objectifs de direction pour compléter l'action des responsables et spécialistes des collections, secondé par les gestionnaires de l'institution.

Le médiateur de musée considère la culture dans ses contextes sociaux, politiques, économiques et historiques. Il noue des alliances et dispose de partenaires solides dans tous les domaines de la culture, du social et des loisirs.

Genève, novembre 2007

SPC - "Accès à la culture" - 2000/2007

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
JEU								
billets "jeunes" subventionnés	?	?	23'334	25'008	30'085	36'251	30'660	37'446
A 60030 nbre d'organismes partenaires	?	?	40	40	50	46	46	59
subventions versées (soit coût hors temps de travail)	351'803	309'768	302'467	348'113	393'600	432'526	455'532	546'145
coût moyen par spectateur			13	14	13	12	15	15
billets "20 ans / 20 francs" subventionnés	/	343	1'499	2'103	2'754	3'384	3'798	4'809
nbre d'organismes partenaires	/	40	50	60	60	62	61	67
nbre de cartes établies durant l'année	/	424	533	493	1'722	912	681	1'511
A 60033 subventions versées	/	2'481	13'789	17'468	22'043	28'466	43'722	62'128
coût (hors temps de travail)	/		27'496	50'172	77'924	56'732	75'264	101'030
coût moyen par spectateur	/	7	18	24	28	17	20	21
total des spectateurs	?	?	24'833	27'111	32'839	39'645	34'658	42'255
coût	351'803	309'768	329'963	398'285	471'524	489'258	530'816	647'175
POP								
billets invitations subventionnés	/	/	709	761	1'542	1'887	1'876	2'112
nbre d'organismes partenaires	/	/	11	16	18	19	22	21
A 60027 subventions versées	/	/	58'102	75'783	57'466	64'911	58'014	69'627
coût (hors temps de travail)	/	/	59'442	77'193	58'956	66'471	59'574	71'202
coût moyen par spectateur	/	/	84	101	38	35	32	34
A 60026 subventions "populaires" / "accès des familles"	/	310'380	181'000	205'400	220'000	119'500	44'000	26'664
nbre d'organismes subventionnés	/	18	8	6	8	9	4	2
chèques culture utilisés	/	/	/	/	/	/	923	1'234
nbre de chèques distribués	/	/	/	/	/	/	3'762	3'438
A 60026 nbre de communes partenaires	/	/	/	/	/	/	23	20
subventions versées	/	/	/	/	/	/	41	59
coût (hors temps de travail)	/	/	/	/	/	/	92'340	123'340
coût moyen par spectateur	/	/	/	/	/	/	14'777	17'062
total des spectateurs	/	/	709	761	1'542	1'887	2'789	3'346
coût	/	310'380	240'442	282'593	278'856	185'971	118'351	114'948

SPC - "Accès à la culture" - 2000/2007

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
nombre de groupements d'ainés partenaires	?	10	10	10	12	12	12	12
billets "personnes âgées" subventionnés	?	313	551	1'426	1'387	2'814	3'729	4'169
nombre d'organismes partenaires	?	4	9	10	16	15	16	11
subventions versées (soit coût hors temps de travail)	2'288	5'723	12'362	12'398	19'223	28'658	48'525	51'794
A 60025 coût moyen par spectateur	?	18	22	9	14	10	13	12
billets à prix réduit pour les Concerts du Dimanche	?	?	?	?	?	2'318	1'962	3'108
coût (manque à gagner)	?	?	?	?	?	10'431	5'866	9'324
réduction par spectateur	?	?	?	?	6	8 puis 3	3	3
billets achetés par lots au Grand Théâtre	0	0	1'500	1'735	1'345	1'586	1'136	320
A 60024 coût (soit coût hors temps de travail)	0	0	100'000	169'006	91'203	128'656	27'391	231'40
coût moyen par spectateur			67	97	68	81	24	72
spectateurs des matinées VDGE	13'000	12'506	9'924	3'259	8'202	7'864	8'623	10'395
nombre de représentations	17	16	14	14	23	24	23	30
A 60024 coût (seuil des spectacles)	395'500	344'500	157'900	99'400	188'400	198'600	209'725	245'190
coût net (avant recettes de billetterie ; 80'000.- à 90'000.- / an)						218'307	230'434	258'110
coût moyen par spectateur						28	27	25
spectateurs du Cinéma des aînés	226	1'288	1'959	2'070	2'452	2'380	2'891	2'790
nombre de séances	4	12	12	16	16	16	16	19
A 60022 subventions versées (soit coût hors temps de travail)	4'975	11'917	19'309	14'709	14'454	15'342	13'623	16'485
taux de remplissage		25%	35%	28%	35%	34%	41%	34%
coût moyen par spectateur		9	10	7	6	6	5	6
carte d'accès aux répétitions de l'OSR	400	400	400	400	400	600	600	600
A 60023 coût (hors temps de travail)	10'000	10'000	10'000	10'000	10'000	12'500	12'500	12'500
coût moyen par spectateur/carte		25	25	25	25	21	21	21
total des spectateurs	?	14'507	14'334	8'930	13'786	17'562	18'941	21'382
coût	17'263	27'640	141'671	206'113	134'880	414'094	339'359	371'353
TOTAL GENERAL DES SPECTATEURS	?	?	39'676	36'802	48'167	59'094	56'398	66'983
COÛT TOTAL	369'066	647'788	712'076	866'991	885'260	1'089'323	988'526	1'133'476
COÛT MOYEN PAR SPECTATEUR	?	?	18	24	18	18	18	17

Subventions "Accès à la culture" en 2004-2007
Crédits gérés par le Service de la promotion culturelle

Subventions à la billetterie	2004	2005	2006	2'007
Activités culturelles de l'Université	2'010	8'960	0	0
ADC (Association pour la danse co	4'403	8'177	9'585	9'967
Agence Cœcilia	9'360	6'353	8'928	15'265
AJEG	0	0	2'500	10
Am Stram Gram Le Théâtre	1'281	1'780	3'534	5'155
Amis de la musique juive	0	0	0	0
AMR	929	973	7'012	6'184
Association Cinéma des trois Mondes				1'000
Association Confiture (Théâtre Cité	16'188	23'106	33'940	48'039
Atelier Cécilia	0	178	0	0
Ateliers d'ethnomusicologie	4'023	4'491	5'928	12'950
Ballet du Grand Théâtre de Genève	1'239	0	0	0
Boaboa Productions	0	0	0	0
Bonjour l'acteur!	770	0	0	0
CAC-Voltaire	1'213	2'226	4'138	5'441
Caves du Bon-Séjour	0	0	0	0
Centre Marignac	0	0	0	0
Cercle J.S.Bach	280	265	700	0
Chat Noir / ASMV	9'265	6'590	8'015	8'683
Cinéma tout écran	100	2'833	392	0
Cinematou Enfant	0	0	0	4'000
Collectif du Pif	0	1'000	0	0
Compagnie 03	1'729	0	0	0
Compagnie 100% Acrylique	13'737	3'206	0	0
Compagnie Aparté	0	432	0	0
Compagnie Baraka	1'325	0	0	0
Compagnie Berni Bardel	0	0	0	0
Compagnie Clair Obscur	0	0	1'574	0
Compagnie Danger'eux	0	1'100	3'365	0
Compagnie des Aigres-Douces	370	0	0	0
Compagnie des Hélices	2'719	0	0	0
Compagnie d'Outre-Sens	1'400	0	0	0
Compagnie d'une petite technique				876
Compagnie Gilles Jobin @ Th. Carouge				0
Compagnie Hibiscus	0	0	1'380	0
Compagnie Laura Tanner	0	532	0	567
Compagnie Le Coût du Lapin	526	0	0	0
Compagnie Les Bamboches				2'500
Compagnie Les Faiseurs de Rêve	0	0	3'816	0
Compagnie Mimescope	0	696	0	0
Compagnie Traghetto	0	0	220	0
Compagnie Zone Lumière	0	444	0	0
Concerts Spirituels de Genève	680	1'020	1'040	1'500
Contrechamps	162	0	0	0
Ensemble Cantatio	980	580	950	525
Ensemble Gli Angeli	0	1'042	960	938
Ensemble vocal Polhymnia	0	0	0	0
Fanfare du Loup	1'168	1'647	2'763	6'000
Festival Archipel (Musiques d'aujou	2'048	2'400	440	1'393
Festival Black Movie (Cinéma des a	0	4'324	90	3'710
Festival international du film sur les	0	0	0	0
Festival Printemps carougeois	0	0	0	0
Festival Voix de fête	3'751	0	159	0
Forum Meyrin	30'000	36'000	48'665	60'343
Grand Casino - Jack Yfar	0	0	0	0
Grand Théâtre de Genève	138'458	236'643	170'224	180'347
Groupe culturel de Lancy	0	0	0	0
Helvetic Shakespeare Company	2'000	8'234	3'677	0
Hip-Hop Communes-ikation Festiva	112	110	0	0
Institut Jacques Dalcroze	0	168	0	0
Körpus Animús @ L'Orangerie				680
La Bâtie-Festival de Genève	15'000	11'767	26'889	28'578
La Comédie de Genève	51'976	31'749	41'810	42'052
La Fourmillière - Association d'idées	0	0	2'918	0
La Lanterne Magique	105	320	1'290	3'990
La Revue	6'000	0	6'780	10'000
Le Kab - Usine	0	0	0	300

Les Amis de la Guitare				550
Les Cœurs Lumières	2'000	1'000	0	2'000
Les Montreurs d'images	0	0	50	100
L'OCG (Orchestre de chambre de G	55	0	85	1'000
Maison de quartier de la Jonction	208	0	440	1'000
Mamco	0	0	0	0
Marionnettes Les Croquettes	0	0	0	1'000
Musée international de la Croix-Roi	0	0	0	10
Musée international de la Réforme	0	0	40	60
Nicole Productions théâtrales	0	1'306	0	0
Opéra de Poche	2'160	0	1'800	0
Orangerie théâtre d'été	10'796	16'480	420	0
Orchestre de Lancy-Genève	0	0	0	0
Orchestre Saint-Jean Genève				126
OSR (Orchestre de la Suisse Roma	139	686	301	1'630
PTR (Post Tenebras Rock)	1'733	963	2'508	2'176
Saint-Gervais Genève	12'390	19'690	12'600	16'692
Salon du Livre et de la Presse	0	0	0	0
Service culturel de l'Epicentre (Col	0	0	0	80
Service culturel de Plan-les-Ouates	70	35	125	110
Service culturel de Vernier	0	89	136	172
Service culturel Migros	9'598	13'108	10'531	14'057
Simply Theatre Productions				10'000
Spectacles onésiens	3'605	4'535	7'394	11'294
Swiss Chamber Concerts	0	0	0	0
Swiss Consort - Festival Baroqueri	4'732	0	6'102	0
Teatro Due Punti	760	0	0	0
Terres des Hommes	0	150	0	0
Théâtre de Carouge	13'812	19'340	40'538	84'216
Théâtre de la Parfumerie	0	0	120	255
Théâtre de l'Espérance	1'332	6'000	12'000	13'910
Théâtre de l'Ours	0	0	0	0
Théâtre de l'Usine	0	0	90	1'000
Théâtre de Séraphin	1'180	0	5'516	3'410
Théâtre des Amis	15'116	16'530	18'595	20'000
Théâtre des Marionnettes de Genève	905	1'251	1'004	1'370
Théâtre du Crève-Cœur	3'478	3'230	5'000	8'000
Théâtre du Galpon	451	500	172	324
Théâtre du Grütli	24'603	18'039	19'294	3'720
Théâtre du Loup	10'927	22'059	14'004	30'270
Théâtre en Cavale	10'035	14'257	12'030	16'873
Théâtre Le Poche Genève	22'769	22'860	26'040	30'000
Théâtre Marathon	10'045	0	0	0
Théâtre Para-Surbeck	4'112	13'350	0	4'880
Théâtre Spirale				2'585
Undertown	34	0	0	0

TOTAL I 492'352 602'804 600'617 742'863

Subventions extraordinaires	2004	2005	2006	2'007
20 ans de la Coulou			6'000	
Am Stram Gram Le Théâtre	70'000			
Association pour y croire encore (F	25'000	25'000	25'000	25'000
Ateliers Portes Ouvertes		6'000		
Bus culturel Château Rouge-Place Neuve		8'000	8'000	1'624
CAC Voltaire (Cinéma des aînés)	14'454	15342	13'623	16'485
Carnaval de Genève	30'000	30'000		
Gay Pride	25'000			
La rue est à vous - St-Jean	10'000			
La rue est à vous (Concorde)		6'000		
La rue est à vous (Geisendorf)		12'000		
La rue est à vous (Jonction)	10'000			
Mouvement des Aînés (Nuit du Conte)		5'000		
Théâtre des Marionnettes de Genève	35'000	17'500		
Théâtre du Loup	5'000			
UOG - Université de tous les savoirs			5'000	
Swiss Art Recycling	10'000			

TOTAL II 234'454 134'842 57'623 43'109

TOTAL I+II 726'806 737'646 658'240 785'972

Ville de Genève - Département de la culture

<p>Direction Boris Drahussk, <i>Co-directeur</i> Martine Koelliker, <i>Co-directrice</i></p>	
<p>Service aux artistes et acteurs culturels Jean-François Rothbasser, <i>Chef de service</i></p>	
<p>Service de la promotion culturelle Véronique Lombard, <i>Cheffe de service</i></p>	
<p>Service administratif et technique Alain Schweri, <i>Chef de service</i></p>	
<p>Musée d'art et d'histoire César Menz, <i>Directeur</i> Nathalie Chaix, <i>Directrice adjointe</i> Isabelle Naef Galuba, <i>Responsable RH et Infrastructures</i></p>	<p>Domaine des bibliothèques</p> <p>Bibliothèques municipales Isabelle Ruepp, <i>Directrice</i> Olivier Goy, <i>Sous-directeur</i></p>
<p>Muséum d'histoire naturelle Danièle Decrouez, <i>Directrice</i> Pierre-Henri Holzmann, <i>Administrateur</i></p>	<p>Bibliothèque de Genève Jean-Charles Giroud, <i>Directeur</i> Justin-Delle Benoit, <i>Administrateur</i></p>
<p>Musée d'ethnographie Jacques Hainard, <i>Directeur</i> André Walther, <i>Administrateur</i></p>	
<p>Conservatoire et jardin botaniques Pierre-André Loizeau, <i>Directeur</i> Danièle Fischer-Huelin, <i>Administratrice</i></p>	

**AMENDEMENTS
Département : Culture**

mmss	Page	Cellule	Groupe	Libellé	P. B. 2009 v. c. modifications CA	AMENDEMENTS		Appels modif.	VOTE		A. R.	
						Charges	Revenus		OUI	NON		Abstentions
CARTS	77	3001000	311	Direction du Département Mobilier, machines, véhicules ...	250'000	-250'000,-		0.-	6 3S-2PDC-1R	4 1AGT-3V	2 1AGT-1UDC	X
CARTS	83	3110000	300	Grand Théâtre Autorités et commissions (à passer dans subvention groupe 365)	67'000	-67'000		0.-	7 3S-1AGT-1R-2PDC	3 3V	4 1AGT-1L-2UDC	X
CARTS	147	3001000	365	Direction de la culture Espace Rousseau (retour au SAAC)	50'000	-50'000		0.-	6 3S-2PDC-1R-	3 3V	5 2AGT-1L-2UDC	X
CARTS	148	3106000	365	SAAC Espace Rousseau (retour au service antérieur)	0.-	+50'000		50'000	7 3S-2PDC-1R-1L	3 3V	4 2AGT-2UDC	X
CARTS	147	3106000	365	SAAC Projets culturels de proximité	480'000	-100'000		380'000	4 2PDC-1R-1L	8 3S-2AGT-3V	2 2UDC	X
CARTS	147	3106000	365	SAAC Galpion (suspension subvention jusqu'à Informations complémentaires)	90'000	-90'000		0.-	3 1S-1R-1L	7 2AGT-3V-2PDC	4 2UDC-2S	X
CARTS	148	3106000	365	SAAC Fonds général musique	600'000	-160'000		440'000	4 2PDC-1R-1L	8 3S-2AGT-3V	2 2UDC	X
CARTS	148	3106000	365	SAAC UGMC - Matériel et uniforme (Création de ligne)	0	40'000		40'000	8 3S-1AGT-2PDC-1R-1L	-	6 1AGT-3V-2UDC	X
CARTS	149	3106000	365	SAAC Fonds général théâtre	1'220'000	-190'000		1'030'000	3 1PDC-1R-1L	8 3S-2AGT-3V	3 2UDC-1PDC	X
CARTS	149	3106000	365	Fondation Saint-Gervais Suspension subvention en attente clarification répartition part CIC (au CAC et FMAC)	3132'000	-3132'000		0.-				X

AMENDEMENTS
Département : Culture

mmis	Page	Cellule	Groupe	Libellé	P.B. 2009 y.c. modifications CA	AMENDEMENTS		Après modif.	VOTE		A	R	
						Charges	Revenus		OUI	NON			Abstentions
CARTS	149	3106000	365	SAAC Fonds général danse	960'000	-260'000		700'000	4 2PDC-1R-1L	8 3S-2AGT-3V 2UDC		X	
CARTS	150	3106000	365	SAAC Fonds manifestations pluridisciplinaires	500'000	-250'000		250'000	6 2S-2PDC-1R-1L	5 3V-2AGT		X	
CARTS	150	3106610	365	Fonds municipal d'art contemporain Atitudes (Rectification budgétaire : galerie n'existe plus)	50'000	-50'000		0.-	8 3S-1AGT-2PDC-1R-1L	-		6 1AGT-3V-2UDC	X
CARTS	151	3110000	365	Institutions privées Grand Théâtre - Garantie de déficit	1'000'000	-1'000'000		0.-	5 3S-2AGT	7 3V-2PDC-1R-1L 2UDC			
TOTAUX													

Rapport de la commission des sports et de la sécurité chargée d'examiner le projet de budget 2009 concernant la sécurité.

Rapport de M. Christophe Buemi.

La commission des sports et de la sécurité s'est réunie, sous la présidence de M. Jean-Louis Fazio, le 25 septembre 2008 afin d'auditionner M. Pierre Maudet et ses services. Elle s'est réunie à nouveau le 9 octobre 2008 afin de se positionner et voter. Le 28 octobre 2008, la commission des finances a auditionné le magistrat et ses services.

Le présent rapport porte sur le volet sécurité du département de l'environnement urbain et de la sécurité.

Le rapporteur tient à remercier M^{mes} Lucie Marchon et Paulina Castillo, procès-verbalistes, pour la qualité de leur prise de notes qui lui a permis de rédiger ce présent rapport.

Présentation générale

M. Maudet présente les intervenants et annonce que, le 1^{er} janvier 2009, le Service d'incendie et de secours (SIS) et le Service d'assistance et de protection de la population (SAPP) vont fusionner.

Il propose de faire une introduction générale et la commission décidera comment procéder. En préambule, il veut rappeler le contexte: on traite ce soir de deux cinquièmes de son département, département très «uniformé», très présent sur le terrain de la ville, avec des prestations assumées par des hommes et des femmes sur le terrain. Le Conseil administratif a décidé de rattacher le SAPP au SIS et l'on verra pour la première fois les effets de ce rattachement dans le budget 2009. Il note que cela a nécessité beaucoup de travail pour l'administration. Le deuxième service concerné est celui de la Sécurité et de l'espace publics, dont les deux entités principales sont la gestion du domaine public, avec un certain nombre de personnes qui travaillent en civil, concernant les autorisations pour l'usage du bien commun, et une partie en uniforme, les agents de sécurité municipaux, qui sont la partie prépondérante en matière de personnel. Il note que ce SIS, rattaché au SAPP, représente 50 millions de charges et 20 millions de recettes. Pour le Service de la sécurité et de l'espace publics, il s'agit de 40 millions de charges et de 40 millions de recettes, car c'est là que certaines redevances sont encaissées, de la Société générale d'affichage, des Services industriels de Genève, pour l'usage du domaine public, ainsi que les amendes.

M. Maudet a constaté qu'il fallait un certain nombre de réorganisations, les structures n'ayant pas beaucoup évolué au cours des vingt dernières années. Ce travail est engagé, s'est concrétisé notamment par la fusion notée plus haut, dont on ne va pas énormément entendre parler en termes de missions et prestations. Pour le domaine de la sécurité, l'objectif principal pour 2009 est d'adapter les structures et mettre en conformité toute une série de règlements: appliquer le principe d'égalité de traitement, être plus transparent, avec quelque chose de plus codifié et de plus clarifié. Ainsi que quelques petites modifications (au niveau des amendes, des ambulances, des communes). M. Maudet précise que le SIS est municipal, mais également cantonal au niveau réglementaire, avec de nombreuses collaborations avec les communes.

Page II-207

Au troisième paragraphe, un commissaire voudrait savoir si la disparition de l'unité des agents municipaux au profit d'un renforcement du contrôle du domaine public est fixée.

M. Maudet assure que, si cela était le cas, le Conseil municipal serait informé. La position du Conseil administratif n'a pas changé et l'on va procéder à ce transfert de tâches, non pas de personnel. Il travaille depuis six mois sur le volet de la réorientation du personnel (61 personnes), puis sur les modalités du transfert de la tâche à la Fondation des parkings, comment monter une convention (il y a déjà une convention qui prévoit le contrôle du stationnement sur les zones blanches et zones à horodateurs). Cela n'a pas eu d'impact sur le budget, car l'affaire n'est pas scellée, et il n'y aura pas de transfert financier tant que tout n'est pas signé. Dans la discussion avec les partenaires sociaux, il dit que l'on est arrivé avec l'essentiel des points satisfaits pour le personnel. Les questions qui se posent avec la Fondation des parkings ont trait à la répartition du revenu et aux mécanismes, les discussions ont bien avancé. Il a été dit que la Fondation des parkings ne toucherait rien des amendes, car ce serait ambivalent si son fonctionnement était nourri par elles. Actuellement, la recette des amendes est de 50% pour l'Etat et la même chose pour la Ville. M. Cramer a même accepté une répartition beaucoup plus favorable pour la Ville (70 ou 80%).

Page II-210

Au point 14, un commissaire demande si le département a une unité qui s'occupe des soumissions ou s'il passe par le département de M. Pagani.

M. Maudet explique qu'il y a, depuis le milieu de l'année, une Centrale municipale d'achat et d'impression qui est le centre névralgique pour les achats, sauf des véhicules (qui concernent notamment la Commission de gestion des véhicules (Cogeve), présidée par M. Nopper). La logique est de partir d'abord sur les

achats au département des finances, après quelques spécifications selon les particularités des achats. Tout cela ne s'imbrique pas trop mal, estime M. Maudet, avec un juriste dans les services (trois dans son département), et des compétences métiers fortes, notamment pour les finances et le logement.

Page II-216

Un commissaire voudrait savoir quel est le calendrier pour le rapprochement SIS/SAPP.

M. Maudet répond que la question est à voir sous deux angles. Pour mémoire, il avait transmis un rapport alarmiste sur la caserne à la rue des Asters et avait d'abord envisagé un déplacement, car il y avait un problème un niveau du temps d'intervention. Considérant qu'il serait impossible de tenir compte de cela sur le sol de la ville, il a fallu l'envisager hors de la ville. En fonction du temps d'intervention, Vernier, Meyrin et Le Grand-Saconnex ont été retenus, et le seul terrain intéressant était à proximité d'un pétrolier, ce qui a condamné le projet. Le dossier a ensuite été repris en pensant à développer la synergie géographique avec le Service de sécurité de l'aéroport (SSA), la proximité des axes d'intervention, avec un dispositif qui existe déjà et, surtout, le calcul que les 60 millions d'investissement pour la construction d'une nouvelle caserne pouvaient être réduits.

Le Conseil administratif a décidé de confier un mandat pour étudier concrètement la faisabilité de ce rapprochement géographique, sachant l'évolution du canton et la spécificité du terrain. Il faudra, selon les spécialistes, passer à un principe de doubles postes permanents et, ensuite, étudier la pertinence sous l'angle géographique pour s'assurer que les dix minutes maximales pour intervenir imposées par la Confédération sont tenues. A terme, on verra s'il l'on envisage un rapprochement au-delà de la géographie, en termes de personnel, d'équipement, etc. Au début du mois d'octobre, M. Maudet doit recevoir ce rapport (avec M. Longchamp) et, à partir de là, une décision du Conseil administratif va tomber: soit repartir sur une autre étude, soit faire une proposition de crédit qui serait déposée devant le Conseil municipal avec une clé de répartition financière, inférieure à 60 millions, qui prévoit l'implantation des SIS sur ce site avec les perspectives, à long terme, d'un éventuel rapprochement possible.

Un commissaire demande au magistrat d'être plus précis sur le calendrier et quelle sera la conséquence de cela sur le fonctionnement 2009.

M. Maudet répond que cela n'aura aucune conséquence. Le temps que le projet soit fait, on sera déjà au-delà de 2009, qui va plutôt être consacré à l'absorption du SAPP, il peut donc difficilement être plus précis. Le rapport va dire à quel horizon c'est possible, au niveau logistique, s'il faudra même affiner l'étude. Il propose de faire un point de la situation à la fin d'octobre.

Concernant l'absorption du SAPP par le SIS, un commissaire demande comment va se passer le mariage de deux cultures différentes, et si du personnel risque d'être mis de côté.

M. Maudet croit que ces cultures sont quand même un peu semblables, même si leurs missions sont distinctes. Le 1^{er} septembre 2007, il a annoncé que cela marcherait au 1^{er} janvier 2009. L'objectif est une rationalisation des moyens, en équipement et personnel. A la clé, 10 postes seront supprimés par des départs à la retraite ou des départs volontaires (donc en douceur). M. Maudet considère que le SAPP était un peu surdimensionné et c'est aussi l'occasion de changement pour le SIS, qui est devenu grand (plus de 220 personnes), mais qui a toujours un petit appareil à sa tête. Ces services ont par ailleurs été mariés beaucoup plus vite que prévu, la fusion était pratiquement faite en juin, il est maintenant question de détails. M. Maudet a entendu que les gens du SAPP étaient ravis de voir leurs compétences élargies et que le SIS était content de gagner en masse critique et en équipement.

M. Wicky pense qu'ils seront prêts le 1^{er} janvier 2009, il ne restera plus qu'à tester l'organisation. Pour redynamiser la protection civile, l'objectif est de mettre sur pied des formations rapidement, qui seront envisageables avec ce rapprochement.

Un commissaire demande si la fusion SAPP-SIS impliquera une diminution dans les prestations pour la population, dans le social ou le transport, ou si de nouvelles prestations vont venir.

M. Maudet répond que l'on a recentré l'organisation sur ce qu'elle est censée faire au niveau légal. Une bonne partie de l'activité qui est abandonnée (service personnel de chauffeur, etc.) va être transférée au Service de la logistique et des manifestations, avec les minibus. Il y avait aussi toute une dimension dite «coopération internationale», à laquelle M. Maudet a mis un terme: il continue la coopération internationale, mais à Genève. Il est vrai qu'on ne peut pas faire les mêmes prestations avec 13 personnes en moins, mais le Conseil administratif n'était pas absolument convaincu qu'elles se justifiaient.

Page II-217

Un commissaire demande si la caserne de la rue des Bains va s'éclater sur plusieurs sites ou déménager.

M. Maudet répond que, sous l'impulsion du Canton, une réflexion sur la décentralisation des centrales d'alarme a été menée. Actuellement, l'hypothèse est qu'elle soit dans le nouvel Hôtel de police (à la Gravière) sur le site de la Parfumerie. Par ailleurs, la centrale d'alarme s'est développée ces dernières années,

notamment à cause de l'intégration des ambulances dans le SIS. A la demande du service, on a mené une étude sur: a) le déplacement dans un autre lieu; b) l'établissement dans le même bâtiment; c) l'installation dans le site de la caserne, avec la construction d'un nouveau bâtiment. Il espère que cela se décidera en 2009 et précise que le Conseil municipal sera sollicité sur l'investissement.

Un commissaire demande si la formation latine est payée par d'autres cantons.

M. Maudet note que c'est un gros dossier qu'il a mis en route et passé au Conseil administratif récemment et qui devrait déboucher sur une proposition. La valeur ajoutée du rattachement du SAPP et du SIS est la formation, que l'on veut développer à Richelien, avec des maisons d'entraînement, des pistes d'entraînement, avec tout un centre de formation, des dortoirs et une cafétéria. L'ambition est de rationaliser les moyens de formation (la formation SIS est actuellement dispersée), avec une formation qui devrait durer deux ans, avec passablement de parties techniques. On souhaiterait avoir une clé de répartition avec la participation des autres collectivités publiques qui seraient intéressées. C'est aussi une façon d'utiliser des locaux sous-utilisés, remarque M. Maudet. Pour 20 000 francs, l'ancien appartement du concierge va être modifié en dortoir, pour les travaux plus lourds, on présentera une proposition.

Un commissaire demande comment se passe la réforme Sapeurs-Pompiers XXI, avec les volontaires des autres communes.

M. Maudet a hérité de cette réforme quand il est entré en fonction. L'idée est de redécouper plus clairement les rapports et les tâches des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires. Il précise que la Ville n'a pas souhaité que les sapeurs-pompiers volontaires de la Ville y soient intégrés. Il a pu constater quelques résistances et quelques tensions assez fortes entre volontaires et professionnels. Mais aussi un engagement plus fort pour les volontaires, donc des employeurs plus perméables, une capacité accrue des communes à répondre. S'il n'a pas encore d'éléments statistiques, car l'année de référence est 2008, il sait déjà qu'il y a un fléchissement des interventions, le SIS est stationnaire en dessus de 10 000 interventions, certaines sont prises en charge par les communes. M. Maudet trouve cela intéressant, car il commence à y avoir des collègues des communes qui réalisent que ce travail est dur pour les pompiers, et cela va être très important au début de l'année prochaine pour faire l'évaluation. Par «consolider», il entend consolider les données annuelles et la lecture financière, pour savoir si la direction dans laquelle on va est la bonne. Il ne cache pas que c'est une question épineuse au niveau financier, les communes achètent du matériel et les conseillers municipaux des communes râlent quand ils doivent le payer, alors que la facture du SIS n'a pas bougé en fin d'année. Pour la facture du SIS, il a étudié la pertinence de continuer avec quatre compagnies, deux sur chaque rive,

et il n'a pas les conclusions du rapport, mais il pense bien qu'il faut un appui professionnel sur les deux rives.

Un commissaire se demande s'il ne faudrait pas valoriser le travail des volontaires.

M. Maudet ne s'est pas prononcé là-dessus. Valoriser, c'est aussi donner à la bonne échelle les missions et, à l'heure actuelle, on doit alerter les deux compagnies pour être efficace.

M. Clerc ajoute que la dimension du feu devient secondaire, mais on veut être plus forts pour aborder les phénomènes naturels, les intempéries notamment, pour lesquels on doit se structurer, travailler en complémentarité avec les autres forces.

Un commissaire remarque que, avec la future deuxième caserne à l'aéroport, les normes fédérales de dix minutes pour intervenir (en milieu urbain) seront difficilement atteignables pour certains endroits, il ne serait donc pas absolument impossible de prévoir une caserne rive gauche.

M. Clerc croit que l'on doit partir de l'idée de deux bases permanentes, une sur la rive droite peut-être à l'aéroport. Mais trouver un bon endroit est plus difficile pour la rive gauche, car elle est hyperdense. Il pense qu'il faut garder la base actuelle et ajouter une petite antenne pour pouvoir répondre à ces contraintes. Il précise que les dix minutes ne s'appliquent pas quand un bâtiment est isolé.

Un commissaire demande comment faire cela dans des zones qui vont se développer toujours plus et donc être de plus en plus denses.

M. Maudet croit que c'est justement ce que doit anticiper le politique. Il pense à la Praille, par exemple, et est sûr que l'on doit déjà planifier le déplacement de la caserne de la rue des Bains, car elle sera dépassée, même dangereuse, parce que trop au centre. Le premier tabou était d'envisager une caserne permanente en dehors de la ville, il faut maintenant aller pas à pas, cela dépend aussi de la capacité de discuter avec les communes.

Concernant la mise en place du concept de sécurité lié au CEVA, un commissaire demande comment le magistrat voit le transport assuré par le SIS dans les tunnels en cas d'incendie et d'incidents.

M. Maudet répond que c'est, pour le moment, à l'état d'étude et que cela fait l'objet de discussions avec les CFF, mais n'aura pas d'impact sur le budget 2009-2011. Il n'y a pas encore d'accord sur toute une série de risques que le SIS devra effectivement assurer. Le job du magistrat sera de voir comment les CFF gèrent leur part et cela fera l'objet d'une discussion au moment du crédit d'investissement.

Une commissaire voulait savoir combien va coûter cette formation pour les professionnels.

Grosso modo, 170 000 francs par année, répond M. Clerc. Avec la vocation d’être une école latine (qui regroupe d’autres cantons latins).

Concernant le fait que les volontaires qui ne sont pas assez disponibles, un commissaire demande si le magistrat a étudié la piste d’établir des conventions avec les employeurs, comme la Haute-Savoie, qui propose des compensations financières quand une personne est appelée en intervention.

M. Maudet répond qu’il a demandé à avoir une liste complète des employeurs, et de procéder à une vraie campagne de recrutement. Il ne savait cependant pas ce qui se faisait en Haute-Savoie.

Une commissaire a souvenir d’un gros souci de sécurité pour le CEVA et a entendu parler d’un traitement juridique.

M. Maudet répond qu’il y a eu une procédure de mise à l’enquête avec possibilité de faire opposition. La Ville a fait opposition, notamment au niveau de l’aménagement, mais aussi pour des motifs de sécurité, car elle estimait, à juste titre, que certaines questions de sécurité n’étaient pas au point. En l’état, il n’est pas complètement satisfait des réponses, mais ne pense pas qu’en 2009 on sera toujours en logique de traitement juridique de ces désaccords.

Un commissaire demande ce que le magistrat entend par «interventions combinée» et quel sera l’avenir des sauveteurs auxiliaires, avec la formation rapidement engageable de la protection civile (FORE).

M. Maudet rappelle que l’on n’a pas pris la décision de fusionner des compagnies, on n’est qu’en attente d’un rapport. Il croit pouvoir dire que le SIS et le domaine pompier n’ont jamais vécu autant de réformes, et l’on essaie même d’y aller un peu calmement. Il est clair que les sauveteurs auxiliaires doivent se calquer sur les changements, la logique voudra qu’ils s’adaptent quand tout sera fini.

M. Wicky ajoute qu’il va de soi que, sur une grosse intervention, il recherche des volontaires pour agir dans un délai de deux à six heures.

M. Clerc précise qu’un délai de six heures ne sert à rien du tout. Il est plus facile de faire avec les FORE dans une mission de longue durée. L’idée est de travailler sur la complémentarité des moyens pompiers et des moyens civils. Il est clair que l’on a mis la pression pour que le gros des FORE soit alarmable entre deux et trois heures après le déclenchement de l’incident, sinon ils arrivent comme la grêle après les vendanges.

Un commissaire demande si la convention sur les tarifs des ambulances a été renégociée.

M. Maudet répond que non, 500 francs est un tarif transitoire. On négocie sous les auspices de l'Etat, un régime double, tiers payant-tiers garant, avec l'assureur qui peut choisir tiers payant ou tiers garant. Cela a pris du temps, c'est pénible et délicat, et cela s'applique pour 2009.

Un commissaire demande si l'objectif est toujours de 24 postes pour les transports sanitaires.

M. Maudet répond que, statutairement, oui. Le Conseil municipal a voté le statut du SIS, qui voulait arriver à un effectif de 24 personnes en charge du transport sanitaire urgent. Avec plusieurs paliers, en 2009 on passe de 15 à 18. Maintenant, la question se pose de voir s'il est possible d'avoir 24 postes dans la configuration actuelle. Sous l'angle du rapprochement possible, un domaine qui marche très bien est justement celui des ambulances et, si d'aventure on va plus loin que le simple rapprochement géographique, il serait éventuellement plus rationnel d'envisager différemment ce chiffre de 24, la préoccupation étant toujours d'assurer le transport.

Un commissaire demande si les gens qui viennent du SAPP auront le même statut que ceux du SIS.

M. Maudet répond que le SIS prévoit un statut différent pour le personnel uniformé (les autres ont un régime analogue à celui du personnel de la Ville). Un sondage a montré que la majorité voulait le passage au statut Ville, pour les non-uniformés, et cela a été accepté, en principe. Il devrait y avoir un seul statut, un règlement spécifique au SIS et un autre pour le reste de l'administration. Ils ont compris qu'ils n'allaient rien perdre. M. Maudet fait remarquer que, jusqu'ici, la fusion s'est bien passée, il n'y a pas eu de remarque.

Un commissaire demande si la subvention avec l'Association des communes genevoises a été renégociée.

M. Maudet est très content que les communes restent partenaires, car l'Etat n'est plus un partenaire du SIS. Elles mettent à peu près 36% du budget du SIS pour 40% des interventions qui se passent sur leur territoire. De plus, elles sont associées à toutes les discussions sur le futur et M. Maudet espère continuer sur cette logique-là.

Un commissaire demande si le bateau dont on avait parlé l'an dernier a été racheté.

M. Maudet répond que oui, avec l'accord du Contrôle financier.

Un commissaire demande si les matelas pour les sapeurs-pompiers ont été changés (oui). Il demande s'il y a d'autres choses à faire (non).

Une commissaire demande à combien le magistrat chiffrerait des frais liés à des Jeux olympiques (JO).

M. Maudet n'a pas de calcul, car le Conseil administratif ne s'est pas prononcé là-dessus. Si on part toutefois de l'idée que les JO sont proches de l'Euro 2008, ce qui n'est pas réaliste, la cible serait environ 700 000 francs d'heures supplémentaires. Il ajoute cependant que ce n'est pas le seul élément qui pourrait décider des JO.

Page II-223

Un commissaire demande ce que le magistrat envisage pour les agents municipaux, dans l'idée de les garder dans l'administration municipale et de les incorporer dans les postes vacants.

M. Maudet répond que le Conseil administratif a mis en lien deux problèmes pour essayer de trouver une solution: la contrainte de garder ces personnes suite à l'externalisation de la tâche des amendes, puis la disparition des emplois temporaires cantonaux, qui ont créé un besoin dans certains postes: des aides-horticulteurs (SEVE), des concierges, la surveillance des musées (huissiers remplaçants), puis deux fonctions nouvelles qui sont créées, une série de tâches liées au contrôle du domaine public (contrôleur des marchés, renfort aux gestionnaires du domaine public, procédés de réclame, les terrasses) pour répondre à une augmentation des demandes d'utilisation du domaine public.

Un commissaire se demande à quel moment cela apparaîtra dans les transferts de postes.

M. Maudet répondra par écrit.

Un commissaire demande si le Conseil municipal aura à se prononcer.

M. Maudet répond que non, parce qu'il s'agit de l'organisation de l'administration.

Un commissaire demande s'il pourrait revenir en arrière au budget 2010 (oui).

Un commissaire demande où en sont les discussions avec la Fondation des parkings et si la Ville négocie avec suffisamment de ténacité.

M. Maudet répond qu'il y a trois partenaires, la Ville, l'Etat et la Fondation des parkings, tout le monde est tenace, et il assure que la Ville se défend bien. La mission de la Fondation des parkings est de rentabiliser les horodateurs, mais aussi d'amortir les macarons, ainsi que les P+R. La question est d'arriver à séparer le fruit des amendes de l'obéissance aux règles, on ne voudrait pas que la Fondation des parkings se base là-dessus pour son fonctionnement.

Une commissaire demande si les contrôleurs des procédés de réclame existent déjà.

M. Maudet répond que c'est précisément cette nouvelle fonction que l'on voudrait créer. Il y a d'ailleurs de nouvelles recettes à faire. Il y a aussi une inégalité de traitement assez crasse selon les quartiers. Il précise que le but n'est pas de faire du chiffre, mais de consacrer l'égalité de traitement, ce qui est une nécessité pour notre commune.

Un commissaire relève que M. Tornare avait dit que l'on allait engager les chômeurs et demande si ce sera le cas.

M. Maudet dit que la Ville préfère, à compétences égales, engager un chômeur, surtout s'il a la charge d'enfants.

Un commissaire demande ce que veut dire «créer un système d'archivage».

M. Maudet assure qu'il ne s'agit pas d'un développement de la vidéosurveillance, mais de la création d'une unité géomatique informatique, d'une unité spécifique logistique et transversale d'appui à tous les secteurs d'activité, avec des images pour la localisation des bancs, des poubelles, notamment, pour les attribuer (mais pas en temps réel) et mieux gérer le domaine public. Huit personnes sont sur ce domaine-là.

Un commissaire demande si le magistrat a des nouvelles de l'Etat concernant la vidéosurveillance, ainsi que concernant les terrasses et les chaufferettes.

M. Maudet sait qu'il y a eu une interpellation urgente au Grand Conseil et qu'il y aura une séance avec les cafetiers-restaurateurs à la mi-octobre, afin d'édicter une information claire. La Ville a une liste exhaustive du matériel autorisé, et le règlement est très précis. Il n'a pas envie que la Ville fasse figure de méchante, mais il estime qu'il y a un peu d'abus de la bonne foi du côté des cafetiers-restaurateurs.

Un commissaire demande si la Ville va abandonner la tâche de mettre des amendes.

M. Maudet répond que non, pas forcément, car la brigade du trafic reste, même extrêmement restreinte.

Un commissaire demande s'il est possible d'avoir le rapport sur la vidéosurveillance.

M. Maudet répond qu'il a déjà été reçu par le Conseil municipal, qui n'a pas souhaité engager la discussion.

Un commissaire demande si la Ville intervient lorsque, sur les terrasses, le règlement n'est pas respecté par les cafetiers-restaurateurs, ainsi que pour les chaufferettes.

M. Maudet répond que l'on fait un contrôle par saison concernant l'empiétement, que c'est un choix par défaut en fonction des moyens que l'on a.

M. Pizzoferrato croit que c'est le Canton qui édicte les normes et s'occupe des chaufferettes: les agents de sécurité municipaux (ASM) ne pourraient que dénoncer leur présence.

Un commissaire voit qu'une grande partie des objectifs concernent la restructuration au niveau des ASM, mais ne voit pas grand-chose au niveau de la sécurité, en ce qui concerne la question des priorités d'intervention des ASM.

M. Maudet répond qu'il n'a pas plus d'information, car tout est subordonné au vote du projet de loi sur les ASM, passablement discuté, avec des doutes sur l'extension des compétences, sur le bruit par exemple. Ce projet de loi est à bout touchant et, sur cette base légale, on va pouvoir dire si l'on veut assumer ces tâches. L'idée est aussi d'extraire les ASM, qui sont surformés, de certaines tâches et de les «réinjecter» dans le marché. Il s'engage à revenir devant la commission pour en parler, ce sera le gros chantier de 2009-2010. Il y a déjà une harmonisation des grades et des uniformes avec toutes les communes, ainsi qu'un recentrage sur les missions de bases.

Une commissaire est inquiète de la disparition de la Journée d'information aux propriétaires de chiens, vu l'importance de la concession pour le domaine public. Elle a entendu la même plainte concernant la Foire des antiquaires.

M. Maudet signale que la Journée des chiens est organisée par la Ville, qui, naturellement, ne se facture pas le domaine public, et assure que l'arrêt de cette journée n'est pas à l'ordre du jour. Il a effectivement reçu des plaintes des antiquaires, qui payaient une somme extrêmement réduite pour les 4000 m² qu'ils occupaient. L'utilisation du domaine public était taxée en fonction du chiffre d'affaires, mais l'exploitant octroyait une somme sur les entrées et pas sur les ventes de meubles. Il a semblé à M. Maudet qu'il y avait de la mauvaise foi et il n'a pas été très enclin à discuter. Même en considérant que cette manifestation est culturelle, avec un chiffre d'affaires de 200 000 francs, il a trouvé justifié qu'il intègre la Ville dans le chiffre d'affaires. A sa connaissance, c'est l'unique manifestation qui ai renoncé à se produire à cause de la nouvelle réglementation.

Concernant les procédés de réclame, une commissaire est étonnée de voir pousser comme des champignons ces panneaux lumineux en travers des trottoirs. Elle se demande combien cela rapporte.

M. Maudet répond que la convention avec la SGA est échue, mais qu'elle a été prorogée en raison de quelques problèmes. La Ville a une redevance de la SGA de 1,5 million, qui est sous-évaluée.

Concernant le règlement sur l'utilisation du domaine public et la notion de «lucratif», un commissaire demande quelle différence fait le magistrat entre un parti politique qui fait une activité pour renflouer ses caisses et une classe, pour la même raison.

M. Maudet répond que ce qui est pertinent pour la taxation du domaine public est aussi la nature de l'activité. La nature de l'intérêt de la manifestation, si l'objectif est commercial ou amène une valeur ajoutée, culturelle ou historique, etc. La nature même de l'association. Dans cet exemple-ci, les deux seraient a priori exonérés.

Un commissaire a entendu que quatre personnes venaient devant les restaurants faire des photos pour le marquage des terrasses (effectivement). Il connaît quelqu'un à qui on n'a pas mis de marquage et demande à qui s'adresser (au chef de service). Il demande s'il y aura la possibilité de mettre des chaufferettes sur les terrasses privées.

M. Maudet répond que tout le problème est de savoir ce qu'est le domaine public.

Un commissaire a remarqué, pendant le feu d'artifice, que trois quarts du pont du Mont-Blanc étaient fermés pour un espace VIP. Il aimerait savoir si la Ville autorise cela, et quels revenus elle engrange.

M. Maudet répond qu'elle l'autorise. Il ne sait pas combien, au moins 10 francs/m².

Le commissaire ajoute que l'on ne pouvait pas traverser le pont et se demande si ces problèmes de sécurité valent vraiment la peine pour ce coin VIP.

M. Wicky répond que la solution ne convient à personne, il partage ce point de vue.

Page II-223

Un commissaire demande où le service en est concernant la mensualisation du paiement des espaces pour les marchés.

M. Maudet explique que, concernant les marchés, il y a pas mal de boulot pour revoir le règlement dont on est en train de voir se déployer les effets. La discussion est plutôt autour des tarifs: au boulevard Helvétique un espace revient à 4 francs de location pour la matinée.

M. Pizzoferrato ajoute que, pour faciliter la tâche des percepteurs, on va faire payer mensuellement la location et que l'on teste actuellement le produit informatique.

Projet de budget 2009

Page 108

Un commissaire n'a toujours pas compris les explications et demande qu'on lui explique le mécanisme qui préside le lien entre les groupes de comptes 306 et 317.

M. Clerc répond que ce sont les frais de repas du personnel transféré au groupe 306.

Un commissaire demande qu'on lui rappelle le budget du SAPP avant qu'il ne fusionne (10 millions). Il se demande pourquoi, à 1 million près, le budget du SIS est le même.

M. Maudet répond que le budget 2008 contenait les comptes agrégés du SAPP et du SIS, qui n'avaient pas fusionné. Et, pour faire le projet de budget 2009, ils les ont additionnés.

Page 109

Au groupe 365, un commissaire croyait à la suppression de la subvention et demande pourquoi elle continue.

M. Maudet répond que, dans le cadre des transferts de charges, sur deux ans, il avait été convenu que les communes reprendraient à leur charge ce type de dépenses, en l'occurrence 850 000 francs. L'Etat ponctionne une partie des assurances du patrimoine bâti et cette somme, historiquement, sert à financer la caisse de secours qui est un appoint à la retraite des pompiers, qui date d'avant l'AVS. Il avait été accepté que les communes le reprendraient à leur charge, mais les pompiers ont fait pression et le Conseil d'Etat est revenu en arrière. Il n'y a pas d'impact, cela change de ligne, par rapport à ce qui était prévu mais ne s'est pas passé.

Au groupe 427, un commissaire constate que l'on a augmenté le nombre de location et demande ce que l'on facture dans le prix.

M. Wicky répond qu'il s'agit de la prolongation de la mission de l'armée à la Protection civile de Champel, qui fait pratiquement 12 millions.

M. Maudet est toutefois soucieux de la pétition P-195: l'armée garde cette mission tant que la police ne l'assure pas, vraisemblablement en 2011.

Au groupe 315, un commissaire remarque que rien n'est budgété pour le télé-réseau pour 2009, et il demande si le SIS va cesser de le recevoir.

M. Maudet répond que la ventilation se fait aux comptes, mais, au budget, c'est la Direction des systèmes d'information et de communication (DSIC).

Au groupe 312, un commissaire constate une baisse de 11% de la facture d'énergie, il demande pourquoi.

M. Pizzoferrato répond qu'il s'agit d'un local qui n'a pas été utilisé.

Un commissaire demande qu'on lui explique la nature du transfert entre les groupes 365 et 427.

M. Maudet rappelle que l'apparition de ces gratuités dans les comptes est relativement nouvelle et que l'on arrive, au budget 2009, avec une première estimation juste de ces gratuités. Il précise que, comme ce n'est pas de l'argent décaissé, on ne peut pas le traiter comme le reste, mais il pense qu'on aura réellement, en 2009, pour 4,5 millions de gratuité.

Le commissaire demande pourquoi c'est transféré depuis là.

M. Pizzoferrato pense que le résultat total est à la fois ce qu'explique M. Maudet, mais aussi une augmentation des recettes en matière de manifestation, d'empiétement, avec un calcul plus précis.

Pour les glaciers, M. Maudet explique que, lorsque les locaux appartiennent à la Gérance immobilière municipale, c'est elle qui les gère, mais c'est le service qui gère si les glaciers louent l'emplacement ou s'ils installent leur propre baraque. Il pense toutefois qu'il y a une erreur, cela ne porte que sur le groupe 427.

Un commissaire demande si c'est par hasard que c'est deux fois 1 million (oui). Au groupe 434, il voit une augmentation de 1000%, il demande de quoi il s'agit.

M. Maudet précise qu'il ne s'agit que de 60 000 francs.

M. Pizzoferrato ajoute que le libellé «véhicule» est une erreur. C'est, en réalité, quand le service met à disposition la signalétique dans le cadre de manifestations, pour interdire le parking.

Au groupe 437, un commissaire constate une diminution des recettes liées aux amendes d'ordre. Il avait cru entendre que l'on ne répercuterait rien et que, s'il devait y avoir diminution, ce serait par rapport à la vertu qui rentre et pas par la suppression des amendes.

M. Maudet croit que c'est une erreur du Contrôle de gestion car, si l'on avait réellement dû budgéter la diminution des amendes aux AM, la différence aurait été plus grande et l'on aurait retrouvé cela ailleurs. Il ne s'agit, en fait, que de la diminution naturelle des amendes. On est parti de 23 millions, puis il y a eu une courbe descendante. Et, ajoute M. Maudet, quand on compare le coût généré par les 61 AM, on arrive à 6,5 millions de charges, alors qu'ils ne produisent que 9 millions de recettes.

Pages 151-152

Pas de question.

Page 172

M. Maudet signale que l'on retrouve le détail des 4,6 millions de gratuité relatifs aux prêts de locaux au SAPP, et que l'on a supprimé un certain nombre de gratuités.

Un commissaire désire savoir ce que veut dire «mise à disposition de matériel-Protection juridique».

M. Wicky explique que l'ensemble des gratuités sont fournies à la Comptabilité générale, qui les ventile, et cela vient avec le libellé «Protection juridique», libellé qui n'est pas forcément significatif.

Sécurité et espace publics

Un commissaire demande s'il y a un détail de ces 4 millions.

Pas au budget, répond M. Maudet, mais aux comptes.

Amortissements

Pas de question.

Page 230

Un commissaire demande s'il y a bien quatre nouveaux postes au SIS, ou des transferts.

M. Maudet répond qu'il y a trois nouveaux postes et un transfert. Que l'on retrouve à la page 234.

Un commissaire demande des précisions sur les 61 postes d'AM.

M. Maudet en a fait passé deux récemment qui sont devenus ASM, un est parti. Il y en avait 64 en début d'année.

Un commissaire demande s'il y a des postes d'ASM vacants.

M. Maudet répond qu'il y en a une douzaine. Certains ont rejoint les gardes-frontière, un est parti à la commune de Vernier qui revalorise le traitement des ASM, cela a causé une petite hémorragie. On met toutefois des pénalités aux AMS qui bénéficieraient de la formation à Genève et partiraient tout de suite après dans d'autres communes, précise M. Maudet.

Prises de position des partis et vote

Le président demande aux membres de la commission de proposer leurs éventuels amendements. Vu qu'il n'y en a pas, il propose de passer aux prises de position des partis.

Après avoir entendu M. Maudet et ses collaborateurs, un commissaire d'A gauche toute! pense très objectivement que les propositions faites sont tout

à fait bonnes et que l'augmentation de postes est justifiée. Son groupe votera ce budget.

Le Parti démocrate-chrétien votera également ce budget.

Le Parti radical votera également ce budget qui a été plus que bien expliqué et il estime que tous les postes créés sont justifiés.

L'Union démocratique du centre continue à prendre note et à s'abstenir.

Les libéraux voteront également ce budget.

Le Parti socialiste a été convaincu par les explications fournies par le magistrat. Les socialistes prennent acte des changements organisationnels et estiment que les postes supplémentaires sont des demandes pertinentes. Pour ces raisons, les commissaires socialistes voteront ce budget.

Les Verts seront un peu plus critiques. Si, dans l'ensemble, ils souscrivent aux objectifs du magistrat, ils remarquent quand même deux gros problèmes. Le premier concernant les réaffectations, où il y a encore des grandes inconnues, ils aimeraient bien des explications plus précises avant le vote du budget, malgré les explications transparentes déjà fournies: 60 transferts de postes les laissent quand même songeurs, car le Conseil municipal risque d'être mis devant le fait accompli au moment des comptes 2009. Deuxièmement, cela dépend de la nouvelle loi sur les ASM et les Verts craignent que le Conseil municipal soit floué d'une grande part des décisions, ce dont le magistrat se serait offusqué s'il avait encore été au Conseil municipal. Les Verts s'abstiendront, sous réserve d'éclaircissements au département des finances.

Il est clair que les commissaires d'A gauche toute! n'ont pas été très enchantés de cette externalisation, mais ils considèrent maintenant que les jeux sont un peu faits. Ils relèvent quand même que M. Maudet a dit, à plusieurs reprises, que la grande partie se retrouvera dans son domaine et que ces fonctionnaires vont réaliser des revenus (notamment par la reprise de l'aspect domaine public). Ils croient donc que cela ne va pas faire brusquement 60 postes en plus quelque part, mais que cela va s'équilibrer.

Il semble à une commissaire démocrate-chrétienne que ces 60 postes sont déjà existants, elle n'est pas d'accord que cela fera 60 postes en plus, car ils seront répartis à l'intérieur du département.

Un commissaire des Verts rappelle que le contrôle du stationnement va disparaître, 60 postes vont être réintégrés dans la fonction publique. On a parlé de 5 nouveaux postes de jardinier, 10 nouveaux postes d'huissier pour les musées, que l'on va découvrir aux comptes 2008 et que l'on devra avaliser aux comptes 2010. Le Conseil municipal n'aura rien à dire sur la manière dont ils vont être affectés.

Un commissaire d'A gauche toute! croit qu'il y a, ça et là, des mouvements qui se font, par exemple les postes de concierge à la GIM, pris sur ces AM. Il ne faut, selon lui, pas imaginer que cela fera systématiquement des postes en plus et sans rentabilité: cela entre dans un calcul général et cela ne fait déjà plus 60.

Le président pense que M. Maudet devra quand même revenir pour exposer la convention.

Une commissaire des Verts voudrait qu'il soit bien clair: les Verts s'abstiennent ce soir parce que, pour l'instant, ils estiment qu'ils n'ont pas une vue d'ensemble et espèrent que, dans un mois, il y aura cette vue et que l'on pourra voir comment tout cela va se coulisser. Elle regrette, par ailleurs, que ce ne soient que les commissaires de la commission des finances qui aient cette vue d'ensemble, elle pense qu'il faudrait peut-être changer cette méthodologie pour les autres années.

S'il est vrai qu'il peut paraître un peu frustrant que certains enjeux échappent au Conseil municipal, un commissaire socialiste rappelle que cette loi n'a pas encore été votée et qu'il faudra décider ensuite quels moyens y mettre. Le Parti socialiste a néanmoins bien compris l'enjeu actuel et accepte le budget.

Une commissaire radicale tient quand même à souligner, en se référant aux notes de séance du 25 septembre 2008 (page 8), qu'il est précisé que parmi les postes où les AM vont être transférés, seules deux fonctions nouvelles vont être créées.

Le président met aux voix l'approbation de ce budget.

Il est accepté par 8 oui (1 AGT, 2 L, 1 DC, 1 R, 3 S) et 4 abstentions (2 Ve, 2 UDC).

La commission n'a pas présenté d'amendement au projet de budget 2009.

Séance du 28 octobre 2008

Audition de la commission des finances

Page II-207

Une commissaire demande l'organigramme nominal du département de l'environnement urbain et de la sécurité (DEUS).

M. Maudet accède à cette demande.

Un commissaire fait référence au projet de caserne commune sur la rive droite. Il le juge intelligent, mais il aimerait en savoir plus, car il est prévu qu'elle

soit ouverte 24 h/24, et ce n'est pas évident du point de vue de l'organisation (horaires, effectif, etc.).

M. Maudet dit que, lorsqu'il est entré en fonction, le commandant Wicky a attiré son attention sur le fait que le dispositif était poussiéreux et ne correspondait pas à l'évolution urbanistique du canton, au déplacement du centre de gravité. Cette réflexion suscite de nombreuses questions sur l'organisation du SIS, le financement par les autres communes, la collaboration avec d'autres corps professionnels (Service de sécurité de l'aéroport – SSA). Il a donc demandé un rapport sur la vétusté du bâtiment et du dispositif d'intervention de la caserne des Asters. Depuis l'introduction du tram Cornavin-Meyrin-CERN (TCMC), la caserne est confrontée à des problèmes d'intervention, puisque le tram constitue un obstacle physique supplémentaire et qu'il pose un problème de centre de gravité. Il rappelle que les dispositions fédérales font l'injonction aux corps professionnels de pouvoir agir n'importe où sur le canton en dix minutes au maximum. Les conclusions du rapport étaient relativement alarmistes. Le magistrat s'est enquis de l'état d'avancement du dossier laissé par son prédécesseur. La réflexion sur le site du Bois-des-Frères était encore très ouverte. L'implantation d'une caserne sur ce site avait fait l'objet d'une étude qui concluait qu'il y avait une proximité trop grande avec les pétroliers et qu'il y avait un empiètement de l'édifice sur les jardins familiaux. Ce n'était pas possible. Dès lors, M Maudet a pensé à une caserne déjà existante dans ce secteur, celle du SSA. Il a donc lancé une étude, en accord avec le Conseil administratif, avec l'aéroport et la commune du Grand-Saconnex, qui dise si cela est souhaitable, faisable et possible. Il en donne le résultat ce soir. Il précise qu'au plan financier d'investissement (PFI) est annoncé un chiffre de 60 millions pour la construction d'une nouvelle caserne, sans avoir encore jamais évoqué une participation des communes, ce qui ne va pas de soi. Il a privilégié l'option de l'augmentation de surface d'une caserne préexistante, en se disant que, financièrement, la Ville avait beaucoup à gagner. Ce d'autant plus que la maîtrise foncière du terrain appartient aux collectivités publiques et qu'il y a une rationalisation évidente à voir des pompiers de l'aéroport engagés sur l'extérieur. Cette étude a été faite en lien avec le département des constructions et de l'aménagement. On a mandaté un tiers qui a rendu un rapport assez important sur la viabilité des chemins d'accès, la zone d'intervention, etc. Il conclut en tout point au caractère souhaitable de ce projet. Il faut approfondir toute une série de questions liées à l'organisation. Le Conseil administratif a donc décidé de pousser l'étude sous l'angle du fonctionnement, de synergies plus poussées entre ces deux corps. Comment, quand et sur quoi le Conseil municipal sera-t-il amené à se prononcer? On a demandé, dans une deuxième phase, d'ici au 31 mars 2009, au groupe d'étude qui inclut des représentants du personnel et de la direction des deux corps, de l'Association des communes genevoises, de la sécurité civile, ainsi que des représentants de la Fédération genevoise des sapeurs-pompiers volontaires, d'aller un pas plus loin. On articulera un ordre de grandeur de ce que coût

terait l'investissement d'une augmentation du casernement du Service de sécurité de l'aéroport et les aménagements d'accès à l'autoroute. Plusieurs variantes seront étudiées pour pouvoir rapidement déposer un crédit d'étude dans lequel serait présenté le degré de synergie que l'on souhaite à terme entre les deux corps. Si ce crédit est voté, ce serait la première fois que le SIS implanterait une base d'intervention en dehors du territoire de la Ville. Ce serait le prétexte pour avoir un débat de fond sur l'évolution du SIS. Gouverner, c'est prévoir loin. Si on envisage le développement du secteur Praille-Acacias-Vernets, le centre se déplace sur la rive gauche. A l'horizon 2030, la caserne de la rue des Bains n'a plus beaucoup de sens. L'idée, ce serait d'avoir un ou deux postes permanents, situés sur la couronne urbaine, qui pourraient aussi bien pénétrer vers le centre, ou intervenir sur les bordures. Un magistrat doit envisager des solutions en direction de l'efficacité et de la sécurité des citoyens. Aujourd'hui, il ne peut pas dire ce que cela coûtera. On a une petite centaine de pompiers très bien formés à l'aéroport qui effectuent peu d'interventions et qui pourraient être engagés avec profit sur l'extérieur. On pourrait avoir un engagement plus rationnel des soldats du feu. Il n'est pas certain qu'on envisagerait une augmentation du personnel. Il est nécessaire d'ouvrir ce chantier passionnant.

Un commissaire demande ce que deviendront les 60 collaborateurs de la Ville, après la probable disparition de l'unité des AM.

M. Maudet replace les choses dans leur contexte. Il a constaté, en arrivant à la tête du DEUS, qu'il y avait un vrai problème de lisibilité de l'action publique en matière répressive, particulièrement dans le domaine du stationnement. Il a fait part de ses observations à ses collègues du Conseil administratif. Il a monté un projet consistant à défendre une externalisation de la prestation, qui se verrait transférée à la Fondation des parkings. Le Conseil administratif a confirmé cette variante, à condition de garantir une activité en Ville de Genève à l'ensemble du personnel. La question était donc de savoir qui assurerait le contrôle du stationnement, à quel tarif, et ce qu'on ferait des 64 personnes qui travaillaient dans l'unité AM. Une de ces personnes est partie à la retraite et deux sont en train de suivre la formation ASM. Il reste 61 postes. Il a d'abord réfléchi aux activités déjà existantes en Ville qui pourraient être reprises. On lui avait suggéré d'orienter ces AM vers des emplois temporaires cantonaux à confirmer (Service de surveillance des musées ou Service de la sécurité et de l'espace publics). Finalement, ils sont arrivés à proposer 5 types de fonctions à ces 61 personnes: 10 postes d'huissier remplaçant (gardien de musée), 5 postes d'aide-horticulteur-trice, 5 postes de conciergerie et 24 postes pour l'unité Marchés. Ces derniers postes permettront de faire tourner la quarantaine de marchés hebdomadaires qui vont du marché du Grand-Pré, composé d'un seul et unique marchand, au marché du boulevard Héliétique. Les 17 postes restants seraient attribués au domaine du Contrôle du domaine public, sous l'angle du contrôle des procédés de réclame, du respect

des dispositions relatives aux terrasses, aux empiétements, aux chantiers, etc. En effet, il a constaté dans tous ces domaines, certaines inégalités de traitement et des abus caractérisés (entrepôt de matériel par des entreprises du bâtiment). Cette brigade d'environnement urbain sera chargée de faire appliquer toute une série de dispositions relatives au domaine public, parce que c'est nécessaire. Le deuxième volet de cette étude concernait la négociation avec la Fondation des parkings. On a déjà une synergie avec eux dans ce domaine. Elle a été lancée par MM. Hediger et Ferrazino et elle consiste en une convention tripartite qui prévoit que le contrôle des zones blanches doivent faire l'objet d'un contrôle accru de la part des contrôleurs-euses du stationnement. Ils doivent vérifier que les délais-horaire de ces places, dont le produit des parcmètres alimente la fondation sont respectés. Le produit des amendes revient pour 50% à la Ville et pour 50% à l'Etat. Il s'est étonné de ce ratio, puisque la Ville entretient à grands frais les chaussées et trottoirs. Il a dit à la Fondation des parkings et à l'Etat qu'il allait falloir revoir cette clé de répartition incorrecte par rapport aux frais d'entretien. Lors des négociations, il est parti de l'idée d'étendre le contrôle du stationnement par la Fondation des parkings, en lui demandant de modifier ses pourcentages. Il salue le soutien immédiat du magistrat Cramer qui a tout de suite reconnu qu'il y avait un problème de répartition en termes de pourcentage. On tend vers la répartition suivante de l'ensemble du volume total des amendes infligées pour dépassement du temps de stationnement: 80 à 85% des recettes pour la Ville et 15 à 20% pour l'Etat. La négociation sur le contrat de prestation avec la Fondation des parkings s'est poursuivie. Il s'agit de déterminer un montant qui serait payé par la Ville annuellement pour assurer le contrôle du stationnement pour son compte, sur son territoire. La prestation actuelle, ce n'est pas 60 personnes qui, quotidiennement, l'assurent dans la rue. Son prédécesseur avait détourné un certain nombre d'AM pour effectuer des tâches de contrôle du domaine public. Il faudrait une cinquantaine de personnes pour pouvoir assurer un contrôle du stationnement digne de ce nom, sur l'ensemble du territoire de la Ville. Cette prestation a fait l'objet d'un chiffrage par la Fondation des parkings et d'un autre par la Ville. Ils travaillent actuellement à réconcilier ces deux chiffres. Toute cette démarche doit être validée par le Conseil administratif. Cette édifice tient, si la prestation facturée par la Fondation des parkings est égale ou inférieure à ce que paie actuellement la Ville de Genève pour le contrôle du stationnement. On est à bout touchant. Cela devrait se décider avant la fin de l'année et le déploiement se ferait en 2009.

Un commissaire demande si les personnes appartenant à la brigade d'environnement urbain continueront de porter un uniforme.

M. Maudet dit qu'ils ont garanti au personnel l'égalité de traitement. Tous les postes évoqués précédemment correspondent à une classe 4-6 qui est celle des AM. Pour la plupart de ces fonctions, il n'y a pas de perte réelle du revenu à la fin du mois en raison du port d'une tenue distinctive et des horaires particuliers.

Un commissaire qualifie d'excellentes les solutions proposées par le magistrat pour ces 61 postes, mais il rappelle que le Conseil administratif demande 40 postes par ailleurs, cela fait 100 postes.

M. Maudet explique que, en tant que responsable de personnel, il a regardé s'il était possible, par exemple, de transformer un AM en informaticien. C'est impossible. Cela doit inciter à une réflexion plus large sur les postes. Il a supprimé des postes qu'il n'a pas renouvelés. Ceux-ci figurent à la fin du document. Selon une pratique consacrée par certains de ses prédécesseurs, il aurait pu décider de transformer ces postes. La couverture budgétaire n'est pas la même, mais les commissaires n'y verraient rien du tout. Se quereller sur le nombre de postes ne semble pas très rationnel. Il estime se montrer honnête. Aujourd'hui, il y a deux postes vacants sur les 61. Il a décidé de ne pas les supprimer pour le moment, parce que cela fait partie d'un découpage, mais on pourrait très bien imaginer qu'ils soient supprimés ou mis ensemble pour permettre de créer un autre poste.

Un commissaire dit qu'il y a un mois, à la commission des sports et de la sécurité, le magistrat a donné les mêmes explications et qu'il disait déjà qu'il était à bout touchant dans les négociations avec la Fondation des parkings. Ce qui le dérange, c'est que le résultat de ces négociations n'apparaît pas au budget, et que le Conseil municipal sera mis devant le fait accompli aux comptes 2009. Il y a des missions qui disparaissent et de nouvelles missions qui vont être remplies par la Ville de Genève, et le Conseil municipal n'aura pas son mot à dire.

M. Maudet relève que, ce soir, il a donné toute une série d'informations de plus que lors de l'audition par la commission des sports et de la sécurité. Il ne peut pas aller plus vite que la musique avec la Fondation des parkings, même avec l'appui de M. Cramer. Il n'y a aucune mission qui disparaît. La Ville continue d'assumer la mission de contrôle du stationnement, à la faveur d'une externalisation. Quasiment tous les mois, on pratique soit des internalisations, soit des externalisations, pour parvenir à assumer les tâches d'une autre manière, certes pas dans l'amplitude de 60 personnes. C'est la souplesse de l'organisation voulue par la loi sur l'administration des communes, qui est ainsi confiée au Conseil administratif. La mission ne disparaît pas et il n'y a pas de nouvelle mission. Ce sont des missions qui existaient et qui n'étaient pas ou mal assumées (contrôle du domaine public). Concernant les aides-horticulteurs et les gardiens de musée, on baignait dans la situation un peu hypocrite des budgets temporaires ou des emplois temporaires cantonaux. Ce n'est pas très sain. Il revient aux personnes. Il faut savoir que les AM ne font pas un travail facile. Personne ne le fait par vocation. Ce sont des gens difficiles à placer ailleurs. Pour certains, ce sont des cabosés de la vie. Ce sont des personnes de 50 ans, souvent sans formation. C'est difficile d'envisager de les placer à la faveur de départs naturels.

Un commissaire demande l'avis du magistrat sur l'absence de contrôle par le Conseil municipal.

M. Maudet estime que la transparence est consacrée par l'étude qu'il a rendue aux chefs de groupe et à la commission des sports et de la sécurité lors des comptes 2007. Il a expliqué la démarche, mais il ne voit pas comment, légalement, il pourrait saisir le Conseil municipal de cet objet. Il a répondu à chaque fois qu'une question lui était posée. S'il avait pu le présenter dans le cadre du budget, il l'aurait fait. Doit-il attendre l'étude du budget 2010 pour le faire? Considérant qu'on ne crée ni ne supprime de missions, mais qu'on organise différemment l'administration, avec certes un impact financier, il ne peut pas être plus transparent.

Le commissaire juge que cela ne règle pas le problème du contrôle démocratique.

M. Maudet répète qu'ils ne l'ont pas, sur une quantité de postes tout au long de l'année.

Un commissaire a lu, dans un article concernant l'affichage libre, que le marché ne répondait pas à la facilitation de la demande du DEUS.

M. Maudet rappelle que le Conseil municipal a validé, ce printemps, un crédit pour l'acquisition et l'installation de 1400 panneaux de format A/2 sur le domaine public pour concrétiser la loi votée par le peuple en mars 2007. Il s'agit de mettre à la disposition d'organismes à but non lucratif des surfaces d'affichage. Le magistrat a proposé un modèle consistant à répartir en deux les 1400 panneaux: 700 panneaux libres, à la disposition de tous, et 700 panneaux libres «concessionnés», à la disposition d'une société qui, en échange d'un pourcentage de 15% sur leur chiffre d'affaires avec un plafond à 40 000 francs pourrait disposer du droit exclusif de cet espace d'affichage. Ce modèle avait été monté avec la société Affichage vert. Il a fait l'objet d'un appel d'offres cet été. Il se trouve que personne n'a postulé. Son interprétation est qu'Affichage vert s'est rendu compte un peu tard (plus de dix sociétés ont retiré leur offre) que le cercle des gens pouvant bénéficier de cet espace (organismes à but non lucratif situés dans la région genevoise) était extrêmement limité. En fait, l'application des règles du marché à ce domaine libre a tué le marché que le magistrat aurait souhaité. Cela valait la peine de mener l'expérience. Les 1400 panneaux supposent des frais supplémentaires. C'est 20 000 francs de charges supplémentaires pour la Ville et 40 000 francs de manque à gagner qui, au bout de cinq ans, auraient permis d'autofinancer le renouvellement des panneaux. Si ça ne marche pas, tant pis. Mais on continue de garantir aux milieux associatifs le basculement dans le basculement dans le nouveau régime pour l'année prochaine.

Un commissaire aimerait que le magistrat lève un doute. Il a lu que les personnes surprises en infraction d'affichage allaient subir un avertissement. Or la loi prévoit une amende. Il en va du respect de la volonté du corps électoral. Au

nom de quel principe inflige-t-on d'abord un avertissement? Lorsqu'on est mal parké, on reçoit une amende, on n'est pas averti au préalable.

M. Maudet note que la loi sur la circulation est connue de tous. Concernant l'affichage sauvage, c'était la gabegie intégrale. Aujourd'hui, on vit sous le régime de l'illégalité, puisqu'on n'applique pas la loi. On doit rappeler à tous les acteurs du domaine le contenu et les effets de la loi. Le but de la Ville n'est pas lucratif, on veut simplement rappeler aux gens que la récréation est finie. On enverra un courrier à leur intention, en précisant à partir de quelle date seront appliquées ces dispositions. Le magistrat n'a pas attendu pour mettre des amendes. Actuellement, les afficheurs qui utilisent de la colle au lieu de la bande adhésive sont amendés. L'année dernière, on a mis une amende de 18 000 francs à une société qui s'est livrée au collage d'affiches sur tout type de support de la Ville. L'amende est proportionnelle au volume, à la nature de la société, à la déprédation causée. Il affirme, aujourd'hui, que cela a un indéniable effet dissuasif. Il faut bien les monter juridiquement pour que les amendes ne puissent être contestées (photos). C'est aussi pour cela qu'il souhaite engager les 17 contrôleurs du domaine public.

Un commissaire a lu que l'opération de nettoyage des tags n'a pas été un grand succès.

M. Maudet lui dit de se détromper. Ils sont plutôt victimes d'un trop grand succès. Depuis juin, ils font une expérience pilote en Vieille-Ville, qui consiste à éradiquer les tags dans cette zone, en deux phases. La première est le recensement des tags existants avec des photos et une rapide étude du matériel employé. Le plan d'action pour les supprimer est confié à des entreprises privées. L'effaçage doit être achevé en quelques jours, de manière à produire un effet sur la population. Le coût a été de 90 000 francs en raison de l'aspect patrimonial des édifices maculés. La deuxième phase a consisté, pour la Ville, à jouer le facilitateur entre les propriétaires privés de bâtiment et une entreprise de réinsertion de détenus en fin de peine qui, sous un régime de mutualisation du risque, assure l'effaçage en vingt-quatre heures. Du 5 juin au 15 octobre, la Fondation Le Vallon est intervenue huit fois en tout et pour tout. L'opération a tellement bien marché qu'il n'y a plus de tags. Il ajoute que 50% des immeubles sont assurés à raison de 400 francs par année. Le message est que le propriétaire privé ne laisse pas son bien se dégrader et qu'il est coresponsable de l'environnement urbain.

Un commissaire revient sur la fin du *personal stop* qui est proposée dans ce projet de budget 2009. Il relève que le DEUS est particulièrement bien servi, puisqu'il absorbe 15 nouveaux postes à lui tout seul, ce qui représente 38% des postes, et qu'il propose 41 réaffectations de postes. Comment justifier cette fringale de postes en Ville, alors que l'Etat, entre 2005 et 2009, va réduire de 5% ses effectifs.

M. Maudet rectifie. A la page 237 apparaissent les postes supprimés dans le département. Il faut les déduire des 15 nouveaux postes, on arrive à 13,5 postes. Sur le fond, il répond qu'il y a des postes de différentes natures. Les postes d'ambulancier au SIS correspondent à une volonté du Conseil municipal, ils ont été votés dans le cadre des statuts du SIS. L'objectif est d'atteindre un effectif de 24 ambulanciers. Avec les 3 postes supplémentaires, on passe à 18 postes. Ensuite, on bloque, parce qu'il envisage très bien une rationalisation du système ambulancier en lien avec le projet de regroupement avec l'aéroport. Concernant les 12 postes à la Direction des systèmes d'information et de communication, il rappelle que c'est un «service compétent». Il relève qu'il assouvit les besoins insatiables du département de la culture qui correspondent à une volonté politique. C'est le service qui a le plus souffert du *personal stop* ces dernières années, puisqu'il a vu sa charge augmentée de manière exponentielle en raison de la numérisation croissante de la société. Il défend ce service en tant que magistrat et au nom du Conseil administratif. Quant aux postes transformés à la faveur du contrat de prestation, les problèmes actuels en termes de sécurité de proximité ont été reconnus par tous. Si on voulait assumer les tâches de sécurité de proximité, on devrait disposer de 150 agents de proximité, à raison de sept grands quartiers en ville. Il travaille déjà à cette proposition pour le budget 2010. Avec les 24 AM qu'il affecterait aux marchés, il gagnerait des ASM qu'il retrouve dans la fonction de sécurité. Aujourd'hui, dans son budget, il a de la place pour 110 ASM et, depuis plus d'une année, il a 12 postes qui ne sont pas pourvus. S'il voulait tordre les choses, il pourrait dire au Conseil administratif de les refondre pour en faire des postes d'informaticien, mais il ne veut pas le faire car, politiquement, c'est indéfendable. On a besoin de ces postes de proximité, mais on n'arrive pas à les pourvoir. Dans le budget, figurent 110 ASM, mais dans la réalité il dispose d'un corps de 99 ASM (dont une vingtaine sont occupés par les marchés).

Le commissaire s'étonne que le DEUS demande 15 nouveaux postes, alors qu'il y en a 12 qui ne sont pas pourvus.

M. Maudet rappelle qu'à travers le budget, matérialisé par les postes, le Conseil municipal donne des indications de directions politiques au Conseil administratif. Le magistrat dit avec franchise qu'avec 110 ASM il ne parvient pas à remplir les tâches qui incombent à son département. Il donne l'exemple d'un ASM qui a été naturalisé en procédure tellement accélérée qu'ils n'ont jamais vu cela au Service des naturalisations. Un autre qui, malgré ses 37 ans (limite à 35 ans), a été engagé, car il aurait été dommage de se priver de ses compétences. A l'Etat, c'est pareil. Il y a certes un objectif de 5%, mais il n'est pas concrétisé par tous les départements.

Le commissaire signale que cet objectif est global.

M. Maudet dit qu'il faut attendre la fin de la législature pour voir s'il est réellement atteint. Quand on crée des postes de direction d'établissement au Départe-

ment de l’instruction publique, sans passer par le Grand Conseil et sans transfert de prestations à la clé, il a de la peine à admettre que partout, à l’Etat, l’objectif des 5% soit atteint.

Le commissaire maintient qu’on dégage des postes.

Service d’incendie et de secours (SIS)

Page II-216

Le rapporteur déclare avoir auditionné le magistrat et ses services à propos du volet sécurité. Il a très bien expliqué les perspectives sur le développement de la caserne de la rive droite et la réflexion sur la caserne de la rive gauche. Des questions ont été posées. Les réponses ont été probantes. Il y a eu plusieurs questions relatives à la fusion SAPP et SIS. Les réponses sur la volonté du magistrat ont été claires. Il fait noter que, cette année, le projet de budget est une addition, et non une fusion, des budgets du SAPP et du SIS. La commission des sports et de la sécurité a été convaincue des réponses du magistrat.

M. Maudet précise que les budgets du SAPP et du SIS ont été additionnés pour que les conseillers municipaux puissent faire des comparaisons. Le projet de budget 2009 n’est pas la simple addition des chiffres. Cela va un peu plus loin, car c’est la concrétisation d’un certain nombre de prestations réalisées. Selon son souhait, la fusion des deux services amène, à terme (en 2011), la suppression de 10 postes.

Page II-217

Un commissaire pose une question sur la mise en place du concept de sécurité lié à la réalisation du CEVA. Ce dernier relève du territoire fédéral et implique des mesures de sécurité particulières. Il aimerait savoir quelles seront les participations du Canton et des communes. Il rappelle l’épisode de l’acquisition du véhicule rail-route qui était un prototype et l’est resté. Sera-t-il suffisant pour intervenir sur le CEVA? Il voit mal le train incendie, stationné à Renens, intervenir en urgence, au vu des pannes courantes entre Lausanne et Genève. Sa deuxième question porte sur le renouvellement du parc des véhicules du SIS. L’armée acquiert des aéronefs en leasing. Pourquoi le SIS ne ferait pas de même pour les véhicules standards? Cette option permet des économies sur les frais d’entretien.

M. Maudet dit qu’une réponse à la première question figure en page 5 du rapport de la commission des sports et de la sécurité. Pour le moment, les contingences de sécurité relatives au CEVA sont à l’état d’étude. Il y a toute une série de remarques faites par le SIS qu’il souhaite voir prises en compte par la direction du projet (Etat et CFF). Il vient de signer une convention avec les CFF qui paient

la Ville pour la gestion des risques (350 000 francs). Il n'y a pas de problème de principe d'entrée en matière sur une augmentation des sommes en question, voire de participation à l'acquisition de véhicules. Le véhicule rail-route auquel le commissaire faisait référence est hors service. Par rapport aux risques générés par le parcours, c'est clairement une affaire fédérale, on n'en discutera donc pas avec les autres communes mais, dans une moindre mesure, avec le Canton. On aimerait surtout qu'au stade de la conception ils tiennent compte d'un certain nombre de remarques relatives à la sécurité, pour que, le jour où on aura le tunnel, on puisse compter sur une infrastructure à satisfaction. On n'est pas encore parvenu à un accord.

Un commissaire n'a pas bien compris l'attitude du Canton. Il ne veut rien payer?

M. Maudet le rassure et affirme que l'Etat participe aux frais générés en termes de sécurité dans la phase de conception, même si le Canton n'imaginait pas forcément que le volet sécurité était un poste prépondérant dans le projet du CEVA. Quant à la question du renouvellement du parc des véhicules, le magistrat mène une réflexion sur l'ensemble des véhicules de la Ville, car l'option de leasing ne s'applique pas prioritairement aux véhicules du SIS. Il a demandé à la Cogeve, de réaliser une étude qui propose au Conseil administratif les différentes variantes d'acquisition de véhicules. Actuellement, le Conseil municipal renouvelle, par tranche, les véhicules pour toute l'administration. La logique est de les user jusqu'à la lie. Au bout de dix à quinze ans (quarante ans pour un corbillard), on le désosse et on l'envoie à la casse. Un des problèmes est le respect des normes Euro 5, car on a de nombreux véhicules qui polluent beaucoup en raison de cette politique héritée des prédécesseurs. Il a donc demandé à la Cogeve de lui présenter les deux modèles, afin de pouvoir se déterminer par rapport à la politique d'acquisition. Il espère pouvoir communiquer cette étude au Conseil municipal, au premier semestre 2009. Ce sera l'occasion de pondérer l'aspect économique avec l'aspect écologique.

M. Demierre confirme la vétusté de l'ensemble du parc des véhicules de la Ville.

Service de la sécurité et de l'espace publics

Page II-223

Un commissaire pose la question du changement de la politique de redevance du domaine public.

M. Maudet explique qu'il a constaté, en comparant avec d'autres villes, qu'à bien des égards l'horloge s'était arrêtée sur les années 1960 en Ville de Genève. Il prend l'exemple des marchés. Le marché du boulevard Helvétique fait l'objet d'abonnements pour 80% des emplacements. Les maraîchers viennent au moins

deux ou trois fois dans l'année sur une place qui leur est réservée, une place correspondant à trois emplacements de 4 m². Les bons jours de marché, ils font un chiffre d'affaires de 12 000 à 15 000 francs. Or, le prix d'un emplacement est fixé à 2,90 francs le m². Un maraîcher paie donc 8,70 francs par matinée au boulevard Helvétique. En termes d'exploitation, ce que rapportent les marchés, c'est un quart de ce qu'ils coûtent à la Ville. Il n'y a pas d'appréciation de la valeur du domaine public quant au lieu. La valeur du domaine public est galvaudée. Il y a une réflexion fine à mener dans le domaine des marchés, des procédés de réclame, de l'affichage, de l'empiètement et des chantiers. Il y a eu une refonte des directives, le but n'étant pas de gagner de l'argent supplémentaire, mais de redonner de la valeur au domaine public et couvrir les coûts générés par les exploitations. Il faut assainir la logique en faisant évoluer les tarifs vers plus de visibilité, plus de transparence, plus de compréhension et surtout plus d'égalité de traitement. On arrive au bout de cette révision de toute la législation.

Un commissaire aimerait savoir si la Ville a été consultée concernant la loi sur les ASM. La Ville a-t-elle défendu le principe d'engagement de personnes au bénéfice de permis C?

M. Maudet confirme que la Ville a été consultée dans une procédure de préconsultation et a été auditionnée avec l'Association des communes genevoises. Ce projet de loi traîne en raison de la commission du Grand Conseil qui, à gauche comme à droite, pour des motifs assez futiles, essaie de refiler de manière assez insidieuse aux ASM des tâches que d'autres ne veulent pas. Sur les permis C, la Ville n'a pas été consultée, mais la règle veut qu'on pratique par analogie avec la police. Lorsqu'un candidat a entamé une procédure de naturalisation et qu'il rentre dans le cursus de formation, on l'engage. On estime que ce serait rédhibitoire qu'ils effectuent des tâches de contrôle d'identité s'ils ne sont pas suisses. On estime que les processus de naturalisation sont suffisamment accélérables pour que celui qui a entamé une formation soit naturalisé avant la fin de celle-ci. Ce n'est pas rédhibitoire de ne pas être suisse pour postuler à un poste d'ASM, mais on demande la naturalisation.

Une commissaire a lu dans le procès-verbal que les ASM qui quittaient leur fonction et qui avaient bénéficié d'une formation faisaient l'objet de pénalités. Elle aimerait des précisions sur ces pénalités.

M. Maudet explique ce que sont ces pénalités librement consenties par contrat. Le magistrat a passablement musclé ces pénalités qui, simplement, couvrent les frais de formation. Si la personne se désengage la première année, la pénalité est de 30 000 francs. La deuxième année, elle est de 20 000 francs et la troisième de 10 000 francs. Tout cela avec dérogation possible du Conseil administratif. Dernièrement, une ASM a voulu s'orienter vers les métiers de la petite enfance. Le Conseil administratif, considérant qu'elle restait dans le giron municipal, l'a exonérée du paiement de ses pénalités.

Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner le projet de budget 2009 du département de l'environnement urbain et de la sécurité – volet environnement urbain.

Rapport de M. Alpha Dramé.

Table des matières

1. Préambule
2. Séance du 8 octobre 2008: Audition par la commission des travaux de M. Pierre Maudet, conseiller administratif chargé du département de l'environnement urbain et de la sécurité, accompagné de MM. Yves Nopper, directeur du département, Boris Woelflé, chef de la Voirie – ville propre, et Francis Demierre, chef du Service logistique et technique
3. Séance du 28 octobre 2008: Audition à la commission des finances de M. Pierre Maudet, conseiller administratif chargé du département de l'environnement urbain et de la sécurité, accompagné de MM. Yves Nopper, directeur du département, Boris Woelflé, chef de la Voirie – ville propre, et Francis Demierre, chef du Service logistique et technique
4. Discussion et vote de la commission
5. Annexes

1. Préambule

L'objet susmentionné a été renvoyé à la commission des travaux par le Conseil municipal lors de la séance plénière du 16 septembre 2008. Il a été étudié lors de la séance du 8 octobre 2008 de la commission des travaux, sous la présidence de M^{me} Linda de Coulon. Le même objet a été étudié à la commission des finances, lors de la séance du 28 octobre 2008, sous la présidence de M. Christian Zaug.

Les notes de séances ont été prises par M^{me} Paulina Castillo et M. Jorge Gajardo Muñoz que le rapporteur remercie pour la qualité de leur travail.

La commission a décidé de procéder à l'étude du budget par un examen page par page des deux documents qui le composent, à savoir le rapport du Conseil administratif à l'appui du projet de budget 2009 qui renferme les objectifs, missions et prestations des services, et le budget proprement dit, qui renferme les aspects comptables.

2. Séance du 8 octobre 2008

Audition de M. Pierre Maudet, conseiller administratif chargé du département de l'environnement urbain et de la sécurité, accompagné de MM. Yves Nopper, directeur du département, Boris Woelflé, chef de la Voirie – ville propre, et Francis Demierre, chef du Service logistique et technique

Discussion d'ordre général

M. Maudet indique que certains postes financiers de ce service sont distribués dans d'autres services municipaux, ce qui signifie que le département de l'environnement urbain et de la sécurité (DEUS) ne maîtrise pas entièrement ses coûts. De plus, le Service logistique et manifestations (LOM) gère les carburants, dont le coût est fluctuant. Enfin, il rappelle qu'il avait annoncé une importante révision des règlements et directives sur le matériel de manifestations. Ces nouveautés devraient déployer quelques effets nouveaux.

Une commissaire demande si l'on dispose de chiffres permettant de comparer les effectifs par rapport au nombre d'habitants dans d'autres villes.

M. Maudet répond que les comparaisons ne sont pas aisées, parce que les villes fonctionnent selon des modes différents. Par exemple, en France, l'entretien des espaces verts est souvent assuré par la Voirie. Par rapport à d'autres villes suisses, Genève se situe dans une moyenne supérieure pour la levée des ordures, mais dans une moyenne inférieure pour le nettoyage des rues. Il estime que la Voirie genevoise emploie une personne par 1000 habitants. Parfois, les besoins sont compensés par du personnel temporaire.

Examen du rapport du Conseil administratif à l'appui du projet de budget 2009, page par page

Page II-210 – Direction de l'environnement urbain et de la sécurité

Une commissaire demande des explications au sujet des actions liées à l'Agenda 21.

M. Maudet répond qu'il s'agit d'un thème transversal à tous les départements de la Ville, placé sous la responsabilité de la magistrate Sandrine Salerno. Une collaboratrice du DEUS travaille avec l'unité Agenda 21. Au DEUS, une réflexion stratégique est en cours, par exemple sur le rythme d'achat de véhicules.

Page II-234 – Logistique et manifestation

Une commissaire demande si la cadence de l'entretien du matériel a augmenté, par exemple pour la peinture des bancs des parcs.

M. Maudet répond que cette activité, tout comme celle de la peinture des passages pour piétons, touche aux champs des responsabilités compétentes du LOM. En effet, la peinture est commandée au LOM mais se retrouve, dans le budget et les comptes, aux rubriques du Service des espaces verts et de l'environnement, pour les bancs des parcs, et du Service du génie civil, pour les passages pour piétons ou les bancs situés sur la voie publique. C'est une situation dont il a hérité, mais on s'engage dans un processus de rationalisation depuis la mise en place par M^{me} Salerno de la Centrale municipale d'achat et d'impression (CMAI).

Page II-235

Un commissaire demande comment se passe la facturation entre les départements et où se trouvent les revenus de cette facturation dans le budget.

M. Maudet explique que la facturation pro forma permet de facturer des prestations fournies par son département dont le coût est mentionné dans les rubriques des services bénéficiaires. Par exemple, les prestations du LOM pour la Fête de la musique sont comptabilisées au département de la culture. Cela permet de quantifier le coût réel de cette manifestation.

Le même commissaire demande comment sont établis les tarifs.

M. Maudet propose de faire suivre les tarifs à la commission des travaux (CT). Il précise que des rabais allant jusqu'à 80% sont consentis pour les sociétés extérieures qui louent du matériel à la Ville.

Un commissaire demande s'il faut s'attendre à des demandes de crédits pour le renouvellement des véhicules.

M. Maudet répond que la Ville achète des véhicules en permanence, financés par les crédits d'investissement. Actuellement, la flotte des véhicules de la Ville n'est pas très compatible avec la norme Euro 5 sur les émissions polluantes. La nouvelle stratégie de mise en conformité sera précédée d'une étude sur son coût. La réflexion actuelle porte sur le rythme de renouvellement des véhicules: faut-il continuer à les utiliser jusqu'à usure totale et payer le prix de la déconstruction ou renouveler constamment le parc en revendant les véhicules de seconde main? Il faudra vérifier aussi ce que changer cette méthode implique en termes de charge de travail et de personnel.

Un commissaire demande une explication au sujet de la licence de conduite.

M. Demierre répond que, dès 2009, tous les conducteurs professionnels doivent disposer d'une nouvelle licence de conduite qui doit être renouvelée régulièrement moyennant un examen. La Ville a donc une obligation légale de mettre à jour la formation de ses chauffeurs.

Le commissaire demande ce qui se passera avec le personnel ne disposant pas de ladite licence.

M. Maudet répond qu'il y a d'autres activités à la Voirie qui ne nécessitent pas de savoir conduire.

Un commissaire demande si la location des véhicules pourrait être envisagée.

M. Maudet répond que cela se fait pour remplacer certains véhicules, mais la formule n'est pas avantageuse pour les machines plus spécifiques. M. Demierre fait remarquer que le marché de la location des véhicules spécifiques est très restreint.

Une commissaire demande s'il est bien écologique d'accélérer le rythme de renouvellement des véhicules.

M. Maudet répond que cette remarque montre la difficulté de faire un écobilan du parc des véhicules. M. Nopper annonce que le Conseil municipal va bientôt recevoir une demande de crédit de 3 600 000 francs, inscrits dans le plan financier d'investissement (PFI), pour le renouvellement du parc des véhicules.

Une commissaire a remarqué, dans la rue, des véhicules portant le logo de la société Veolia. Elle souhaiterait connaître la nature des rapports de cette société avec la Ville.

M. Maudet répond qu'il n'y en a pas. Par contre, les cafés et les commerces engagent des sociétés privées comme celle-là pour la levée de leurs ordures.

Page II-241 – Voirie – ville propre

Un commissaire souhaite faire une remarque au sujet de l'implantation de poubelles sur les sites les plus fréquentés. Il a remarqué de nouvelles poubelles autour du grand magasin Manor, à côté des anciennes poubelles orange. Il demande si le DEUS mène une réflexion sur la façon d'assurer l'harmonie du mobilier urbain.

En réponse à la remarque, M. Maudet dit que l'important est d'éviter les déchets au sol. Pour cela, il a passé un accord avec Manor qui consiste à installer de nouvelles poubelles et à assurer une levée quotidienne, mais à facturer à la société les frais de levées supplémentaires. M. Maudet explique qu'il y a environ 3300 poubelles disséminées dans la ville, surtout des poubelles grillagées de 35 litres et de 60 litres dans les parcs. A son arrivée au Conseil administratif, il a lancé un prototype de poubelle assorti d'un sac de 110 litres, destiné aux axes les plus fréquentés, qui a été testé sur le parcours du tram Cornavin-Meyrin-CERN (TCMC). Il s'estime assez satisfait de l'accueil réservé à ces nouvelles poubelles.

En 2009, M. Maudet souhaite en implanter sur les axes pénétrants, les Rues-Basses et autour de la rade.

Une commissaire suggère de demander, en été, aux marchands de glace de la place de la Navigation de prendre aussi en charge la levée des poubelles de leur périmètre proche. Pour la commissaire, la Compagnie de 1602 pourrait aussi participer au paiement de la levée des poubelles pendant la célébration de l'Escalade.

M. Maudet compte démontrer aux organisateurs de manifestations le coût de leurs déchets et reporter sur leur portemonnaie les frais de la récupération et de levée.

Une commissaire souhaite avoir quelques précisions sur le code de conduite avec les commerces générateurs de déchets.

M. Maudet explique que, dans un contexte de désresponsabilisation des grands commerces générateurs de déchets, il a souhaité mieux délimiter les responsabilités de la municipalité. Il a lancé, en septembre, des écocontrats basés sur le principe du partenariat public-privé et qui reposent sur quatre mesures:

1. la limitation des déchets à la source en responsabilisant, selon le principe de volontariat, le pollueur sur le coût des déchets qu'il génère;
2. la levée anticipée du papier, le mardi soir, à l'intention des commerçants qui sont priés de trier le papier et le carton pour en faciliter la revente;
3. l'installation de caissettes de récupération des journaux, financée par les éditeurs, qui assurent aussi la levée du papier ainsi récupéré;
4. la diminution et la suppression volontaire de la distribution de sacs en plastique dans les grands magasins, invités à être proactifs.

Un commissaire demande si les habitants, notamment ceux des Rues-Basses, sont informés de la levée anticipée du papier.

M. Maudet répond que cette mesure s'adresse, en priorité, aux commerçants.

Le commissaire demande comment sont décidés les emplacements des poubelles dans les quartiers. Il signale que, sur les couvertures des voies CFF de Saint-Jean, il y en a très peu.

M. Maudet répond que c'est vrai, mais qu'ajouter des poubelles n'est peut-être pas la meilleure solution. On peut envisager la possibilité d'ajouter des poubelles dans certains quartiers, suivant les besoins et les saisons, mais il a remarqué que leur absence peut aussi parfois décourager l'accumulation de déchets.

Un commissaire demande quel est le taux d'absentéisme à la Voirie. Il demande aussi s'il y a un *turn over* important.

M. Maudet répond que le taux d'absentéisme à la Voirie se situe à 5%. Le taux d'accidents est aussi assez faible. Le *turn over* est qualifié de normal.

Un commissaire s'interroge sur le gain de temps envisageable pour la levée des poubelles dans les zones comme les Rues-Basses.

M. Maudet répond que cela dépend du moment de la journée, et notamment de la fréquentation. Il y a près de 100 poubelles dans les Rues-Basses et ça devrait augmenter. Le commissaire souligne l'effet bénéfique de voir, dans les rues, des balayeurs à l'œuvre.

Un commissaire demande quel est le prix payé par les usagers de la cafétéria de la Voirie.

M. Maudet répond que, à son arrivée aux affaires, il a été horrifié par la gestion de la cafétéria. Une partie du personnel bénéficiait de prix de faveur, dont le coût est estimé à environ 500 000 francs par an. Le Conseil administratif, en accord avec la commission du personnel, a décidé de revoir les prix et d'externaliser le poste de cuisinier.

Un commissaire pose une question sur les poubelles vertes et le succès du compostage.

M. Maudet répond que la levée des résidus organiques se fait régulièrement. Il met en place une politique de promotion des poubelles vertes, en distribuant aux nouveaux habitants de la ville des kits comportant un bac, un jeu de sacs verts et le calendrier de la levée des ordures. Les bacs sont prélevés sur un solde de 15 000 poubelles vertes, payées en son temps 11 francs pièce.

Un commissaire signale que le Service des bâtiments n'est pas au courant du stock restant de poubelles vertes.

Un commissaire demande quel bilan peut être fait de l'opération cendriers.

S'agissant de l'installation de cendriers sur le domaine public, M. Maudet répond que le Conseil administratif souhaite donner la priorité aux zones d'attente, aux axes pénétrants à forte fréquentation. Il faut aussi responsabiliser les fumeurs, à qui on distribue des cendriers mange-mégots.

Un commissaire demande des nouvelles des décorations de Noël.

M. Maudet répond que, cette année, il y aura des illuminations de Noël respectant les principes environnementaux, qui ne coûteront rien à la Ville en termes d'investissements.

Un commissaire demande où est réaffecté le personnel dont les tâches de levée des déchets ont été externalisées.

M. Maudet répond que la levée des déchets est assurée par le personnel de la Voirie, dont il n'a pas l'intention d'externaliser les tâches de base. Dans le cas de la levée du papier, la Voirie est victime de son succès. Si la Ville devait continuer à assurer le surplus de charge de travail que cela engendre, il faudrait engager du personnel. Mais, pour éviter cela, il a choisi d'externaliser les coûts et les tâches.

Une commissaire fait part de rumeurs selon lesquelles une partie du personnel de la Voirie serait réaffectée à la Gérance immobilière municipale.

M. Maudet ne confirme pas cette information. Il ajoute cependant que, si on parvient à diminuer le volume de déchets, une partie du personnel sera réaffectée à d'autres tâches, dans le même service, par exemple le nettoyage des rues.

Une commissaire demande quel est le salaire minimal d'un collaborateur de la Voirie.

M. Maudet répond que le salaire le plus bas est de 4700 francs. Les collaborateurs ne bénéficient pas d'indemnités de repas, mais ceux qui travaillent dans les dépôts ont la possibilité de faire la cuisine.

Une commissaire demande si la Voirie a engagé du personnel pour lutter contre l'affichage sauvage.

M. Maudet répond qu'il n'entend pas engager du personnel pour cette tâche. La Ville a décidé d'affronter ce problème par la répression et non de nettoyer elle-même les murs. Par contre, la fonction de contrôleur du domaine public pourrait se développer à l'avenir.

Une commissaire demande s'il serait envisageable de réaliser un site internet répertoriant les poubelles de la Ville et permettant au public de signaler les problèmes.

M. Maudet répond que la Ville a connaissance de tout le mobilier urbain disséminé dans la ville grâce au système géomatique, mais il n'envisage pas d'accroître le contrôle sur le taux de remplissage des poubelles.

Une commissaire demande un bilan du coût et de la distribution des poubelles vertes. M. Maudet le fournira.

Une commissaire demande un bilan des décharges sauvages.

M. Maudet répond qu'il y a environ 150 points noirs en ville où, en 2007, 4000 tonnes de déchets encombrants ont été récupérées. Le problème de ce type de déchet touche au comportement. Il évoque une expérience pilote alliant information et répression, qui a eu lieu à la Jonction, à la rue des Pêcheries. Elle s'est avérée positive et on envisage de l'étendre à d'autres points de la ville. C'est

sans doute un effort permanent qui doit être fait, mais on se demande aussi si les pouvoirs publics doivent vraiment supporter les coûts du ramassage des déchets encombrants.

Une commissaire demande que faire avec les videurs d'appartements qui sont tentés d'abandonner une partie des déchets dans la rue pour éviter de payer le prix d'un retraitement. Pourquoi ne pas leur accorder des rabais pour les inciter à se rendre dans les décharges?

M. Maudet acquiesce. Il ajoute qu'un autre moyen consiste à responsabiliser les régies immobilières. Il explique encore qu'on essaie de discipliner les puciers de Plainpalais par deux moyens: d'une part, les convaincre de se responsabiliser en allant dans les centres de tri et, d'autre part, distribuer des amendes salées ou édicter des radiations.

Une commissaire demande quel est l'avis du magistrat au sujet des effets sur la politique salariale des indemnités pour habits spéciaux.

M. Maudet répond que la politique générale est de maintenir l'indemnité pour port d'habits spéciaux.

Un commissaire fait observer que, dès janvier 2009, les indemnités seront taxables fiscalement.

Examen du projet de budget 2009, page par page

Page 111 – 4009000/301

Une commissaire demande comment expliquer l'écart dans le montant dévolu au traitement du personnel.

M. Maudet répond qu'il s'agit surtout de la suppression du poste de cuisinier, sinon il s'agit de variations dues à de nouveaux engagements, qui sont moins bien payés, ou à des indemnités en moins.

Page 111 – 4009000/435

Une commissaire demande à quoi correspondent les ventes.

M. Demierre explique qu'il s'agit de matériel de fête que le LOM n'utilise plus, ou des véhicules qui sont vendus d'occasion.

Page 111 – 4009010/301

Une commissaire demande une explication de l'écart dans le montant dévolu au personnel.

M. Maudet répond qu’il résulte de transferts internes. Il en va de même pour le traitement du personnel sous «gestion des véhicules» (page 312 – 4009020/301).

Page 112 – 4009010/365

Une commissaire souhaiterait avoir quelques explications sur les diverses manifestations privées qui bénéficient de la logistique du LOM.

M. Maudet renvoie l’oratrice aux pages chamois du projet de budget. Il avertit que les montants annoncés devront être vérifiés dans les comptes.

Page 112 – 4009010/318

En anticipant sur les comptes, un commissaire demande si le montant alloué à l’Euro 2008 va être dépassé.

M. Maudet répond que la fréquentation a été moindre que prévu. Les prestations demandées à la Ville ont donc été inférieures à ce qui était budgété.

Page 113 – 40010000/313

Une commissaire demande une explication au sujet de l’augmentation des frais de communication pour «Genève, ville propre».

M. Maudet distribue un document qui détaille les opérations prévues, en rappelant que l’objectif «Genève, ville propre» fait partie des priorités du Conseil administratif pour 2009. Le document est intitulé «2009. Un esprit pour une ville nette» (11 pages).

Au sujet des tags, un commissaire demande si le phénomène est en augmentation ou en reflux.

Pour M. Maudet, la tendance est plutôt à la baisse, mais cela varie beaucoup suivant les périodes de l’année.

Un commissaire voit que l’on espère une augmentation de 50% du nombre de rendez-vous téléphoniques (page 9). Il demande combien d’appels téléphoniques sont reçus effectivement.

M. Robbiani répond qu’ils avoisinent 200 par jour. Les débarras annoncés sont quand même plus nombreux que les débarras sauvages. En matière de propreté, M. Maudet développera aussi les relations d’informations avec les collectivités publiques d’autres villes, notamment Montréal et Sofia.

Page 114 – 4010010/308

Une commissaire demande si le personnel intérimaire désigne les apprentis qui ont été annoncés.

M. Woelflé précise que les intérimaires sont destinés à remplacer le personnel qui part en vacances pendant les mois d'été. M. Maudet informe que les apprentis seront au nombre de sept en 2009. Ils n'étaient que deux en 2008. Sur l'ensemble de la Ville, ils passent de 45 à 67.

Page 173

Une commissaire demande s'il y a une volonté de diminuer les prestations en nature.

M. Maudet répond qu'il n'y a pas de volonté de diminuer les prestations à la population.

3. Séance du 28 octobre 2008 de la commission des finances

Audition de M. Pierre Maudet, conseiller administratif chargé du département de l'environnement urbain et de la sécurité, accompagné de MM. Yves Nopper, directeur du département, Boris Woelflé, chef de la Voirie – ville propre, et Francis Demierre, chef du Service logistique et technique

Service logistique et manifestations (LOM)

Le président cède la parole au rapporteur sur ce chapitre.

Le rapporteur assure au magistrat qu'il n'a pas voulu censurer l'audition de la CT par la brièveté de son rapport, mais qu'il n'a fait que suivre les recommandations de la CF qui demandait un rapport entre 2,5 et 5 pages. Le travail effectué au sein de la CT a été excellent. Le Conseil administratif a répondu à satisfaction de la CT. Il n'y a pas d'amendement. La CT a approuvé ce projet de budget 2009 à l'unanimité moins une abstention (DC).

Page 234

Un commissaire aimerait savoir pourquoi, dans le budget, il n'est pas fait mention d'un compétent carburant.

M. Mariaux répond qu'ils ne l'ont pas mis pour sauver de l'espace (une ligne). Ils le mentionneront.

M. Maudet répond que c'est la cellule 313521 dans le budget de la Voirie – ville propre, qui est fixé à 1 618 500 francs pour l'année 2009. Il laisse au commissaire une liste avec le détail de la distribution service par service.

Le commissaire juge cela souhaitable, car cela donnera un outil de pilotage supplémentaire. Il demande si le DEUS a la volonté de faire suivre une formation Eco-Drive.

M. Maudet répond qu'ils sont en train de revoir le statut du professeur d'auto-école interne à la Ville, car il s'agit d'un poste *ad personam*, c'est-à-dire qu'il est précaire. Il est en train d'essayer de solidifier ce poste en se basant sur son quota de postes pour investir dans la formation de cette personne et aller le plus loin possible dans l'Eco-Drive. Il signale que, à l'époque, le SIS effectuait ses achats de carburant de son côté, pour un prix dix fois inférieur à celui qu'obtenait M. Demierre. On procède à des achats fusionnés et on gagne de l'argent en termes de négociation de masse.

M. Demierre signale qu'il y a une nouvelle ordonnance fédérale, qui entrera en vigueur en septembre 2009, et qui oblige les professionnels à suivre une formation de conduite douce.

Le commissaire relève que des communes ont décidé de faire suivre la formation Eco-Drive à tout leur personnel et ont mentionné le même montant aux comptes 2008 et au budget 2009, en arguant que l'augmentation du carburant allait être compensée par la conduite douce.

M. Maudet répond que certaines communes peuvent se le permettre, de par leur taille critique, et leur politique de renouvellement des véhicules. Avec des camions aux normes Euro 0, on peut faire tout l'Eco-Drive que l'on veut, l'impact sera limité. Cependant, il creusera en ce sens, car il trouve la piste intéressante.

Page 235

Une commissaire demande quand sera terminée la réflexion sur la politique d'acquisition des véhicules.

M. Maudet répond qu'elle sera achevée au premier semestre 2009.

La même commissaire a une question liée au traitement des déchets par des sociétés privées (Veolia, Transvoirie, Serbeco, etc.). Elle demande si ce n'est plus la Ville qui débarrasse les déchets des restaurateurs.

M. Maudet répond que cela n'a jamais été le cas. C'est le principe du pollueur-payeur qui s'applique. La loi cantonale oblige les privés à évacuer leurs déchets à leurs frais, dès lors qu'il s'agit d'une activité commerciale. Le marché est ouvert, avec une logique de diminution des coûts par concentration de la masse critique.

Cette commissaire demande si, concernant la récolte du papier, c'est la Ville qui s'en charge.

M. Maudet explique que, dans le domaine du déchet, la loi n'a pas une approche par typologie de déchet, mais par comportement. Le principe qui la sous-tend est celui du pollueur-payeur. C'est au producteur commercial de déchet de papier qu'incombe la responsabilité du débarras. Son prédécesseur était très tolérant avec ceux qui n'assumaient pas cette responsabilité. Ce n'est pas son cas, et les choses sont en train de changer. Actuellement, on plafonne à 43% de récupération, c'est surtout en raison des PME qui ont une marge de progression importante. Il est en train de les responsabiliser à la source, afin qu'ils assument les coûts de la récolte de papier. Il ajoute que le papier recyclé est de mieux en mieux négocié aujourd'hui (100 francs/tonne). Il pense donc que les boîtes intelligentes arrivent à autofinancer leur levée de papier.

Le président juge que faire appel à plusieurs sociétés pour récolter le papier génère passablement de déplacements et c'est, d'une certaine manière, contraire à une politique de développement durable.

M. Maudet répond que c'est la main invisible du marché qui régule cela. La Ville met de l'ordre et veille à ce qu'il n'y ait pas deux camions qui passent dans la même rue.

Page II-240 – Voirie – ville propre

Une commissaire a lu que Genève, en comparaison avec les autres villes suisses, est dans la moyenne supérieure pour la levée des ordures et dans la moyenne inférieure par rapport au nettoyage des rues. Elle sait, par ailleurs, que la Voirie dispose d'un employé pour 1000 habitants. Quel est le ratio des autres villes?

M. Maudet corrige et dit qu'il y a 315 personnes à la Voirie, dont 200 sont affectées au nettoyage des rues et 100 à la levée des ordures. Mais, comparaison n'est pas toujours raison car, dans d'autres villes, la Voirie intègre le nettoyage des espaces verts. Ce qui explique que, en termes de nettoyage, Genève soit dans la moyenne inférieure. Concernant la levée des ordures, on est dans la moyenne supérieure, car on a une tolérance forte par rapport aux déchets commerciaux et on est victime de notre succès (chaque année on gagne 1000 tonnes de papier supplémentaire).

Une commissaire demande si le service Voirie – ville propre a connaissance de restaurateurs qui utilisent les conteneurs d'immeubles pour déverser leurs ordures.

M. Maudet répond qu'ils ont régulièrement des dénonciations. Un inspecteur est chargé d'ouvrir les sacs et découvre, parfois, des choses étonnantes. Les fraudeurs sont amendés.

Une commissaire demande si le service travaille de concert avec la GIM sur la problématique des conteneurs à compost. Elle fait référence à l'expérience pilote réalisée dans ce domaine par la Ville. Quel bilan a-t-il été tiré de cette action?

M. Maudet répond qu'ils travaillent avec toutes les régies et prioritairement avec la GIM. Selon lui, le partenariat public-privé est indispensable dans ce domaine. Concernant le compost, on a un problème qui tient à la nature même du déchet (odeur, jus, etc.). Ça ne sent pas bon. Ce déchet correspond à de la matière organique, à des reliefs d'assiette. Certains immeubles peuvent être équipés de conteneurs à compost, d'autres pas. Il faut tenir compte des contingences techniques. Il n'est pas adepte de la promotion de la levée des déchets organiques, même s'il continue à le faire et s'il applique le crédit voté par le Conseil municipal pour l'équipement de poubelles vertes qui feront l'objet d'une distribution beaucoup plus systématique.

Une commissaire demande si le service Voirie – ville propre fait la promotion de cette politique auprès des locataires de la Ville.

M. Woelflé répond que oui, dans les immeubles où cette possibilité est offerte.

M. Maudet précise que ce n'est pas l'absolue priorité lorsque la GIM signe un contrat avec un locataire, ce d'autant plus qu'ils sont en surcharge de travail. Un des objectifs 2009 est de créer un kit locataire (poubelle verte, un jeu de sacs, un dépliant avec des informations sur les déchets). En décembre, une séance sera organisée sous les auspices de la Société des régisseurs, avec un nombre important de gérants techniques. Une autre réunion a été organisée avec 600 concierges qui sont les ambassadeurs du nettoyage au quotidien.

Un commissaire juge que l'hygiène des toilettes publiques payantes laisse quelque peu à désirer.

M. Maudet dit que cette compétence est partagée entre le DEUS et le DCA. Il y a un département exploitant et un département aménagiste. Le magistrat prétend qu'une bonne partie du problème réside dans des aménagements lourds qui doivent être faits sur des W.-C. vétustes. Il y a une nouvelle approche, avec des édicules émergents, visibles et fonctionnels. On pense même à ne plus mettre de papier à disposition. En effet, dans les W.-C. publics provisoires du parc Trembley, il y a eu pour 15 000 francs de dégâts le premier jour. Si on fait payer, c'est pour éviter que certaines personnes n'élisent domicile dans ces édicules. Cela divise par deux les actes de vandalisme. En résumé, il y a une volonté de rénover toute une série d'édicules et d'en fermer toute une série. Mais il n'y a pas de tabou sur le fait qu'il existe des W.-C. payants et qu'ils vont le demeurer.

Un commissaire trouve que cela est parfois problématique. Il fait référence à la fête des Pâquis, où la Migros avait pris soin de fermer ses toilettes, dans la crainte de voir trop d'affluence.

Un commissaire relève la très bonne qualité du travail de la Voirie. Il voit que l'opération Genève, ville propre continue dans le projet de budget 2009 et il s'en

réjouit. Il fait référence au débarras du matériel encombrant. Il aimerait connaître le bilan de l'opération test qui a été menée à la Jonction.

M. Maudet juge la question excellente. Il rappelle que cette opération visait une triple approche: prévention, répression et aménagement. Le constat, pour 2007, est de 3850 tonnes de déchets encombrants (dont une part de dépôts sauvages) laissés sur le domaine public. Il faut savoir que, pour un appel concernant une armoire, on se retrouve parfois avec tout un garde-meuble déposé sur le domaine public. C'est une perte de qualité de vie, c'est parfois problématique en termes de sécurité et il y a surtout un problème fondamental d'incivisme d'une partie de la population. La société de consommation qui fait que l'on change de plus en plus souvent de mobilier et d'articles électroménagers ne facilite pas les choses. L'opération, dans le quartier de la Jonction, s'est décomposée en trois phases. Dans un premier temps, on a mis des pop-up (dépliants en trois dimensions) informatifs dans toutes les boîtes aux lettres du quartier. Ils faisaient référence à une amende de 100 à 60 000 francs pour des dépôts sauvages, au numéro de téléphone gratuit de la Voirie et quelques informations quantitatives.

Ces dépliants se sont matérialisés sous forme de grands signaux triangulaires qu'ils ont disposés sur tous les emplacements ordinairement occupés par des meubles. Le quartier a été nettoyé en quelques heures pour rendre plus frappante la différence avant/après. Par ailleurs, avec le DCA, ils mènent une réflexion sur un certain nombre de ces espaces, qui sont une invitation aux dépôts sauvages (renforcements d'immeubles, pans de trottoir trop larges, cours mal éclairées, etc.). On y a mis un banc, des épingles à vélo. L'approche répressive est difficile à concrétiser, car il faut dissimuler des agents de sécurité municipaux derrière les buissons pour prendre en flagrant délit les gens qui, nuitamment, déposent leur mobilier. Une douzaine d'amendes de base ont été mises. Elles ont toutes été contestées. Cette approche doit être complétée à l'endroit des professionnels. En effet, certains brocanteurs du marché aux puces laissent une quantité d'objets sur le domaine public, une quantité de choses pour lesquelles ils ne veulent pas payer. Le magistrat est en discussion avec M. Cramer, conseiller d'Etat, pour diminuer les sommes qui doivent être payées. Il revient sur l'expérience pilote dont le bilan s'est avéré positif. L'ambition pour l'année prochaine est de reconduire cette action à grande échelle: un mois sur la rive gauche et un mois sur la rive droite. Cela demandera des moyens supplémentaires et contribuera à atténuer un problème que connaissent toutes les villes occidentales.

Un commissaire pose une question sur l'entretien des parcs. M. Tornare a dit qu'ils voulaient faire un essai pilote de nettoyage aux Bastions, au mois de juin 2009. Il demande si le DEUS a été approché par son département pour mettre en place une opération qui tienne la route, car les parcs sont de véritables dépotoirs?

M. Maudet dit que c'est plutôt le DEUS qui va chercher la collaboration avec le département de M. Tornare. Quand on a compris le problème de base – qui est qu'un jardinier est formé pour entretenir des espaces verts sous l'angle de la culture – on comprend que ce dernier répugne à consacrer trop de temps à la levée des déchets. Ce n'est pas un hasard si, dans de nombreuses villes, la Voirie s'occupe également des espaces verts. Il ne dit pas que c'est son souhait, mais il faut faire une analyse approfondie de cette problématique du nettoyage des parcs. Le nouveau chef du Service des espaces verts et de l'environnement a reconnu ce problème saisonnier qui ne peut pas être complètement absorbé par les jardiniers, pour la raison qu'il a indiquée, mais aussi en raison de l'effectif. On doit viser à une meilleure rationalité et il espère trouver une part de la solution l'année prochaine, car il convient avec un commissaire que l'état de propreté des parcs est déplorable. L'image de la Voirie en est altérée.

Une commissaire est surprise par les propos du magistrat concernant la politique du compostage. Elle dénote un manque de volonté de la part du magistrat sur cette question. L'initiative du kit lui semble positive, mais insuffisante. Il y a lieu de convaincre la GIM et les régisseurs privés du caractère bénéfique du compostage par la population. Il y a, certes, des désagréments dus à la nature même du déchet, mais les poubelles qui contiennent tous les déchets mélangés ne sentent pas meilleur.

M. Maudet dit que, en matière environnementale, l'achat d'une bonne conscience à bon marché a des limites. A une certaine période, tout et n'importe quoi finissait dans les sacs verts. Il n'a pas dit qu'ils faisaient moins d'efforts ou étaient moins volontaristes, mais ils veulent atteindre les objectifs en agissant sur du structurel. Il faut agir en amont, auprès des acteurs que sont les concierges et les régies. Il s'est peut être mal fait comprendre. Le compostage reste un objectif politique, mais ce sera plus dur, plus long et peut-être moins visible que les petits sacs verts.

Une commissaire a lu une déclaration qu'elle juge inquiétante, à la page 6 du procès-verbal de la commission des travaux. Le magistrat se demande si c'est aux pouvoirs publics de supporter le coût du ramassage des débarras sauvages.

M. Maudet répète que plus de 3850 tonnes ont été ramassées en 2007, ce qui a coûté plus de 2 millions. Le magistrat essaie d'avoir une approche où l'on gère les deniers publics correctement et où l'on applique le principe du pollueur-payeur. De toute évidence, dans le domaine du débarras sauvage, il n'est pas appliqué. Il continuera à inciter les citoyens à téléphoner au numéro gratuit, mais 2 millions pour l'incivisme des gens, il juge cela excessif. La société de consommation dans laquelle on évolue ne va pas vers une diminution du volume. Il travaille aujourd'hui à la diminution de ces coûts sur le produit de la vente de ces meubles. Cela atténuera l'impact de ces 2 millions, mais cela ne le satisfait pas sur le principe du pollueur-payeur.

Une commissaire a lu que, cette année, les illuminations de Noël respecteraient les principes environnementaux et qu’elles ne coûteraient rien à la Ville en termes d’investissement. Le magistrat peut-il en dire plus?

M. Maudet dit qu’il y a une demande majoritaire pour que des illuminations de Noël soient appliquées dans l’hypercentre. Partant de là, il importe que la Ville soit cohérente avec toutes les démarches qu’elle souhaite mener. Il faut savoir que, en matière d’éclairage, on a une certaine marge de progrès. Tout est identifié. Le plan lumière est prêt et M. Pagani viendra devant le Conseil municipal avec des demandes de crédits d’investissement assez colossales pour sa mise en application. Concernant les illuminations de Noël, le projet représente la consommation d’une ampoule, allumée pendant une heure, par foyer genevois. Ce n’est pas énorme, car le projet est conçu sur la base d’une ampoule à consommation extrêmement basse. On demande en plus aux commerçants qui financent l’opération, de réduire l’éclairage de leurs vitrines. Le projet dont il parle s’étend du 1^{er} décembre au 4 janvier et est mené par la Ville de Genève avec le partenariat des Services industriels de Genève et des Transports publics genevois. Il est financé par la Fondation pour le tourisme. Il n’y a pas de sponsoring privé et pas d’investissement de la part de la Ville. Simplement des coûts absorbés par le budget d’entretien sur le stockage. En revanche, il y a une forte implication du service LOM en termes de matériel de fête.

Une commissaire a découvert qu’une partie du personnel bénéficiait de prix de faveur, dont le coût s’élevait à 500 000 francs à la cafétéria du personnel.

M. Maudet s’est interrogé sur le fait qu’ils avaient un centre de coûts nets d’un demi-million de francs de charges mal identifiées à la cafétéria du personnel. Il y a ici une inégalité de traitement flagrante. En effet, le personnel sur le site François-Dussaud, et ce quelle que soit sa classe de traitement, bénéficiait de ce prix de faveur, alors qu’une autre partie du personnel, déployé dans les dépôts, n’en bénéficiait pas. Cela n’apparaissait même pas au budget. Il a remis cette activité à l’équilibre, en remontant les prix et en procédant à une externalisation. Les lignes afférentes se trouvent à la page 111 du budget chiffré et l’explication figure à la page 118 du même document.

Une commissaire demande si, lorsque le Conseil municipal votait une subvention de 500 000 francs, c’était sur la même ligne.

M. Maudet répond que, avant aussi, cela était réparti sur plusieurs lignes. Il n’y avait pas d’identification en termes de cellules.

M. Demierre ajoute que, en termes de salaires, il y avait le cuisinier et trois personnes. Le reste représentait des prestations externes, l’achat de matières premières.

M. Nopper précise que, pour ce qui est de la recherche de la rubrique, il faut se référer au budget de gestion (pp. 160-161) où on a ouvert une cellule appelée Cafétéria site François-Dussaud.

Un commissaire demande s'il y a des synergies avec le département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports, concernant le nettoyage des préaux. Il peut paraître un peu paradoxal d'observer que ce n'est pas la même entité qui ramasse les poubelles grises et les poubelles orange.

M. Maudet répond qu'il y a un problème de visibilité de l'action publique. Sur les préaux, il faut se déterminer sur la relation entre le concierge et son environnement immédiat.

M. Woelflé assure que, un jour par semaine, la Voirie travaille en appui sur les préaux.

M. Maudet doit parler de cette situation avec M. Tornare, car la situation actuelle n'est pas satisfaisante.

Examen du projet de budget 2009, page par page

Page 108

Un commissaire voit une seule modification entre 2008 et 2009. C'est la ligne «Entretien matériel de communication par des tiers». Il demande des explications.

M. Favre explique qu'il s'agit d'un contrat qui était incorrectement imputé dans les frais téléphoniques.

Page 109 – groupe 4007000 – cellule 437

Un commissaire lit une déclaration faite par M. Maudet, alors conseiller municipal, il y a deux ans, qui dit, en substance, concernant les amendes, qu'on ne peut parier sur l'incivilité des citoyens.

M. Maudet est en parfait accord avec le magistrat cantonal sur ce point. C'est une erreur de budgéter les amendes. C'est perçu comme un objectif en termes de politiques publiques. Sur le montant de 15,5 millions, sans externalisation, on observe une diminution de 2 millions due, en partie, au civisme croissant des automobilistes et aussi à une difficulté croissante de recouvrer un certain nombre d'amendes qui partent en contravention, dont la moitié ne sera jamais payée. Il ressent un malaise à considérer la perception de ces amendes comme cible. Ce n'est pas le cas de la majorité du Conseil administratif.

Un commissaire relève que, si on met zéro dans les recettes «Amendes», on doit retrouver 15 millions d'économie pour avoir un budget équilibré.

M. Maudet reconnaît que c'est le motif technique pour lequel il ne s'est pas bagarré sur ce point. Cependant, s'il mettait ses 90 agents de sécurité municipaux sur des objectifs lucratifs, il pourrait faire beaucoup plus que 15,5 millions, mais c'est une logique de sécurité et d'efficacité qui doit primer.

Page 110

Un commissaire pose une question sur les honoraires de promotion que l'on trouve dans les comptes liés à l'aménagement et la construction. Il se demande s'il ne devrait pas y en avoir, sur le développement informatique, vu les charges de fonctionnement.

M. Maudet répond que, techniquement, c'est juste. Le dernier crédit (Poly-com) comporte les charges de fonctionnement qu'il implique. La transparence est donc assurée. Pour ce qui est d'une application systématique, il pose la question à M. Mariaux.

M. Mariaux dit que cela ne poserait pas de problème d'un point de vue comptable mais, lorsque le Conseil administratif a décidé d'introduire ces honoraires de promotion, il les a limités au domaine de la construction.

M. Favre introduit une nuance sur les termes «conduite de projet». Dans la construction, la conduite est indirecte. Il y a un mandataire pour réaliser la chose. En informatique, la relation est beaucoup plus imbriquée, c'est donc beaucoup plus difficile à budgéter.

Un commissaire veut une réponse du Conseil administratif sur les actifs immatériels. Quand on développe des logiciels informatiques, il s'agit bien d'actifs immatériels. Ils mériteraient d'être activés au bilan de la Ville, au même titre que le logiciel acheté et son amortissement. Cela serait plus transparent.

M. Favre répond qu'il faudrait peser l'intérêt politique de la chose, car cela impliquerait une augmentation en termes de charge de travail.

Page 113 – cellule 4010000 – groupe 310 – Fournitures de bureau

Un commissaire note une augmentation de 300%. L'explication lui semble insuffisante.

M. Maudet répond que cela a fait l'objet d'une présentation très poussée à la CT, relativement à l'un des trois objectifs principaux du Conseil administratif pour 2009 qui consiste en des moyens de communication supplémentaires. Il distribue à la CF le document PowerPoint où figurent la présentation de ces actions, leur déploiement dans le temps et leur impact financier.

Groupe 331 – Amortissements ordinaires

Un commissaire demande de quoi il s'agit.

M. Mariaux répond que les commissaires ont reçu une liste des amortissements.

Page 237

Un commissaire se souvient que le magistrat a parlé de suppression de postes. S'agit-il de ces deux postes?

M. Maudet répète qu'il y a 15 nouveaux postes créés et deux postes supprimés. Il juge plus transparent de le préciser, plutôt que d'arriver avec une demande de 13 nouveaux postes pour le projet de budget 2009.

4. Discussion et vote de la commission des travaux

Le rapporteur prie les commissaires de se référer au rapport de la commission des travaux sur le département des constructions et de l'aménagement. Il n'y a pas eu d'amendements concernant le département de l'environnement urbain et de la sécurité à la commission des travaux.

5. Annexes

Présentation PowerPoint consultable sur IntraCM/Annexes aux propositions et rapports/Annexes au rapport PR-635 A/B/C: budget

Rapport de la commission de l'informatique et de la communication chargée d'examiner le projet de budget 2009 de la Direction des systèmes d'information et de communication.

Rapport de M^{me} Hélène Ecuyer.

La commission de l'informatique et de la communication (CICO) s'est réunie le 20 septembre et le 6 octobre 2008 pour étudier ce projet de budget 2009. Les notes de séance ont été prises par M. Daniel Zaugg, que la rapporteuse remercie pour la qualité de son travail. Ce rapport comprend également les remarques et questions posées lors de la séance de la commission des finances du 28 octobre sur la Direction des systèmes d'information et de communication (DSIC).

Préambule

La CICO a travaillé sur la base du document «Projet de budget 2009 – Systèmes d'information et de communication de la Ville de Genève», document très détaillé sur les missions et prestations de la DSIC, que chacun pourra retrouver sur l'intraCM.

Séance du 29 septembre 2008

Audition de M. Pierre Maudet, conseiller administratif chargé du département de l'environnement urbain et de la sécurité (DEUS), accompagné de MM. Yves Nopper, directeur du département, et de M. Eric Favre, directeur de la DSIC

M. Pierre Maudet explique que la DSIC est un «service compétent», un service au service des autres services, qui travaille de manière transversale avec tous les services de l'administration municipale. Le budget de la DSIC s'élève à 28 millions de francs, dont 21 millions pour son activité propre et 7 millions de francs qui sont ventilés au moment des comptes dans les différents services concernés.

Il dispense des services de trois ordres:

1. il achète pour environ 3,5 millions de francs de matériel à chaque tranche de plan informatique quadriennal (PIQ), pour répondre aux besoins de l'administration;
2. il met à disposition ses ressources humaines, 70 personnes, représentant 55 postes, pour accompagner les services;

3. il procède à différentes acquisitions et mandats ressortissant du budget de fonctionnement, votés par le Conseil municipal et qui sont ventilés en détail aux comptes.

Le magistrat axe la présentation de ce projet de budget sur le plan du personnel.

M. Eric Favre souligne que la première page du document synthétise les problèmes rencontrés par la DSIC, principalement dus à un manque de postes; 12 postes sont demandés dans ce budget pour répondre aux demandes des services. Il précise qu'un jardinier, notamment, a tout autant besoin d'informatique pour gérer ses stocks de graines que le scientifique. Sur le graphique de la page 12, une comparaison de l'Office fédéral de la statistique montre la position de Genève, en queue de liste, avec un ratio de 1,9 collaborateur en 2008, qui passerait à 2,2 en 2009 si les 12 nouveaux postes étaient acceptés. La moyenne suisse s'élevait, en 2004, à 5,2% personnes affectées à l'informatique dans les entreprises et collectivités publiques et ayant le même rôle que le personnel de la DSIC.

M. Pierre Maudet précise que les services municipaux ont transféré l'essentiel des tâches informatiques à la DSIC; cette décision a été prise par le Conseil administratif in corpore qui s'est rendu compte que, pour remplir les objectifs de la culture et du social en particulier, il fallait renforcer l'effectif de la DSIC. Il relève que le nombre de postes demandé était plus important mais que, à la suite de l'arbitrage du Conseil administratif, un certain nombre de ces postes a été supprimé. Le nombre définitif retenu est celui de 12 postes indispensables pour poursuivre les missions actuelles. Les besoins supplémentaires seront répartis sur une plus longue durée.

M. Favre explique que, chaque fois qu'un nouveau logiciel ou programme est installé, par exemple pour les Conservatoire et Jardin botaniques, cela entraîne une augmentation de capacité des serveurs, des utilisateurs, donc de ressources humaines. Les 12 postes sont divisés en trois, soit quatre fois trois postes qui représentent la charge de travail supplémentaire demandée afin de maintenir le rythme. Certaines tâches sont confiées à des mandataires mais, si la Ville veut conserver un bon contrôle interne, il faut augmenter le nombre de collaboratrices à la DSIC.

Il précise que, sur les 160 projets adressés chaque année par l'administration municipale, seule une quarantaine de projet principaux sont retenus et figurent dans le projet de budget. De nombreux objectifs inscrits seront mis en place par la DSIC, telle la promotion des contrats de quartier, considérée comme prioritaire par le Conseil administratif, ainsi que la mise en réseau des différents acteurs des quartiers, Unité d'action communautaire, agents de sécurité municipaux, Voirie et divers services appartenant à d'autres départements permettant la communication

avec les habitants. Il ajoute que cela nécessitera un suivi et que leur développement entraînera des demandes complémentaires, donc du travail supplémentaire.

Une commissaire pose une question concernant la facturation dans les crèches; elle estime que, dans le cadre de la municipalisation, ces tâches ne devraient pas être imputées à chacune des crèches.

M. Maudet comprend très bien cette question; il met ce fonctionnement au compte des habitudes, tout en souhaitant, à terme, une gestion plus centralisée, et il estime que la petite enfance ne pourra pas être municipalisée sans municipaliser son informatique. M. Favre relève toutefois que la DSIC apporte un appui en donnant des conseils à la Délégation à la petite enfance.

D'autres questions sur le profil professionnel des postes.

M. Favre répond que ces détails se retrouvent en page 41 et à la fin du document où tous les postes sont détaillés:

- 2 administrateurs-trices (classe 10/12 de l'échelle des traitements);
- 4 ingénieur-e-s en informatique (classe 13/15);
- 1 ingénieur-e en télécommunications (13/15);
- 1 concepteur-trice informatique (13/15);
- 3 concepteurs-trices de systèmes d'information (16/18);
- 1 conseiller-ère de direction chargé de la sécurité (17/19).

Concernant le poste de conseiller de direction chargé de la sécurité, M. Maudet précise qu'il s'agit d'un poste attaché directement à la direction du service et il rappelle que la DSIC n'a pas de sous-directeurs mais quatre responsables de secteurs, dont la position hiérarchique est supérieure à celle des autres collaborateurs, mais qui n'ont pas des tâches de direction. Ce service fonctionne comme un service informatique pour plus de 3000 personnes qui doivent se doter d'une organisation permettant de mieux assurer la sécurité des utilisateurs. Le salaire moyen d'un informaticien s'élève à environ 140 000 francs par année, pour ceux qui sont en deuxième moitié de carrière.

Une remarque est faite sur le petit nombre d'apprentis à la DSIC, à laquelle le magistrat réplique que le Conseil administratif a décidé d'augmenter ce nombre en passant, dans ce service, de deux à sept apprentis pour le projet de budget 2009. M. Favre ajoute que le retard pris est dû au temps que nécessite leur encadrement.

La discussion et les questions pleuvent sur ces nouveaux postes et aussi sur la manière dont les projets sont choisis, s'il y a une hiérarchie, etc.

M. Favre répond qu'il y a un système de demandes en ligne des services sur intranet pour leur permettre d'exprimer les besoins, puis chaque demande est

notée selon certains critères qui déterminent sa priorité; elles sont ensuite rassemblées dans le PIQ et soumises à l'examen du Conseil municipal.

M. Maudet rappelle le rôle du politique, notamment dans la mise en place de bornes wi-fi, accessibles à toutes et tous. Il y a, aujourd'hui, environ 150 points d'accès en ville de Genève.

Quelqu'un trouve que la rive gauche semble privilégiée; M. Favre répond que les bornes sont installées lorsqu'une opportunité se présente, comme pour l'Euro-foot sur la plaine de Plainpalais. Lors de travaux prévus à Beaulieu, des bornes pourraient être installées dans ce parc, compensant un petit peu le déséquilibre entre les deux rives.

Concernant le développement de logiciels, il est demandé si la Ville de Genève collabore avec d'autres cantons. M. Favre explique qu'il existe une collaboration avec la ville de Neuchâtel, celle de Lausanne et le canton de Vaud, notamment, et qu'il existe une conférence intercantonale.

Séance du 6 octobre 2008

Discussion

La commission ayant terminé l'examen du document de la DSIC, le président propose de passer à la discussion et aux votes.

Un membre de l'Union démocratique du centre reconnaît que ce projet de budget a été bien préparé et il ne présentera pas d'amendement. Pour des raisons politiques, son groupe s'abstiendra et attendra la séance plénière pour prendre une position définitive.

Un représentant libéral reconnaît également que ce projet tient debout, mais il relève que des doutes subsistent sur la justification du nombre de nouveaux postes, notamment en ce qui concerne la sécurité. Son groupe s'abstiendra. Il ajoute qu'il refusera cet amendement pour la raison que rien n'indique précisément à quoi ces postes sont destinés dans le cadre des missions et prestations.

Un membre du groupe des Verts comprend les besoins de la DSIC mais, regrettant la fin de la politique du *personal stop*, il propose un amendement demandant de limiter le nombre de nouveaux postes à sept au lieu de 12. Son groupe s'abstiendra également.

Une commissaire d'A gauche toute! acceptera ce projet de budget en indiquant que la Ville de Genève n'a pas pu remplir toutes les missions qui lui étaient confiées à cause, précisément, de cette politique du *personal stop*. Il serait donc regrettable de ne pas voter les 12 postes demandés par la DSIC afin que ce ser-

vice puisse remplir ses missions auprès des autres services. Son groupe refusera la proposition d'amendement des Verts.

Une représentante socialiste est également d'avis que les 12 postes demandés sont indispensables et acceptera donc ce projet de budget sans amendement. Elle demande que le projet de facturation dans les crèches soit directement associé à leur municipalisation et fera également une demande dans ce sens à la commission sociale.

L'Union démocratique du centre refusera également cet amendement, estimant ces postes nécessaires et elle ne veut pas empêcher l'administration de faire son travail.

Votes

Vote de l'amendement des Verts, demandant de passer de 12 nouveaux postes à 7 postes:

Cet amendement est refusé par 8 non (1 AGT, 3 S, 2 UDC, 2 L) contre 3 oui (Ve) et 1 abstention (DC).

Vote du projet de budget 2009 de la DSIC:

Le projet de budget 2009 est accepté par 4 oui (3 S, 1 AGT) et 8 abstentions (3 Ve, 2 UDC, 2 L, 1 DC).

Séance du 28 octobre 2008

Audition par la commission des finances

Le président de la CICO, M. Alain de Kalbermatten, présente les travaux de la commission et remercie la DSIC pour la qualité du document présenté, très complet. Il rappelle que, lors de l'audition du conseiller administratif M. Pierre Maudet, accompagné de M. Eric Favre et de M. Yves Nopper à la CICO, les questions ont surtout porté sur les nouveaux postes demandés, enjeux majeurs du projet de budget 2009. La rapporteuse confirme et ajoute que le principal souci de la DSIC, pour remplir toutes les missions qui lui sont demandées par l'ensemble des services de la Ville, est le personnel. Chaque nouveau programme introduit implique une formation dans les services concernés ainsi que leur suivi, c'est pourquoi il n'est pas possible d'engager une personne au sein de la DSIC pour une durée déterminée.

M. Eric Favre explique les raisons de cette demande de 12 postes supplémentaires. Lorsqu'il est arrivé dans ce service, en 1995, le Service informatique de la Ville de Genève gérait un parc de 1000 PC; aujourd'hui, il en gère plus de 3000.

Dans ce projet de budget 2009, plus de la moitié des services ont mis des objectifs qui reposent en partie sur l'informatique. Beaucoup de projets ont été retardés par le *personal stop* qui dure depuis quelques années. De plus, davantage d'offres sont proposées à la population (wi-fi, documents online). Il y a des prestations externes, mais le travail doit être pérennisé avec un chef de projet de la DSIC, dont le personnel est très qualifié, mais est insuffisant au vu de l'augmentation croissante des prestations offertes par ce service.

M. Pierre Maudet confirme que tout ce qui pouvait être externalisé l'a été, mais que le choix politique est de pérenniser le développement des systèmes et cela se concrétise par des postes. Chaque fois qu'un PIQ est bouclé, il est constaté que tout ce qui a été prévu n'a pas été dépensé. Il répond que certains projets n'ont pu être lancés ou sont suspendus. C'est en effet une responsabilité politique de lancer un projet, s'il n'y a pas le personnel nécessaire pour l'assumer.

Un commissaire aimerait savoir ce qui ne pourrait pas être réalisé si ces 12 postes n'étaient pas votés.

M. Favre rappelle que le ratio d'informaticiens est d'environ 2% alors que, pour les collectivités publiques suisses, la moyenne est d'environ 6%, soit trois fois plus. Pour 2009, une quarantaine de projets sont prévus; chacun d'entre eux a été évalué selon différents critères, puis intégré dans une liste de priorités et décrit dans le projet de budget 2009 de la DSIC. Certains de ces projets sont gelés, parce que la DSIC n'a pas les ressources nécessaires à assurer leur suivi. Certains départements sont plus demandeurs que d'autres: 30% du travail est consacré au département de la culture.

Le conseiller administratif déclare qu'il fait confiance au chef de service pour déterminer les priorités. Ces 12 postes ne seront pas uniquement affectés à des projets, mais aussi à du fonctionnement, de plus en plus numérisé, et il ajoute qu'un travail pédagogique a été fait auprès du Conseil administratif lors de l'élaboration de ce budget, notamment en faisant comprendre à M. Patrice Mugny que le catalogue devait être étalé dans le temps; si tous les projets devaient être réalisés, ce ne serait pas possible de les organiser et il faudrait plus que 12 nouveaux postes.

Une autre commissaire a de la peine à visualiser les besoins et ne se rend pas compte de ce que représente concrètement le fait d'attribuer, ou non, ces 12 nouveaux postes.

Le magistrat s'est lui aussi posé cette question; il n'est pas informaticien et a la responsabilité de ce service et n'est pas toujours outillé pour juger de la pertinence d'un besoin. Il est obligé, dans une certaine mesure, de faire confiance au chef de service. En voyant l'augmentation de la masse de travail et des demandes depuis 1995, il se dit qu'ils font de petits miracles avec le personnel à disposition.

Concernant le management, il garantit que ce sont bien 12 nouveaux postes. Il ajoute que ce n'est pas facile de trouver des informaticiens selon les fonctions, ce d'autant moins que la grille salariale de la fonction publique n'est pas très attractive. Il n'est même pas certain de les trouver avant la fin de l'année prochaine. En matière de locaux, il n'a pas de souci, des espaces ayant été libérés au 25, rue du Stand. L'intégration se fera à raison de quatre nouveaux postes par section: quatre pour l'exploitation, quatre pour la micro-informatique et quatre pour le développement. Ces postes sont décrits dans le document de la DSIC.

Un commissaire aimerait un exemple de mandat externe.

M. Favre lui répond que des audits sont faits sur toutes les applications mises en place, avant de les mettre en ligne. Par exemple, avant de mettre les bibliothèques municipales en ligne, un tiers a été mandaté pour effectuer des tentatives de pénétration externes.

Un commissaire s'interroge sur la possibilité de demander à une maison spécialisée, dans la gestion immobilière par exemple, de fournir un outil informatique reconnu dans ce domaine et le système tournerait ensuite avec le personnel de l'administration existant.

Le magistrat le renvoie au paragraphe concernant la GIM, enjeu politique prioritaire pour la Ville de Genève pour lequel il est absolument nécessaire d'avoir des outils de gestion efficaces. L'objectif n'est pas seulement d'implanter un nouveau système, mais aussi de former le personnel à son utilisation, d'en assurer le suivi et les adaptations. Des privés pourraient être mandatés mais, dans ce cas, il y a une logique de compréhension du fonctionnement des services de l'administration. M. Favre ajoute que c'est aussi l'opportunité d'avoir une base de données du patrimoine immobilier de la Ville de Genève, qui nécessitera une collaboration avec différents services et la GIM. Une fois le système en place, le service devra se l'approprier et l'alimenter.

Un commissaire aimerait savoir ce qui se fait à la DSIC dans le domaine du développement durable.

Le conseiller administratif mentionne la page 15 du document de la DSIC, où sont décrites les différentes approches sociales, économiques et environnementales, du développement durable. Un travail important a été fait à l'initiative de M. Favre concernant l'acquisition de composantes informatiques respectant les chartes éthiques sur le travail des enfants. Le contrôle s'effectue à la source. L'objectif social visé, la démocratisation de l'accès à un internet, fait l'objet d'une politique publique par l'installation de bornes wi-fi partout où une opportunité se présente. Dans le domaine environnemental, la DSIC encourage l'utilisateur, par toute une série de démarches, à diminuer la consommation d'électricité. Elle a, par exemple, mis en place des imprimantes qui fonctionnent en réseau.

M. Favre ajoute que des appareils multifonctions vont remplacer les photocopieuses; ils seront configurés pour une impression recto verso.

Les commissaires de la commission des finances n'ont plus de questions sur le budget 2009 de ce service.

Annexe: Projet de budget 2009 – Systèmes d'information et de communication de la Ville de Genève – département de l'environnement urbain et de la sécurité, sur IntraCM/Annexes aux documents et rapports/Annexes PR-635 A/B

Rapport de la commission sociale et de la jeunesse chargée d'examiner le projet de budget 2009 du département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports – sans le volet sports.

Rapport de M^{me} Maria Casares.

Préambule

La commission s'est réunie les 6, 16 et 30 octobre 2008, sous la présidence de M^{me} Martine Sumi.

L'audition du magistrat, M. Manuel Tornare, du 8 octobre à la commission des finances au sujet de son département, est également synthétisée dans ce rapport.

La rapporteuse tient à remercier vivement M^{me} Marta Wesolowska pour ses excellentes notes de séances.

La commission a eu plusieurs discussions laborieuses afin de trouver une organisation efficace permettant d'étudier le budget 2009 et d'avoir les positions politiques du magistrat.

Séance du 6 octobre 2008

Audition de M. Manuel Tornare, conseiller administratif chargé du département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports, accompagné de M. Sami Kanaan, directeur du département, de M^{me} Véronique Pürro Nicole, cheffe du Service social, et de M. Claudio Deuel, délégué à la jeunesse

Le magistrat préfère passer directement aux questions des commissaires. Il définira les lignes directrices de sa politique en répondant aux interrogations de la commission.

Deux commissaires aimeraient avoir plus d'informations sur les mesures concrètes prises pour 2009 par M. Tornare au sujet des familles et particulièrement des familles monoparentales.

Le magistrat répond que la politique de la petite enfance s'inscrit dans une perspective à long terme et, pour 2009, 4,9 millions de francs ont été rajoutés à ce secteur, ce qui permettra l'ouverture de 50 places de crèche. En 2008, 14 places supplémentaires ont été ouvertes aux Grottes. C'est un effort fourni directement pour soutenir les familles. Il faudra également mettre les autres communes face à leurs responsabilités et veiller à une meilleure répartition.

Une commissaire précise que la mise en place des places de crèche n'est pas suffisante pour répondre aux nouvelles formes de précarité.

M. Tornare répond que cela va dépendre du maintien ou pas des prestations municipales. En l'état, une politique sociale cohérente ne peut aller de l'avant.

Un commissaire s'intéresse au modèle de contrat de quartier et aimerait avoir des précisions.

M. Tornare explique que le modèle retenu s'inspire de l'exemple bruxellois. Il permet de mettre en relation les acteurs municipaux avec les acteurs de quartier, comme les associations, pour favoriser une meilleure qualité de vie du quartier.

M. Kanaan précise qu'un projet pilote a été mis en place à Saint-Gervais. Le but étant de fournir des règles claires pour la vie du quartier et qui sont également définies par les habitants et les habitantes du quartier.

Une commissaire aimerait des précisions concernant la nouvelle organisation des subventions.

M. Tornare répond que la nouvelle répartition des charges entre la Ville et le Canton de Genève permettra d'être plus au clair et de préciser les domaines de compétence.

Un commissaire demande des éclaircissements sur les maisons de quartier et les menaces qui pèsent sur elles.

M. Kanaan précise que la FASE est en restructuration et que 96% de son budget est consacré aux salaires. La gestion quadripartite entre l'Etat, les communes, les associations et le personnel des centres impose des contraintes budgétaires, comme de ne pas avoir un déficit au bilan. Or, actuellement, elle enregistre une perte dans ses comptes. M. Beer propose une nouvelle loi et de réformer la gestion de la FASE.

M. Deuel rajoute que l'actuel modèle de gestion ne fonctionne pas. C'est une grande institution qui gère plus de 450 emplois fixes, 1000 moniteurs et 500 bénévoles sur les 15 maisons de quartier de la ville de Genève.

Séance du 16 octobre 2008

Audition de M. Sami Kanaan, directeur du département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports, de M^{me} Véronique Pürro Nicole, cheffe du Service social, et de M. Claudio Deuel, délégué à la jeunesse

Un commissaire aimerait avoir des informations sur la manifestation Asphaltissimo.

M. Deuel répond que cette manifestation devrait se faire tous les deux ans. Le budget est de 300 000 francs dont 250 000 francs viennent de fonds privé. Une charte éthique a été rédigée qui exclut le sponsoring de fabricants de cigarettes, d'alcool, ainsi que de Red Bull. Cette manifestation est organisée en collaboration avec les TPG.

Un commissaire demande des informations sur la distribution de «denrées alimentaires aux personnes en situation de précarité», en page 281.

M. Kanaan répond qu'une coordination des lieux d'accueil d'urgence se fait entre une vingtaine de partenaires concernés. M. Tornare préside cette coordination. Les organisations offrant des prestations, comme des repas, possèdent leurs propres réseaux de solidarité. Ces organisations ne sont pas bien coordonnées et cela empêche de mettre en lumière les différentes pratiques offertes. Par exemple, l'Association Partage possède une centrale alimentaire où elle entrepose les aliments reçus et qu'elle redistribue ensuite, tout en intégrant des personnes au chômage.

Réponse aux questions de la commission sociale et de la jeunesse du 16 octobre 2008

Une lettre a été envoyée à toutes les commissaires et à tous les commissaires. Une des questions portait sur le renchérissement et l'impact sur les subventions des associations. Le Conseil administratif ne va pas les indexer automatiquement, car il veut garder le contrôle des charges budgétaires. Il est prêt à l'envisager au cas par cas.

Pour tous les services du département, les charges énergétiques ont augmenté, passant de 17,2% en 2008 à 26% en 2009. Cela est le résultat de la nouvelle flambée des prix du pétrole et de la libéralisation de l'électricité.

Séance de la commission des finances du 8 octobre 2008

Audition de M. Manuel Tornare, conseiller administratif chargé du département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports, accompagné de M. Sami Kanaan, directeur du département, de M^{me} Simone Irminger, directrice adjointe, de M^{me} Véronique Pürro Nicole, cheffe du Service social, et de M. Claudio Deuel, délégué à la jeunesse

Un commissaire demande des détails sur le plan jeunesse.

M. Kanaan explique qu'un nombre important de jeunes se retrouvent sans occupation, sans formation, ni emploi. Ce plan propose des mesures pour que ces jeunes puissent mettre le pied à l'étrier et leur redonner de nouvelles perspectives. Par ailleurs, ce plan permettra de développer des installations sportives urbaines

pour les jeunes (skate, BMX, etc.). Le département propose la construction d'un parc fermé pour les saisons froides.

M^{me} Simone Irminger précise que le projet d'insertion pour les jeunes de la ville de Genève s'adresse aux jeunes qui n'ont plus aucune possibilité de recourir à des structures existantes. Il propose des stages au sein des départements de la Ville de Genève et, plus tard, des entreprises privées pourront être sollicitées. Les structures cantonales et communales d'insertion sont bien connues et il faut éviter les doublons.

M. Tornare précise qu'une collaboration avec les services de M. Beer est établie et que les communes doivent avoir la responsabilité politique de s'engager lorsque le Canton ne répond pas aux nouvelles réalités sociales et humaines, particulièrement chez les jeunes.

Un commissaire s'interroge sur les nouvelles aides sociales de la Ville de Genève.

M. Tornare donne sa position concernant les prestations municipales et l'initiative IN-1 d'A gauche toute! Le Conseil municipal doit se prononcer sur sa recevabilité et, selon cette décision, les bénéficiaires pourraient la contester en ayant recours au Tribunal administratif d'abord, puis au Tribunal fédéral.

Tant qu'il n'y aura pas une décision du Tribunal fédéral, M. Tornare ne changera rien.

Un commissaire demande ce qui est fait pour les familles précarisées et pourquoi il n'y a pas de ligne budgétaire pour appliquer la motion M-682 «Pour le maintien de l'action sociale en faveur des aîné-e-s et des personnes précarisées de la ville de Genève».

M. Tornare dit qu'il ne dispose pas des 5 millions de francs demandés par la motion M-682 pour mettre en place une politique sociale compensatoire pour les personnes précarisées. Tout le Conseil administratif a voté le budget 2009 et les conseillers administratifs qui y étaient opposés tiennent compte du contexte politique actuel.

Un commissaire demande qui gère les objectifs et qui mène les contrats de quartier. Lors d'une réunion à Saint-Gervais, à laquelle il a participé, les discussions portaient sur l'aménagement du territoire et sur la culture. Son appréciation sur la tenue et le déroulement de cette réunion est plutôt mitigée. Il a eu l'impression de désorganisation et qu'une tension palpable régnait dans la salle.

M. Tornare n'est pas de cet avis et il pense que le mode de faire, les problèmes soulevés lors de cette réunion ont satisfait les habitants et les habitantes du quartier. Il souhaite que ces contrats de quartier soient plus efficaces.

Vote

Le projet de budget 2009 est accepté par la commission sociale et de la jeunesse par 8 oui (2 AGT, 3 S, 3 Ve) contre 2 non (L) et 4 abstentions (2 DC, 1 R, 1 UDC).

AMENDEMENTS
Département : 5 Social et Jeunesse

Commission	Page	Cellule	Groupe	Libellé	P.B. 2009 y.c. modifications CA	AMENDEMENTS		Après modif.	VOTE		A	R
						Charges	Revenus		OUI	NON		
CSJ	126	500 3070	314	moins 400'000 francs - montant à proposer en investissement – proposition parti libéral		400'000			7	5 1 SOC 2 PDC 1 RAD 2 LIB 1 3 VER 2 SOC UDC	2	X
CSJ	128	500 6000	313	moins 250'000 francs - montant en relation avec les comptes 2007 – proposition parti libéral					2	8 3 SOC 3 VER 2 AG2 PDC 1 RAD 1 UDC	4	X
CSJ	128	500 6000	315	moins 20'000 francs - montant en relation avec les comptes 2007 – proposition parti libéral					5	8 2 LIB 1 UDC 2 PD 3 SOC 3 VER 2 AG1 RAD	1	X
CSJ	129	500 7000	314	moins 100'000 francs - montant à proposer en investissement - proposition du parti libéral					7	8 1 SOC 2 PDC 1 RAD 2 LIB 1 UDC	0	X
CSJ	129	500 7000	318	moins 120'000 francs - montant en relation avec les comptes 2007 - proposition du parti libéral					7	8 2 LIB 1 UDC 2 PDC 1 RAD 3 SOC 3 VER 2 AGT	0	X
CSJ	130	500 8000	314	moins 100'000 francs - montant à proposer en investissement - proposition du parti libéral					7	8 2 LIB 1 UDC 2 PDC 1 RAD 3 SOC 3 VER 2 AGT	0	X
CSJ	131	500 9020	311 §	500 9020 311 moins 50'000 francs - montant en relation avec les comptes 2007 - proposition du parti libéral					7	8 2 LIB 1 UDC 2 PDC 1 RAD 3 SOC 3 VER 2 AGT	0	X
CSJ	152	500 1000	365	plus 65'000 francs - CETIM - proposition d'AGT					2	6 2 PDC 1 RAD 2 LIB 1 UDC 3 SOC 3 VER	6	X
CSJ	153	500 3000	361	plus 40'800 francs - 7ème année du Cycle - proposition d'AGT		40'980			4	0 2 AGT 1 VER 1 SOC	10 2 PDC 1 RAD 2 LIB UDC 2 VER 2 SOC	X
CSJ	153	500 3000	365	plus 2'000 francs - ASSOCIATION GENEVOISE POUR VACANCES FAMILIALES - proposition d'AGT					2	6 1 PDC 3 SOC 3 VER 1 RAD 2 LIB 1 UDC	5	X

AMENDEMENTS
Département : 5 Social et Jeunesse

Commission	Page	Cellule	Groupe	Libellé	P.B. 2009 y.c. modifications CA	AMENDEMENTS		Après modif.	VOTE		A	R
						Charges	Revenus		OUI	NON		
CSJ	153	500 3000	365	jus 50'000 francs - RESTAURANTS SCOLAIRES - proposition d'AGT					2 2 AGT	9 3 SOC 3 VER 2 LIB 1 UDC		X
CSJ	154	500 7000	365	moins 30'000 francs - ASSOCIATION 360 - proposition RAD					4 1 RAD 2 LIB 1 UDC	8 2 AGT 3 SOC 3 VER 2 PDC		X
CSJ	154	500 7000	365	moins 40'880 francs - DIVERSES ACTIONS PONCTUELLES - proposition d'AGT		40'980			9 2 AGT 1 VER 1 SOC 1 PDC 1 RAD 2 LIB 1 UDC	5 1 PDC 2 VER 2 SOC		X
				TOTAUX								
						440'980						
							40'980					

Rapport de la commission des sports et de la sécurité chargée d'examiner le projet de budget 2009 du Service des sports.

Rapport de M^{me} Odette Saez.

La commission des sports et de la sécurité s'est réunie les 18 septembre et 2 octobre 2008, sous la présidence de M. Jean-Louis Fazio, pour étudier le projet de budget 2009, volet sports, dépendant de M. Manuel Tornare, maire. La rapporteuse remercie M^{me} Lucie Marchon pour l'excellence de ses notes de séances.

Préambule

Le projet de budget 2009, volet sécurité, fait l'objet d'un rapport de commission distinct, dépendant de M. Pierre Maudet. Le présent rapport traite uniquement du volet sports.

La rapporteuse a participé à la séance du 8 octobre 2008 de la commission des finances, où le président de la commission des sports et de la sécurité était excusé, participant à la commission des travaux.

Ce jour-là, le magistrat a fourni une nouvelle mouture, concernant notamment les subventions et impliquant une demande de 275 000 francs supplémentaires, pour le budget du Service des sports.

Il est à regretter que cela arrive à la commission des finances et non à temps pour la commission concernée.

Aucun amendement n'a été voté, ni à la commission des sports et de la sécurité ni à la commission des finances.

Note de la rapporteuse

M. Tornare a déclaré, lors de ses différentes auditions les années précédentes, que le budget 2009 serait «son budget», eu égard au changement de magistrat. La majorité des commissaires, qui avaient des attentes surtout en ce qui concerne les règles d'attribution des subventions, ont été surpris, et le mot est faible, de ne voir aucun changement dans le budget présenté au niveau des chiffres. Si le magistrat et ses services ont de louables intentions au niveau du fonctionnement et au niveau des projets futurs (voir annexe) du Service des sports, rien n'a transparu dans les chiffres, en particulier dans les subventions où, à part quelques regroupements par catégorie de sports, le budget est parfaitement identique au précédent.

Pour faire suite à l'audition du 18 septembre 2008 du maire et de ses collaborateurs MM. Sami Kanaan et Philippe Voirol, les membres de la commission ont formulé les questions complémentaires suivantes:

- quel est le nombre d'adhérents et le nombre de juniors par club subventionné par la Ville de Genève?
- quel est le nombre exact de postes de travail pour chaque rubrique en face des positions 301 «Traitement du personnel»?
- quel est le détail de l'enveloppe du magistrat concernant les subventions ponctuelles distribuées aux sociétés sportives, à l'organisation de manifestations sportives, aux manifestations extraordinaires?

Séance du 18 septembre 2008

Audition de MM. Manuel Tornare, maire de la Ville de Genève, chargé du département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports, Sami Kanaan, directeur du département, et Philippe Voirol, chef du Service des sports

En préambule, M. Tornare parle des récents événements du Servette Football Club et du fait qu'il a mis en place, en collaboration avec M. Mark Muller, conseiller d'Etat, une équipe de dix personnes qui vont essayer de démarcher des sponsors.

A ce sujet, une commissaire demande si la Ville va donner de l'argent au club en attendant que le groupe de démarchage soit efficace. Absolument pas, assure M. Tornare, seulement pour la formation jeunesse.

S'ensuit une présentation PowerPoint par le service avec le nouveau logo. M. Voirol explique que ce qui est présenté est un aperçu des grands axes que le Service des sports veut mettre en place d'ici à 2011. Cinq missions sont présentées:

- entretenir les infrastructures et les exploiter;
- organiser et soutenir les événements sportifs;
- utiliser le sport comme vecteur d'insertion, d'intégration et de promotion de la santé;
- encourager, faciliter et soutenir le développement du sport;
- promouvoir l'activité physique et le sport pour tous.

Une commissaire demande de rédiger en langage épïcène les termes «sports pour tous». Un autre commissaire demande pourquoi on ne retrouve pas les mêmes missions que dans le document des comptes. M. Voirol répond que c'est actuellement au Contrôle de gestion par rapport à la réorganisation du Service des sports.

M. Voirol explique qu'il a fallu du temps, lors du rattachement du Service des sports au nouveau département, pour faire un état des lieux et établir des synergies entre les nouveaux services (petite enfance, jeunesse et social). Les services partenaires ont été définis pour tous les objectifs. Depuis, le dossier de la patinoire des Vernets a été débloqué et la structure intérieure du Service des sports est passée de deux à quatre secteurs. Pour promouvoir le sport, un poste a été créé sur des modifications de postes et il sera pourvu par une femme qui va bientôt être nommée. M. Tornare précise qu'une réunion des communes suburbaines est prévue pour avoir une vision plus globale.

Objectifs listés par M. Voirol:

Entretien des infrastructures et les exploiter

1. Procéder à une étude permettant la localisation des installations et infrastructures sportives dans le canton et les mettre en relation avec les bassins de population.
2. Etudier la faisabilité de la construction d'un complexe multisports sur l'esplanade des Vernets.
3. Lancer l'étude visant à la construction d'un bassin extérieur au centre sportif des Vernets.
4. Rechercher un emplacement sur la rive droite pour la construction d'une piscine ludique exclusivement dédiée au public.
5. Saisir des opportunités pour implanter des installations sportives polyvalentes de quartier.
6. Répertorier l'ensemble des salles de gym entièrement gérées par la Ville de Genève et synchroniser, en visualisation, les deux systèmes de gestion Ville et écoles.
7. Lancer une étude de faisabilité pour l'extension du périmètre du centre sportif du Bois-des-Frères.
8. Créer un équipement public polyvalent destiné à favoriser l'organisation d'activités sportives et de projets imaginés par les jeunes.
9. Construire des espaces sportifs de proximité dans les quartiers et les parcs.
10. Procéder à une analyse de l'état de l'ensemble des installations sportives gérées par le Service des sports, de manière à mieux planifier les travaux d'entretien et les répartir entre le service et le Service des bâtiments.

Promouvoir l'activité physique et le sport pour tous et toutes

1. Ouvrir les salles de gym entre 11 h 30 et 14 h afin de permettre aux jeunes fréquentant les restaurants scolaires de pratiquer une activité sportive/ludique.

2. Renforcer l'offre proposée dans le cadre du programme «loisirs et sports» en mettant l'accent sur de nouvelles activités et en renouvelant les séjours, tout en créant des synergies avec la Cité Seniors.
3. Modifier la politique tarifaire des installations sportives en proposant des abonnements famille.
4. Organiser, au minimum une fois par année, une journée intergénérationnelle.
5. Mieux exploiter les heures creuses des installations en proposant ces créneaux aux associations et clubs.
6. Modifier les horaires de certaines écoles de sports.
7. Développer l'offre du programme sports actifs en proposant au minimum deux nouvelles activités par année ainsi que des séjours découvertes en famille.

Utiliser le sport comme vecteur d'insertion, d'intégration et de promotion de la santé

1. Etablir un plan d'action, en partenariat avec Handisports, afin d'augmenter l'offre pour des personnes à mobilité réduite.
2. Favoriser, par le biais d'un subventionnement spécifique, les clubs et associations organisant des événements permettant l'intégration, l'insertion et la promotion de la santé.
3. Proposer des activités sportives aux personnes inscrites au chômage.
4. Organiser des rencontres axées sur le sport entre les habitants d'un quartier ou d'une zone.
5. Organiser un événement sportif entre les habitants des différents quartiers/zones de la ville sur le modèle du Palio de Sienne.

Encourager, faciliter et soutenir le développement du sport

1. Participer, en tant que moteur, à la mise en place d'un véritable concept de sports-études à Genève.
2. Agir comme facilitateur dans la réorganisation de l'Association genevoise des sports.
3. Développer des plates-formes d'échanges regroupant des sports ayant les mêmes intérêts.
4. Créer un journal des sports genevois.

Organiser et soutenir les événements sportifs

1. Obtenir l'organisation d'un championnat d'Europe ou du monde à Genève.
2. Créer un concept «bénévoles» et le mettre à la disposition des organisateurs de manifestations.

3. Organiser, au minimum une fois par année, un événement sportif entièrement destiné à la population genevoise.
4. Nouer ou renouer des liens avec les instances dirigeantes des fédérations internationales sportives afin de mieux connaître leurs besoins.
5. Pérenniser un événement hivernal.
6. Participer à la reconstruction de l'organisation de la Fondation des Evaux, de manière à disposer d'un nouvel emplacement pour les manifestations sportives.

Une commissaire demande ce qu'il en est des contacts avec les communes suburbaines. M. Tornare répond que des contacts sont pris avec les maires. La même commissaire se demande si exploiter les heures creuses implique un coût. M. Voirol explique que les gardiens sont de toute façon sur place.

Une commissaire demande comment sont répartis les départements actuellement. M. Voirol: promotion du sport, infrastructure et exploitation, administratif, études et constructions techniques.

Une commissaire apprécie la politique tarifaire et se demande s'il ne serait pas possible d'avoir le répertoire des familles défavorisées. M. Voirol répond que beaucoup d'abus ont été constatés et que l'Hospice général lui-même a demandé d'avoir des réponses individuelles.

La commissaire remarque qu'elle ne voit pas tellement d'actions favorisant le sport féminin. M. Voirol lui répond que, dans les milieux sportifs, il n'y a pas une grande volonté pour le sport féminin.

Un commissaire se demande, au vu de toutes ses nouvelles informations, comment la commission va pouvoir travailler. M. Kanaan lui répond que l'idéal aurait été d'avoir pu finir à temps pour pouvoir inscrire cela dans le texte officiel, mais que la commission peut faire des amendements.

Une commissaire demande quel est, parmi tous ces objectifs, celui qui est prioritaire. M. Voirol répond qu'il y a deux axes, les infrastructures et la promotion du sport.

Rapport du Conseil administratif à l'appui du projet de budget 2009

Le président demande si la commission pourrait avoir une liste de ce que la Ville fait actuellement pour les écoles de sports. Une commissaire demande s'il y a une liste des activités proposées aux enfants ainsi que des manques qu'il pourrait y avoir.

M. Voirol peut transmettre les chiffres, mais peut déjà dire qu'ils ne refusent personne en hiver; l'été, selon les sports, on peut muter d'un sport à un autre.

Le président demande si un coût sera lié à l'engagement de la personne pour la promotion du sport et de la publicité. M. Voirol répond seulement techniquement: les frais de la Société générale d'affichage ont été répercutés sur les lignes des services.

M. Tornare rend hommage à M^{me} Chaix qui a su faire une bonne médiatisation du Musée d'art et d'histoire.

Un commissaire remarque qu'il y a les objectifs du département, les demandes des clubs ou de particuliers qui se recouvrent et demande si ce recouvrement est une intention du département. M. Tornare répond que c'est non seulement une intention du département mais aussi celle du Conseil administratif. M. Kanaan rajoute qu'ils se réunissent avec le département de M. Pagani pour examiner la situation quartier par quartier afin de ne pas oublier le sport.

Le président demande ce qu'il en est de la patinoire de la place du Rhône. M. Kanaan explique que l'Office du tourisme s'est désengagé et que la Ville a hérité de la facture.

Un commissaire croira vraiment entre l'opposition des sports de rue et les autres lorsque des équipements pour le sport seront intégrés au décor. M. Tornare répond qu'un projet de ce type est en cours aux Eaux-Vives et M. Kanaan pense analyser cette possibilité dans les espaces verts.

Un commissaire demande à quoi il est fait référence dans les «nouvelles cibles». M. Voirol pense que cela peut être en collaboration avec une organisation faitière, pour intégrer les handicapés ou les aînés dans les cours de Monsieur et Madame Tout-le-monde.

Un commissaire demande où en est le projet d'ouverture des salles de sports dans les écoles, avec des répondants agréés, afin d'éviter la délinquance des jeunes. M. Kanaan répond que, pour l'ouverture des salles le soir, il y a un problème de ressources humaines.

Un commissaire évoque le mur de grimpe qui fait l'objet d'une pétition. M. Kanaan évoque la zone industrielle de Châtelaine pour y faire ce genre d'installation.

Une commissaire demande si une collaboration est faite avec le Service de santé de la jeunesse pour le financement concernant le sport et la prévention. M. Kanaan répond que leur budget a été pas mal réduit et que Promotion santé suisse oublie les cantons romands.

Une commissaire demande que la piscine de Varembe soit ouverte le soir. Un autre commissaire fait la même demande pour les Vernets. M. Tornare en prend note.

Un commissaire relève que, dans les missions et prestations, celles pour les jeunes sont en diminution par rapport à ce qui figurait aux comptes 2007. MM. Voirol et Kanaan confirment que l'augmentation de la mission 4 est bien un déplacement des ressources, ce qui donne une impression négative.

Un commissaire demande si les sports de rue, devenant un sport à part entière, resteront attachés à la Délégation à la jeunesse. M. Kanaan répond qu'il n'y a pas de déplacement.

A la question d'un commissaire concernant la barque *Neptune*, dans les pages vertes, M. Kanaan répondra par écrit.

Budget ligne par ligne

Un commissaire note une augmentation de 50 000 francs au groupe 304. M. Voirol répond qu'il s'agit des rappels de la Caisse d'assurance du personnel de la Ville de Genève, des Services industriels de Genève et du personnel transféré dans l'administration cantonale (CAP). Au groupe 365 également, plus 85 000 francs d'augmentation. Il s'agit d'un changement d'affectation. Il signale également que le Sport Toto n'a jamais versé les 400 000 francs qu'il avait annoncés.

Une commissaire remarque que les «Honoraires et prestations de service» augmentent beaucoup. M. Voirol répond que 25 800 francs ont été imputés par la Direction des systèmes d'information et de communication pour frais de téléphonie.

A la question du subventionnement des bains des Pâquis, une commissaire annonce qu'elle va réitérer l'amendement de moins 50 000 francs déjà fait l'année dernière, estimant que, ne minimisant en rien le travail accompli, il est scandaleux de subventionner des bénéfices, elle est appuyée en cela par d'autres commissaires. M. Kanaan répond que cette subvention est historique et conseille que la commission les auditionne.

Un commissaire voit 0,5 million d'augmentation dans la rubrique «Eau, énergie et combustible». C'est le prix de celui-ci qui a augmenté.

Un commissaire s'étonne que ce budget soit un copié/collé et trouve, par exemple, disproportionné qu'un club qui a 500 membres reçoive la même subvention que celui dans la même catégorie de sport qui en a 2000. M. Kanaan explique que le service a des amendements, mais ils n'ont pas encore été validés par le Conseil administratif. Le président demande si la commission peut les recevoir d'ici à quinze jours.

M. Voirol explique qu'ils ont mis l'accent sur quatre sports: le basket, le volley, les échecs et le football, et supprimé les lignes pour elles-mêmes pour en faire une enveloppe par sport, ce qui laissera plus de flexibilité. Le deuxième gros

changement est d'intégrer des lignes «Soutien au sport féminin» et à des projets d'intégration et d'insertion.

Une commissaire demande une liste des subventions réellement apportées.

Un commissaire voudrait savoir pourquoi l'Association cantonale genevoise de football n'a pas d'augmentation. M. Voirol répond qu'il n'a reçu aucune demande depuis trois ans.

Un commissaire se demande comment seront financés tous ces projets si le budget reste le même. M. Kanaan répond qu'il s'agit plutôt de déplacements, mais que M. Tornare a demandé un supplément.

Une commissaire s'insurge sur le fait que l'on présente un budget dont les lignes ne sont pas les bonnes, ce à quoi M. Kanaan répond que les changements principaux sont le regroupement des lignes par sport et une augmentation de 20 000 francs.

Un commissaire demande ce qu'il va advenir de la subvention du Servette Football Club. M. Voirol répond qu'elle n'est pas dans le regroupement et que le service a travaillé notamment pour les juniors.

Au départ des intervenants s'ensuit une discussion de la commission. Il est relevé que la présentation PowerPoint a pris beaucoup de temps et en a laissé peu pour l'étude du budget en soi. Les commissaires se demandent comment on peut présenter tant de projets sans augmenter le budget et sans pouvoir définir un objectif prioritaire.

Séance du 2 octobre 2008

En introduction, un commissaire relève que la commission a posé de nombreuses questions, notamment sur la liste des subventions, les critères d'attribution et les modifications budgétaires, auxquelles elle n'a reçu aucune réponse. Le président répond qu'il a reçu, par téléphone, la confirmation que les modifications se feraient plus tard et que la commission doit se prononcer sur le budget en l'état.

Un commissaire déclare, à titre personnel, que ce budget n'est pas satisfaisant, des intentions sont annoncées mais pas traduites en termes de chiffres. Le groupe A gauche toute! ne fera pas d'amendements, mais s'abstiendra de voter ce budget. Ces remarques sont approuvées par le commissaire de l'Union démocratique du centre.

Subventions

Une commissaire annonce qu'elle déposera le même amendement que l'année dernière, soit moins 50 000 francs sur les 420 000 francs concernant

l'Association des usagers des bains des Pâquis, elle est soutenue par d'autres commissaires.

Un commissaire tente d'expliquer que de rogner chaque année sur les mêmes comptes est mesquin. La commissaire qui propose cet amendement rétorque que rien n'a été rogné, puisque l'amendement a été rejeté en séance plénière et que, à son avis, l'association ne représente pas spécialement la promotion du sport.

Le président rajoute que, sur les comptes, les choses n'apparaissent pas clairement et il propose d'auditionner l'association. Suggestion à laquelle tous les groupes se rallient. L'audition est votée à l'unanimité.

La commissaire accepte de retirer son amendement en attendant l'audition.

Aucun autre amendement n'étant proposé, le vote du budget est approuvé par 4 oui (3 Ve, 1 S) et 7 abstentions (2 UDC, 1 L, 1 R, 1 DC, 2 AGT).

Séance de la commission des finances du 8 octobre 2008

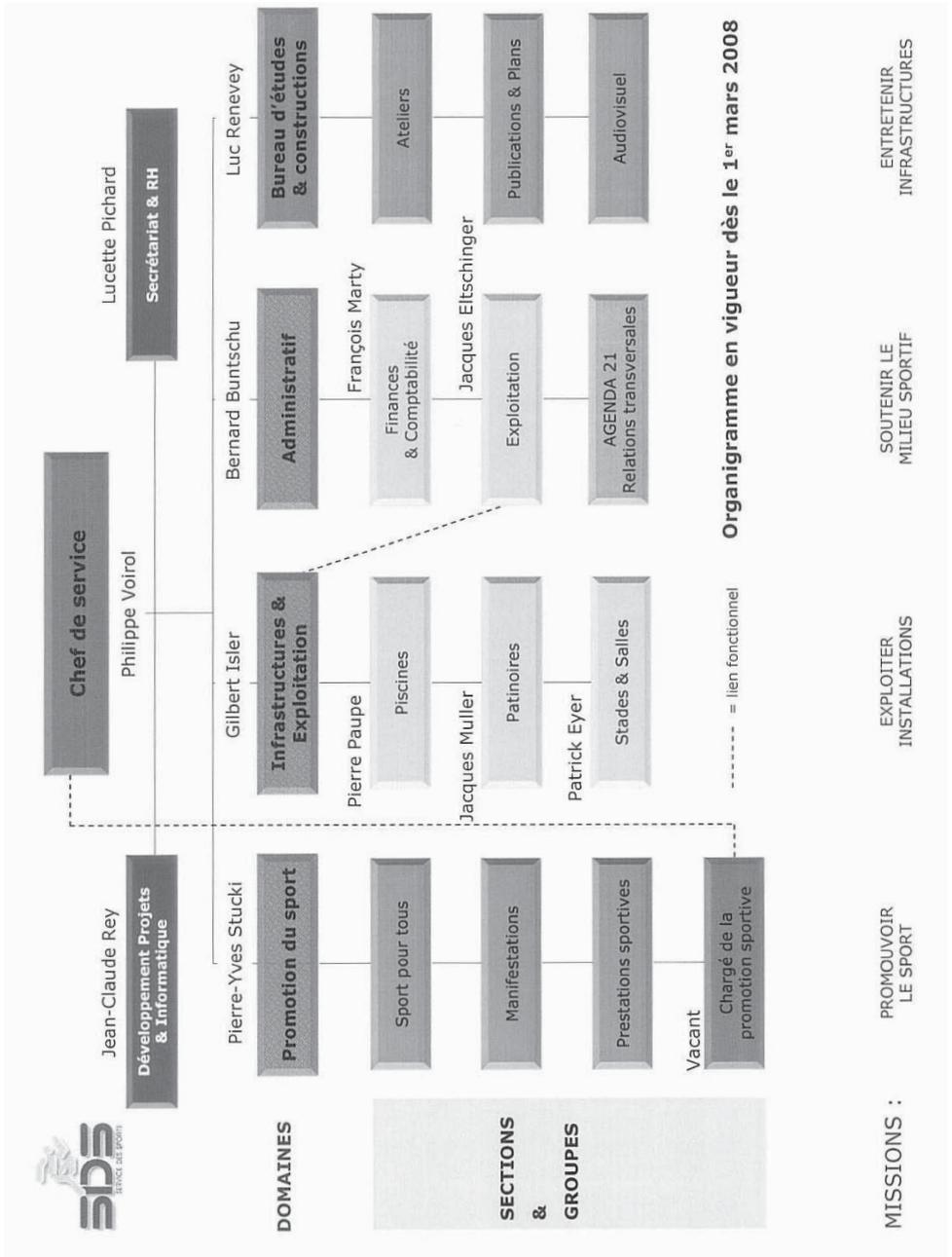
Audition de MM. Manuel Tornare, maire, Philippe Voirol et de la rapporteuse de la commission des sports et de la sécurité

Le président de la commission des sports et de la sécurité est excusé, participant à la commission des travaux. C'est donc la rapporteuse qui prend la parole. Elle relate la mauvaise humeur des commissaires qui s'est exprimée à la vue du budget chiffré qui est identique aux années précédentes. Les commissaires de la commission des sports et de la sécurité ont bien compris que la réorganisation interne du service est en cours, que celui-ci a de meilleures synergies avec les autres services de la Ville et que le magistrat a promis des amendements concernant des regroupements par catégorie de sports.

M. Tornare comprend cette mauvaise humeur et reconnaît qu'il a pris du retard, car la restructuration du service a pris beaucoup de temps. Il a demandé un correctif budgétaire. Il fait distribuer aux commissaires de la commission des finances un document qui n'a pas encore été soumis au Conseil administratif, où les modifications sont retranscrites pour un total de 500 000 francs, qui s'ajoutent au 275 000 francs supplémentaires demandés pour les prestations en lien avec les objectifs présentés à la commission des sports et de la sécurité.

M. Voirol explique qu'il y a un écart de 570 000 francs entre le projet de budget 2009 et le budget 2008. Il confirme également que le Sport Toto verse annuellement 350 000 francs à la Ville.

Le budget présenté ne peut être pris en compte lors de cette séance, puisqu'il n'a pas été approuvé par le Conseil administratif.



**EFFECTIF REPARTI
SELON LE NOUVEL ORGANIGRAMME**

	DIRECTION	PROMOTION DU SPORT	INFRASTRUCTURES & EXPLOITATION	ADMINISTRATIF	BUREAU D'ETUDES & CONSTRUCTIONS
secrétariat + RH	5				
informatique	1				
documents joints	4				
chef de service	1				
laboratoire adm.		2			
chargée prom.spo		1			
disciplines			43		
matinoires			15		
stades et salles			59		
finances et comptabilité				3	
exploitation				13	
ateliers					18
études & construct.					10
audiovisuel					1
	11	3	117	16	29

365000.400280 - SOCIETES SPORTIVES

1

S40002101 - Subv. extraordinaires aux sociétés sportives

Date	Bénéficiaires	Montant Frs	Solde disponible Frs
2007			97'000
26.01	Ski de fond St-Cergue - La Givrine - La Cure	5'000	92'000
19.02	Clinique Générale Beaulieu (tests médico-sportifs)	8'000	84'000
20.03	Club Nautique de Versoix - section ski nautique	4'000	80'000
02.04	Aquasynchro Genève	20'000	60'000
04.04	Association Patrimoine du Léman	6'000	54'000
17.04	Geneva International Cricket Club	3'000	51'000
07.05	Association Genevoise des Amis du Salève	2'000	49'000
09.05	Association Pencak Silat Alhaq Genève	5'000	44'000
10.05	Assoc. des sociétés sportives des Eaux-Vives	2'500	41'500
10.05	Assoc. des centres sportifs de Varembe	2'000	39'500
10.05	Assoc. Centres sportifs Bout-du-Monde et Vessy	4'600	34'900
10.05	Assoc. sportive du Bois-des-Frères et Libellules	250	34'650
10.05	Assoc. sportive du Bois-de-la-Bâtie	250	34'400
25.05	IMAF	2'000	32'400
29.06	FSG Corps de POLICE	500	31'900
19.07	Société Genevoise de SUMO	2'000	29'900
05.09	Aqua-Diving Nett. Du Léman	1'000	28'900
22.10	Badminton club de Genève	10'000	18'900
25.10	Ski-Club Satus Genève	4'000	14'900
	Club d'Echec de la Ville de Genève	1'500	13'400

365000.400283 - ECOLES, CAMPS ET STAGES

4

S40002301 - Subv. pour encourager l'organisation d'écoles de sport

Date	Bénéficiaires	Montant Frs	Solde disponible Frs
2007			335'000
06.03	Satus Athlétisme Genève	4'000	331'000
06.03	Twin's Club - ski nautique	3'500	327'500
07.03	Association Genevoise d'Athlétisme	2'200	325'300
17.04	Assoc. Gen. de basketball amateur	10'000	315'300
10.05	Collonge-Bellerive Wake Sport Society	4'000	311'300
25.05	UGS FC	40'000	271'300
10.07	FC Etoile Champel	10'000	261'300
19.07	Servette Handball Club	4'500	256'800
19.07	Bicross club de Genève	10'000	246'800
20.08	Ass. Genevoise de gymnastique	20'049	226'751
20.08	Ass. Genevoise de natation	15'725	211'026
20.08	Ass. Genevoise de football	7'644	203'382
20.08	Ass. Genevoise des clubs de boxe amateur	16'678	186'704
20.08	Budo Ass. De Genève	18'960	167'744
20.08	Ski club Espérance Genève	828	166'916
20.08	Ass. Sportive Genevoise de Tir	938	165'978
20.08	Motocross club "Les Meyrinos"	1'550	164'428
20.08	Esquive Boxing club Genève	4'154	160'274
11.10	Association Genevois de Tennis de Table	10'000	150'274
11.10	Urania Genève sport Basketball	10'000	140'274
11.10	Pâquis-Seujet Basketball	10'000	130'274

365000.400283 - ECOLES, CAMPS ET STAGES

4

S40002301 - Subv. pour encourager l'organisation d'écoles de sport

365000.400283 - ECOLES, CAMPS ET STAGES

5

S40002302 - Subv. pour organisation de camps et stages

Date	Bénéficiaires	Montant Frs	Solde disponible Frs
2007			150'000
26.01	Les Aigles de Meyrin	5'000	145'000
01.03	Union Vélocipédique Genevoise (Team Pistards)	10'000	135'000
06.03	Satus Athlétisme Genève	3'000	132'000
07.03	Assoc. Suisse des paraplégiques (M. Gobé)	5'000	127'000
07.03	Volleyball Club Etoile Genève	3'000	124'000
07.03	Stade Genève Athlétisme	15'000	109'000
12.03	Club Hygiénique de Châtelaine	2'000	107'000
23.03	Association Rudevent	5'000	102'000
02.04	Aquasynchro Genève	4'000	98'000
04.04	ACGBA	3'000	95'000
10.07	Club Hygiénique de Châtelaine-Escrime	3'000	92'000
02.07	Association Genevoise des sports accrob.	4'000	88'000
24.09	C.P.G. stage Noémie Silberer 2007	2'500	85'500
11.10	GN 1885 Water-polo	10'000	75'500
24.10	Ski-club Satus Genève	16'000	59'500
14.11	Camp. Veysonnaz Féd. Ski et mont. Satus	6'000	53'500

365000.400283 - ECOLES, CAMPS ET STAGES

5

S40002302 - Subv. pour organisation de camps et stages

--	--	--	--

365000.400284 - MANIFESTATIONS ET ORGANISATIONS DIVERSES

6

S40002401 - Subv. pour favoriser l'organisation de manifestations

Date	Bénéficiaires	Montant Frs	Solde disponible Frs
2007			150'000
26.01	Chênois-Volleyball Club	3'000	147'000
26.01	FC Perly-Certoux	500	146'500
26.01	SA de la Pallanterie	1'500	145'000
26.01	Assoc. Gen. De Hockey sur glace	5'000	140'000
26.01	Squash Club de Genève	2'000	138'000
26.01	Assoc. Gen. De Volleyball	5'000	133'000
26.01	Pétanque La Genevoise	2'500	130'500
26.01	Société Hippique d'Evordes	1'000	129'500
26.01	Club Hippique l'Eperon	1'500	128'000
26.01	U.S. Chêne - Eaux-Vives	2'000	126'000
26.01	Club des Patineurs de Genève	2'000	124'000
26.01	Tournoi interservices pétanque (M. Christin)	1'000	123'000
26.01	Tournoi interservices bowling (M. Christin)	3'000	120'000
26.01	Club de VTT VeryBike	2'000	118'000
29.01	Sté d'attelage de Genève et environs	1'000	117'000
30.01	FSN - Water-polo	5000	112'000
19.02	Association Genève Escalade	2'000	110'000
19.02	Club Equestre de Crête	1'300	108'700
19.02	Haras de Saint-Georges (Euros 615)	1'011.49	107'688.51
19.02	Geneva Darts League	1'000	106'688.51
19.02	Groupement Régional Equestre Gessien	1'500	105'188.51
19.02	La Classique Genevoise	1'500	103'688.51
22.02	Club d'échecs des Cavaliers Fous	3'000	100'688.51
02.03	Tournoi Interservices de Football	6'150	94'538.51
06.03	Chênois-Volleyball Club	9'360	85'178.51
07.03	Etoile Sportive Vernier Basketball	1'000	84'178.51

365000.400284 - MANIFESTATIONS ET ORGANISATIONS DIVERSES

6

S40002401 - Subv. pour favoriser l'organisation de manifestations

07.03	Société Canine de Genève	800	83'378.51
08.03	Club de tennis de table ZZ Lancy	1'000	82'378.51
08.03	Curling Club de Genève	10'000	72'378.51
08.03	Assoc. Suisse Randonneurs Equestres	1'000	71'378.51
12.03	Syndicat Chevalin de Genève	1'000	70'378.51
12.03	Etoile Cycliste de Meyrin	3'900	66'478.51
13.03	Satus Athlétisme Genève	3'000	63'478.51
20.03	Swiss Basketball	5'000	58'478.51
20.03	Club du Manège de Corsier	1'000	57'478.51
02.04	Société de Gym de Soral (Course Vignoble)	500	56'978.51
17.04	Association Cyclotour du Léman	5'000	51'978.51
17.04	Société hippique de Vandoeuvres	2'000	49'978.51
03.05	Disc Golf Genève	3'000	46'978.51
03.05	Club Hippique de la Chaumaz	1'500	45'478.51
03.05	Société de chasse St-Hubert	1'000	44'478.51
07.05	Manège de Meyrin	1'000	43'478.51
07.05	FSG Jussy - demi marathon	1'500	41'978.51
10.05	Club de ski nordique Stella Alpina	2'000	39'978.51
25.05	ComenCup	16'500	23'478.51
10.07	Cercle hippique de Corsinge	1'000	22'478.51
19.07	Geneva Masters Chenois volleyball Club	3'000	19'478.51
19.07	Bridge Club des Bergues Trophée de Genève	1'500	17'978.51
02.08	Concour Hippique international de Genève	5'000	12'978.51
10.08	Assoc. Régional Genève tennis	5'000	7'978.51
02.08	Pétanque sportive de Mategnin, grand prix amitié 07	3'000	4'978.51
05.10	Patinoire du Rhône	50'000	-45'021.49
14.11	Haras de Saint-Georges (Euros 615)	1'023.54	-46'045.03

365000.400284 - MANIFESTATIONS ET ORGANISATIONS DIVERSES

8

S40002403 - Subv. organis. de manifestations extraordinaires

Date	Bénéficiaires	Montant Frs	Solde disponible Frs
2007			100'000
26.01	Association Genevoise des Sports	10'000	90'000
26.01	Assoc. Gen. De Gymnastique TIGR	5'000	85'000
26.01	Ligue Nationale de Basket	2'500	82'500
22.02	Club des Amateurs d'Echecs	20'000	62'500
26.02	Geneva Seahawks	10'000	52'500
27.03	Club Sportif Chênois (football)	5'000	47'500
03.04	Groupement sportif des sapeurs-pompiers	4'300	43'200
17.04	Assoc. Gen. de Basketball amateur	4'000	39'200
10.09	Soc. Nautique de Genève 35è. Tour du léman av	2'500	36'700
10.09	DPO super Cross	20'000.00	16'700.00
11.10	M. Armin Kohli cérémonie départ	755.40	15'944.60
14.11	Pétanque la Genevoise Challenge mimi Blanc	2'000	13'944.60
	Pétanque les Falaises	2'000	11'944.60

**ASSOCIATION D'USAGERS DES BAINS DES PAQUIS
GENEVE**

Comptes annuels 2007

ASSOCIATION D'USAGERS DES BAINS DES PAQUIS, Genève

Bilan au 31 décembre 2007

	31.12.2007 CHF	31.12.2006 CHF
Actif		
Actifs circulants		
Liquidités	232'726	179'341
Débiteurs divers	112	488
Actifs transitoires	6'525	7'414
Total de l'actif	239'363	187'243
Passif		
Fonds étrangers		
Fournisseurs et autres créanciers	82'743	26'658
Charges sociales à payer	3'693	3'365
Passifs transitoires	64'693	32'299
	151'129	62'321
Fonds propres		
Réserve statutaire	76'000	76'000
Capital (report à nouveau)	48'922	113'446
Perte de l'exercice	(36'687)	(64'524)
	88'235	124'922
Total du passif	239'363	187'243

ASSOCIATION D'USAGERS DES BAINS DES PAQUIS, Genève

Compte d'exploitation de l'exercice 2007

	2007	2006
	CHF	CHF
Produits		
Entrées et autres recettes été	379'157	440'335
Entrées et autres recettes hiver	500'157	443'370
Recettes buvette sauna	10'072	10'132
Produits divers été et hiver	43'194	41'592
Prestations facturée à la Buvette	43'450	43'450
TVA payée	(36'255)	(36'304)
Don Loterie Romande	0	90'000
Dons divers animations	71'000	0
Cotisations de l'année	8'147	5'555
Subvention de la Ville de Genève	420'000	420'000
Autres produits	1'020	3'793
	1'439'942	1'461'923
Charges		
Salaires et charges sociales	983'160	988'362
Autres frais du personnel	12'240	9'512
Prestations fournies par la Buvette	43'500	43'500
Approvisionnement buvette sauna	7'959	5'931
Entretien et nettoyage bâtiments et machines	60'756	63'470
Machines, mobilier et divers matériels	13'607	14'778
Electricité, eau et gaz	70'117	70'220
Installation et fournitures sauna, hammam et bains turcs	79'333	69'594
Construction hammam	0	162'000
Sécurité et surveillance	8'805	9'110
Publicité	8'886	6'129
Animations sportives et culturelles	122'966	19'606
Frais de billetterie	7'103	10'111
Frais du comité	15'810	17'246
Frais de bureau et d'administration	7'839	4'253
Frais site internet	0	10'015
Assurances	8'186	6'272
Téléphone	9'498	9'030
Honoraires divers	12'954	5'528
Impôts	0	280
Frais divers	3'909	1'499
	1'476'629	1'526'447
Perte de l'exercice	(36'687)	(64'524)

ou
F.7
le 10.03.08

ASSOCIATION D'USAGERS DES BAINS DES PAQUIS, Genève

Annexe au 31 décembre 2007

Aucune des indications prescrites au sens de l'article 663b du Code des Obligations n'est applicable.

ASSOCIATION D'USAGERS DES BAINS DES PAQUIS, Genève

Détail de certains postes	2007	2006
Entretien et nettoyage bâtiments et machines	60'756	63'470
Produits d'entretien, nettoyage	17'621	23'218
Matériel de construction et réparation	24'535	20'082
Entretien du bâtiment	10'771	13'987
Entretien machine	2'518	1'215
Frais vêtement personnel	4'541	3'735
Aménagement divers	0	0
Aménagements extérieurs	771	1'233
Machines, mobilier et divers matériels	13'607	14'778
Machines, mobilier, outillage	1'632	1'619
Matériel sportif	860	90
Frais de bateau	5'331	3'753
Cartes postales	0	2'389
Maillots de bains	156	190
Tee shirts	0	0
Divers	0	0
Achat produits plage	5'629	6'737

LISTE DES MEMBRES DU COMITE ET PERSONNES INTERESSEES A LE DEVENIR

NOM – PRENOM	ADRESSE(S) POSTALE(S)	ADRESSE (S) E-MAIL	TELEPHONES
BAUD Jean-Jacques	11 rue des Gares – 1201 GE	tidji@romandie.com	022 734 16 64 076 382 11 60
BAUD Tiziana	11 rue des Gares – 1201 GE	tiz_dtc@hotmail.com tbaud@wbm.ch	022 734 16 64 076 384 04 56
BRULHART Armand	4 rue des Sources – 1205 GE	abrul@bluewin.ch	078 726 70 85
BRULHART Julien	91 bd de la Cluse – 1205 GE	J_Brulhart@hotmail.com	022 781 44 47
DUMUID Raymond	20 r. Navigation – 1201 GE	gumuid@vtxnet.ch	022 731 58 69 022 738 16 16
DUMUID Robin	20 r. Navigation – 1201 GE	robin@vtxnet.ch	022 731 53 09
FERT Christian	6 av. William-Favre – 1207 GE	christian.fert@bluewin.ch christian.fert@db.com	022 700 08 63 022 739 06 38
SIGNORELLI Claude	23 ch de Drize – 1256 Troinex	claudius37@bluewin.ch	022 342 33 91 079 634 92 37
DE RYKE Lisa 079 293 72 36	4 rue Cingria – 1205 GE	lisa.deryke@deckpoint.ch	022 329 63 64
ROY Mireille	9 rue Blanvalet – 1207 GE	roymi@bluewin.ch	022 736 93 21 076 575 75 02

Président : Robin Dumuid
Vice-président : Armand Brülhart
Secrétaire : Tiziana Baud

Procès-verbal de l'assemblée générale du 11 juin 2007

L'ordre du jour est le suivant :

1. Mot de la présidente
2. Validation du procès-verbal de l'AG du 12 juin 2006
3. Mise au vote du changement de statuts
4. Présentation des comptes de l'exercice 2006 par l'organe de révision, M. Christophe Fischer et décharge au comité
5. Rapport du directeur
6. Activités 2006-2007
 - ± groupe sauna : nouvel hammam
 - ± site Internet
 - ± nouveau drapeau
 - ± animations
7. Election du comité
8. Divers

Le Comité est représenté par Laurence, Hugues, Jean-Jacques, Christian B, Armand, Julien et Tiziana

La Présidente, Laurence PESQUIE prend la parole et salue les membres présents. Sont excusés : Laurent Fallet, Claude Signorelli, Armand Schweingruber, André Vachoud.

1.- En ce vingtième anniversaire et vingt et unième assemblée générale la Présidente remercie toutes les personnes à la base de cette association.

- Françoise Othenin-Girard nous parle de ses Bains
- Jean-Pierre Balmer nous parle du passé
- Françoise Nydegger nous parle de ses Bains
- Armand Brulhart nous fait un petit historique des Bains, et la rencontre avec le Comité

2.- Le procès-verbal de l'assemblée générale du 12 juin 2006 est approuvé à la majorité.

3.- Il est expliqué les raisons pour lesquelles les statuts sont modifiés et le règlement interne édité.
Changement des statuts et validation du nouveau règlement : acceptés à la majorité.

4.- Monsieur Fischer présente les comptes.

La perte de Fr. 64'000.- s'explique par la construction du deuxième hammam. On constate que les recettes de l'hiver dépassent celles de l'été.

Le reste des comptes n'appellent aucun commentaire et malgré la diminution des liquidités, il demande d'approuver les comptes.

Les comptes sont approuvés à l'unanimité et décharge est donnée au Comité pour la gestion.

5.- Pierre fait son rapport (voir l'annexe)

6.- Activités :

- Rapport du groupe sauna : le nouveau hammam fonctionne bien et on cherche toujours à améliorer les conditions de dévêtement des usagers. Une étude pour fermer le couloir avec une porte est en cours. Cela permettra aux usagers du sauna d'avoir moins froid. Raymond Dumuid préfère des Bains plus spartiates et donnerait sa préférence à l'amélioration du bain turc. Il pense qu'un groupe élargi devrait être constitué, groupe aménagement qui garderait à l'esprit les termes de la charte. Ce groupe ne devrait en aucun cas se précipiter sur ces modifications. Il pourrait s'occuper également de projets énergie solaire et aménagements pour les enfants. Par exemple, le solaire est très intéressant mais coûteux (300 à 400'000.-). Robin rappelle que tout le monde peut participer aux groupes de travail et qu'il n'est nul besoin d'appartenir au Comité pour cela.
- Groupe internet : un nouveau site est sorti il y a dix jours, qui devrait être la carte de visite de l'association et le lien entre le comité et les usagers.
- Nouveaux drapeaux :
 - un drapeau « jeune » pour les fêtes, créé par Kevin Grass,
 - un drapeau « femme » pour l'été, créé par Anita Casal.
- Groupe animations :

la collaboration avec le festival du Bois de la Bâtie, une réussite,

le calendrier des Bains a été décrié, les grapheurs ont fait peur au début mais les artistes se sont bien adaptés et les lieux ont été remis en état,

la sortie des aînés, une réussite. Il faudra ouvrir les Bains à des groupes extérieurs.

du 25 au 29 juin, mise en lumière après la fermeture des Bains,

la fête du 1^{er} août,

le 19 août, collaboration pour la course du Triathlon pendant les Fêtes de Genève,

du 22 au 26 août, diverses performances, par exemple au lever du soleil, le soir par diverses chorégraphies,

le 2 septembre, grande fête du vingtième en collaboration avec le Bois de la Bâtie qui fête ses 30 ans.

Orchestre, lâcher de ballons, contes, exposition d'affiches de la guerre de 88 et la dixième course autour du phare.

du 7 au 9 septembre, fête du centenaire,

4 toilettes à décorer,

le mois de décembre prochain, comme à l'accoutumée.

7.- élection du Comité :

Hugues Richard ne se représente pas.

Raymond Dumuid, Christian Fert et Claude Signorelli (par mandat oral) demandent à rejoindre le Comité.

Raymond et Christian Fert sont élus à la majorité. Quant à Claude Signorelli, absent, les membres auraient souhaité le rencontrer, sa candidature n'est pas rejetée mais sa nomination au sein du comité est reportée à la prochaine assemblée générale. (17 pour sa nomination immédiate, 1 est contre et 27 s'abstiennent). A part cela le Comité est reconduit.

8.- Divers

Remerciements pour le travail accompli et une demande est faite pour savoir si les prix du sauna seront maintenus ou revus à la hausse. Il est répondu que si augmentation il doit y avoir ce n'est pas le Directeur qui la décidera mais bien le Comité.

A ce propos, une discussion aura lieu après l'été, et on verra si une augmentation est nécessaire. Il faut préciser enfin que la réserve statutaire permettrait le maintien des prix actuels.

Fin de la séance et verrée.

BUDGET BAINS DES PAQUIS POUR 2008

	Budget 2007	Budget 2008	Réalisé 2006
CHARGES SALARIALES			
Salaires brut			
Contrats	860000	790000	904193
AVS & Chomage & Maternité & AF (7,47%)	69630	58600	69752
LPP (2ème pilier)	26500	16500	30817
LAA + compl. + porte de gain (3,60%)	30960	16000	26600
	987290	855100	988362
AUTRES CHARGES			
Service extérieur nettoyage,	8000	3700	3645
Fournitures, produits d'entretien	12000	20000	19573
Fournitures et réparations	18000	20000	20082
Entretien du bâtiment (main d'œuvre)	8000	4300	4200
Entretien du bâtiment (Fourniture, peinture)	6000	3700	9997
Rbt Ville de Gve et assurance tempête janvier		0	
Electricité, eau, gaz	75000	70500	70220
Pharmacie Achats instruments		0	
Autres produits pharmaceutiques	1200	1200	1171
Vêtements de travail, + baléau	8000	7500	7488
Achats machines, mobilier, outillage(machine à laver)	3000	1700	1619
Entretien machines	2000	1200	1215
Agence de Sécurité	7800	3000	3047
Matériel de plongée	2500	3000	2983
Formation secourisme	1700	2000	1910
Assurances (RC-voitures)	6300	6300	6272
Téléphone	9000	9000	9030
Frais de bureau, ports, informatique (dépense secrétariat)	7000	4200	4253
Billetterie (billets d'entrée + sauna)	7000	10200	10111
Comité	19000	15000	17248
Comité " Direction ad interim "		90000	
Groupe personnel (gestion du personnel et sortie du personnel)		20000	
Publicité annonces	15000	8200	8129
Frais de personnel - frais administratifs - divers	9000	9500	9512
Honoraires (Vérificateur)	6200	5900	5520
Animations sportives	15000	30000	8241
Animations culturelles	35000	50000	14955
Groupe aménagement		50000	0
Concours logo			-3600
Internet	2000	10000	10015
Achat divers (cartes postales, Maillots, etc...)			4127
Fournitures sauna, Bain Turc, Hammam	15000	15000	14442
Réparation, entretien sauna, Bain Turc, Hammam	20000	19000	18752
Construction Hammam			162000
Coût de fonctionnement Hammam			
Montage et rénovation sauna	30000	36400	36400
Désaislage, aménagements extérieurs	4000	1200	1233
TVA+ impôts	40000	37000	36584
Rbt nss choses			
Total autres charges	392400	838300	518270
CHARGES TOTALES D'EXPLOITATION	1'379'690	1'391'400	1'506'632

BUDGET BAINS DES PAQUIS POUR 2008

	Budget 2007	Budget 2008	Réalisé 2006
RECETTES DIVERSES			
SUBVENTION VILLE DE GENEVE			
ETE	420000	420000	420000
Billetterie été	390000	300000	384468
Entrée Hammams		20'000	0
Abonnement été	50000	50'000	44090
Autres recettes été	10000	10000	11747
TOTAL ETE	450000	440000	440335
HIVER			
Billetterie Sauna Bain Turc Hammam	295000	310000	209000
Abonnement hiver	140000	160000	144300
Recette buvette hiver			4201
Autres recettes hiver	30000	30000	37222
TOTAL HIVER	465000	500000	458323
Autres recettes (massage)	21600	21600	21600
Recettes diverses	5000	5000	5504
Don loterie			90000+
Coffisat association	4500	4500	5555-
Autres recettes	31100	31100	3751
			126450
PRODUITS TOTAUX D'EXPLOITATION	1'386'100	1'391'100	1'442'108
{ Perte prévue } Bénéfice	-13'590	-300	-64'524

420000 → 04
F.17.
à 20.05.08

PROJET ^W

A l'assemblée générale des membres de
l'Association d'usagers des Bains des Pâquis

Genève

Rapport de l'organe de révision
Comptes annuels 2007

Carouge, le 20 février 2008

PROJET

Rapport de l'organe de révision à l'assemblée générale des membres de

L'Association d'usagers des Bains des Pâquis, Genève

En notre qualité d'organe de révision, nous avons vérifié la comptabilité et les comptes annuels (bilan, compte d'exploitation et annexe) de l'Association d'usagers des Bains des Pâquis pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2007.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au comité alors que notre mission consiste à vérifier ces comptes et à émettre une appréciation les concernant. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualification et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée selon les normes de la profession en Suisse. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les postes des comptes annuels et les indications fournies dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la présentation des comptes, les décisions significatives en matière d'évaluation, ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Selon notre appréciation, la comptabilité et les comptes annuels sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Carouge, le 20 février 2008

Aurefi Société Fiduciaire SA

Christophe Fischer
Expert-comptable diplômé

Annexes

Comptes annuels (bilan, compte d'exploitation et annexe)